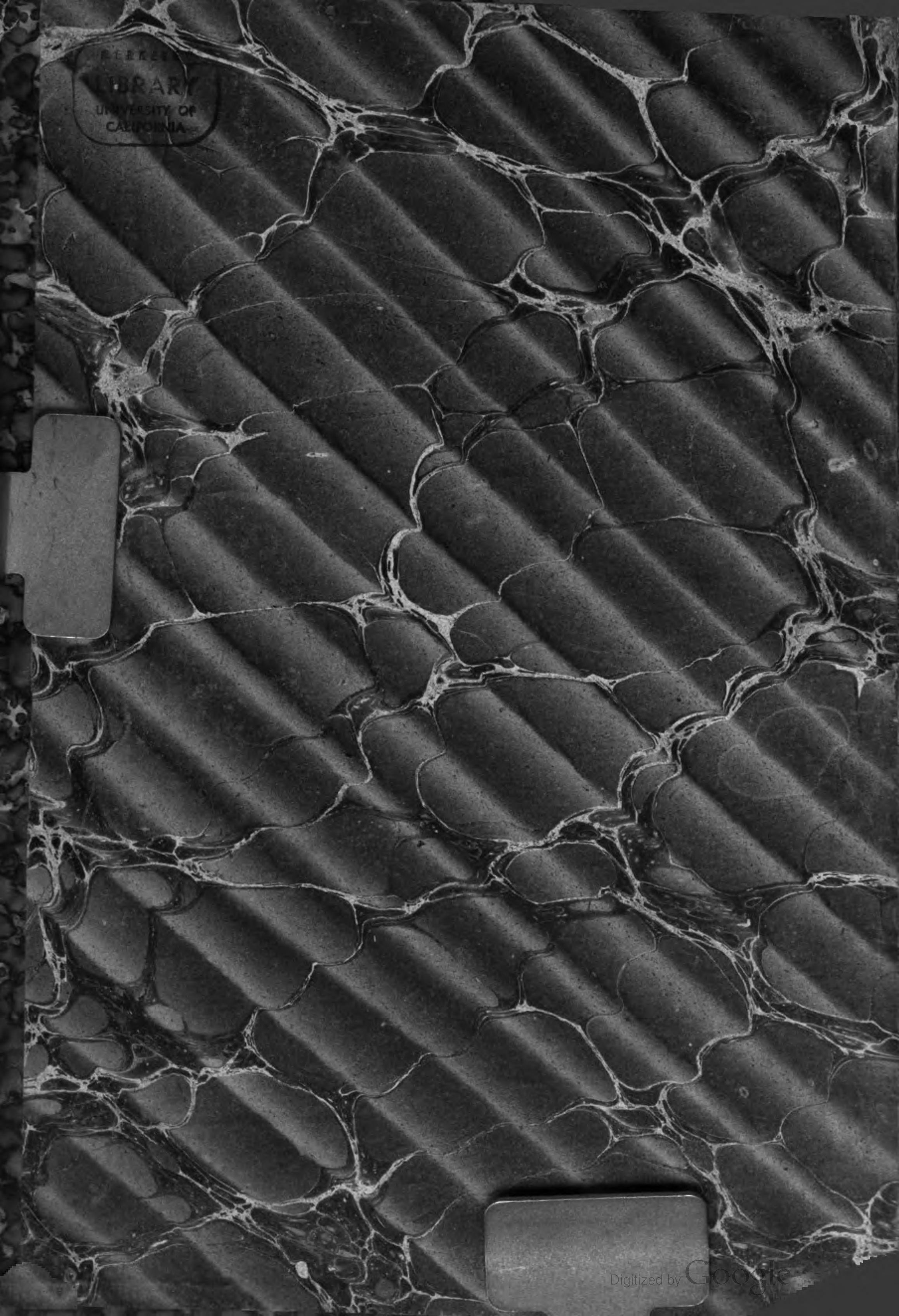
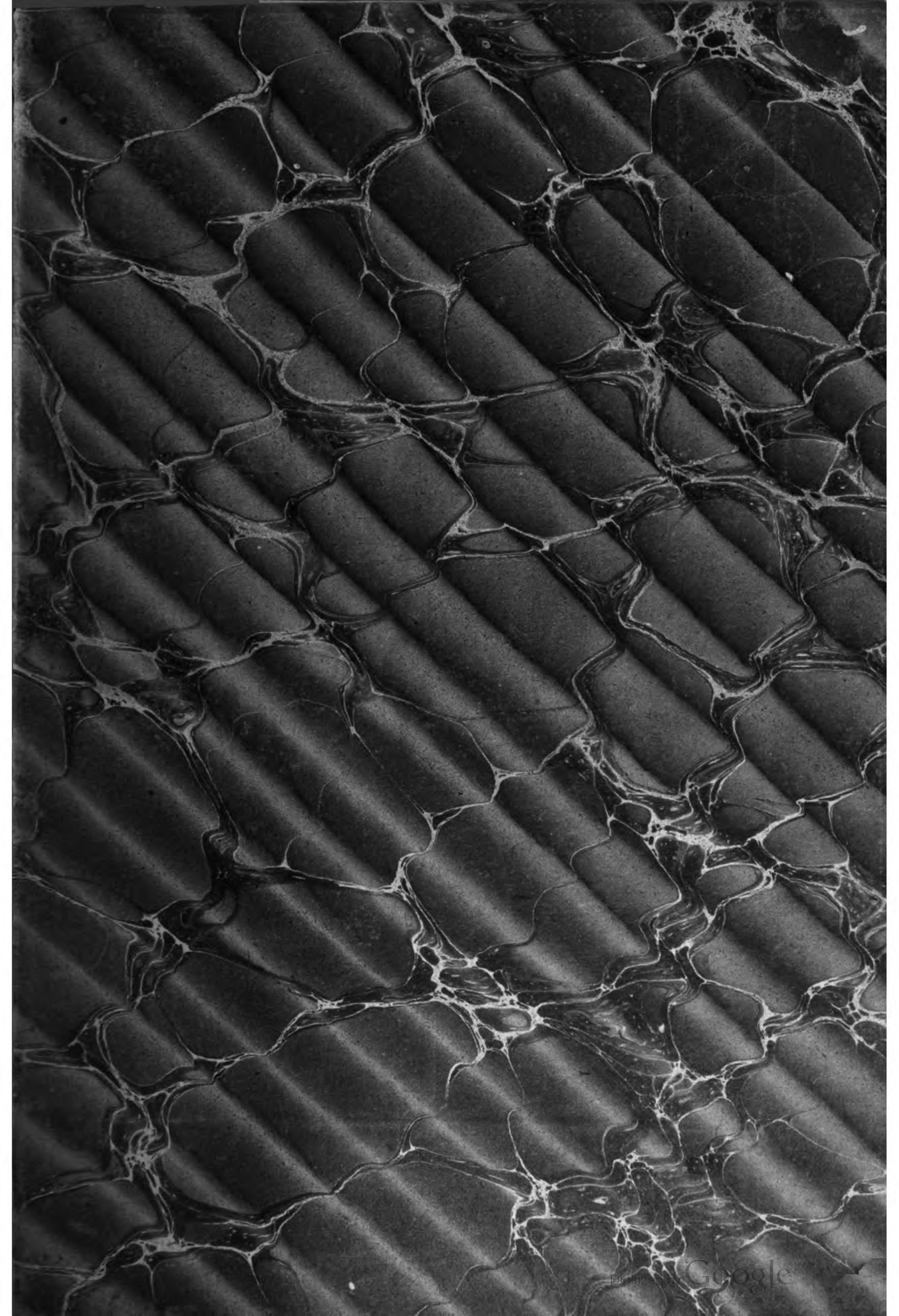
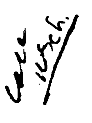



LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA
Digitized by Google





ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION,

POUR L'ÉTUDE

de l'Histoire & des Antiquités de la Flandre.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME CINQUIÈME,

OU XXIIe DE LA COLLECTION.

BRUGES.

IMPRIMÉ CHEZ VANDECASTEELE-WERBROUCK.

1870.

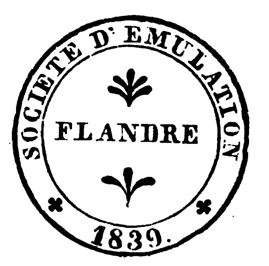
N° 39

Le Président,

J. O. Andries

Le Secrétaire,

Chev. de Schietere de Lophem



LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS

DE LA

Société d'Emulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.

MESSIEURS :

1. J.-O. ANDRIES, chanoine de la cathédrale de Bruges, décoré de la Croix de fer, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, l'un des membres-fondateurs de la société. *Président.*
2. P. DE STOOP, membre de plusieurs sociétés savantes, l'un des membres-fondateurs de la société. *Trésorier.*
3. FRANÇOIS BRUYNEEL, bibliophile, à Courtrai.
4. Le chevalier DE SCHIETERE DE LOPHEM, licencié en droit, conseiller provincial, médaillé de Ste Hélène, à Bruges. *Secrétaire.*
5. JULES BROUCKAERT, bibliophile, à Courtrai.
6. F. VAN DE PUTTE, curé-doyen à Courtrai, chanoine de la métropole de Bordeaux, correspondant de la commission royale des monuments, membre de la société des beaux-arts de Gand, etc., l'un des membres-fondateurs de la société. *Vice-Président.*

MEMBRES EFFECTIFS.

7. Le chanoine J. J. DE SMET, décoré de la croix de fer, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie et de la commission royale d'histoire, à Gand.

8. Monseigneur H. F. BRACQ, docteur en théologie, évêque de Gand

9. Mgr. le chanoine A. WEMAER, prélat domestique de S. S., vicaire-général, à Bruges.

10. PIERRE BOUTENS, avocat, conseiller provincial, à Bruges *membre du comité.*

11. ÉDOUARD VAN DAMME-BERNIER, membre de la société des beaux-arts de Gand et de plusieurs sociétés savantes, à Gand.

12. J. BETHUNE-D'YDEWALLE, membre correspondant de la commission royale des monuments, de la société des beaux-arts etc., à Gand.

13. Le chevalier GUSTAVE VAN HAVRE, ancien sénateur, bourgmestre à Wyneghem, près d'Anvers.

14. CHARLES VAN CALOEN, président honoraire du tribunal de première instance, officier de l'ordre de Léopold, à Bruges.

15. ERNEST LEFÈVRE-VAN DEN BERGHE, archéologue, à Gand.

16. ANSELME VAN CALOEN-DE CROESER, Baron de Basseghem, à Bruges.

17. DÉSIRÉ VAN DE CASTEELE, membre associé de la société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, *membre du comité et bibliothécaire de la société*, à Bruges.

18. PH. BLOMMAERT, avocat, secrétaire de la société des bibliophiles flamands, à Gand.

19. I. L. A. DIEGERICK, archiviste de la ville d'Ypres, chevalier des ordres de Léopold et de la Couronne de Chêne, membre de plusieurs sociétés savantes, à Ypres.

20. Le chanoine F. BETHUNE, professeur d'archéologie sacrée au séminaire, à Bruges.

21. Le Baron DE GERLACHE, 1r président honoraire de la cour de cassation, grand cordon de l'ordre de Léopold, membre de l'acad. royale, président de la commission royale d'histoire, à Bruxelles.

22. Mgr. N. J. LAFORET, docteur en théologie, camérier secret de S. S., commandeur de l'ordre royal du Christ du Portugal, chan. hon. de Namur, recteur magnifique de l'université cath., à Louvain.

23. GUSTAVE CARTON, docteur en médecine, à Wynghene.

24. Monseigneur JEAN-JOSEPH FAICT, docteur en théologie, philosophie et lettres, évêque de Bruges, prélat domestique de S. S., et évêque assistant au trône pontifical.

25. Le Baron ALBÉRIC DE MONTBLANC, membre de la Chambre des Représentants, à Ingelmunster.

26. Le Baron KERVYN DE LETTENHOVE, membre de la Chambre des représentants, officier de l'ordre de Léopold, chevalier des ordres de François-Joseph d'Autriche et de l'Etoile Polaire, membre de l'académie royale de Belgique etc., à St-Michel lez-Bruges, *membre du comité.*

27. L'abbé VERDEGEM, archiviste de l'évêché de Bruges.

28. MAXIMILIEN DE NECKERE-JOORIS, docteur en droit, à Roulers.

29. Le colonel MEYERS, de l'état-major du génie, directeur des fortifications de la 2e division territoriale, à Liége, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre du Lion de Zaehringen, chevalier de l'ordre de la Tour et de l'Épée, chevalier de l'ordre de l'Épée (Suède), de l'ordre des SS. Maurice et Lazare et de l'ordre du Medjidié de 4e classe.

30. Le Comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM-DE THIENNES, à Gand, *membre du comité.*

31. ÉDOUARD NEELEMANS, banquier, à Eecloo, *membre du comité.*

32. VAN HUELE-VERHULST, chevalier de l'ordre de St Grégoire-le-Grand, à Bruges.

33. FÉLIX-HENRI D'HOOP, Conservateur des archives de l'État, à Gand, *membre du comité.*

34. R. CHALON, président de la société des bibliophiles belges, membre de l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.

35. L'abbé ALPHONSE DE LEYN, docteur en droit, professeur au petit Séminaire de Roulers, *membre du comité.*

36. C.-P. SERRURE, professeur à l'université de Gand, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique.

37. F. VERGAUWEN, sénateur, président de la société des bibliophiles flamands etc., à Gand.

38. Le Baron JULES MAZEMAN DE COUTHOVE, sénateur, chevalier de l'ordre de la Branche Ernestine de Saxe, à Ypres.

39. IGNACE DE COUSSEMAKER, archéologue, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bailleul.

40.

41. CHARLES VERSCHELDE, architecte et homme de lettres, à Bruges, *membre du comité.*

42. L. DE FLORISONE, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Ypres.

43. Le chevalier AMÉDÉE DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT-DE MUNCK, membre du Conseil provincial de la Flandre-Orientale, à son château, à St-Nicolas (Waes).

44. ADILE MULLE DE TERSCHUEREN, membre de la Chambre des Représentants, à Thielt.

45. A. ANGILLIS, notaire, à Rumbeke.

46. CLARYSSE, architecte-archéologue, vicaire à Roulers.

47. NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, docteur ès lettres, commandeur de l'ordre de la Couronne de Chêne, chevalier des ordres du Lion Neerlandais, de Léopold de Belgique, du Christ du Portugal, de l'Étoile polaire, de Danebrog, d'Adolphe de Nassau et de Henri-le-Lion; associé à l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.

48. Le Vicomte DE CONWAY, intendant général de la liste civile de S. M. le Roi des Belges, à Bruxelles.

49. ALPH. VAN DEN PEEREBOOM, ministre d'état, grand-officier des ordres de Léopold et de la légion d'honneur, décoré de l'ordre du Medjidié de 1re classe, grand-cordon de Charles III d'Espagne, des SS. Maurice et Lazare de Sardaigne, et du Danebrog de Danémarc, président de la société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, membre de la Chambre des Représentants.

50. P. CROCQUISON, architecte-provincial, membre correspondant de la commission royale des monuments, à Courtrai.

MEMBRES HONORAIRES:

MESSIEURS :

1. P. **BUYCK**, architecte-provincial de la Flandre-Occidentale, à Bruges.
2. **WALLAYS**, peintre d'histoire, directeur de l'académie des beaux-arts, à Bruges.
3. **SNELLAERT**, docteur en médecine, membre de l'académie royale de Belgique, à Gand.
4. **MESSIAEN**, juge au tribunal d'Ypres.
5. H. **COPPIETERS**, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Ypres.
6. P. **VERTÉ**, docteur en médecine et en chirurgie, à Bruges.
7. LOUIS **DE BAECKER**, inspecteur des monuments historiques, chevalier des ordres de la Couronne de chêne et de Henri-le-Lion de Brunswick, officier d'académie, membre de la commission historique du département du Nord, de la société des arts et sciences de Douai, des antiquaires de la Morinie, de la société d'émulation de Cambrai, etc.
8. ED. **DE COUSSEMAKER**, chevalier de l'ordre impérial de la légion d'honneur et de l'ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand, président du Comité flamand de France, correspondent de l'institut de France, membre-correspondant de l'académie impériale de Vienne, associé de l'académie royale de Bruxelles, membre honoraire de la société des antiquaires de Londres, etc. à Lille.
9. **KERVYN DE VOLKAERSBEKE**, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie d'archéologie de Belgique, de la société des beaux-arts de Gand, etc.

MEMBRES HONORAIRES.

10. HENRI DE LA PLANE, chevalier de la légion d'honneur, secrétaire-général de la société des antiquaires de la Morinie, à St-Omer.

11. HENRI RAEPSAET, juge-de-paix du canton de Lokeren, membre-correspondant du comité flamand de France, de la société royale des beaux-arts et de littérature, à Gand, de l'académie d'archéologie de Belgique et collaborateur du Messager des sciences historiques de Belgique.

12. CONRARD VAN CAUWENBERGHE, littérateur, à Audenaerde.

13. EDMOND RONSE, littérateur et éditeur des Annales de Heindrycx, à Furnes.

14. E. VAN STRALEN, littérateur, à Anvers.

15. LOUIS RYELANDT, docteur en droit, à Bruges.

16. LÉOPOLD VAN HOLLEBEKE, attaché aux archives générales du royaume, à Bruxelles.

17. J. A. VAN STEENKISTE, licencié en théologie, professeur au séminaire, à Bruges.

18. ALPHONSE VAN DE WALLE, chevalier de l'ordre de S. Grégoire-le-Grand, agent de la société générale pour favoriser l'industrie nationale, membre de la société des beaux-arts de Gand, de l'académie archéologique d'Anvers, à Bruges.

19. CH. PIOT, archiviste-adjoint du royaume, conservateur-adjoint à la bibliothèque royale, à Bruxelles.

20. Mgr. C. J. VOISIN, vicaire-général de Tournay, chevalier de l'ordre de Léopold, président de la ghilde de St-Thomas et de St-Luc, etc.

21. Le comte A. O'KELLY DE GALWAY, chevalier de l'ordre royal du Christ de Portugal, fonctionnaire au ministère de l'Intérieur.

22. J. A. DE SCHRYVERE, curé à Vlisseghem.

23. Le Père KEELHOFF, de l'ordre de St-Augustin, à Gand.

24. H. VAN DE VELDE, président de l'académie d'archéologie de Belgique, membre correspondant de la société historique, archéologique et littéraire d'Ypres, procureur du roi honoraire, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., à Alost.

25. EDMOND VAN DER STRAETEN, musicologue, à Bruxelles.

LA MUSIQUE AUX PAYS-BAS

AVANT LE XIX[e] SIÈCLE.

DOCUMENTS INÉDITS ET ANNOTÉS (1).

VI

Fiocco (Joseph-Hector),

Compositeur distingué de la première moitié du XVIII[e] siècle. — Il est successivement vice-maître de chapelle de la cour à Bruxelles, maître de chapelle de l'église de N.-D. à Anvers et de Sainte-Gudule à Bruxelles. — Découverte d'un rarissime recueil de pièces de clavecin émané de sa plume. — L'épître dédicatoire, la préface et l'époque de la publication de l'ouvrage. — Le frontispice. — Appréciation des pièces et importance de la trouvaille. — Publication à Bruxelles de sonates pour divers instruments par Guillaume Fesch et Henri-Jacques De Croes. — Mention d'œuvres pour clavecin de Charles-Joseph Van Helmont et de Jacques Boutmy, également éditées à Bruxelles. — Jacques Boutmy, natif de Gand, est nommé organiste de Sainte-Gudule, en 1711. — Gommaire-François De Trazegnies, organiste de N.-D. à Anvers, est originaire de Grammont. — Messes et motets de Pierre Bréhy. — Analyse d'un opuscule didactique d'une rareté excessive, publié à Anvers en 1568, et renfermant la tablature du luth, de la flûte et du clavicorde. — Le frontispice. — Extraits curieux. — Marques de Simon Haghen et de Jean Couchet, facteurs de clavecins à Anvers. — Un clavecin de Jean-Daniel Dulcken, de 1747. — Vogue des concerts à Bruxelles, et engouement de la noblesse pour le clavecin. — Concurrence suscitée par les facteurs de clavecins anglais aux luthiers belges. — Mathias Bremers et Ermel, père et fils, facteurs de clavecins à Bruxelles, en 1785. — Certificats qu'obtiennent leurs produits. — Droits exorbitants prélevés à l'entrée des pianos-forté et des clavecins aux Pays-Bas.

Ce qu'il nous a été permis de recueillir d'inédit sur la carrière artistique de Joseph-Hector Fiocco, se borne à peu de chose. Né à Bruxelles, à ce que l'on prétend, vers la fin du XVII[e] siècle, il apprit dès l'âge le plus

(1) V[r] *Annales*, tome IV, pp 57 et suiv.

tendre, sans doute par les soins de son illustre père, Pierre-Antoine Fiocco, les principes de l'art qu'il devait enrichir plus tard de délicieuses créations. Il rapporte, en effet, de lui-même, qu'il était « né dans la musique. »

Nous le voyons installé en 1729, comme vice-maître de chapelle de la cour à Bruxelles. Son frère, Jean-Joseph Fiocco, étant, par droit de naissance sans doute, parvenu à la dignité de premier maître de musique à la même cour, il dut se résigner à chercher ailleurs une augmentation de position, et il opta, quelque temps après, pour la direction de la maîtrise de la cathédrale d'Anvers. Il renonça toutefois à cet emploi, le 16 mars 1737, pour succéder, en la même année, à Pierre Bréhy, dans les fonctions de maître de musique de Sainte-Gudule à Bruxelles. L'extrait qui suit en fait foi :

A Joseph-Hector Fiocco, maître de musicque de l'église collégiale de S[te] Gudule, la somme de cent livres par forme de gratification, pour estre distribuez aux musiciens et instrumentistes qui assisteront au service solemnel qui se fera en ladite église pendant l'octave du S[t]-Sacrement de miracle de la présente année, par ordonnance de neufiesme juillet xvii[c] trente sept . . . . c liv. (1).

Là se bornent nos renseignements sur Joseph-Hector Fiocco. Son livre de pièces pour clavecin nous occupera davantage, car c'est, sans contredit, le plus ancien recueil en ce genre qu'il nous ait été donné de parcourir. En voici le titre exact : *Pièces de clavecin, dédiées à Son Altesse Monseigneur le duc d'Arenberg, etc. etc., composées par Joseph-Hector Fiocco, maître de musique de l'église cathédrale d'Anvers, etc. cy-devant vice-maître de la chapelle royale de Brusselles. OEuvre premier.* Imprimé et gravé à Brusselles, chez Jean-Laur[t]. Krafft. In-f[o] oblong, de 33 pages.

---

(1) *Comptes de la recette générale des Finances*, aux Archives générales du Royaume, année 1737, f[o] 248.

Dans une épître dédicatoire adressée au duc d'Arenberg, le musicien parle de la générosité de son protecteur et lui témoigne sa vive reconnaissance pour les bontés qu'il en reçut. Aurait-il été, jeune encore, maître particulier de clavecin du prince? Serait-ce grâce à son intervention puissante qu'il fut nommé maître de chapelle de la cathédrale d'Anvers? En tout cas, l'œuvre fut publiée, comme on vient de le voir, pendant qu'il remplissait ces hautes fonctions.

La dédicace en question est conçue en ces termes:

A SON ALTESSE MONSEIGNEUR LE DUC D'ARENBERG, PRINCE DU St-EMPIRE, CH^r^ DE LA TOISON D'OR, GRAND D'ESPAGNE DE LA P^re^ CLASSE, GÉNÉRAL D'ARTILLERIE DE SA M^té^ IMP. ET CATH^e^, COL^el^ D'UN RÉGIMENT D'INFANTERIE ALLEMAND, ETC., GRAND BAILLY OFFICIER SOUVERAIN DU PAYS ET COMTÉ D'HAINAU, GOUVERNEUR ET CAP^ne^ GÉN^l^ DE LA D^te^ PROVINCE, ETC. ETC.

Monseigneur,

La liberté que je prens ne seroit point pardonnable si les extrêmes obligations que je dois à V. A. ne sembloient me le permettre. Quoique né dans la musique, et pour ainsi dire élevé par elle-même, elle m'eût peut-être refusé ses faveurs, si la générosité de V. A. ne m'avoit mis en état de les mériter. De cette manière, Monseigneur, c'est plutôt le fruit de vos bontez que j'ose vous présenter, que mon propre travail. Agréez, s'il vous plait, le témoignage de ma reconnoissance, il me sera toujours cher, puisqu'il me procure la satisfaction de publier partout ce que je vous dois, aussi bien que la soumission profonde et respectueuse avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Altesse

Le très-humble et très obéissant serviteur,

J.-H. Fiocco.

Reste à déterminer approximativement la date de la publication. Il s'agit ici, à n'en pas douter, de Léopold-Philippe-Charles-Joseph d'Arenberg, qui est regardé, à juste titre, comme l'un des princes qui ont répandu le plus d'éclat sur cette noble maison, et qui, amateur zélé des arts et des lettres, se plaisait à étendre sa bienveillance sur ceux qui les cultivaient. On pourrait, en dépouillant chronologiquement ses divers titres, arriver à fixer une date plus ou moins voisine de celle où parut le recueil de Joseph-Hector Fiocco. Mais une simple réflexion suppléera à ces fatigantes recherches. L'auteur était vice-maître de la chapelle de la cour en 1730. Il revint à Bruxelles en 1737. C'est donc entre ces deux dates qu'il convient de placer l'apparition de l'ouvrage.

Le graveur en est Jean-Laurent Krafft, de Bruxelles (1). Soit dit en passant, on a fait preuve de perspicacité, dans la liste de la *Biographie nationale*, en se contentant d'écrire Jean-L. Krafft, au lieu de Jean-Louis Krafft, que donnent Delvenne et d'autres biographes résumés par Nagler. Notre signature tranche la question, à moins qu'il n'y ait eu deux graveurs du nom de Jean-Louis et de Jean-Laurent, vivant à Bruxelles à la même époque, et, qui plus est, possédant le même style et le même genre: ce qui nous paraît assez peu probable. Ce sont ces erreurs de détail qui ont mis la confusion dans la biographie d'une foule de nos artistes.

Après la dédicace, viennent quelques laconiques explications *ad lectorem*. Elles sont de la teneur suivante:

Je me suis contenté de ne donner que ces deux suites de pièces pour un essai. Si elles ont le bonheur de plaire, j'en donnerai bientôt deux autres composées dans d'autres tons. J'ai ajouté ici une petite table de divers agrémens

---

(1) C'est le père de François-Joseph Krafft, qui fut maître de chapelle de la cathédrale de Saint-Bavon à Gand.



Photolithographie de [illegible] — procédés Asser et Toovey.

dont il faut se servir pour bien jouer ces pièces, quoiqu'ils soient connus par les œuvres de plusieurs auteurs. Cependant, comme il y a beaucoup de personnes qui les ignorent, j'ai cru qu'il étoit nécessaire d'en donner l'explication.

Puis, l'auteur donne la résolution des divers signes d'agrément dont il fait usage dans le cours de son livre. On les trouvera dans les méthodes de clavecin, et, pour indiquer des publications plus modernes, dans le *Trésor des Pianistes* de Farrenc et dans les *Clavecinistes* de Méreaux. Enfin vient la

TABLE DES PIÈCES CONTENUES DANS CE LIVRE.

Première suite. 1° L'Angloise. — 2° L'Harmonieuse. — 3° La Plaintive. — 4° La Villageoise. — 5° Les promenades d'Etterbeeck. — 6° L'Inconstante. — 7° L'Italienne. — 8° La Françoise. — 9° L'Adagio. — 10° L'Alegro. — 11° L'Andante. — 12° La Vivace. — *Seconde suite.* 13° L'Allemande. — 14° La Légère. — 15° La Gigue. — 16° La Sarabande. — 17° L'Inquiette. — 18° La Gavotte. — 19° Les Menuets. — 20. Les Sauterelles. — 21° L'Agitée. — 22° Les Zéphirs. — 23° La Musette. — 24° La Fringante.

Comme on pourra le voir à la réduction photolithographique que nous en donnons ci-contre, le frontispice de l'œuvre de Joseph-Hector Fiocco est d'une remarquable ordonnance architecturale, et certains détails sont traités avec une exquise élégance. Au milieu, on voit une tablette où est inscrit le titre de l'ouvrage, titre surmonté d'une frise. De deux côtés, un trophée de musique dans un encadrement rectangulaire, et une guirlande de verdure enroulée d'un ruban dont le bout est soutenu par un ange. A la base de la tablette, deux anges assis dans des rinceaux de feuillages de fleurs et de fruits et tenant une corne d'abondance. Au dessous, l'inscription du graveur. Sur la frise, les armes dudit duc d'Arenberg

ainsi composées: écu de gueule à trois fleurs de néflier d'or boutonnées d'argent, sommé d'un bonnet ducal et entouré du collier de la Toison d'or, le tout sur un manteau encadrant un cartouche. Supports: à dextre un lion d'or couronné, à senestre un griffon couronné de même. De deux côtés, un vase sculpté. Le tout orné de draperies.

Le seul exemplaire connu jusqu'ici se trouve en notre possession. Nous le rencontrâmes, en 1869, chez un brocanteur à Bruxelles, peu après la mort de M. Lados, organiste de la cathédrale de Sainte-Gudule. Il provient probablement de la bibliothèque de cet artiste, acquise en grande partie par ledit brocanteur.

Ce n'est pas seulement comme rareté bibliographique et comme curiosité de la gravure ancienne qu'il convient d'examiner la partition de Fiocco. Elle mérite un intérêt bien plus grand comme production musicale, et à ce titre, nous commencerons par demander si réellement elle n'appartient point à toute une série de compositions pour clavecin s'étendant du milieu du XVIe au milieu du XVIIIe siècle, et formant ce qu'on est convenu d'appeler une école. Incontestablement Fiocco s'est révélé dans un centre musical préparé à comprendre et à goûter son œuvre. Il a dû y avoir et des maîtres du clavecin et des élèves nombreux. Ces maîtres auront, de leur côté, publié des ouvrages, peut-être remarquables. Il s'agit donc de savoir si, à l'instar de l'Italie, de l'Allemagne et de la France, les Pays-Bas ont possédé, durant trois siècles, une école de clavecin illustrée par des virtuoses et des compositeurs pour cet instrument. La question mériterait d'être examinée sérieusement, et la présente trouvaille y fournit déjà un argument décisif, au moins pour une époque: la première moitié du XVIIIe siècle.

Les pièces du recueil appartiennent à des genres divers. Il en est dont les types sont empruntés aux anciennes danses. D'autres sont purement descriptives; quelques-

unes relèvent de l'expression sentimentale. Enfin, on en voit qui sont conçues dans le style brillant et soutenu des grands maîtres, comme le vivace, qu'on serait tenté de prendre pour un allegro de sonate de Scarlatti. La gigue ressemble davantage à Haendel. L'entrée en matière et certaines manœuvres de la basse contribuent surtout à faire naître cette similitude. Cette gigue est charmante de tous points. Ailleurs, c'est la grâce et l'esprit de Couperin qui dominent. En nous servant de ces comparaisons, notre intention est moins de faire connaître les modèles dont s'est servi Fiocco, que de préciser notre appréciation, en l'absence de tout autre moyen de contrôle. Évidemment, Fiocco garde son originalité propre, et, selon nous, le trait caractéristique auquel on le reconnaît, c'est la progression, employée par lui dans chaque morceau avec des variantes aussi ingénieuses qu'agréables. Pour les vraies formules, c'est là une recette commune à laquelle tout compositeur, qui n'est pas doué du vrai génie créateur, se voit obligé de se conformer. Elle établit une sorte de point de contact, qui permet à l'auditeur de se reconnaître. Voilà pourquoi les créateurs sont généralement incompris au début de leur carrière. Ils s'emparent d'une formule, en la transformant et en l'idéalisant.

Ce à quoi nul n'a pu échapper, c'est l'emploi des ornements parasites, lequel augmenta en raison des progrès de l'inspiration mélodique. La sonorité défectueuse du clavecin amena ces abus. « Dans les morceaux d'expression, dit Méreaux (1), les clavecinistes croyaient, en accumulant les pincés, les ports de voix, les tremblements, etc. suppléer aux nuances, aux oppositions, qui constituent l'expression du chant, mais que seule l'élasticité du son permet de reproduire. » Si Fiocco ne

(1) *Les clavecinistes*, p. 8.

put s'y soustraire, du moins il n'employa pas jusqu'à l'excès l'impérieuse mode des agréments.

Toutes ses pièces, dont le cadre ne dépasse pas les dimensions d'un rondeau, sont écrites à trois parties réelles, qui fonctionnent sans désemparer. C'est la marque d'un musicien habile et expérimenté. Son harmonie est généralement irréprochable, à part les licences tolérées à l'époque où il vivait. Il n'a que de sages hardiesses, sans doute pour ne pas rebuter les exécutants, qui appartenaient, en dehors des gens du métier, presque tous à la noblesse. C'est peut-être aussi ce qui l'a empêché d'écrire à quatre et à cinq parties réelles. Le morceau intitulé: *les Promenades d'Etterbeeck,* offrent quelques négligences qui contrastent avec les soins qui ont présidé à la facture du morceau précédent.

Fiocco, on le sent bien, est un claveciniste de grande force. On a nommé, fort étourdiment selon nous, Mathias Vanden Gheyn, talent essentiellement bourgeois, « le plus grand organiste et le plus grand carillonneur du XVIIIe siècle.» Fiocco était un artiste de distinction avant tout. Il vécut durant les premières et les dernières années de sa carrière, au milieu de l'élégante cour de Bruxelles, et, sans le moindre doute, son style musical s'en ressent à chaque page. Quand on a entendu sa phrase enguirlandée, coquette et tendre, nous oserions presque dire, avec Xavier Aubryet: « On est tout étonné de ne pas trouver à la sortie une chaise à porteurs ou une vinaigrette; on se croit les cheveux poudrés; on se cherche une épée au côté. » En un mot, on se représente l'époque de Louis XV en musique. Fiocco s'est amoindri pour se mettre à la portée des virtuoses amateurs. Delà la facilité, la régularité du doigté. Delà cette sobriété dans les développements, et ce soin continu d'éviter toute difficulté sérieuse. Les passages les plus compliqués ne sont, en réalité, que des thèmes doublés ou variés. Malgré cela,

la coupe de chaque morceau est très-serrée, et le style de ses miniatures musicales n'a rien perdu sous le rapport de la vérité et du naturel de l'expression. Ajoutons que les motifs sont conduits magistralement, et que, tout en semant partout la variété piquante, il ne s'égare jamais dans des divagations oiseuses. Ce qu'il appelle un essai, est, selon nous, un vrai coup de maître.

Fiocco a-t-il réalisé sa promesse de fournir une deuxième œuvre, en cas de réussite? Nous l'ignorons. L'œuvre première pour clavecin, publiée suivant les biographes à Augsbourg, est peut-être une réimpression de celle-ci, si elle n'émane de quelque parent de l'auteur. Toutes nos recherches pour retrouver cette deuxième œuvre, si elle a existé, ont été infructueuses. En revanche, plusieurs désignations d'œuvres dues à d'autres maîtres, au nombre desquelles figurent deux ouvrages pour clavecin, se sont offertes à nos investigations. Toutes ont vu le jour à Bruxelles, à ce qu'il paraît, car Bruxelles prit aussi part au mouvement qui se produisit partout dans la typographie musicale. Ce qui est surprenant, c'est que jusqu'ici les informations obtenues sur cette intéressante question, ne remontent pas au-delà du commencement du XVIII[e] siècle. Pourtant Bruxelles a dû, ce nous semble, posséder, au siècle précédent, des imprimeurs de musique, tout comme Anvers et Louvain. Voici le peu que nous avons pu recueillir jusqu'ici sur les impressions musicales, nous ne disons pas les imprimeurs musicaux, de Bruxelles.

Un ouvrage de Guillaume Fesch, que Fétis ne mentionne pas, y a vu le jour, dans la première moitié du XVIII[e] siècle. En voici le titre: *VI Sonate a violino, o flauto traversiero col basso, per l'organo, dedicate al signore Giacomo Gerardo Knyff, piu volte borgomastro della città, ed ora nobile canonico graduale della chiesa cathedrale d'Anversa, etc.* Bruxelles, sans date [avant 1731?]; grand

in-4°. Il serait difficile de dire, pour le moment, quel est le graveur de ce rarissime recueil (1).

Il y avait alors à Bruxelles, comme on le verra plus loin, un engouement extraordinaire pour la musique concertante. Aussi, les maîtres de cette localité tinrent-ils à honneur de fournir leur contingent à ce genre si en vogue.

Le premier recueil, composé par Henri-Jacques De Croes, parut en 1734, d'après les *Relations véritables*. Voici ce que nous y lisons, à la date du 8 octobre de la même année :

Avertissement. Le s[r] De Croes, componiste et maître de musique du prince de la Tour et Tassis, aïant fait graver un livre de musique, contenant 6 concerts et 6 sonates, avertit que ceux qui souhaiteront d'en avoir, les trouveront chez le s[r] Viccidomini, musicien de la cour, demeurant proche de la vieille halle au bled en cette ville. Les 6 concerts sont à violino primo obligato, violino secondo obligato, violino primo di ripieno, alto viola et cembalo, et les 6 sonates sont à quatre parties. Le prix de l'œuvre complet est d'une pistolle, et pour les concerts ou sonates seuls on ne paie que la moitié.

Voilà sans doute ce Viccidomini, impliqué dans l'affaire de l'association de Saint-Job, rapportée précédemment (2). Basse de viole de la chapelle royale, il faisait en même temps le commerce de musique, si pas l'industrie d'imprimeur.

En 1737, parut l'œuvre deuxième de Henri-Jacques De Croes, comme l'attestent encore les *Relations véritables* du 13 septembre :

Avertissement. Le s[r] De Croes, maître de musique de Mg[r] le prince de la Tour et Tassis, a fait graver et imprimer

---

(1) Catalogue Heussner, 1862, n° 35.

(2) Voy. le t. I de la *Musique aux Pays-Bas*, p. 140.

son deuxième œuvre de musique, qui consiste en quatre sonates ou divertissemens composés pour la chambre dans le goût moderne, et en quatre concerts pour la flûte traversière obligato, violino primo ripieno, violino secondo, alto viola et basso continuo. Ces quatre concerts pour la flûte sont composés à la portée du violon, et on peut jouer aussi la partie de la flûte à violino obligato. Ceux qui souhaitteront de l'acheter pourront s'adresser chez lui à Brusselle, et le prix en est huit florins argent courant de Brabant.

Notons, en passant, que les mots de « maître de musique du prince de la Tour et Taxis » confirment ce que nous avons dit au sujet de la position occupée par De Croes, avant sa nomination aux fonctions de maître de chapelle de Charles de Lorraine (1).

C'était le tour de Charles-Joseph Van Helmont, qui, en la même année 1737, fit graver deux compositions pour le clavecin. Le même journal nous renseigne ce fait, au 17 décembre :

Avertissement. Le s[r] Charles-Joseph Van Helmont, directeur de la musique de l'église paroissiale de Notre-Dame de la chapelle, et de la chapelle roïale espagnole, aïant composé un œuvre de musique pour le clavecin contenant deux pièces de suite, qu'il a fait graver et imprimer, avertit que ceux qui en souhaiteront, pourront s'adresser chez lui, au coin de la rue du Percil près du Meyboom en cette ville, et il les vend deux florins.

Toujours d'après les *Relations véritables*, Jacques Boutmy, un parent sans doute de Laurent Boutmy, fit paraître au mois d'avril 1738, son premier recueil de morceaux pour clavecin :

Le sieur J. Boutmy, maître de clavescin du prince de la Tour et Tassis, a fait graver à ses fraix son premier

---

(1) Voy. le t. I de la *Musique aux Pays-Bas*, p. 15.

livre de pièces de clavescin, qui consiste en 43 planches distribuées en deux suites d'un goût nouveau. Il a donné tous ses soins à cet ouvrage pour en rendre l'exécution facile et à la portée de tout le monde, sans cependant s'être écarté du beau toucher du clavescin. Ceux qui souhaiteront de l'achetter, pourront s'adresser chez ledit sieur Boutmy, rue des Quatre Vents près la Montagne des Aveugles à Brusselle, et le prix en est une demie guinée.

Jacques Boutmy fut nommé organiste de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, le 14 janvier 1711. Le document suivant, conservé aux Archives générales du Royaume, en fait foi:

Comme par la mort de feu le s[r] Guillaume à Kempis (1), en son vivant prestre et organiste de l'église collégiale de S[t]-Michel et Gudule en cette ville de Bruxelles, vient à vacquer ledit office et charge d'organiste de ladite église, nous, maîtres de la fabrique de l'église susdite, voulant [nous] pourveoir d'un homme habile et expert, avons, après avoir ouy et entendu les avis des plus célèbres et habiles musiciens de cette ville, comme aussi ayant eu l'avis du s[r] Hercule-Pierre Bréhy, présentement nostre maistre de musique, touchant la capacité, mœurs, conduite et fidélité de ceux qui se sont présentez à ladite charge et office, avons, ayant tout bien et meurement considéré, donné et conféré, comme nous donnons et conférons ladite charge et office d'organiste par cette au s[r] Jacques Boutmy, avec

(1) Un Jean-Florent à Kempis, probablement son père ou son oncle, est auteur d'un recueil de noëls ainsi intitulé: *Cantiones natalitiae tam vocibus quam instrumentis accomodatae, authore Joanne-Florentio à Kempis, parochialis ecclesiae S. Mariae Virginis Bruxellis organista.* Antwerpiæ, P. Phalesius, 1657, in-4°; de 24 pages pour la basse-continue. Un cahier en a été vendu, en 1869, chez Bluff, à Bruxelles. M. Fétis n'a point connu cet ouvrage, et apparemment il n'a point vu ceux qu'il cite du même auteur, attendu qu'il le nomme simplement Florent, sans ajouter son premier nom de baptême, Jean.

tous profits, gages, émoluments, droits, prérogatives et honneurs y appartenants, pour estre par luy exercé, profité et en jouir, sa vie durante. En foy de quoy, avons fait dépescher cette et signer par nostre receveur. Ainsy fait en l'assemblée des vénérables et nobles messieurs les maîtres de la fabricque susdite, le quatorzième janvier mil sept cent et onze.

Cette collation at ainsy esté faite en la maison dudit Boutmy, par messieurs François Caproens, chanoine, le vicomte de Vueren et le baron de Rieseghem, comme maîtres de ladite fabricque, ainsy qu'ils m'ont déclaré et ordonné d'en tenir notice.

A. Beauregard, recep. fab.

On s'est servi du texte de cette nomination, dans un procès que Jean-Frédéric Faber eut à soutenir, en 1742, contre les maîtres de la chapelle de Notre-Dame, en la cathédrale d'Anvers. Jean-Frédéric Faber, qui était à la fois organiste de l'église de Saint-Jacques, de celle de Saint-Georges et de la maison professe des Jésuites à Anvers, avait pu se faire nommer également au poste d'organiste du salut de Notre-Dame, en remplacement de Jean-Baptiste Govaerts, ou plutôt de son fils Jean-Carlo Govaerts, qui avait été jugé inapte au service, à cause de son ignorance de la basse continue. Mais pour des raisons trop peu intéressantes pour être énumérées ici, il avait été démissionné de son emploi, et Gommaire-François De Trazegnies, le principal organiste de la cathédrale, avait été provisoirement chargé, à sa place, de faire le service quotidien des saluts de Notre-Dame. Le conseil de Faber se fondait donc sur le document précité, pour prétendre que les fonctions d'organistes étaient inamovibles ou conférées à vie. Un autre prétexte pour écarter Faber fut mis en avant. On voulait que le musicien, n'étant point brabançon, n'avait aucun droit à l'obtention de la place en question. Cette ridicule chicane, mise à néant par le conseil de Faber, donna lieu à la

production de trois exemples d'organistes, remplissant un emploi élevé dans des cathédrales du Brabant, sans avoir la qualité de brabançon. Le passage du mémoire rédigé à cet effet, est ainsi conçu:

Meynen sy misschien dat de organistschappen, beyaert-speelders ende musicanten onderworpen syn aen de placcaerten ende blyde incompsten dicterende dat al de officien in Brabant moeten worden bedient ende geexerceert door inboorlingen van den selven lande van Brabant, sy syn grootelykx geabuseert: de officien hier vooren geroert, en syn geen weireltlycke ampten; sy hebben eyghentlyck de natuer van geestelycke beneficien ende worden *qua tales* aen de principaelste liefhebbers die daer toe concurreren, en selfs by publicque gazetten worden geadverteert en ingeroepen. Sy worden, *inquam,* alsoo by concours geconfereert aen de persoonen die meest ervaeren syn in de voorschrevene conste, sonder aenschouw tè nemen ofte sy brabanders, luyckenaers, spaignaers oft italiaenen syn.

Daervan syn menigvuldighe exempels. Men heeft met de schrifture van replicque overgegeven de collatie van d'heer Boutmy, gewezen organist van Sinte Gudula alhier. Den voorschreven Boutmy en was gheenen brabander: hy was gebortigh van Ghendt, provincie van Vlaenderen. Sieur D. Rayck, luyckenaer van geborte, is geweest organist van de cathedrale kercke van Antwerpen, daer naer tot Loven, ende nu actuelyck tot Ghendt. Sieur Treseniers (1), actuelen organist van de groote orgel binnen de voorschreven cathedrale kerke van Antwerpen, is gebortigh van Geeraertsbergen, land van Aelst, in de voorschrevene provintie van Vlaenderen. Men soude noch meer als vyf-en twintigh van de selve exempels connen voor den dagh brengen; maer

---

(1) De Trazegnies. Six divertissements pour clavecin ont été publiés sous le nom de F.-J. De Trazegnies, chez Melle Andrez, éditeur de musique à Liége, vers la fin du XVIIIe siècle.

de notoiriteyt van het voorschreven feyt, dispenseert van voorder beweys te doen.

Résumons: Gommaire-François De Trazegnies, qui touchait, en 1743, les grandes orgues de la cathédrale d'Anvers était natif de Grammont; Dieudonné Raick, d'abord organiste de la même cathédrale, puis organiste à Louvain, et finalement à Gand, avait vu le jour à Liége; Jacques Boutmy, jadis organiste de Sainte-Gudule à Bruxelles, avait pour lieu natal la ville de Gand (1). La première et la dernière de ces informations sont inédites. La dernière surtout nous met sur les traces d'une famille de musiciens qui a eu, jusqu'en ces derniers temps, de dignes représentants de l'art.

Appelé, le 8 mai 1714, à expertiser un carillon fondu par Guillaume Witlocx, à Anvers, Jacques Boutmy, en compagnie de J.-F. Van Dyck, carillonneur à Lierre, de Jean Van Yschot, carillonneur de Saint-Michel [à Anvers?] et de Baudouin Bollengier, carillonneur à Bruges, signe un certificat où il s'intitule: organiste de Sainte-Gudule à Bruxelles, joueur de hautbois, de viole de gambe, de flûte, clavecin, etc. C'était un vrai encyclopédiste instrumental du temps.

Voici encore un renseignement, extrait des *Relations véritables* du 14 mai 1737, et relatif à des compositions qui ont été probablement éditées à Bruxelles:

Avertissement. Feu m^r Bréhy, maître de musique de l'église collégiale de St-Michel et Ste-Gudule à Brusselle, ayant composé plusieurs messes en musique à deux chœurs avec des cors de chasse sur toutes sortes de tons, beaucoup de motets à plein chœur et à voix seule, des anti-

---

(1) Un certain Boutmy figure comme maître de clavecin à Gand, dans la liste des souscripteurs au recueil d'airs de danse pour clavecin édité en cette ville dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, par d'Aubat de St-Flour.

phones pour toute l'année, etc.; sa veuve avertit ceux qui voudront s'en accomoder qu'elle s'en deffera à juste prix.

Comme on le voit, cette note nous fournit approximativement la date de la mort de Pierre-Hercule Bréhy, musicien dont nous avons déjà parlé dans le volume précédent et qui a été mentionné quelques lignes plus haut.

Un graveur bruxellois du nom de J.-C. Rousselet, publia, d'après M. Van Elewyck, *Six pièces de clavecin*, composées par Dieudonné Raick. Le recueil doit avoir paru avant 1753, car c'est « l'œuvre premier » de l'éminent organiste liégeois, et M. Vander Haeghen, dans sa *Bibliographie gantoise*, cite du même musicien *Six petites suites de clavecin*, *flûte ou violon*, qui virent le jour à Gand, vers le mois d'avril 1753, chez le graveur Wauters, imprimeur de *Trois sonates de clavecin*, du même Raick, citées également par M. Van Elewyck.

Outre cela, le graveur Van Ypen, à Bruxelles, publia, vers la fin du XVIIIe siècle, diverses œuvres musicales, et, entre autres : 1° Trois messes à quatre voix que mentionne M. Fétis, et dont un exemplaire est conservé, au rapport de M. le chanoine Vande Putte, au jubé de l'église de Courtrai ; 2° Un cahier de danses composé par le nommé Trappeniers, maître de danse du duc de Lorraine et intitulé: *Recueil de contredanses avec premier violon et basse continue ;* et 3° des sonates pour clavecin ou piano-forté dues à « Van Malder, op. VII ; » sonates côtées « 7 livres 4 sols » et citées dans le *Catalogue de musique vocale et instrumentale* dudit Van Ypen.

Les *Épreuves des caractères de la fonderie de Mathias Rosart*, pour 1789, à Bruxelles, nous montrent plusieurs spécimens de musique de plain-chant et de ce qu'il appelle « la petite musique, » c'est-à-dire les chansons (1). Inutile

(1) Nous ignorons s'il y a aussi de ces spécimens dans les *Épreuves des caractères de J.-Fr. Rosart*, publiés en 1768, avec le portrait du fondeur, né à Namur en 1714. — Catalogue Veyt du mois de février 1868, n° 274.

¶ Dit is eē ſeer Schoō
Boecxkē/om te leerē makē alderhande tabulatuerē
wten Diſcante. Daer duer men lichtelijck mach
leerē ſpelen opt Clauicordiū Luyte eñ Fluyte.



Bruges. - J. Petyt. Lith.

d'ajouter que tous les renseignements qui précèdent ont été omis par les bibliographes. Évidemment, le noyau d'une école de clavecin belge apparait au XVIIIe siècle; quand les œuvres dont on connaît les indications auront été retrouvées, on pourra commencer par y assigner un certain caractère, qui peut-être tranchera, plus ou moins, avec celui des écoles voisines. Restent à explorer les XVIe et XVIIe siècles.

A l'égard du premier, il nous est permis maintenant de compléter, ce qui a été dit touchant le rarissime opuscule de didactique instrumentale imprimé à Anvers en 1568; car la chance nous est échue de le voir en nature. Il est bien entendu que nous n'en extrairons que ce qui concerne le clavicorde, instrument polyphonique dont est issu le piano. Tout ce qui regarde le clavicorde, son origine, sa tablature, sa construction, nous intéresse vivement. Le luth et la flûte, deux instruments dont il est encore parlé dans le curieux opuscule en question, offrent moins d'importance et ne manquent pas de méthodes. Il est vrai, comme dit l'auteur du petit traité, que la connaissance du luth vous initie aux secrets de la harpe, du psaltérion et de certains autres instruments de la même famille. Mais il ajoute que la science du clavicordium mène à celle de l'orgue, du clavecin, de la virginale, de l'hepécorde *(sic)* et de tous les instruments à clavier.

Le frontispice que nous avons fait graver dans toute son exactitude naïve et grossière, y comprises les parties tintées de rouge, offre la synthèse du clavicorde, du luth et de la flûte, outre le titre que nous avons déjà reproduit (1). Au revers, commencent, avec un court préambule, les

---

(1) *La Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 275. L'opuscule est conservé à la Bibliothèque royale de La Haye. Nous en devons la communication à l'obligeante complaisance de Mr Campbell, conservateur dudit dépôt.

leçons. Nous omettrons tout ce qui se rapporte à la division de l'ouvrage et aux généralités préliminaires de la musique, pour arriver directement à l'entretien sur le clavicorde, « instrument, dit le maître, qui s'apprend pour jouer de l'orgue dans les églises. » Cette définition ouvre un vaste champ aux conjectures, quant à l'usage qui a été fait originairement du clavicorde. Ce n'était donc point, au début, un instrument d'agrément?

Die meester. Dat clavicordium ende die ander instrumenten hoe men die maken mach dat en sal ick u hier niet seggen noch beschryven voorder dant u noodt is om weten na der const van musicam. Jae oock die stellinghe der tabulatuere op die clauwieren dat cleeft musicam ane, daeraf wil ick u gheerne onderscheet doen ende beschryven u daer tverstant af, soo ic best mach.

Die jonghe. Dat is tghene dat ick begheere.

Die meester. Clavicordium geloof ick dat zyn die instrumenten die welcke Guido Aretinus monocordium ghenoempt heeft. Jae vander eender siden weghen. Ende dat wordt af ghedeylt oft af ghemeten, nae den diatonischen gheslachte alleen beschreven ende ghereguleert. Daer af vindt ick ghenoech beschreven in haerlieder boecken, dat sulck monocordium een langhe viercante leye is ghelyck eender kisten oft eenen coffere. In welcker layen d'eene side ghetrocken wordt die afghedeylt is met allen consonanten, door die proportien, die alle dinghen bringhen in zyn wezen ende statueren. Welcke divisien al gheteeckent worden met poinctkens. Op den binnensten grondt van desen monocordium staet noch ghefigureert eenen cirkel duer den welcken die thoonen luyden oft huere gheluyt gheven. Die divisen die op den achtersten siden vanden selven monocordium staen dat wort ghenoemt den steeck. Ende hier aen so ghaets vele weder dat monocordium goet is oft quaet. Want den steeck dats den thoon die sine proportien houden. Op die voorseide pointkens daer hier voor geruert is, sal men

op elck setten eenen sluetele. Door welke ick dencken wille dat nu gheheeten wordt clavicordium.

DIE JONGHE. Wildy my nu niet segghen hoe men dat clavicordium oft die divisen afmeten sal?

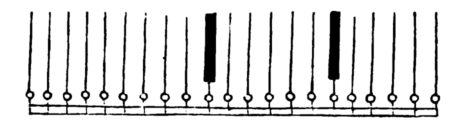
DIE MEESTER. Daer af suldy verstants ghenoech vinden in desen teghenwoordighen boecke, emmers na myn duncken dat u behoeffelyck ende noot wesen sal. Daer omme soo wil ick u nu ghaen vervolghen ende leeren die tabulatuere hoe ghy die stellen sult op uwe werck te weten op dye clauwieren vanden clavicordium.

DIE JONGHE. Wel ick verstae u herde wel. Maer met wat substantien en sal dit voornoemde clavicordium syn thonen gheluyt gheven?

DIE MEESTER. Men saldere op spannen stalen draet, van den ghelycksten ende minsten dat men ghecryghen mach, oft moghelyck is om vinden. Ende dat sal men stellen na uutwysen van der musiken so dat wel behoorlyck is na sinen consonnancie.

DIE JONGHE. Hoe meenighen sluetel moeten wel syn op dit voorseyde instrument?

DIE MEESTER. Als Guido van den monocordio gheschreven heeft alleenlyck voor hem nemende diatonicum genus. So schynt dat dat clavicordium niet meer ghehadt en heeft dan twintich sluetelen alles. Gelyc als hier staen in desen figueren:



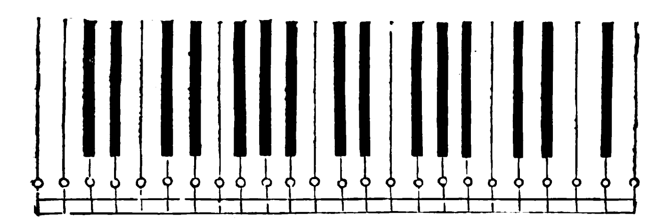
Nu soe synder meer andere hier nae ghecomen diet versuptylt hebben, soo dat syt vermeerdert hebben. Ende hebbe Boëtium oock ghelesen, die nae den anderen gheslechte dit noemt cromaticum, dwelck 't monocordium afdeylt.

Die jonghe. Ghy segt my vele van den vremden vocabulen ofte gheslechten. Segt my doch wat dat diatonicum genus es, ende dan voorts van den anderen.

Die meester. Diatonicum genus is, als Boëtius spreect in den eersten boeck synder Musika, in den xxi[e] capittele, ghelyck dyatesseron dat wy een quaert heeten, ofte twee gheheel thoonen. Ende eenen halven thoone werdt gheheeten semithonium ofte dat vier sluetelen ofte vier stemmen maken. Want vier sluetelen dat is diatesseron ofte twee geheel thoonen, ende eenen minderen semithonium. Ende aldus van ghelycken.

Die jonghe. Aengaende dat ghy gheseyt hebt dat dit clavicordium nu versubtylt is oft vermeedert. In wat manieren is dat te verstaene?

Die meester. Sommige die maectent nu wel van viere octaven, so dat noch veel meer sluetelen hebben moet dan voren ghefigureert staet. Nochtans soo en syn die selve niet anders dan een repeticon der eerster stemmen der drie octaven. Als hier in deser figueren. Ende dese figuere is nu aldermeeste ghemeyne dwelck men nu meest useert:



Die jonghe. Wilt my nu wat verstants gheven vanden lakenne dat op dat clavicordium ghevlochten is. Weder dat neempt oft geeft, ofter ware oft niet en waere?

Die meester. Dat laken dat ghy daer op ghevlochten siet staen dat is van grooten noode daer. Want sonder

dat en sout gheen proporcie van resonantien gheven, maer het scude staen clincken ende cresselen alle eenderhande thoon. Ende midts desen ghevlochten lakene, so hevet zyn volcomen resonancie van tertien tot tertien, van quinten tot quinten.

Die jonghe. Ghy hebt nu geseyt hier vore dat het clavicordium nu seer versubtylt is. Hoe menigen sleutel moet men nu alles hebben op dat clavicordium?

Die meester. Ghy moet nu op een gerechtich clavicordium hebben xxxviij sluetelen, maer eer ic voorder afsegghen sal, soo sal ick u hier eerst een figuere stellen op musica (1). Het is grootelyck van noode dat ghi den figuere wel sekerlycken vast op die hant hebt. Want het is scala musicalis sive manus Guidonis Aretini. Ende dit is den gama ut na dat conterpoint, daer men alle noten bi discanteren mach nae den sluetel daer si inne staen.

Die jonghe. Hier heb ic al te cleynen verstant af.

Die meester. Soo sal ict u van breeder verhalen om volcomender verstant daer af te gheven. Ghi sult weten dat er zyn vyve concordancien . . . .

Ici vient l'application, très-connue, du système de notation au clavier d'un clavicorde de grande dimension, lequel se composait, comme celui de l'orgue, de vingt-huit touches. Les leçons se terminent par une chanson flamande à trois voix arrangée en tablature de clavicorde, et dont les paroles sont:

Een vrolyck wesen myn oochkens saghen
Wien ick ghetrouwicheyt moet toeschryven;
Al wilt haer jonst uut liefden dryven,
Nae dese gheen ander in myn behaghen.

---

(1) La figure en question, comme le dit d'ailleurs l'auteur, n'est autre que la main guidonienne, qui se trouve dans tous les traités musicaux du moyen-âge. Inutile donc de la reproduire.

Jusqu'ici, nous le répétons, aucune œuvre spéciale pour le clavecin, écrite aux Pays-Bas pendant le XVIe siècle, n'est parvenue jusqu'à nous. Il en est de même, croyons-nous, pour le siècle suivant. Et pourtant, que de fabricants de clavecin, rien que dans la seule ville d'Anvers (1)! Toutes les compositions, surgies alors, sont-elles perdues sans retour? Nous n'osons le croire, et nous espérons toujours que les archives de nos vieilles cathédrales et abbayes viendront combler ces importantes lacunes. En attendant, ajoutons quelques renseignements nouveaux à ceux que nous avons donnés sur les facteurs de clavecins belges (2).

Quatre clavecins sont venus enrichir le musée d'instruments, si fourni déjà, de M. César Snoeck à Renaix. Le premier porte une marque au génie ailé, avec les lettres S — H. Tout nous porte à croire qu'il sort des ateliers de Simon Haghens d'Anvers, un contemporain du célèbre Jean Ruckers. C'est la même facture, la même ornementation.

Le deuxième clavecin offre encore la marque susdite, avec les lettres J — N — C. On en trouvera un facsimilé ci-contre. Il y a eu, au XVIIe siècle, selon M. De Burbure, une famille anversoise de facteurs de clavecins du nom de Couchet, à savoir: Jean Couchet, qui entra dans la gilde de Saint-Luc, en 1641—1642; Joseph Couchet, probablement son fils ou son neveu, qui fut admis dans la même gilde en 1665; Jean Couchet, le fils de Jean, qui devint membre de Saint-Luc en 1696; et Abraham Couchet, reçu à la fois, dans la susdite gilde en 1666, et comme peintre et comme facteur de clavecins. Ce dernier étant écarté, parce que l'initiale de son

---

(1) Voy. l'excellente notice de M. De Burbure sur les luthiers d'Anvers, ainsique le *Ligghere* de la gilde de Saint-Luc de la même ville, publié par Valerius, etc.

(2) *La Musique aux Pays-Bas*, t. I, pp. 192 et 278.



MARQUE DE FACTEUR DE CLAVECINS,

attribuée à la famille des COUCHET,

d'Anvers.

Bruges J. Petyt. Lith.

nom ne s'adapte point aux lettres de la marque J. — N—C, lequel des trois autres Couchet prendrons-nous pour l'auteur du clavecin en question? Le choix est difficile, et nous attendons l'apparition du deuxième volume du *Ligghere* de Saint-Luc à Anvers, pour nous prononcer à cet égard. Si l'un d'eux a un second prénom, commençant par un *n*, la question sera vite tranchée.

Le troisième clavecin est de format ordinaire et comporte deux claviers à cinq octaves plus deux notes, et quatre registres. Il a été agrandi du côté droit pour lui donner l'étendue qu'il possède actuellement. Il n'avait primitivement, selon toute apparence, que quatre octaves et demie. On y lit la double inscription: JACOBVS VANDEN ELSCHE ME FECIT A° 1710. — JOHANNES HEINEMAN REFECIT A° 1790. D'abord, pour Vanden-Elsche, est-ce le même dont Burney fait l'éloge (1)? C'est lui, à coup sûr, que M. De Burbure nomme « un des derniers facteurs qui exerçèrent leur profession à Anvers. » Il ne fut reçu dans la gilde de Saint-Luc qu'en 1717, ce qui tend à prouver qu'il exerça précédemment son métier ailleurs. Quant à Jean Heineman, il avait selon toute apparence ses ateliers à Anvers, en 1790, puisque M. De Burbure cite de lui un clavecin à queue construit en cette ville, en 1793. Il était affligé de cécité.

Le clavecin qui nous reste à mentionner, est de Jean-Daniel Dulcken (2). L'exemplaire est d'une bonne conservation, bien que les touches du clavier portent les traces d'un long emploi. Il se compose de cinq octaves et de trois registres. Sur la planchette qui borde le clavier, on lit l'inscription: JOANNES-DANIEL DULCKEN FECIT ANTVERPIÆ, ANNO 1747. Des fleurs élégantes, peintes à l'eau, garnissent la table d'harmonie. L'ouïe

---

(1) Voy. *La Musique aux Pays-Bas*, t. I, pp. 195 et 196, où nous avons donné erronément à Jacques Vanden Elsche le prénom de Jean.
(2) *Id. loc. cit.*

est formée de lettres enlacées, en guise de monogramme. Grâce au millésime 1747, il nous est permis de mieux préciser la date de l'arrivée de Jean-Daniel Dulcken à Anvers, date qui jusqu'ici n'avait été donnée qu'approximativement.

Le moment était favorable. Le goût des concerts, tant particuliers que publics, avait pris une extension inusitée. La marquise de Prié, excellente virtuose sur le clavecin, avait donné un quart de siècle auparavant, ainsique nous le verrons bientôt, une active impulsion au mouvement. Le marquis de Prié lui-même, qui était, comme on sait, conseiller d'État, s'ingénia à mettre partout les concerts à la mode. L'exemple partait donc d'en haut, et il trouva bientôt un grand nombre d'imitateurs. Toute la noblesse de Bruxelles s'éprit d'un ardent engouement pour les réunions musicales. C'était à qui eût donné la plus belle soirée musicale, ou qui se fût distingué en qualité de virtuose. De nombreuses traces de cette époque de dilettantisme, nous sont restées dans les *Relations véritables*. Nous les consignons ici dans leur sèche concision :

1721, le 8 août. — Concert de musique, pour la naissance de S. M. l'Impératrice régnante.

Le 3 octobre. — Mercredi, jour de naissance de S. M. impériale et catholique, très-beau concert.

Le 4 novembre. — Fête de saint Charles-Boromée. Concert très-agréable.

Novembre. — Il y eut, le soir, chez Leurs Excellences un souper magnifique, accompagné d'un très-agréable concert.

1722, le 24 mars. — Concert donné par le marquis de Westerloo.

Le 24 novembre, fête de sainte Élisabeth, très-agréable concert.

1723, le 5 février. — Mercredi, beau concert de musique, à l'hôtel du prince de Hornes.

Le 9 février. — Vendredi, concert de voix et d'instruments chez le marquis de Prié.

Le 15 janvier. — Lundi, concert de musique.

Le 19 janvier. — Dimanche, concert de musique.

1724, le 2 février. — Beau concert de voix et d'instruments les plus renommés, chez le marquis de Prié.

Le 3 octobre. — Dimanche, au grand théâtre, un très-beau concert de voix et d'instruments.

Le 7 novembre. — Dimanche, saint Charles, au grand théâtre, quelques cantates en musique.

1725, le 13 novembre. — Lundi, le comte de Calemberg donna aux sérénissimes princes de Bavière, un très-beau concert suivi de bal.

1726, le 17 mai. — Dimanche, à la cour un très-beau concert de musique.

Le 27 décembre. — Vendredi, un agréable concert de musique (1).

1731, le 24 juillet. — Au couvent de Berlaimont (chanoinesses régulières de Saint-Augustin) Son Altesse Sérénissime dina avec la communauté, qui eut l'honneur de présenter, après les vêpres, à Sadite Altesse, un concert de musique chanté par quelques religieuses, et accompagné de plusieurs instruments.

1734, le 4 novembre. — A la fête de saint Boromée, vers le soir, S. A. S. se rendit au grand théâtre, où on lui donna une belle sérénade italienne, vocale et instrumentale; elle en donna l'entrée libre au public.

1736, le 14 février. — Dimanche, à l'occasion du mariage de S. A. R. le duc de Lorraine avec l'archiduchesse Marie-Thérèse ..., la Sérénissime Gouvernante entendit un magnifique concert dans l'appartement des États de Brabant, que lesdits États y avaient fait préparer.

---

(1) Nous clôturons ici la liste des concerts ordinaires donnés à la cour. Les oratorios chantés à la chapelle de la cour, pendant la semaine sainte, seront énumérés au chapitre suivant.

1737, le 22 janvier, il y eut un concert particulier au palais, en présence de madame l'Archiduchesse Gouvernante, où messieurs Fabio (1) et Carnavasso jouèrent l'un l'archiluth et l'autre du violon, dont S. A. S. parut très-contente, de même que les seigneurs et dames de la cour.

1738, le 9 août, S. A. S. dina au château de Mariemont, où un musicien italien joua de la harpe en la dernière perfection.

Le 21 août, la Sérénissime Gouvernante se rendit au château de Fay, où Mr de Gognies, prévôt de Binche et seigneur de Fay, lui donna le divertissement de la pêche, et d'un beau concert de musique.

1739, 1er mars. — Ces jours passez, madame l'Archiduchesse assista au palais à un beau concert de musique, où le comte de Pergen joua du clavessin, le comte de Verschoviz du violon, le comte Colowrat du lût, et le comte Hoyos de la basse de viole.

La virtuosité prit une telle extension, vers le milieu du XVIIIe siècle, que les luthiers anglais s'ingénièrent à faire la concurrence à nos fabriques d'instruments, et, il faut le dire, ils réussirent à obtenir la vogue, surtout quant au piano. Il est vrai d'ajouter que, à la naissance de l'instrument, nos facteurs de clavecins ne mirent pas toute l'activité nécessaire à l'acclimatation de ce puissant engin de la musique moderne. Les préjugés et la routine l'emportèrent, et, entretemps, les fabricants anglais réalisaient des perfectionnements de tout genre qui durent nécessairement influer beaucoup sur l'écoulement de leurs produits. Outre cela, ils attiraient chez eux, à l'aide de forts salaires, les meilleurs ouvriers de nos ateliers de lutherie (2).

---

(1) Fabio Ursillo, fameux archiluthiste, dont il a été parlé au t. I, de *la Musique aux Pays-Bas*.

(2) Voir tout ce que nous avons dit à ce sujet dans le t. I de l'ouvrage prémentionné.

On conserve aux Archives générales du Royaume une requête de 1785, où plusieurs facteurs de clavecins bruxellois se plaignent à qui de droit de l'état d'abandon auquel sont voués leurs produits, par suite de la concurrence pernicieuse que leur fait la lutherie anglaise, et ils demandent pour faire cesser cet état de choses, à ce qu'il plaise au gouvernement de frapper, d'une imposition exorbitante, les clavecins et les forté-pianos venant de l'étranger. La requête est ainsi conçue :

A MESSEIGNEURS LES TRÉSORIER GÉNÉRAL ET CONSEILLERS COMMIS DES DOMAINES ET FINANCES DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE,

Messeigneurs,

Mathias Bremers, J.J. Ermel père, Eugène Ermel fils, NN. et NN., respectivement habitans et facteurs de clavessins à Bruxelles, à Mons, à . . . . . et à . . . (1), prennent très-humblement la liberté de vous représenter avec le plus profond respect qu'ils se sont appliqués avec la plus grande assiduité à porter leur art à un degré de perfection qui fait aujourd'huy convenir les amateurs connoisseurs que les clavessins, nommément ceux à marteaux vulgairement dits forté-piano, qui sont travaillés par eux, égalent les meilleurs qu'on fait en Angleterre, preuve les déclarations cy-jointes qu'on pourrait au besoin centupler.

Cependant, tel est le préjugé et le goût pour ce qui se fabrique chez l'étranger, que les productions de leur art restent en stagnation et que bien loin d'en recueillir les fruits, à peine en trouvent-ils un débit qui fournit au jour la journée leur nécessaire. Une situation pareille, Messeigneurs, n'éguise point l'industrie, n'invite point les

(1) Ces réticences sont pour le moins singulières dans une requête où tout doit être précis et régulier.

arts ni ne tente les artistes, mais retrécit le génie et fait languir cette branche de commerce.

Vos soins, Messeigneurs, qui, dans tous les temps, s'étendent principalement à encourager les arts, ne se refuseront sans doute pas à venir au secours des remontrans, et où qu'ils sont plus qu'en état de fournir tout ce que le païs pourra demander de clavessins, ils osent vous supplier, Messeigneurs, d'établir un droit de dix louis par clavessin ou forté-piano venant de l'étranger, qui est le seul moyen d'empêcher qu'on en établisse ici des magazins, assurera un débit de ceux qui se fabriquent dans ce païs et ranimera cette branche de commerce; les remontrans l'espèrent avec d'autant plus de confiance, que cette imposition ne tombera nullement sur une denrée de nécessité, mais uniquement sur un objet de goût et de curiosité. C'est la grâce, etc.

Nous croyons ne devoir point omettre de reproduire également les certificats joints au *factum* de Mathias Bremers et c^ie^, bien que, par un effet étrange qui ne saurait être celui du hasard, ils se ressemblent presque tous. Il y a là des noms à recueillir, qui ont leur signification pour l'objet dont nous nous occupons.

Je sousigné déclare que le sieur Ermel père et fils m'a livré un forté-piano organisé fait par lui égalé au moins en qualité aux meilleurs forté-piano que j'ai entendus venant d'Angleterre. En foi de quoi j'ai signé.

Mons, le 10 octobre 1785.

MARTIGNY, COMTESSE DE CHOISEUL MEUSE.

Nous soussignées déclarons que le s^r^ Mathias Bremers nous a livré un clavecin à jeux de buffle et un forté-piano dont nous sommes parfaitement contentes.

Bruxelles, le 30 novembre 1785.

DE CHANCLOS, COMTESSE DE CRUQUENBOURG,
THÉRÈSE, COMTESSE DE CHANCLOS.

Je soussigné déclare que le sieur Ermel père et fils m'a livré plusieurs forté-piano simple et organissé fait par lui égal au moins en qualité aux meilleurs forté-piano que j'ai entendus venant d'Angleterre. En foi de quoi j'ai signé cette.

A Bruxelles, le 30 septembre 1785.

G. Staes.

Le soussigné député de la noblesse des États du pays et comté de Hainaut, déclare d'avoir acheté du sieur Hermel, demeurant à Mons, un forté-piano organisé très-bien conditionné, tant pour le son mélodieux que pour l'aisance du jeu* et la solidité de l'ouvrage.

Fait à Mons, le 8 octobre 1785.

Le comte Joseph de Saint-Genois.

Le dit achat fait depuis sept ans.

Je soussigné déclare que le s[r] Mathias Bremers m'a vendu et livré en 1780 un clavessin supérieurement travaillé et ayant un jeu en buffle formant le piano ; que la bonté de cet instrument égale au moins tous ceux que j'ay entendu venant d'Angleterre, et que nombre d'anglois amateurs ont avoué n'en point avoir entendu de meilleur à Londres, et que même milord Losson m'a dit que s'il devoit résider en cette ville, il ne ferait aucune difficulté de m'en offrir cent guinées. En foy de quoy j'ay signé le présent.

A Bruxelles le 3 octobre 1785.

Audebert.

Je soussigné déclare que le s[r] Mathias Bremer m'a vendu et livré un clavessin supérieurement travaillé et ayant deux jeux en buffle formant le piano, que la bonté et le raisonnement sont supérieurement bons, pour lesquelles j'ai paié quarante-cinq louis, et ils m'ont offert douze cents florins pour ce clavessin.

Fait à Brussel, le 21 novembre 1785.

J.-C. Vander Brugghen.

Je soussigné déclare que le s[r] Bremers m'a livré un clavessin dit forté piano fait par lui égal au moins en qualité aux meilleurs clavessins que j'ai entendus venant d'Angleterre. En foi de quoi j'ai signé cette.

A Bruxelles, 28 septembre 1785.

B.-C. Limpens.

Je soussignée déclare que le s[r] Bremers m'a livré un clavesin fait par lui, dont je suis parfaitement satisfaite.

Fait à Bruxelles, le 14 octobre 1785.

La comtesse de Duras née comtesse d'Élissem.

Je soussigne et déclare que le sieur Bremer m'a livré plusieurs forté-piano et clavecin fait par lui égal au moins en qualité et beauté que les meilleurs forté-piano et clavecin venant d'Angleterre. En foi de quoi j'ai signé cette.

A Bruxelles, le 22 novembre 1785.

G. Staes, organiste de la cour.

Je certifie d'avoir accordé tous les clavecins et forté-piano qui ont été faits par Mathias Bremers, et j'ose certifier n'en avoir jamais vu ni entendu de mellieurs et mieux faits que les siens, puisqu'ils surpassent en bonté et beauté tous ce que nous avons reçu d'Angleterre dans ce païs.

Fait à Bruxelles, le 22 octobre 1785.

Guill. Hinne, organiste de l'église ducale du Sablon, et accordeur de clavecins et forté-piano (1).

---

(1) Pour ne rien omettre de ce qui concerne le clavecin et son emploi aux Pays-Bas, constatons que le prix exigé, au xviii[e] siècle, pour accorder ledit instrument, était une demi-couronne. C'est du moins ce que nous apprend un livret de dépenses d'un nommé Devaux, qui habitait, avec sa femme, le château de Monplaisir. On y lit, entre'autres, l'annotation suivante, faite, croyons-nous, par M[me] Devaux : « Accordeur de clavesin, payé une couronne, pour deux fois ; le 9 novembre 1779. »

Je soussignée déclare que le sieur Bremers m'a livré un forté-piano fait par lui, dont je suis parfaitement satisfaite.
Fait à Bruxelles, le 21 octobre 1785.

J.-S. Desclé née Dansaert.

Je soussigné déclare que le s[r] Ermel père et fils m'ont vendu un forté-piano organisé fait par eux égal au moins aux meilleurs forté-piano d'Angleterre.
Fait à Mons, le 7 octobre 1785.

R. D'ergy.

Nous soussignez déclarons que les forté-piano simples et organisés faits par le sieur Ermel père et fils égalent au moins en qualité aux meilleurs forté-piano que nous avons entendus venant d'Angleterre.

J.-B. Sauton, organiste de la paoisse de S[te] Elisabeth et de m[rs] les magistrats de la ville de Mons; Antoine-Joseph Fétis, organiste du très-illustre chapitre de S[te]-Waudru à Mons; Antoine-Joseph Sotteau, organiste de la collégiale et du chapitre de Saint-Germain à Mons.

Quel accueil fit-on à la requête, en haut lieu? L'analyse des rapports qu'elle provoqua, va nous l'apprendre.

Les droits prohibitifs sur les instruments de musique sont fixés à 10 p°/o, outre 1 p°/o lorsqu'ils entrent par mer ou par l'Escaut. « Il est reconnu que les suppliants font très-bien les clavecins, piano-forté organisés et autres, et ce seroit autant de gagné si l'on se pourvoyoit de ces articles dans le pays. » Le conseil estime qu'on pourrait imposer 15 p°/o de la valeur des produits, outre 1 p°/o de convoi. Telle est, en somme, la teneur du protocole rédigé par les conseillers d'État et de Finances Baudier et Delplancq, à la date du 31 décembre 1785.

Les talents des suppliants sont distingués et leurs instruments sont « excellents et recherchés. » Mais un droit de dix louis par clavecin serait un droit prohibitif, source de fraudes au préjudice des suppliants, car les caisses entreraient à basse valeur sous le titre d'ouvrages de bois; les tuyaux, les sauterelles, les cordes passeraient pour des quincailleries et des merceries. S'il y a lieu de favoriser les suppliants, il serait préférable que l'augmentation ne dépassât par 15 p % de la valeur. C'est l'avis de P. J. Mangez, substitut du directeur du bureau de la régie, avis émis le 19 décembre de l'année susdite.

Reste celui des sieurs Gruyer et Simon « officiers principaux de la ville de Bruxelles. » Le voici : « Quoique les instruments de musique soient en quelque sorte un objet de luxe, mais devenu nécessaire par le goût de la musique généralement répandu, il n'est pas vrai qu'on puisse impunément prohiber ou imposer à des droits prohibitifs l'entrée des instruments étrangers, puisque c'est ce malheureux système qui est la source de la fraude et la mère du monopole, et qu'à l'égard des instruments, comme à l'égard de tout autre espèce de marchandises, un droit supportable et acquitté est un avantage réel pour les marchandises analogues fabriquées dans le pays qui ont en avance l'impôt de ces droits... » Conclusion : si au taux des droits actuels les facteurs d'instruments de ces pays ne peuvent se soutenir, ils ne méritent aucune attention. Le document porte la date du 15 décembre 1785.

En dépit de ces opinions, il fut résolu de prendre en considération la demande des requérants, et, le 9 janvier 1786, parut un octroi qui décréta « pour droits d'entrée, outre les droits de convoi et de tonlieu, dans le cas où ces derniers droits opèrent, cent trente florins par pièce sur toutes sortes de clavecins ou forté-pianos qu'on fera venir de l'étranger, soit que l'importation s'en fasse par eau ou par terre. »

Nos facteurs de clavecins s'en portèrent-ils mieux? La solution du problème qui, du reste, n'est pas des plus aisées, dépasse les limites chronologiques assignées à ce travail. Nous espérons bien voir surgir la lumière, grâce à l'un ou l'autre de nos musicologues qui prendra pour objet de ses investigations le présent siècle.

VII.

Fiocco (Pierre-Antoine),

Célèbre compositeur des XVIIe et XVIIIe siècles. — Éclaircissements obtenus sur sa famille. — Il est d'abord vice-maître, puis maître de chapelle de la cour à Bruxelles. — Ses prédécesseurs, dans ces emplois, à partir du milieu du XVIIe siècle. — Sa mort arrivée le 3 novembre 1714. — Ses compositions religieuses. — Ses prologues d'opéra exécutés en 1695 et 1697. — Éloge de son caractère et de son talent. — Son fils Jean-Joseph Fiocco lui succède dans les fonctions de maître de chapelle. — Naissance du drame religieux moderne à Bruxelles. — Oratorio de Pierre Thori. — Série d'oratorios composés de 1728 à 1740, par Jean-Joseph Fiocco. — Autres oratorios exécutés à la chapelle royale. — Origine de l'opéra à Bruxelles. — Ballets-comédies en 1634, à l'hôtel d'Orange, et en 1650, au palais du gouverneur-général. — Mélodrame de la *Finta pazza*, et l'opéra de *Circé*, en 1655. — *Andromède*, pièce à machines, en 1661. — La *Descente d'Orphée aux Enfers*, par la troupe de Melle Montpensier. — Opéras, ballets et comédies avec musique, en français, en italien et en espagnol, exécutés de 1662 à 1700. — Libretto du ballet dansé à l'occasion du mariage de Léopold d'Autriche. — Opéras de Lulli. — Construction d'un théâtre public, par l'architecte italien Bombarda. — Octroi dont il est gratifié en 1705. — Érection d'une Académie de musique. — Opéras, la plupart de Lulli, et autres ouvrages représentés par elle. — Octroi concédé à Jean-Baptiste Meeus. — Représentations données par des troupes italiennes, dirigées successivement par Peruzzi et par Landi, de 1727 à 1736. — Documents divers à ce sujet. — Interrègne. — Représentations données par les comédiens du maréchal de Saxe en 1748. — Un libretto rarissime. — Ballet héroïque, musique du sieur Leclair. — La troupe italienne de l'impresario Grosa, en 1749. — Vitzhumb, chef d'orchestre du théâtre de la Monnaie. — Son talent, son portrait.

La confusion qui règnait dans la généalogie des Fiocco, tend à se dissiper. Voici Pierre-Antoine Fiocco, le père

de Joseph-Hector, dont il vient d'être question, et de Jean-Joseph, sur lequel nous fournirons plus loin quelques particularités intéressantes. Les erreurs, commises au sujet de ces deux derniers artistes, ont leur source, croyons-nous, dans le mode adopté, de leur vivant, de les désigner uniquement par leur second nom de baptême. Ainsi, le prénom d'Hector remplaçait ceux de Joseph-Hector, et le prénom de Joseph supplantait ceux de Jean-Joseph. Qui ne prendrait aujourd'hui le contre-pied de cette coutume, et ne considérerait le Joseph Fiocco conventionnel comme le Joseph-Hector Fiocco des papiers publics?

Pierre-Antoine Fiocco, dit le vieux, fut d'abord vice-maître, ou comme on disait alors, « lieutenant » de la musique de la cour à Bruxelles. On le voit cité, pour la première fois, en cette qualité, en 1696. En remontant quelques années, nous trouvons d'abord Honoré Dève, comme maître de musique de la chapelle royale, en 1669 (1). Il remplissait encore ces fonctions en 1684, puisque, à cette année, il recommanda, dans les termes suivants, un musicien pour la chapelle des gouverneurs:

MESSEIGNEURS,

Le maistre de la chapelle royale de cette cour vient très-humblement advertir vos Seigneuries Illustrissimes de leur donner part que Henry Garnevelt, instrumentiste de la chapelle royale, est mort, dont cette place doit estre nécessairement pourvue par Christiaen Dewit, fagotiste,

---

(1) Serait-ce un parent de Denis Dève, qui fut nommé, le 9 juillet 1614, sergeant-major du terce d'infanterie wallonne du comte d'Hoogstraeten? *Patentes militaires*, liasse n° 1148. D'autre part, il y a eu un maître de chapelle de Sainte-Walburge, à Audenarde, du nom d'Alphonse Dève. C'était probablement le fils d'Honoré Dève.

lequel a servi trente ans et tousjours observez son service et que sans luy on n'a peu faire l'office pontifical (1).

HONORÉ DÈVE,
maistre de la chapelle royale.

Il a sous ses ordres d'abord Chrétien Minne, puis Nicolas Van Ranst. Ce dernier adressa en 1690, au trésorier-général du roi, une requête aux fins d'obtenir le paiement des musiciens « étrangers » qui furent employés, par ordre du gouverneur-général, aux funérailles de la reine d'Espagne. Devenu en même temps chapelain de la chapelle royale, Nicolas Van Ranst décéda au mois d'avril 1695. Il fut remplacé dans ses fonctions de chapelain par Charles Maton.

Nous voyons ensuite à sa place, en 1693, Pierre Thori, mentionné, comme maître de chapelle de la cour, jusqu'en 1706, où nous le perdons entièrement de vue. C'est probablement peu après cette date que le vice-maître Pierre-Antoine Fiocco lui succéda. Du moins, il était installé en 1712, comme le démontre l'article suivant des registres de la recette générale des finances:

A Pierre-Antoine Fiocco, maistre de la musicque de la chapelle royale de la cour, la somme de quatre mille quatre cent cinquante livres dudit prix, en une lettre de descharge de pareille somme datée du trente-siesiesme de mai mille sept-cent douze, levée sur Nicolas Le Blon, receveur des droits à Gand, dont il est fait recepte cy-devant ... pour et à quoy monte une demie année des gages de ceux de la chapelle royale, y compris ceux des trois prédicateurs de Sa Majesté, échus le vingt-cinq de novembre dernier, etc.

---

(1) Le dernier considérant de cette requête s'explique par une phrase de la supplique de Chrétien De Witte « estant très-nécessaire, dit-il de lui-même, pour soustenir la musique, principalement en quaresme et la septmaine saincte ès Passions que l'on y chante sans orgues. »



Il mourut le 3 novembre 1714, suivant un autre article des mêmes comptes ainsi conçu:

A la vefve de Pierre-Antoine Fiocco, vivant maistre de la musicque de la chapelle royale, la somme de six cent livres dudit prix en une lettre de descharge de pareille somme levée cejourd'huy sur François-Xavier Borrens, receveur desdits droits à Bruxelles, dont est fait recepte cy-devant fol. 125, pour une demie année des gages de feu sondit marit de maistre de musicque susdit, commencée le vingtsixiesme de may xviie quattorze et finie le vingt-cincquiesme de novembre ensuivant, et ce sans prendre qu'il est venu à mourir le troisiesme de novembre dernier, selon l'ordonnance de relievement en dépeschée le vingt-troisiesme d'octobre xviie quattorze, par icelle ordonnance et quittance y servante vueues en l'estat dudit mois fol. 31 v° cy rendues, ladite somme, etc.

Sous sa direction eurent lieu de grandes exécutions musicales, que les chroniques du temps mentionnent laconiquement. Là ne se borna pas le rôle du musicien. Il composa des motets et des messes pour la chapelle royale. Les *Relations véritables* enregistrent, au 25 octobre 1711, une messe et un *Te Deum*, qui furent exécutés solennellement par les musiciens du gouverneur-général:

[1711]. Dimanche, 25 de ce mois [d'octobre], jour destiné pour rendre des actions de grâces à Dieu, dans les villes de ces provinces, pour l'élection faite à Francfort du roi Charles III au trône impérial, on fit, dans notre église collégiale, une messe solemnelle, suivie du *Te Deum*, chanté par la musique de la chapelle roïale, l'un et l'autre de la composition du s^r Fiocco, au son de la grosse cloche et au bruit d'une triple salve roïale de l'artillerie de toutes nos batteries. Les cours supérieures en robe de cérémonie et le magistrat en corps y assistèrent.

A l'égard des productions scéniques de Pierre-Antoine Fiocco, elles paraissent avoir eu plus de succès encore que

ses compositions religieuses, car les *Relations véritables*, d'ordinaire si réservées dans leur approbation, se servent, à deux reprises, de l'épithète de *fameux,* c'est-à-dire célèbre, en relatant les représentations du Grand Théâtre précédées d'un prologue de musique dû à la plume du maître.

Le prologue d'opéra formait autrefois toute une pièce et servait de prélude à un ouvrage dramatique ; mais il était parfois distinct de l'ouvrage. C'était le début de l'art. Dans les deux cas, les personnages faisaient l'apologie de l'auteur, et, dans les villes de cour, les fades allusions au monarque règnant ne manquaient pas. Il y avait des prologues politiques. Un évènement marquant, une victoire décisive ou une naissance auguste donnaient lieu à la composition d'un prologue de ce genre. Nous croyons que ce fut le cas pour les pièces mises en musique par Fiocco, et dont malheureusement pas une seule n'est parvenue jusqu'à nous. Le talent du maître s'y sera montré dans toute sa plénitude, il y a lieu de le supposer. Comme on le verra plus loin, le souverain règnant ou son gouverneur-général assistaient souvent aux pièces où le prologue de circonstance était de mise.

Au mois de janvier 1695, Fiocco fit exécuter, à l'occasion de la première représentation d'*Amadis,* un prologue de sa composition, dont leurs altesses électorales et toute la cour furent extrêmement satisfaites. Au mois de novembre de la même année, un succès pareil lui échut à la première représentation d'*Acis et Galathée*, qu'il avait fait précéder d'un prologue relatif à la prise de Namur. L'année suivante, il écrivit un nouveau prologue, fort applaudi, pour la première exhibition de *Bellérophon*, et en 1697, il composa un ouvrage semblable, au sujet de la conclusion de la paix, pour l'opéra de *Thésée* (1).

---

(1) Nous donnons plus loin le texte même relatif à ces représentations.

Fiocco est surnommé le *trop bon* dans un opuscule satirique qui sera analysé plus loin et qui se rapporte au Grand Théâtre de Bruxelles, dont il était directeur, en 1705 et 1706. Voici les lignes qui le concernent:

Trop bon, qui est un bel homme blond, d'une belle phisionomie et de la taille ordinaire, prompt à servir ses amis également comme ceux qui, sans l'être, ont quelque mérite d'eux-mêmes. Aisé à persuader, sincère dans ses promesses, tant qu'il a agi seul, mais que le grand accès qu'il a donné à deux ou trois flatteurs, a fait passer parmi bien des gens pour fourbe par leurs pernicieux conseils, ausquels, aïant ajouté trop de foy, il n'a pu s'empêcher de se détourner de sa droiture ordinaire sous les prétextes inventez par les mêmes flatteurs dont ses intérêts propres ont été la victime. Timide dans ses entreprises, cherchant à contenter tout le monde, ce qui est très-difficile dans un corps composé de tant de têtes, qui rarement se trouvent d'accord. Les personnes éclairées ont sçu toujours lui rendre justice malgré la calomnie, dont quelques génies de travers ont voulu noircir sa réputation. Merveilleux dans les productions de son art.

« Merveilleux dans les productions de son art! » Cet éloge ne vaut-il pas à lui seul tout ce qu'on pourrait dire de plus flatteur du musicien, et, combiné avec celui que lui adressent les *Relations véritables*, ne donne-t-il pas la plus haute idée d'un personnage à peine connu par les biographes? Ce que nous avons pu recueillir d'inédit sur lui, aidera, nous l'espérons, à réhabiliter quelque peu sa mémoire et engagera nos musicologues à lui consacrer une notice spéciale, digne de lui.

Son fils Jean-Joseph Fiocco lui succéda dans les fonctions de maître de chapelle de la cour à Bruxelles. A l'époque où il produisit son premier oratorio, Jean-Joseph Fiocco eut la chance en quelque sorte de faire une innovation. Le drame sacré florissait depuis longtemps en

Italie, où il avait pris naissance. L'Allemagne, la France et l'Angleterre en faisaient leurs délices; mais nulle part, que nous sachions, les Pays-Bas ne l'avaient adopté d'une manière définitive. Jusqu'à preuve du contraire, nous inclinons à croire que l'oratorio, qui, en Italie, vers la fin du XVIIe siècle, était aussi en vogue que l'opéra (1), et qu'on y exécutait sur la scène avec les costumes voulus, n'a pas laissé de grandes traces de son existence aux Pays-Bas, avant l'avènement de Jean-Joseph Fiocco. Peut-être le père de l'artiste et son collègue Pierre Thori, qui était également originaire d'Italie, a-t-il fait naître le goût ici, goût modeste d'abord avant de devenir populaire. Ce qui nous porte à faire cette supposition, c'est qu'en remontant à l'année 1706, nous ne trouvons que la mention sommaire d'un ouvrage de ce genre dans les *Relations véritables* de Bruxelles. Peut-être était-ce la première fois que les accents élevés de l'oratorio retentirent au palais de cette ville.

« Le carême de l'année 1706, dit M. le docteur Coremans, amena une sorte d'évènement pour la haute société de Bruxelles. Ce fut la première exécution, à la chapelle de la cour, de l'oratorio: *Les Vanités du monde*, par Pierre Thori, et qui fut précédé d'un discours, en forme de prologue, par le père Lancier. Cet oratorio produisit un effet extraordinaire sur l'électeur et sur tout l'auditoire. Les circonstances devaient singulièrement rehausser l'éclat de la cérémonie. L'électeur n'offrait-il pas lui-même un exemple frappant de l'instabilité et de la vanité de toutes les choses d'ici-bas? Il fit reprendre encore deux fois l'ouvrage, le dimanche de la mi-carême et le vendredi suivant (2). » Pour plus d'exactitude, laissons la parole à la gazette du temps :

---

(1) Il finit, comme on sait, par ne plus former qu'un concert spirituel, tout en conservant sa forme dramatique.

(2) *Miscellanées de l'époque de Maximilien-Emmanuel*, dans le *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, 1re série, t. XI, p. 630.

[1706]. — Vendredi, 5 de ce mois [de mars], S. A. S. assista dans la chapelle roïale du palais à un oratoire, chanté par la musique de la cour, sur la *Vanité du monde,* de la composition du s[r] Pietro Thori.

Le 12 au soir, on répéta par ordre de S. A. S., dans la chapelle roïale du palais, l'oratoire en musique sur la *Vanité du monde,* de la composition du s[r] Pietro Thori, maître de la chapelle roïale, conseiller et surintendant de la musique de S. A. S., qui y assista avec les seigneurs et dames de la cour, et un grand concours de monde.

Vendredi, 19 de ce mois, S. A. S. fit répéter pour la troisième fois, dans la chapelle du palais, l'oratoire sur la *Vanité du monde* (1).

Nous avons dit plus haut qui était ce Pierre Thori. Le souvenir de cette triple cérémonie devait déjà s'être dissipé en 1728, époque à laquelle Jean-Joseph Fiocco fit exécuter le premier oratorio émané de sa plume. Il était intitulé la *Tempesta de' Dolori,* d'après les *Relations véritables* que nous avons sous les yeux. Voici le texte de l'article :

Bruxelles, 26 mars 1728. — Il y eut, mardi soir, à la chapelle roïale de la cour, un oratoire italien nommé *la Tempesta de' Dolori,* dont la musique est de la composition du sieur Fiocco, maître de la musique de ladite chapelle, pendant lequel le père De Lille, de la compagnie de Jésus, prêcha en françois, et auquel son Altesse Sérénissime assista, ainsi qu'elle a fait aux autres offices de la semaine sainte.

La même année, on interpréta *Il Pentimento d'Acabbo*, dont l'auteur n'est pas cité, mais qui a dû faire plaisir aux augustes auditeurs :

---

(1) *Relations véritables.*

24 déc. 1728. — Il y eut mardi au soir, fête de saint Thomas, apôtre, un bel oratoire, intitulé: *Il Pentimento d'Acabbo* (1), qui fut chanté dans la chapelle roïale du palais, par la musique de la cour. S. A. S. y assista dans sa tribune, ainsique toute la noblesse et beaucoup de monde.

Fiocco fit successivement exécuter sous sa direction, par les musiciens de la cour, les oratorios suivants de sa composition: *la Morte vinta sul Calvario*, en 1730; *Giesu flagellato*, en 1734 et 1735; *Il Transito di s. Giuseppe*, en 1737, 1738, 1739 et 1740; le *Profezie evangeliche di Isaïa*, en 1738 et 1740. Voilà bien des ouvrages qui ont dû rendre célèbre son auteur. Ce n'est pourtant que par conjecture que nous pouvons juger de l'effet qu'ils produisirent, et l'oratorio *Il Transito di s. Giuseppe*, joué pendant quatre années consécutives, a eu visiblement le pas sur les autres:

[1730]. Mardi 4 de ce mois [d'avril], Son Altesse Sérénissime assista dans la chapelle Royale de la Cour à un oratoire italien intitulé: *la Morte vinta sul Calvario*, qui fut universellement applaudi, et dont la musique étoit de la composition du s[r] Fiocco, maître de la chapelle roïale.

[1734]. Le 23 de ce mois [d'avril], madame la Sérénissime Gouvernante assista, dans la chapelle de la cour, à un oratoire intitulé: *Giesu flagellato*, mis en musique par le s[r] Fiocco, maître de musique de la chapelle royale.

[1735]. Le 5 de ce mois [d'avril], madame la Sérénissime Gouvernante entendit dans la chapelle du palais un oratoire en musique intitulé: *Giesu flagellato*.

[1737]. Le 3 de ce mois [d'avril], l'après-midi, S. A. S. entendit dans la chapelle du palais, un oratoire intitulé: *Il Transito di s. Giuseppe*, chanté par la musique.

---

(1) Le libretto de cet oratorio se trouve à la fin du volume des *Relations véritables* de l'année 1728, aux Archives du Royaume.

[1738]. Le 19 [mars], l'après-midy, S. A. S. entendit dans la chapelle du palais un oratoire en musique intitulé: *Il Transito di san Giuseppe.*

[1739]. Le 18 de ce mois [de mars], veille de la fête de saint Joseph, madame la Sérénissime Gouvernante assista dans la chapelle du palais aux premières vêpres, et à un oratoire intitulé: *Il Transito di san Giuseppe.*

[1740]. Le 19 [mars], l'après-midi, S. A. S. entendit dans la chapelle du palais un oratoire intitulé: *Il Transito di san Giuseppe.*

[1739]. Le 24 de ce mois [de mars], la Sérénissime Gouvernante assista dans la chapelle du palais à l'office divin, et l'après-midi à un oratoire intitulé: *le Profezie Evangeliche di Isaïa,* dont la poésie est du s^r^ Zeno et la musique du s^r^ Fiocco, maître de la musique de la chapelle de S. A.

[1740]. Le 12 [avril], S. A. S. assista, dans la chapelle du palais, à un oratoire en musique intitulé: *les Prophéties d'Isaïe.*

Il est fort probable que, parmi les oratorios dont l'énumération va suivre, il s'en trouve encore dont la paternité peut être attribuée au directeur de la musique de la cour de Bruxelles; le laconisme de la gazette locale ne nous a pas permis d'élucider cette question:

[1731]. Le 16 [mars], l'après-midi, il y eut un oratoire en musique des *Sept Douleurs de la Vierge* et une prédication française.

[1732]. Le 4 de ce mois [d'avril], S. A. S. tint chapelle publique à la cour, et assista l'après-midi à un oratoire intitulé: *L'Amor della Redentione,* après lequel on chanta le *Miserere.*

[1732]. Le 8 de ce mois [d'avril] au soir, il y eut à la cour un oratoire italien intitulé: *Christo nell' orto,* auquel madame la Sérénissime Gouvernante assista.

[1736]. Le 27 de ce mois [de mars], madame notre

Sérénissime Gouvernante entendit dans la chapelle du palais un oratoire en musique intitulé : *la Passione di Jesu Christo.*

[1737]. Le 12 [mars], la Sérénissime Gouvernante assista à l'oratoire, dans la chapelle du palais, sur les *Sept Douleurs de la Vierge,* qui fut chanté par la musique.

Le 16 du même mois, *Oratoire de la Passion.*

[1738]. Le 4 [avril], S. A. entendit ici un oratoire en musique intitulé: *Christo nel orto.*

[1738]. Le 28 [avril], la Sérénissime Gouvernante entendit dans la chapelle du palais, un oratoire des *Sept Douleurs de la Vierge,* qui fut chanté par la musique.

[1739]. Le 20 de ce mois [de mars], fête de Notre-Dame des Sept Douleurs,.. S. A. S. entendit un oratoire intitulé: l'*Amor della Redentione.*

[1740]. Le 8 [avril], oratoire en musique intitulé: *Les Sept Douleurs de la Vierge.*

Jean-Joseph Fiocco était encore maître de chapelle royale à Bruxelles, en 1749, suivant le *Calendrier de la cour.*

Pour la première fois, le nom de ces drames sacrés, en tant que représentés à Bruxelles, apparaît dans un livre. Il n'existe, en outre, sur l'ancien opéra français et italien de cette ville, aucun travail de quelque valeur, et les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* ont dû se borner, faute de documents spéciaux et sérieux, à copier certains faits révélés dans un almanach rarissime (1). Ce n'est que vers le milieu du siècle dernier que le jour commence à se faire sur cette matière, et précisément alors les renseignements cessent d'offrir de l'intérêt. Or, ce qui est curieux et important par-dessus tout, c'est de savoir comment l'opéra de Bruxelles prit naissance, et les pièces du répertoire français et italien

(1) *Spectacle de Bruxelles* pour 1767 et 1768, lequel ne contient que d'insignifiantes anecdotes copiées par d'autres almanachs du temps et reproduites en grande partie dans l'*Annuaire dramatique* de 1840.

qui s'y jouèrent pendant le premier siècle qui suivit son érection. Nous allons aligner une série de faits et de documents destinés à apporter sur cette double question quelques utiles informations.

La cour de Bruxelles, jalouse de ce qui se passait à l'étranger, en fait d'exhibitions scéniques, surtout en France, où depuis 1645 l'opéra venait de naître, voulut se mettre au niveau de ces splendeurs jusqu'alors inouïes, et, la nouveauté aidant, on eut bientôt au palais de Bruxelles des spectacles pour le moins aussi attrayants que ceux qui se donnaient dans la capitale de France. Rien n'y manquait : machines, trucs, décors, costumes, musique, danses, tout était organisé de la façon la plus habile. C'est-là, croyons-nous, que se forma le noyau de l'opéra bruxellois. Il ne put naître et grandir que sous l'impulsion d'une association. Delà l'érection de l'*Académie de musique.*

Il prit aussi ses éléments de vie dans les représentations qui avaient lieu aux divers colléges dirigés par des religieux, et notamment par les Jésuites. En général, les Jésuites purent être considérés comme ayant contribué largement à la fondation et à la propagation du drame lyrique, dans les principales cités des Pays-Bas. Leurs établissements étaient fréquentés par la bonne bourgeoisie et par la noblesse. L'opéra venant à surgir avec le prestige de ses machines et l'attrait de sa musique, les Jésuites l'adoptèrent avec empressement et s'en servirent comme d'un excellent moyen de propagande. La chorégraphie, qui en formait un des éléments essentiels, ne fut pas négligée, et les programmes du temps nous ont transmis le scénario des ballets qui se dansaient chez eux, avec les noms des principaux danseurs. Les Augustins suivirent leur exemple.

De temps immémorial, Bruxelles possédait des sociétés qui, sous le nom de *Rhetorica,* se livraient à des exercices littéraires et dramatiques. La musique n'y inter-

venait qu'à titre secondaire; mais bientôt, ces associations eurent à compter avec les spendeurs de l'opéra, et peu à peu elles se virent obligées de modifier leur répertoire pour lui donner un caractère plus conforme au goût du temps.

A peine l'opéra venait-il de naître au palais de Bruxelles, que, par suite d'encombrement, on sentit la nécessité de construire une salle spéciale pour les représentations de comédie et d'opéra. Le public y fut admis, moyennant une rétribution raisonnable. Le nouveau théâtre continua de fonctionner sous la protection du gouvernement. Ses vicissitudes furent diverses et singulières, comme on va voir.

Et dabord, ne négligeons pas un renseignement précieux fourni par Beauchamps (1) d'après la *Gazette* de 1634, et relatif à un ballet dansé à l'hôtel d'Orange à Bruxelles, en présence du cardinal-infant, le 10 décembre de la susdite année (2).

Ce ballet était dédié au cardinal-infant, contre la première intention des danseurs, qui l'avaient destiné pour

---

(1) *Recherches sur les théâtres de France*. Paris, 1735, in-4°, t. III, p. 48.

(2) Nous trouvons, quelques années plus tard, une troupe de comédiens attachés au même hôtel. L'un d'eux, Antoine Cossart, natif de Beauvais, mourut à Bruxelles, vers la fin de 1653. Il laissait quelques biens, provenant de ses économies, mais il était sans héritiers, et il n'avait fait aucun testament. Ses camarades furent autorisés à partager son mobilier, et, par décret du gouverneur-général en date du 22 janvier 1654, l'État se réserva le reste, jusqu'à ce qu'il en fût autrement disposé. L'inventaire des costumes scéniques d'Antoine Cossart offre de l'intérêt pour le futur historien de la comédie à Bruxelles. Bornons-nous à y signaler « une haulte chausse avec des bas pour représenter le docteur Fériol » et « un habit en trousse de Philemort avec le mantelet à l'espaignol. » Quant à la moralité des acteurs, le préambule de leur requête porte ceci : « Les commédiens de feu messire le prince d'Orange remonstrent très-humblement à V. A. que, depuis trois ans, sous son adveu et sa protection, ils ont eu l'honneur de représenter devant elle et aux lieux de son obéissance, sans qu'il y ait eu aulcune plainte formée contre eulx de leurs vies et mœurs... »

le mariage du prince de Ligne, ce qui piqua au vif la comtesse de Nassau, qui prit delà occasion de se décharger de la dépense des flambeaux de la salle et de celle de la collation qui eut lieu après le spectacle. On y représenta la Renommée et sa Suite, composée des bruits de la musique et de ses tons; le Mont-de-Piété, ses créanciers et ses débiteurs; les Amours volages, coiffés de girouettes et vêtus de miroirs et de plumes sur du taffetas de Chine; la Banque, les Modes du temps passé et du temps présent, et le Jugement de Pâris.

Voici, en raccourci, le libretto de cet ouvrage, intitulé: *Balet des princes indiens dansé à l'arrivée de Son A. R., le cinquiesme jour de décemb.* 1634:

SUJET DU BALET.

Première entrée. Monsieur le comte de Moucron fait la première entrée soubz l'habit de la Renomée, laquelle au bruit des victoires et des triomphes de S. A. R. et des perfections des dames de sa court, vient rendre hommage et à l'un et aux autres soutenant, que les Échos des solitudes les plus escartées ne parlent jamais d'autre langage que celui de leurs louanges.

Seconde entrée de la musique. Elle paroît vestue d'une robe plicée en tuyaus d'orgue et toute couverte de notes de musique, portant pendus à sa seinture six divers instrumens et dansant au son d'une épinette d'Alemaigne qu'elle tient soubz le bras et qui sonne toute seule.

Troisiesme entrée des six tons. Ces six enfans de la musique vestus de mesme en hommes, paressent ensuite et abordant leur mère prenent chacun un de ses instrumens qu'elle porte et en jouent tous ensemble chantant des vers à la louange des dames. Premier récit.

Le mont-de-piété. *Première entrée,* dancée par messieurs: le conte de Bossu, le conte de Moucron, gentilhommes; le conte d'Ostrat et le s[r] de Gordon, valetz de chambre.

Seconde entrée, dancée par messieurs: le conte de Bas-

signy, peintre, le baron de Vangles. mathelot, le conte de Foucamberge, clerc, et le duc Dolano, arracheur de denz.

Troisiesme entrée, dancée par messieurs: le conte de Beaumont, marquis de la Viéville, damoiselles, le prince de Ligny, le prince de Cimé, chaperonnes, et le marquis de Vestreloo, hollandoise.

Les amans volages. *Première entrée*, dancée soubz des habitz tous couvertz de miroirs, par messieurs: le conte de Bossu, le conte de Moucron, conte d'Ostrat, baron de Vangle et le s[r] de Gordon.

Seconde entrée, dancée soubs des habits de plume, par messieurs: le duc Dolano, le conte de Bassigny, le prince de Cimé, marquis de la Viéville et son gentilhomme.

Troisiesme entrée, dancée soubs des habits de tafetas de la Chine couverts de girouètes et coiffez d'un moulin à vent, par messieurs: le marquis de Vestrelo, conte de Mègue, conte de Beaumont et le gentilhomme de monsieur le viconte de Gan.

Entrée d'un Moscovite, et second récit aux dames.

La blanque, où soubz des habitz de différentes nations, dansent: messieurs le conte de Bossu, turc; conte de Moucron, more; conte de Bassigny, scite; conte de Mègue, topinambour; duc d'Olano, more; le s[r] de Gordon, sauvage; et le baron de Vangles, topinambour.

Entrée et concert de quatre pages vestus de toile d'argent jouant du l'hut.

Les modes. *Première entrée*, dancée par messieurs: le prince de Ligny, conte de Foucambergue, conte d'Ostrat, païsans à la vielle mode; duc d'Olano, marquis de la Viéville, et baron de Vangles, bergers à la nouvelle mode.

Seconde entrée, dancée par messieurs: le conte de Bassigny et le conte de Mègue, foulx.

Troisiesme entrée, dancée par messieurs: le conte de Bossu, damoiselle à la vielle mode; le conte de Moucron, damoiselle à la nouvelle mode; marquis de Vestrelo, huque

à la vielle mode et le gentilhomme de monsieur le viconte de Gan, huque à la nouvelle mode ; prince de Cimé, et le conte de Beaumont, païsanes à la vieille mode et à la nouvelle mode.

Intermède *du Jugement de Paris et des machines.* Un ciel aparent se fait voir après que les nuages qui le couvrent se sont peu à peu dissipez, et ce ciel s'entrouvrant, on voit encore descendre lentement un grand globe estoilé, d'où sortent les trois déesses accompagnées de Mercure.

Entrée des trois Déesses et de Mercure, dancée par messieurs: le conte de Foucanbergue, Junon; le duc d'Olano, Minerve; le marquis de la Vieville, Vénus; et le conte de Mègue, Mercure.

Entrée de la Déesse Discorde, dancée par un des gentils hommes de monsieur le marquis de la Viéville. Cette déesse couverte d'une robe parsemée de flammes portant un flambeau à la main, jète en dansant au milieu des déesses une pomme d'or, où il y a écrit dessus : *c'est pour la plus belle,* et à mesme temps disparoît. Les déesses prennent cette pomme et la regardent en dansant tousiours, et à l'instant une grande machine joue qui fait voir, avec autant d'admiration que d'estonnement, un bois et un rocher sur lequel le s^r de Gordon, vestu en berger qui représente Pâris, est assis jouant de la musette en gardant ses tropeaux.

Il est choisi pour juge du consentement des déesses, et, après les avoir considérées en dansant ensemble, pressé d'un sentiment particulier de raison et de justice, il donne la pomme à madame la princesse de Falsbourg, non seulement comme à la plus belle, mais encore comme à une des plus vertueuses et des plus parfaites de son sexe.

Entrée d'Orphée. Troisiesme récit aux dames.

Le grand Balet *de Parade,* dancé par les mesmes seigneurs. Les princes indiens, nepveux du soleil aux dames... (1).

---

(1) Ce libretto, imprimé à Bruxelles chez François Vivien, ne contient que trente pages in-4°. Il est excessivement rare. La Bibliothèque royale de Bruxelles en possède un exemplaire. La dédicace, qui est

Les ballets n'étaient d'abord que des danses figurées. Certains beaux-esprits y joignirent des vers, qu'on récitait à la louange des danseurs. Ensuite ces récits furent dialogués, mis en musique et chantés. Bientôt on en fit de vrais spectacles dont on empruntait le sujet à la mythologie ou aux romans de chevalerie. Les danses qui en formaient auparavant la partie essentielle, n'en furent plus que les intermèdes. Quand on réfléchit que les opéras durent leur origine aux faibles commencements des ballets, on est surpris de voir de si minces choses en produire de grandes.

« Ce qui distingue, ce qui caractérise les ballets de cour, dit Paul Lacroix, ce sont les noms des seigneurs et des dames qui y figuraient à côté des rois et des princes. Les vers que le poëte leur applique directement ou indirectement renferment souvent les particularités les plus intéressantes, les personnalités les plus étranges... On ne confondra pas ces ballets de cour avec les ballets de théâtre: ceux-ci ne sont que des jeux scéniques ornés de musique et de danse; les autres sont, pour ainsi dire, des satires en action et des galeries de portraits historiques. »

Ici vient se placer, selon l'ordre des dates, le *Balet du monde, accompagné d'une comédie de musique,* exécuté, au palais de Bruxelles, pendant le carnaval de 1650. On en a vu le libretto dans le premier volume de ces recherches (1). Ce ballet-comédie, donné à l'occasion du

---

signée P. De la Serre, auteur du *Roman de la cour de Bruxelles*, où sont dépeints plusieurs divertissements de ce genre, annonce que l'ouvrage a été composé à l'occasion de l'arrivée de S. A. R. en ces pays. M. le bibliophile Jacob (Paul Lacroix), dans la liste des ballets qu'il publie dans le premier volume de ses *Ballets et mascarades de la cour sous Henri IV et Louis XIII,* (1581 *à* 1652. — Genève, 1868) et dont il réédite les livrets, donne, à l'année 1634 et pour Bruxelles, un *Ballet des princes radieux.* C'est apparemment une faute d'impression ou une mauvaise lecture.

(1) P. 264 à 272.

mariage de Philippe IV avec Marie-Anne d'Autriche, est grotesque sans doute, mais en parcourant les arguments des ballets dansés, à la même époque, à Paris et ailleurs, on s'aperçoit que l'art chorégraphique n'y était guère plus avancé. Bruxelles obéissait à la mode.

Nous rencontrons dans la *Correspondance du conseil de Brabant* (1), une nomenclature des personnages de distinction qui assistèrent à cette solennité artistique. Ce document est trop intéressant pour qu'on ne désire en trouver ici le texte littéral. Le voici :

LISTE DES MESSIEURS DU CONSEIL DU ROY EN BRABANT, DE LEURS COMPAIGNES, FILZ ET FILLES, DÉNOMMEZ POUR VEOIR LA COMMÉDIE ROYALE, ETC. LE 24 DE FEBVRIER 1650.

Monsieur le chancellier.

Mons[r] le conseiller Van Thulden, avecq deux filz et une fille; font quatre personnes.

Mons[r] le conseillier Bourgeois, avecq madame et trois personnes.

Mons[r] le conseillier Schotte, avecq quatre personnes.

Mons[r] le conseillier Ricart, sa compaigne, son fils et cincq niepces.

Mons[r] le conseillier d'Ongelberghe, sa compaigne et deux autres personnes.

Mons[r] le conseillier Ryckewaert, sa compaigne, deux filz et deux filles.

Mons[r] le conseillier Stockmans, sa compaigne et deux autres personnes.

Mons[r] le conseillier Vivens, sa compaigne et deux personnes.

Mons[r] le conseillier Vanden Winckele, avec sa compaigne et deux personnes.

Mons[r] le conseillier Bailly, avecq une personne.

Mons[r] le conseillier Vanden Eede, sa compaigne et trois personnes.

---

(1) Aux Archives générales du Royaume, registre n° 28, f° 56.

Monsr le conseillier et advocat fiscal, sa compaigne et une personne.

Monsr le conseillier Biel, avecq une personne.

Monsr le conseillier Van Male, sa compaigne et trois personnes.

Monsr le conseillier Vanden Brugghe, sa compaigne et trois personnes.

Monsr le procureur-général, sa compaigne et trois filles.

Monsr le greffier Ghindertaelen, sa compaigne et trois personnes.

Monsr le greffier De Merseke, sa compaigne et trois personnes.

Monsr le secrétaire Loyens et sa compaigne.

Monsr le secrétaire Gaillard, sa compaigne et deux personnes.

Monsr le secrétaire Happart, avecq trois personnes.

Monsr le secrétaire De Witte, avecq une personne.

Monsr le secrétaire Steenhuyse, sa compaigne et deux personnes.

Monsr le secrétaire De Freu, avecq sa compaigne.

Monsr le secrétaire Steenwinckel, avecq trois personnes.

Font en tout le nombre de cent et ung.

C'est grâce aux *Relations véritables*, ce *Moniteur* du temps, qu'il nous est permis de suivre, comme pour l'oratorio, les représentations d'opéra données à la cour de Bruxelles. Par malheur, la série des premières années de cette gazette offre quelques lacunes irréparables (1). Ainsi, il ne nous est guère possible de savoir au juste quelle

(1) La Bibliothèque des Archives du Royaume renferme une belle série de cette gazette, mais à partir de 1653 seulement. La Bibliothèque Royale possède une collection offrant également des lacunes. Toutefois elle a tout ce qui a paru de la première année, 1649, où elle s'appelait *Courrier véritable des Pays-Bas*, et l'année 1652. Les collections de Paris ne commencent qu'en 1654. Les années 1653 et 1654 sont exclusivement consacrées aux faits militaires.

était la comédie chantée qui se donna au palais de Bruxelles, en 1650, où se célébra le mariage de Philippe IV, roi d'Espagne. Ce qu'il est permis de constater, c'est que Bruxelles suivit de près Paris dans l'enfantement de l'opéra. Le 14 décembre 1645, un mélodrame italien en cinq actes de Giovan-Battista Balbi et Torelli, *la Festa teatrale della Finta Pazza*, fut représenté devant Louis XIV et sa cour, dans la salle du Petit-Bourbon, à Paris. C'est le plus ancien embryon d'opéra dont on conserve le souvenir, et il ouvre le répertoire général du Théâtre de l'Opéra français (1). Était-ce la *Finta Pazza* « farce ornée de musique, de danses et de tous les prestiges de la mise en scène » que la cour de Bruxelles admira tant en 1650? Une reprise en eut lieu en 1655, dans une circonstance que les *Relations véritables* mentionnent.

Le 23 décembre 1654, arriva à Anvers la reine Christine de Suède, qui aimait beaucoup, comme on rapporte, les lettres et les arts. D'Anvers elle passa à Bruxelles, où on lui fit une réception des plus somptueuses. « Au mois de février suivant [1655], lisons-nous dans l'*Histoire de Bruxelles*, on représenta devant elle, dans la grande salle du palais, l'opéra de *Circé*, sur un théâtre qui coûta, dit-on, plus de 80,000 florins (2). »

Une *Histoire de Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche* (3), *depuis* 1647 *jusqu'à sa mort* 1662, manuscrit formé de chroniques et d'extraits divers, par Losano (4), fournit sur cette représentation quelques détails que nous ne pouvons manquer d'utiliser ici:

---

(1) Castil-Blaze, *L'Académie impériale de musique*, t. II, p. 419; [Durey de Noinville], *Histoire du Théâtre de l'Académie de musique en France*, p. 18.

(2) T. II, p. 74. MM. Henne et Wauters citent, à ce sujet, Aytzema et les *Brussels Eertriumphen*.

(3) Et gouverneur-général des Pays-Bas, de 1647 à 1656.

(4) M.S. n° 800.

Pendant l'hyver, l'on présenta, au dépent du roy, l'opéra d'*Ulisses,* présenté par la music de ce prince [l'archiduc]. Le comte Fuensaldagne, général d'armes et grand-maistre de l'archiduc, fit présenter par les officiers espagnols la comédie de *Samson,* laquelle, à la fason d'Espagne, fut très-bien exéceuté et remply des dances, représentant tous les nations de l'Europe en particulier. L'opéra et cette comédie furent présentées sur un grand théâtre mis sur la grande sale de la cour, du costé des bailles. L'anphithéâtre fut dressé du costé des murailles de la chapelle du palais, et ce fut la ville qui fit dresser cette anphithéâtre très-relevée pour y plasser, au premier rang dans des loges, tous les consaulx collatéraux, au second rang les chambres des comptes et ceux du magistrat de cette ville; sur les bancs mis aux deux costés de la loge pour la royne Christine et Léopolde, se placèrent les dames et les seigneurs, et plus bas les communs gens de distinction.

Le jour qu'on présenta la comédie de *Samson,* qui fut le 4e jour (*sic*) après l'opéra, il y eut grand bal sur le mesme théâtre. Le prince de Ligne vint prier la rayne de vouloir danser avec luy pour comenser le bal, car de ce temps-là un cavalier venoit prendre une dame pour danser, et puis elle un cavalier, et insi jusque à 20 cinc ou trente couple l'on dansa fort avant dans la nuict (1).

Les *Relations véritables* donnent des renseignements non moins précieux à recueillir sur une comédie-opéra, vrai-

(1) Fo 152. Le professeur de danse de la cour, depuis 1649, était un nommé Adrien-Pierre La Grève. Nous le savons par le procès qu'il eut à soutenir, en 1669, contre la confrérie des ménétriers, ayant pour patron saint Job, laquelle prétendait pouvoir le contraindre d'accepter chez elle les fonctions de prévot, *het proostschap*, sous peine d'avoir à fermer sa salle de danse et à renoncer à l'enseignement de cet art. La Grève crut devoir se mettre à l'abri des priviléges que lui conférait son titre de « domestique de la cour royale », et il produisit, à ce sujet, plusieurs certificats qui lui donnèrent gain de cause. Ils sont conservés à la section judiciaire, aux Archives du Royaume.

semblablement celle de *Circé*, détachée du *Ballet du monde*, auquel elle servit antérieurement d'intermède:

1655, le 6 février. — La reine Christine de Suède, qui est toujours ici dans le palais, servie et traittée comme devant avec tous les honneurs possibles, aïant témoigné beaucoup d'estime et de la curiosité pour la rare et magnifique comédie chantée qui fut représentée pour les réjouissances du mariage de Leurs Majestez, de laquelle cette princesse avait ouï raconter les merveilles, et S. A. S^me^ aïant trouvé à propos de lui en donner le divertissement, entre les autres parmi lequels le carnaval se passe, les ordres furent donnez, il y a quelques jours, pour en redresser le téâtre et les machines, dans le grand salon, et tous les personnages et acteurs s'étant préparez et aïant refait leurs équipages, jeudi au soir cette comédie fut représentée en présence de Sa M^té^, le prince de Condé y assistant, avec S. A. S^me^ et tous les cavalliers et les dames de la cour parées fort richement. En sorte qu'une si belle et illustre assistance augmenta infiniment l'éclat et la pompe du spectacle, et que, par ce moïen, l'agréement et l'admiration qu'il causa, surpassa de beaucoup tout ce qui en réussit, il y a quelques années qu'il fut représenté pour la première fois.

Le 13 février. — La comédie chantée, qui fut représentée jeudi 4 de ce mois, dans le salon du palais, a été si aggréable à la reine de Suède, qu'aïant désiré de la voir encor une fois, elle fut de rechef représentée dimanche au soir, comme l'avoit été le samedi une autre comédie espagnole, et le furent d'autres encore lundi et mardi, avec beaucoup de satisfaction de cette grande princesse.

La suite du voyage de la reine Marie-Christine est connue. Partie de Bruxelles, le 12 septembre 1655, la reine se rendit à Inspruck, où elle fit publiquement abjuration du luthérianisme. Elle assista le même jour à une pièce de théâtre que la ville fit jouer pour elle; sur quoi les

protestants dirent que « Christine ayant donné le matin la comédie aux catholiques, il était bien juste que ceux-ci la lui rendissent à son tour. » C'est pour elle que le célèbre Scarlatti composa son premier opéra à Rome, en 1680. La représentation eut lieu dans le palais même de la reine de Suède.

Dans l'éloge que fait de l'archiduc Léopold-Guillaume et de son règne le chroniqueur Losano (1), il est un paragraphe qui mérite d'être reproduit:

Il deffendit les théâtres de halles et ces comédies où l'on ne parle que de Vénus et de Cupidon; il permit seulement celles qui peuvent divertir innocemment sans offenser les yeux et les oreilles chastes. Pour quel effect une trouppe des comédiens françois jouoient sur la Montagne de s[te] Élisabeth, et tous les dimanches, mardy et jeudy, après qu'ils avoient .... (2), ils venoient en cour pour présenter sur un théâtre qui estoit dressé dans la sale du quartier ...... Léopold se plasoit dans une loge mise [à côté] du théâtre, et les maistres d'hostel avoient le soin d'inviter les dames, lesquels il souhaitoit qu'il vindroient voir la comédie, donc les comédiens, tous les hyvers, donoient une liste des pièces qu'il avoient étudié, et il le fesoit dire chacque foys le jour de devant ce qu'il vouloit qu'on présenta. Pendant la comédie, l'on donoit quelques rafrechissement, des confitures et licqueurs.

Voilà le goût des pièces à grand spectacle implanté. L'élan une fois donné, une série d'ouvrages va se succéder d'année en année, à des intervalles plus ou moins irréguliers, car les plaisirs du théâtre sont un bienfait que procure la paix, et plus d'une fois les fanfares de la guerre viendront interrompre ces passe-temps enchanteurs. Le cas s'offrit sans doute durant les années qui

---

(1) M.S. précité, f° 161 v°.
(2) Lacune provenant d'une déchirure dans le papier.

se sont écoulées de 1655 à 1661, du moins notre annaliste garde un silence complet relativement aux récréations scéniques de la cour.

1661, le 19 février. — Entre les divertissements du carnaval, ausquels invite cette aggréable saison de paix, les plus fréquentez dans cette cour sont ceux de la comédie, représentée avec tous les aggréements par la trouppe des comédiens françois de mademoiselle d'Orléans, qui produisent tous les jours sur le téâtre des pièces des plus excellentes en diversité et en artifice et industrie, particulièrement les grandes machines d'*Andromède* de Corneille, qu'ils ont fait voir cette semaine avec entière satisfaction et admiration de toutes les personnes de condition de la cour, et d'une infinité d'autres qui en ont été spectateurs.

La pièce dont il s'agit ici fut jouée, pour la première fois, par la troupe royale de Paris, au Petit-Bourbon, au commencement de 1650. Parsemée de chants, elle rappela, par la magnificence du spectacle, les opéras de Venise. Elle eut quarante-cinq représentations; les machines étaient encore de l'invention de l'italien Torelli. On y représenta le cheval Pégase par un véritable cheval, ce qui n'avait jamais été vu en France, et peut-être en Belgique (1). L'auteur de la notice sur Corneille, dans la *Biographie universelle* de Didot, dit à ce sujet:

« La même année (1650), *Andromède,* pièce à machines, à décorations magnifiques et à grand spectacle, dont le sujet est tiré des *Métamorphoses* d'Ovide, eut quarante-cinq représentations, ce qui était alors un succès prodigieux. Ainsi, le créateur de la tragédie et de la comédie en France y donna la première idée d'un genre de spectacle d'où plus tard devait naître l'opéra, ses machines et ses ballets. »

---

(1) Voy. le *Mercure galant* de 1682.

« L'*Andromède* de Corneille, dit Voltaire, est aussi supérieure à *Orphée*, que *Mélite* l'avait été aux comédies du temps. »

Il est difficile de préciser ce qu'était la troupe de Melle d'Orléans. Nulle part nous ne trouvons le moindre renseignement à cet égard. Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans (frère de Louis XIII et de Marie de Bourbon), était une princesse de beaucoup d'esprit et d'une érudition fort au-dessus des personnes de son sexe. Elle aimait les savants et elle avait fait de l'histoire et des belles-lettres une étude assez profonde. Moyennant les 500,000 livres de rente dont elle jouissait, elle put satisfaire ses caprices en fait d'exhibitions scéniques et payer largement les acteurs. La troupe qu'elle subventionnait était sans doute désœuvrée à Paris pendant la guerre, et c'est ce qui l'aura amenée à Bruxelles. La princesse même ne vint point en cette ville, du moins les mémoires du temps, y compris les mémoires autobiographiques qu'elle laissa, se taisent à cet égard.

1661, le 5 mars. — Le carnaval s'est achevé avec les divertissements accoutumez, principalement celui de la comédie, les comédiens de mademoiselle d'Orléans aïant excellé surtout en la représentation de la *Descente d'Orphée aux enfers*, merveilleuse pour ses rares machines et magnifiques changements du téâtre, qui ont ravi et parfaitement satisfait toute la cour et les autres spectateurs.

Il est évident qu'il s'agit ici d'une sorte d'opéra ou du moins d'une comédie avec chant et à grand spectacle. Il ne peut être question de la tragédie de Lépine, donnée en 1623, sous le titre de: *Le mariage d'Orphée, sa descente aux Enfers et sa mort par les Bacchantes*. Il est peu probable aussi que la pièce de Bruxelles ait quelque ressemblance avec la tragédie de Chapoton, jouée

par la troupe royale, en 1640, et dont le titre est: *Le mariage d'Orphée et d'Euridice ou la grande journée des machines.* Tout porte à croire que la troupe de Melle d'Orléans joua la tragi-comédie d'*Orphée et Euridice*, qu'on considère comme le premier opéra, et dont la composition est attribuée à l'abbé Perrin. Le cardinal Mazarin fit venir des musiciens d'Italie pour monter cet ouvrage, dont la première représentation eut lieu, au Palais Royal, en présence de Leurs Majestés, le 5 mars 1647. Dans son *Traité des Ballets*, le père Ménétrier retrace le plan de cette pièce, les différents changements de tableaux (1), les vols et les machines qui y parurent et dont la magnificence éblouit tout le monde. Le texte était primitivement en vers italiens; mais, vu son immense succès, on peut croire que, bientôt après, une traduction française en aura été faite. Si notre attribution est réelle, l'opéra aura débuté, parmi nous, dans des conditions exceptionnelles. La partition de l'*Orfeo e Euridice*, interprétée, en 1647, par des musiciens italiens mandés par Mazarin, émane d'un des plus célèbres compositeurs du xviie siècle, Luigi Rossi, sur lequel M. Fétis ne nous a donné qu'une insignifiante notice.

1662, le 25 [août], jour de s^t^ Louis. — Le soir, fut représenté au palais une comédie espagnole, sous le titre des *Amazones*, avec un ballet, où la richesse des habits, la beauté du téâtre, la diversité des scènes, et l'addresse et bonne grâce des acteurs donnèrent une grande satisfaction à Leurs Excellences le marquis et la marquise [de Caracène], et aux seigneurs et dames principales de la cour, qui y assistèrent.

Le 29 novembre. — Samedi dernier, jour de s^te^ Caterine, de laquelle Son Excellence la marquise de Caracène porte le nom, il y eut à ce sujet solemnité au palais, où les

---

(1) Reproduits par Castil-Blaze dans son *Opéra italien*, p. 69.

seigneurs et principales dames de la cour, richement et magnifiquement parez, aïant été complimenter Sadite Excellence, il y eut le soir une comédie espagnole, qui réussit fort bien, et fut accompagnée d'un beau ballet, et suivie d'une somptueuse collation, la plus grande partie de la nuit s'étant passée à ces divertissements.

1663, le 14 avril. — Dimanche dernier, Son Excellence le marquis de Caracène, gouverneur-général de ces provinces, assista, avec toute la cour, à une messe célébrée solennellement, dans l'église des chanoines réguliers de Coberghes, devant l'image miraculeuse de Notre-Dame de Bois-le-Duc, par le prélat du couvent, chapellain héréditaire de la chapelle roïale du palais, et à l'issue, le *Te Deum* fut chanté en mémoire des jours de la naissance de Leurs Majestez. Et le soir, pour le même sujet, fut aussy représentée, dans le grand salon du palais, une magnifique comédie intitulée : *Le plus grand charme est l'Amour,* dont les rares machines et les changements de scènes merveilleux, avec les ballets et autres diversitez des plus ingénieuses et parfaitement exécutées, ravirent d'admiration tous les spectateurs. Leurs Excellences aïant accompagné ce divertissement d'une somptueuse collation, où se trouvèrent toutes les dames, avec les seigneurs de la cour, qui passèrent ainsi la plus grande partie de la nuit avec une satisfaction extraordinaire des soins que leurs dites Excellences avoient pris pour solemniser, avec tant de magnificence, des jours si heureux à la monarchie. Mardi et jeudi, au soir. cette comédie a encor été représentée, pour le contentement de tous ceux de la noblesse et du peuple, qui n'y avoient pas été la première fois, et qui s'y sont trouvez avec un très grand concours et la même satisfaction qu'en ont reçeu les premiers.

1664, le 12 janvier. — Dimanche, 6 de ce mois, jour des Rois, et celui de la naissance de Sa M[té], la solemnité s'en fit, au palais, où fut représenté une belle comédie espagnole, en présence de Leurs Excellences le marquis

et la marquise de Caracène, et des seigneurs et dames de la cour, lesquels ensuite Leurs dites Excellences traittèrent à une magnifique collation.

Le 23 février. — Mardi dernier, 19 de ce mois, se commencèrent ici les réjouissances, par une rare et magnifique comédie, dédiée par Son Excellence la marquise de Caracène à l'heureuse conclusion du mariage d'entre l'Empereur et la sérénissime Infante Marguerite. Elle a encore été représentée les deux jours suivants avec admiration de tous les seigneurs et dames de la cour et de la ville, et d'une infinité d'autres personnes qui en ont été spectateurs, l'invention de la pièce étant des plus belles, comme aussi l'exécution, avec un grand ordre et diversité de machines et de changements de téâtre, ainsi qu'il se peut voir dans l'argument et la description, qui en est imprimée en espagnol et en français.

1664, le 1r mars. — En continuation des réjouissances pour la conclusion du mariage de l'Empereur avec la Sérénissime Infante Marguerite, dimanche, lundi et mardi au soir, furent ici allumez les feux de joie et brûlez de beaux feux d'artifice devant le palais et la maison de ville; et, en trois soirs, par un nouveau témoignage du zèle de Son Excellence la marquise de Caracène, fut dansé, dans le salon dudit palais, le *Ballet des dieux et des déesses,* par mademoiselle de Caracène, fille aînée de Son Excellence, et d'autres personnes de l'un et l'autre sexe des plus considérables de la cour. Il étoit composé de 9 entrées, avec quantité de belles machines, qui donnèrent beaucoup de satisfaction aux spectateurs, qui furent comme éblouis de l'éclat des richesses et des beautés des dames, qui s'y trouvèrent en grand nombre, et admirèrent la disposition de tous ceux qui furent emploiez à cette magnifique fête, autant que le bon ordre qui fut observé en son exécution.

Le scénario de ce ballet nous est conservé aux Archives du royaume. Nous le donnons encore comme spécimen

des divertissements du temps. L'intrigue est nulle et n'offre guère que des prétextes à danses. Il y a toutefois dans l'agencement du tout une conduite qui ne manque pas d'habileté, en ce que la gradation et les oppositions sont heureusement observées. L'ordonnateur est don Antonio De Cordoua, lieutenant-général de cavalerie, qui prit part aux danses, ainsi que, entre autres personnages, la fille du gouverneur-général. Encore une pièce que le répertoire français ne mentionne pas!

Voici d'abord le titre que porte le livret en question: *Pompeux ballet qui se fait en la grande sale du palais de Bruxelles, par l'ordre et le zèle de Son Excellence madame la Marquise de Caracène, etc., et qu'elle consacre à l'heureuse conclusion du mariage d'entre le Très-Auguste Empereur Léopold et la Sérénissime Infante d'Espagne Marguerite d'Austriche, etc.* — [Bruxelles, 1664?] in-4°, de 11 pages (1).

ARGUMENT DU GRAND BALLET.

Son Excellence madame la marquise de Caracène n'estant pas encore satisfaite d'avoir obligé les mortels à donner leurs applaudissemens de joye à ce fortuné Hymenée, elle fait que la Renommée en solicite tous les dieux, afin que laissant pour un temps leur paisible demeure, ils daignent de venir se réjouir pour un évènement si surprenant. Et comme il n'est rien qui résiste à des prières si tendres, Jupiter écoute favorablement la Renommée et ensuite ordonne que l'inconstant Éole, l'écumant Neptune, Pan bocager, l'agréable Flore, l'intrépide Mars et l'éloquent Apollo produisent tous ceux qui sont sous leur empire, afin qu'avec empressement ils en témoignent leur zèle et satisfac-

(1) Comme on l'a vu plus haut, il en a été fait, en même temps, une édition espagnole.

tion. Et ils y obéissent avec promptitude. Mome qui syndique généralement tout ce que les dieux font, n'en diffère pas, et quoiqu'il soit jusques à l'excez médisant, il y adjoute à ce coup son suffrage et croit qu'avec équité Jupiter fasse ouverture à tant d'éclat, tant de majesté et à cette si fastueuse pompe.

Ordre du ballet.

Après l'air harmonieux de la plus agréable musique du monde, et qu'épouse une tendre confusion d'instrumens mélodieux, le théâtre s'ouvre et la Renommée sur un char triomphant conduit par l'aigle impérial et le lion couronné se fait une voye dans l'air et s'empresse d'attendrir le souverain des Dieux, afin qu'il laisse s'entrainer par l'agréable violence de cette divinité, que l'on devroit avec justice élever jusques à la suprême sphère des cieux; ainsi que monsieur Don Antoine De Cordoua, lieutenant-général de cavallerie, etc., exprime inimitablement icy, comme tout ailleurs, puisque c'est luy seul qui donne l'âme et conduit cette admirable pièce.

Jupiter, la Renommée.

Jupiter, charmé de la résonnante, quoyque lors douce trompe de la Renommée, paroit majestueusement sur un aigle, et ne concède pas seulement que les Dieux habitans de l'immense Olympe doivent orner l'illustre trophée, que l'augustissime union de l'incomparable Marguerite et l'invincible Léopold érige à l'immortalité, mais que les héros même et qui remportèrent pour prix de leur magnanimité et guerriers projets, les Champs Élisées soient de la partie à témoigner leur satisfaction; et ensuite il commande qu'Éole, moins turbulent, ôte les chaines aux vents, afin qu'à la cadence d'agréables instrumens, ils forment des figures de réjouissance.

JUPITER, LA RENOMMÉE, ÉOLE.

Éole obéit sans repugnance, et sortant de sa caverne, il commande que l'agréable Zéphir et les autres vents plus vigoureux commencent cette réjouissance; mais comme ceux de l'orient, de l'occident, du midy et du septentrion sont les plus cognus, et qui partent des quatre parties du monde, par un air qui exprime leur violence, ils composent

LE BALLET DES VENTS.

JUPITER, LA RENOMMÉE, ÉOLE.

Éole estant d'humeur de faire continuer ces applaudissements, conjure Neptune qu'abandonnant ses vertes grottes, il veuille augmenter le lustre.

JUPITER, LA RENOMMÉE, ÉOLE, NEPTUNE.

L'orageux Neptune, d'un air qui ressent les lieux de son empire, calme l'irrité Océan, et par des presentimens indubitables, il présage que cette Divinité espagnole arrivera heureusement en Allemagne. Puis veut que Prothée souffre que les Dieux marins en manifestent aussy la joye. Et ensuite vous voyez

LE BALLET DES DIEUX MARINS.

JUPITER, LA RENOMMÉE.

La mer s'évanouit, et Jupiter treuvant que tous les Élémens étoient obligez d'y contribuer leur divertissemens, exhorte Pan qu'il veuille pousser les Satyres et les Laboureurs à en rehausser la pompe.

JUPITER, LA RENOMMÉE ET PAN.

Pan se fait fort que ny Orphée ny Amphion l'emporteront sur luy, et à même temps au bruit d'un air champêtre, ses Idolâtres s'y rendent en foule et forment

UN BALLET DE LABOUREURS ET UN AUTRE DE SATYRES.

JUPITER, LA RENOMMÉE ET PAN.

Jupiter oblige Flore, les Nayades et Hamadryades à venir témoigner leurs tendresses.

JUPITER, LA RENOMMÉE, PAN, FLORE.

L'aymable Flore offre l'émail de ses couleurs pour ornement de cette inestimable perle. Et elle attire les Nimphes qui habitent ses champs délicieux à ne pas céder aux autres Divinitez; et un moment après l'on void

LE BALLET DES NIMPHES.

JUPITER, LA RENOMMÉE, PAN, FLORE, MOME.

Mome, censeur de toutes les actions des dieux, en béguaiant se pleint que Jupiter l'ait oublié pendant une réjouissance si entière, puisqu'il pouvoit croire (quoyque naturellement il soit d'une pente à syndiquer) qu'il ne treuvoit rien à censurer en ce point, et afin de donner des marques d'un aveugle adveu, il danse seul.

BALLET DE MOME.

JUPITER, LA RENOMMÉE, FLORE ET PAN.

Puis Jupiter, pas satisfait encore que ces dieux qui président à l'air, à la mer et à la terre, soient les seuls qui applaudissent à cet évènement, il ordonne que Mars suive incessamment le char du très-auguste Léopold, secondant tousiours ses magnanimes desseins.

JUPITER, LA RENOMMÉE, PAN, FLORE, MARS.

Mars, calmant sa bouillante rage et inassouvie fureur, métamorphose ses instrumens guerriers en ceux d'une har-

monieuse musique, et prédit les illustres triomphes que l'empereur doit emporter. Même afin de faire éclater d'avantage ce tendre et surprenant combat, il exhorte les héros à ce que, laissant pour un temps les Champs Élisées, ils viennent faire parêtre ce qu'ils en ressentent.

BALLET DES HÉROS.

JUPITER, LA RENOMMÉE, PAN, FLORE, MARS, HÉROS.

Jupiter, satisfait du magnifique ballet des héros, leur promet pour toute récompense de leur faire voir les neuf muses avec leur souverain, et à même temps il l'appelle par un air mélodieux.

JUPITER, LA RENOMMÉE, PAN, FLORE, MARS, HÉROS, MUSES.

Le cher frère de la belle Diane y obéissant, asseure qu'il étalera les aymables visages des nœuf sœurs, puis commande que ces nuées, qui empêchent leur vue, s'évanouissent, afin de donner une satisfaction toute entière aux spectateurs.

BALLET DES MUSES.

Et pour tirer l'échelle après cette pompeuse feste, les Dieux, les Héros et les Muses font encore un ballet ensemble (1).

Les alarmes de la guerre, les ravages de la peste suspendent momentanément l'intérêt des divertissements scéniques. Les années 1665, 1666, 1667 et 1668, sont nulles sous ce rapport. Une simple comédie est jouée par des acteurs français, pendant le carnaval de 1669.

---

(1) Les *Relations véritables* enregistrent, à la date du 12 mars 1664, ce qui suit: « Le 23 du mois passé, *Le Balet des Amours* fut encore dansé au Palais roïal [à Paris], et le 25 dans l'appartement de la reine-mère, avec la même magnificence qu'auparavant, et le 26 les divertissements du carnaval s'achevèrent à la cour par un grand bal. »

Aux années 1670 et 1671, l'opéra continue à sommeiller, du moins il n'est question que de comédies, dans les relations de fêtes qui se donnent au palais (1). Comme il n'est pas démontré que la musique y ait eu une part quelconque, le titre des pièces ayant été omis par le journaliste, en parler ici nous paraît chose oiseuse. Nous ferons une exception pour une pièce légendaire, suivie de ballet, dont la représentation eut lieu au couvent de Berlaimont :

1671, le 14 février. — On a icy terminé le carneval avec toute sorte de divertissements de bal et de comédie ... Mardy passé, madame la comtesse de Monterey fit l'honneur d'aller voir le divertissement qu'on luy avoit destiné dans le couvent des dames chanoinesses de la fondation de Lalaing et de Berlaymont, où les pensionnaires, qui sont la pluspart des premières maisons du pays, représentèrent la *Vie de s^te^ Agnès*, accommodée au théâtre, et, dans les entr'actes, douze de ces demoiselles dansèrent un ballet, et toutes ensemble firent admirablement bien, de sorte que la comtesse en témoigna une satisfaction tout-à-fait grande.

Comme on l'a vu, c'est la saison d'hiver qui est surtout consacrée aux spectacles. Quand le goût de ceux-ci se relâchent, les bals et les soupers suffisent aux plaisirs récréatifs des grands. La guerre poursuivant toujours son cours, durant les années 1672 et 1673, on se borne à la représentation de comédies, pour augmenter l'éclat de certaines solennités marquantes. Le zèle pour les pièces à grand spectacle s'est positivement attiédi. Ainsi, au commencement de janvier 1672, un des capitaines de la garde, le marquis de Mourbec (2) exhibe, en son hôtel,

(1) Ces comédies étaient françaises, ou du moins jouées en français. Le lecteur voudra bien envisager comme telles, toutes celles qui seront mentionnées dans la suite, à moins qu'une désignation contraire ne soit faite.

(2) Moerbeke, allié à la famille de Montmorency.

une comédie, à l'occasion du baptême de son fils. Durant le même mois (vers le 23), la fête de sainte Agnès, patronne de la comtesse de Monterey, donne lieu à une pareille représentation :

Le soir, l'on donna au palais le divertissement de la comédie, représentée par la jeunesse du collége des PP. de la compagnie de Jésus de cette ville. Toutes les dames et grands seigneurs s'y trouvèrent, les ministres des princes estrangers, comme aussi le marquis del Freno, ambassadeur de Sa Majesté vers le roy de la Grande Bretagne, qui se trouve depuis peu incognito en cette ville.

Pendant le carnaval, le comte de Monterey invite les personnages de distinction à une comédie, « qui réussit fort belle et fort agréable. » Même spectacle, le 1er mars, lors de l'heureuse délivrance de la comtesse de Monterey. En novembre, dimanche le 6, jour de naissance de S. M. et lundi, pareil divertissement, « les deux jours une différente troupe de comédiens fit tout son possible de bien satisfaire la compagnie *(sic).* » En décembre, pour célébrer le jour anniversaire de la naissance de la reine, « comédie pour les dames. » Au mois de février 1673, toujours la comédie, cette fois avec ballets pour intermèdes, dansés « par les seigneurs masqués et les demoiselles de qualité. » Rien en 1674. Pour l'année 1675, il n'y a à signaler que ceci :

La cour passe aggréablement le carneval selon la conjoncture présente, et leurs Excellences ayans invité toutes les dames, elles leur donnèrent, dimanche passé, le divertissement de la comédie en espagnol.

Après un chômage de quatre années, la comédie reparait en 1680, avec des acteurs étrangers pour interprètes :

1680, le 2 novembre. — S. A. le prince de Parme fit l'honneur, mardy dernier, à la trouppe de comédiens du duc

d'Hannovre, d'aller avec toute la cour voir, à leur théâtre, la représentation de la pièce à machines intitulée: *la Toison d'or,* qui réussit fort bien à la satisfaction de ce prince.

La *Toison d'or,* tragi-comédie de Pierre Corneille, en cinq actes, avec danses et musique, fut représentée pour la première fois en 1660, au château de Neubourg (Normandie), appartenant au marquis de Sourdeac (1). Elle eut, l'année suivante, un immense succès à Paris, grâce à ses décors somptueux et à ses machines ingénieuses. « Il y a plus de machines et de changements de décoration, dans la *Toison d'or,* que de musique, dit Voltaire. On y fait seulement chanter les sirènes dans un endroit, et Orphée dans un autre. Mais il n'y avait point dans ce temps-là un musicien capable de faire des airs qui répondissent à l'idée qu'on s'est faite du chant d'Orphée et des Sirènes. La mélodie, jusqu'à Lulli, ne consista que dans un chant froid, traînant et lugubre, ou dans quelques vaudevilles, tels que les airs de nos noëls, et l'harmonie n'était qu'un contrepoint assez grossier. » Les comédiens du duc de Hanovre jouèrent, au théâtre de la Galerie des Empereurs, la comédie française, en novembre et en décembre de la même année, et ils séjournèrent à Bruxelles « jusques au retour du duc dans ses états. »

1681, le 19 février. — S. A. le prince de Parme a voulu faire participer les grands de la cour et la principale noblesse aux divertissements du carneval, en les invitant au palais à y jouir de ceux qu'il leur a fait préparer, leur ayant donné, en un temps, la comédie espagnole, et, aux

(1) Ce marquis de Sourdéac était un habile mécanicien et il avait une grande passion pour le théâtre. « C'est ce même marquis de Sourdéac, dit Voltaire, à qui on dut depuis en France l'établissement de l'opéra. Il s'y ruina entièrement, et mourut pauvre et malheureux, pour avoir trop aimé les arts. »

derniers jours, la représentation du *Pastor fido* en italien, avec tous les aggréments du théâtre.

Qui ne connaît le *Pastor fido,* du moins de réputation? Cette tragi-comédie pastorale, de Jean-Baptiste Guarini, imprimée à Venise en 1490, eut une vogue extraordinaire, et on en fit la traduction dans presque toutes les langues de l'Europe. Le sujet en est emprunté à l'histoire tragique de Corésus et de Callirhoé, rapportée par Pausanias. C'est apparemment la version française de l'abbé Torche (Amsterdam, 1677), dont on se servit pour les représentations de la cour.

1681, le 27 août. — Lundi, jour de s[t] Louis, fêtes magnifiques au palais. S. A. le prince de Parme étant indisposé, la fête fut imparfaite, et ce prince différa à donner le divertissement de l'opéra en italien, intitulé *la Delaride* ou *les Chaînes de l'Amour,* qu'il avoit fait préparer à l'honneur de Sa Majesté.

Le 3 septembre. — Son Altesse le prince de Parme se trouvant soulagée de son indisposition qui l'avoit obligée de différer de donner le divertissement de l'opéra italien, intitulé *la Delaride* ou *les Chaînes de l'Amour,* qu'il avoit fait préparer pour célébrer avec d'autant plus de magnificence la feste de saint Louis, jour du nom et de la naissance de la reyne régnante, en fit donner, dimanche au soir, la représentation sur le théâtre de la Galerie des Empereurs, où toute la noblesse de l'un et de l'autre sexe s'estoit rendue pour voir cette merveilleuse pièce, qui réussit à la satisfaction de tous les spectateurs.

Il y eut encore, au mois de novembre de la même année, une comédie italienne donnée au palais, en présence d'un grand nombre de hauts personnages.

1682, le 4 février. — L'opéra italien, avec quoy on a commencé le carneval, est l'unique divertissement de la

noblesse, que l'on continuera ainsi pendant quelque temps, tout le monde en estant fort satisfait, tant pour sa belle représentation, que pour les divers changements de théâtre et les machines extraordinaires.

Le 11 février. — L'on a continué, ces jours passez, tous les grands divertissements du carneval. L'on a continué de représenter l'opéra de *Médée* en italien, et lundi au soir, par ordre de Son Altesse le prince de Parme, l'on donna au palais le divertissement d'une comédie en espagnol. Tous les grands de la cour s'y trouvèrent.

Ainsi, l'opéra italien inaugura en quelque sorte les divertissements scéniques de l'année 1682, comme l'opéra français en fit la clôture. Quelle est donc cette *Medea* qui fit les délices de la noblesse de Bruxelles? Euripide, Sénèque, Corneille, Shakespeare ont, avec des moyens différents, adapté ce sujet à la scène, mais sans l'intervention de la musique. En interrogeant le répertoire italien, on y rencontre mainte pièce de ce genre, qu'il serait téméraire de vouloir assigner à la nôtre.

1682, le 20 may. — Il y avoit longtemps que la princesse d'Orange souhaitoit de faire un voyage en ce pays-cy, et s'est enfin déterminée à le faire incognito. Elle est chez don Antonio Agourto, général de l'artillerie de ce pays, régalée le mieux qu'il se peut. On luy donna avant-hier le divertissement de l'opéra de *Thésée* en français, dont elle eut bien de la satisfaction.

L'opéra de *Thésée*, dont le poëme est de Quinault et la musique de Lulli, fut représenté pour la première fois devant Louis XIV à Saint-Germain-en-Laye, le 11 janvier 1675, par les musiciens du roi, joints à ceux de l'Académie de musique. La scène du prologue se passe dans les jardins de Versailles.

1682, le 11 novembre. — Le 6 de ce mois, jour de naissance du roy. Fêtes remises à dimanche.

Son Excellence donna le divertissement, à toute la cour, de l'opéra de *Persée,* sur le théâtre estably en cette ville, et après ce divertissement il fit au palais un très-magnifique festin.

Persée, également de Quinault pour les paroles et de Lulli pour la musique, date du 17 avril 1682. Ainsi, à sept mois de distance, Bruxelles put jouir d'un spectacle qui eut une vogue immense à Paris et pour lequel d'excellents sujets étaient nécessaires. Nous disons Bruxelles, car, pour la première fois, il est parlé d'un « théâtre établi en cette ville; » conséquemment le public y aura eu accès en même temps que la cour. Des détails seront fournis plus loin sur l'érection de cette scène, la première sans doute qui offrit quelque importance. Comme on le verra en 1699, elle reçut le nom de Grand-Théâtre. La Vertu et la Fortune se rencontrent dans le prologue de *Persée.* « *Andromède,* selon Voltaire, était un si beau sujet d'opéra que, trente-deux ans après Corneille, Quinault le traita sous le titre de *Persée.* Ce drame lyrique de Quinault fut, comme tout ce qui sortait alors de sa plume, tendre, ingénieux, facile. On retenait par cœur presque tous les couplets, on les citait, on en faisait mille applications. Ils soutenaient la musique de Lulli, qui n'était qu'une déclamation notée, appropriée avec une extrême intelligence au caractère de la langue. Ce récitatif est si beau qu'en paraissant la chose du monde la plus aisée, il n'a pu être imité par personne. Il fallait les vers de Quinault pour faire valoir ce récitatif de Lulli, qui demandait des acteurs plutôt que des chanteurs. »

Représentation de comédies et ballet dansé le jour de la feste du Roy, par ordre de Son Excellence, à Bruxelles le 6 *novembre* 1685. — A Bruxelles, chez Eug. Henry Fricx, à l'enseigne de l'Imprimerie, 1685. In-4° de 27 pages.

Acteurs : la Gloire, Mlle Sylvie ; la Renommée, Mlle Babet ; Flore, Mlle Cartilly; Dieu Pan, Mr Champenois; suivant

de Pan, Mr Touvenelle; Zéphir, Mr Sylvie; suite de Flore représentant des nymphes, Mlles Chalon, Deschars, le petit Brochet et Le Roux; Suite de Pan, Mrs Des Brosses, père et fils, Deschars, De Lisle, Bouché et Chalon.

Prologue avec chant (solos, duos, trios et chœurs), symphonies et danses. « On servira une magnifique colation, après quoy la tragédie de *Cinna* doit commencer. » — « Pastorale qui doit servir d'intermède entre les deux commédies. »—« Deuxième intermède des Indiens. » — « Troisième intermède des Espagnols. — Quatrième et dernier intermède. Un vieillard, sa femme et ses enfants. » Voici comment le spectacle se termine: « Un arlequin entre et chasse les païsans; il danse seul et un polichinelle le vient joindre. Un scaramouche vient après, et tous trois dansent et se retirent pour faire place à un dialogue ridicule d'Arlequin et Colombine, et le tout finit par une sarabande. »

Les vers dont ce livret est farci sont d'une fadeur dont on ne saurait se faire une idée. Les plus basses louanges s'y allient à une incohérence de style étonnante. Nulle invention, aucun art d'enchaînement, pas l'ombre d'une intrigue. Vrais prétextes à musique et à danse, toutes ces strophes se déroulent avec une pesante uniformité. Nous avons donné l'intitulé de chaque partie. En faire l'analyse serait une tâche trop ingrate, et, à coup sûr, fastidieuse. Décidément le progrès, en fait de chorégraphie, est nul depuis 1634.

1695, le 25 janvier. — Jeudi dernier, on fit ici la première représentation de l'opéra d'*Amadis,* précédé d'un nouveau prologue dont la musique est de la composition du sr Fiocco, qui a reçeu un applaudissement général de Leurs Altesses Électorales et des seigneurs et dames de la cour.

Amadis de Gaule, toujours de Quinault et de Lulli, devait être exécutée en 1694, mais la mort de la reine

de France en fit ajourner la représentation au 25 janvier 1695. Qui sait si Pierre-Antoine Fiocco n'était pas, à cette époque, chef d'orchestre de l'opéra, au même titre que les *Concertmeisters* allemands.

1695, le 11 novembre. — On fit lundi l'ouverture de l'opéra intitulé *Acis et Gallatée,* avec un nouveau prologue fait au sujet de la prise de Namur, dont la musique est de la composition du fameux s[r] Fiocco, qui réussit à la satisfaction de Leurs Altesses Électorales et des seigneurs et dames de la cour.

Acis et Galathée est le dernier opéra de Lulli. La première représentation en eut lieu le 19 août 1686, au château d'Anet, dans une fête galante que le duc de Vendôme y donnait au dauphin. Il y eut encore à Bruxelles, au mois de novembre 1695, deux comédies françaises dont le titre n'est pas indiqué.

Les comédies sont partout de mode, même chez les Augustins et les Jésuites, qui, au mois de mars 1696, en firent représenter par leurs élèves. Ce qui nous intéresse d'avantage, c'est une représentation de l'opéra *Phaéton,* donnée le 16 octobre de la même année. Constatons ici que cet ouvrage, dû à la collaboration de Quinault et de Lulli, fut représenté devant Louis XIV à Versailles le 6 janvier 1683, et à Paris le 27 avril suivant.

1696. — Le 8 de ce mois [de novembre], S. A. E. fut avec madame l'Électrice voir la première représentation de l'opéra de *Bellérophon,* augmenté d'un nouveau prologue, dont la musique est de la composition du fameux s[r] Fiocco, qui réussit à la satisfaction de leurs Altesses Électorales et des seigneurs et dames qui le virent.

Bellérophon, paroles de Fontenelle, musique de Lulli, vit le jour à Paris le 28 janvier 1679, et tint l'affiche pendant neuf mois consécutifs.

1697, le 31 décembre. — Son Altesse Électorale a assisté à toutes les fonctions que l'on a fait pendant les fêtes de la Nativité, dans la chapelle roïale du palais. Jeudi, Leurs Altesses Électorales furent voir l'opéra de *Thésée,* avec la première représentation du nouveau prologue fait au sujet de la paix, dont la musique est de la composition du fameux s[r] Fiocco.

Comme nous le constatons plus haut, la partition de ce prologue, de même que toutes celles des autres prologues dues à Pierre-Antoine Fiocco, sont ou perdues ou anéanties. Sans ce fâcheux contretemps, nous tiendrions à en donner un échantillon au lecteur.

1698, le 5 décembre. — Mardi matin, S. A. S. fut prendre le divertissement de la chasse, et le soir elle fut avec madame l'Électrice voir la première représentation de l'opéra intitulé *les Quatre Saisons*. Madame l'Électrice palatine s'y est aussi trouvée avec les dames et seigneurs de sa suite.

Les Quatre Saisons, ou plutôt *les Saisons,* sorte d'opéra-ballet, dont la musique est de Colasse et de Lulli l'aîné, parut la première fois sur la scène de Paris le 18 octobre 1695. Le Printemps y est représenté par les amours de Zéphire et de Flore, l'Été par ceux de Vertumne et de Pomone, l'Automne par ceux d'Ariane et de Bacchus, et l'Hiver par ceux de Borée et d'Orithie. L'année 1698 n'offre guère d'autres représentations lyriques, et l'année suivante en est tout-à-fait dépourvue, à cause des affaires politiques.

1700, le 19 octobre. — Dimanche au soir, S. A. S. donna aux Altesses Électrices de Brandebourg et de Brunswich-Lunenbourg le divertissement d'une répétition de l'opéra d'*Atis,* au grand théâtre.

Le 23 novembre. — Vendredi au soir, Leurs Altesses Électorales et toute la noblesse furent au grand théâtre voir la représentation de l'opéra d'*Atis*.

Atys, qui date du 10 janvier 1676, est regardé comme le chef-d'œuvre de Quinault et de Lulli. On a dit qu'*Atys*, était l'opéra du roi, *Armide* l'opéra des dames, *Phaéton* l'opéra du peuple, et *Isis* l'opéra des musiciens. Nous donnons cette légende pour ce qu'elle vaut.

(Pour être continué.)

EDMOND VANDERSTRAETEN.

L'ABBAYE

DE

RAVENSBERG.

M[r] De Coussemaker, le savant président du *Comité flamand de France,* a publié en 1862, dans le sixième volume des *Annales* de cette société (1), une notice sur l'abbaye de Ravensberg. Ce monastère de religieuses de l'ordre de Citeaux était situé sur le territoire de la seigneurie de Ravensberg, qui dépendait de la châtellenie de Bourbourg, et à peu de distance de Merkeghem, anciennement paroisse de la châtellenie de Cassel, aujourd'hui commune du canton de Wormhoudt (2). L'auteur mentionne deux listes d'abbesses composées sur les documents de l'abbaye, l'une publiée dans la *Flandria*

(1) *Annales du Comité flamand de France*, vi, p. 223 et séq.
(2) Loc. et op. cit.

Illustrata de Sanderus (1) et l'autre dans le *Gallia Christiana*. Cette dernière fut recueillie par les religieux Bénédictins Dom Edmond Martène et Dom Arsène Durand, qui entreprirent un voyage à la recherche de documents pour le *Gallia Christiana* dont la congrégation de S[t]-Maur préparait une nouvelle édition. Ces deux religieux visitèrent l'abbaye de Ravensberg en 1713, et ils y reçurent un accueil qui contrastait singulièrement avec celui que leur avait fait l'abbesse de l'Ostine; aussi n'ont-ils pu s'empêcher de le mentionner dans leur *Voyage littéraire,* en ces termes: " L'abbesse de Ravesberg qui est du même ordre à trois lieues de-là (de l'abbaye d'Ostine), quoique percluse, nous reçut avec bien plus de cordialité. La prieure, qui avait alors 80 ans, et la chapeline sont deux filles d'esprit. Nous passâmes la nuit dans leur monastère, et le lendemain nous fumes diner à Bourbourg (2)." C'est la liste des bénédictins que M[r] De Coussemaker reproduit en y ajoutant les trois dernières abbesses. Nous avons rencontré dans les manuscrits de Charles Devisch, prieur des Dunes, intitulés *Varia curiosa,* une troisième liste envoyée à Jean de le Barre, religieux de Loz, qui l'avait demandée par la lettre suivante:

---

(1) Dans le tome III de la 2[e] édition, publiée longtemps après la mort de Sanderus; car dans la première il n'en est pas fait mention.

(2) *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de S[t] Maur.* Paris, 1717; in-4°, II[e] partie, p. 187.

REVERENDE ADMODUM DOMINE,

Facerem ordini nostro iniuriam, et nobis, si non consulerem vestram Reverentiam de ijs quæ ignoro, vel dubito, de monasterijs vel Beatis nostrarum monialium; quando quidem ab aliquo tempore de ijs scribam gallico idiomate, in gratiam dictarum monialium, ut ea quæ legunt possint aliquo modo intelligere: satisfaciens in hoc genere scribendi, pro mea facultate, earum murmurationibus, dum familiari colloquio murmurant contra eos qui multa latino eloquio de ordine nostro scripserunt, sed quasi pro ipsis inutiliter, et sine earum fructu. Ea ratione, nec alia (Deus scit), incepi opusculum aliquod, sive enchiridion, de monasterijs et Beatis, idiomate antedicto, ut ijs aliquo modo satisfiat; sed quia circa quædam dubia aut incerta hæreo, obsecro ut Reverenda vestra Paternitas nos in aliquo iuvare dignetur, et signanter, circa fundationem monasterii de Ravensberghe, quod est in Flandria occidentali: quis sit fundator, an semper a fundatione in primo illo loco perstiterit, *quot fuerint Abbatissæ quæ illud rexerunt*, et si quid aliud habeat, obsecro ut insinuet.

Cum venia, saluto quantum humiliter et amice possum, Reverendum Dominum Abbatem et Reverentiam vestram, cuius sum,

Reverende Admodum Domine,

Obsequiosus Confrater et Servus secundum Deum,

F. JOANNES DE LE BARRE.

Ex laude, 12 7bris 1656 (1).

---

(1) La suscription était: *A Monsieur, Monsieur le Reverend Prieur de l'abbaye de Dunes, à Bruge.* Varia Curiosa; III, f° 218.

Charles Devisch lui envoya la liste des abbesses que nous donnons ci-après, avec une copie de la Charte de Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, mentionnée par Mr De Coussemaker sous le nº vi, p. 251 (1); et il accompagna son envoi de la lettre suivante :

Reverende Domine,

Receptis vestris, nolui deesse iustæ et honorabili earum petitioni; unde quæ penes me habui de fundatione monasteriis Ravensbergensi, eiusque abbatissis, descripsi et his iunctim R. Vestræ mitto. Habeo etiam fundationes exactissimas monasteriorum de Groeninghe et Valle cæli, quas ex locorum archivis concinnavi, si R. Vestræ utiles esse possint, libenter communicabo. De aliis monialium fundationibus, aut Beatis, pauca habeo præter ea quæ a d'Assygnies, Henriquez et alijs Ordinis nostri Scriptoribus hactenus publicata sunt, quia alijs studijs vacavi. Scire tamen velim R. Vestram sanctam Hildegardem, et B. Elizabetham de Scounagia non fuisse unquam Ordinis Cisterciensis, ut bene ostendi (contra Henriquez, et alios) in Bibliotheca mea Scriptorum Cisterciensium, quam reperire poteritis apud Amplissimum D. prælatum vestrum, ubi et reperietis prolixam disputationem pro B. Juliana Corneliensi, contra quemdam Jesuitam, et alium præmonstratensem. Quæ disputatio in gallicam linguam translata, monialibus nostris grata esset. Vita quoque B. Everardi de Comedâ quam nuper publicavi, una cum vita nostri Adriani Cancellier, tota ad moniales pertinet, et nunquam

(1) Le sceau, actuellement perdu, s'y trouvait encore et Devisch en fait mention en ces termes: ✠ *Locus Sigilli præfati Comitis in cera rubra.*

hucusque edita fuit. Libellum etiam apud vos habetis. Præter hæc, nihil occurrit studijs vestris aptum, si quid postea occurrat, libenter communicabo Dominationi Vestræ, cuius semper fui et ero

Addictissimus in Christo confrater et famulus,

F. C. Devisch, P. D. (1).

Brugis, 9_a 8bris 1656.

La liste des abbesses qui ne va que jusqu'au 8 Octobre 1656, offre de légères différences avec celle du *Gallia Christiana* tant dans l'ortographe des noms que dans les dates de décès et cependant elle est certainement faite sur les documents de l'abbaye, s'il est vrai que cette abbaye dépendait de celle des Dunes.

Series Abbatissarum Monasterii de Ravensberga.

1. D. Iaelidis, obijt 5 cal. Aprilis. (28 Mars.)
2. D. Beatrix, obijt pridie cal. 7bris. (31 Août.)
3. D. Maria, obijt 9 cal. Junij. (24 Mai.)
4. D. Margareta, obijt 29 Decembris.
5. D. Joanna, obijt 6 cal. Augusti. (27 Juillet.)
6. D. Mathilda, obijt 2 Novembris.
7. D. Elizabeth, obijt 5 Idus Decembris. (9 Decembre.)
8. D. Margareta, obijt 12 cal. Octobris. (20 Septembre.)
9. D. Maria, obijt 7 cal. Augusti. (26 Juillet.)
10. D. Margereta, obijt 13 cal. Octobris. (19 Septembre.)
11. D. Elizabeth, obiit 11 cal. Octobris. (21 Septembre.)

(1) Varia Curiosa III, f° 218 verso.

12. D. Elizabeth Sonnis, obijt 11 Septembris.
13. D. Margareta Roux, obijt 21 Aprilis.
14. D. Maria Winneele, obijt 8 Septembris.
15. D. Catharina Tsmaets, obijt 25 Februarij.
16. D. Elizabeth vanden Meerschen, obijt anno 1559, 26 Octobris.
17. D. Jacoba van Torre, obijt 1584, 19 Junij.
18. D. Margaretha Leenknecht, obijt 8 Augusti, 1597.
19. D. Francisca Bernaerdt, obijt 18 Julij, anno 1630, ætatis suæ 77, abbatialis dignitatis 33.
20. D. Francisca Bernaerdt, neptis precedentis, obijt 10 Aprilis, regiminis 17.
21. D. Francisca de Mannay, ex nobili familia de Mannay, electa 1649, benedicta vero anno 1653, dominica in Albis, a Reverendo Domino Bernardo Bottyn, Abbate Dunensi, vicario generali. Porro vivit adhuc, ac inter bellorum tumultus feliciter gubernat venerabilis hæc abbatissa, in hodiernum usque diem, 8 Octobris, anni 1656.

Carolus Devisch, P. D. (1).

Outre les différences déjà mentionnées entre les deux listes, Mr De Coussemaker ou le *Gallia Christiana*, que nous n'avons pas sous la main pour consulter, intercale une Marie Vandermeersch entre Marguerite Leenknecht et Françoise Bernaerdt. Cependant, si l'on tient compte des dates indiquées par Devisch, Françoise Bernaerdt doit avoir succédé immédiatement

---

(1) Varia Curiosa III, f° 220 verso — 221.

à Marguerite Leenknecht; mais je ne prends fait et cause pour aucune liste, je publie un document que je crois inédit, laissant à ceux qui traiteront ces matières *cx professo* le soin d'en tirer tel parti qu'ils jugeront convenable.

Rumbeke, *vigilia animarum,* 1869.

ANGILLIS.

COMPTE RENDU des travaux de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, conformément à l'article IX de son Règlement.

ANNÉE 1868-1869.

Trop souvent les occupations du dehors nous font oublier ce qui nous entoure, et presque toujours l'esprit s'attache de préférence aux affaires d'un intérêt privé.

Quelquefois cependant on se plaît à occuper ses loisirs en jetant un regard bienveillant sur les travaux historiques, fruits de louables efforts qui tendent à élucider l'histoire nationale.

Mais les nombreux ouvrages, qui paraissent chaque jour, et le temps restreint accordé à ces lectures passagères nous empêchent ordinairement de trouver le sujet de notre prédilection.

Pour venir en aide aux lecteurs de ses publications, notre société donne de temps en temps,

et autant que possible chaque année, le compte rendu ou le résumé de ses travaux.

L'article qui suit, extrait de la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* (1), pourra cette fois en tenir lieu:

« SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE BRUGES.

« Cette société a pour objet l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. Fondée en 1839, elle célébrait, en 1864, le 25e anniversaire de son existence, et publiait à cette occasion un document inédit intitulé: *Chronicque de Flandres,* qui est selon toute apparence un abrégé d'un manuscrit de l'an 1509. Dans la préface de cet ouvrage, nous lisons la nomenclature des nombreux volumes imprimés par les soins de la Société pendant cette période de 25 années. Ce sont environ trente publications in-4°, *Cartulaires, Chroniques, Monographies, etc.,* dont la principale série forme une collection importante sous le titre de: *Monasticon Flandriæ* — ou recueil des chroniques, avec cartulaires, des institutions monastiques en Flandre. — Depuis 1864, quatre nouvelles publications ont été faites: 1° l'*Histoire de l'abbaye de Nonnenbossche-*

(1) 6e livraison, 1 Mars 1870. XVIIe année. Nouvelle série. Tome XII.

lez-Ypres, avec cartulaire; 2° celle de *l'abbaye de Lisseweghe;* l'une et l'autre dues à M. L. van Hollebeke, membre honoraire; 3° le *Cartulaire de l'abbaye des Dunes,* avec la chronique de ses prélats, travail long et difficile, puisqu'il reproduit textuellement 685 chartes, avec notes et tables, et dont l'exécution a été courageusement entreprise et conduite à bonne fin par M. D. van de Casteele, membre effectif et bibliothécaire de la Société; 4° l'*Histoire de l'ancien couvent des ermites de Saint-Augustin, à Bruges,* dont nous nous réservons de rendre prochainement un compte détaillé.

« La société publie aussi, sous le titre d'*Annales,* des recueils de notices et de documents dont le 17e volume a paru en 1865; nous venons de terminer les tables générales de ces 17 volumes, elles sont sous presse. Examinons seulement les quatre derniers volumes (1866–1869), qui ne sont pas encore aussi connus que les précédents. M. le chanoine J. J. de Smet nous offre d'abord une intéressante étude sur *le château de Winendaele, résidence des comtes de Flandre,* et nous promet de continuer, dans une série d'articles, de nous initier, comme Mabillon l'a fait pour la France, à la connaissance des résidences de nos premiers souverains. Il faut signaler ensuite les travaux aussi savants que variés de M. Piot, archiviste adjoint du royaume. Son *Essai sur le type et le caractère de la sculpture en Belgique, pendant le moyen-âge;* ses *Recherches sur l'origine et l'hérédité des armoiries;*

celles sur *l'hérédité des bénéfices en Belgique et ses effets;* ses *Études sur la géographie de la Belgique pendant le haut moyen-âge;* et son remarquable article sur *la Ménapie pendant la domination des Romains,* sont autant de preuves d'une activité infatigable et d'un profond savoir. M. Edm. van der Straeten, également attaché aux archives générales, vient, par des *Documents inédits et annotés sur la musique aux Pays-Bas avant le* XIXe *siècle,* de nous donner des renseignements authentiques et curieux sur cette matière, rectifiant souvent certaines assertions de M. Fétis dont les écrits renferment plus d'une erreur au sujet des Musiciens Belges. Il nous fait vivement désirer la suite de ce travail. M. le comte Thierri de Limburg-Stirum, après de longues et consciencieuses recherches sur les Chambellans de Flandre, publie la *Description des sceaux de quelques seigneurs de Flandre.* Cette notice et les nombreuses planches qui l'accompagnent sont très utiles à l'étude de la sigillographie. On sait que beaucoup de sceaux originaux ne nous ont pas été conservés, et qu'il est souvent difficile de bien s'expliquer, jusque dans leurs plus petits détails, ceux qui ont échappé à la destruction. Faut-il l'avouer? A Bruges même, la ville peut-être la plus riche en derniers vestiges du moyen-âge, on se souciait généralement peu de conserver tout ce qui pouvait rappeler les mœurs, les usages, la culture des arts du temps de nos aïeux. Ce ne fut qu'en 1865 qu'une société archéologique

se constitua pour créer un musée public d'antiquités. Nous voyons avec plaisir les Annales de la Société d'émulation ouvrir ses colonnes pour donner de la publicité aux premiers travaux de la nouvelle société. Nous y lisons avec intérêt l'histoire de sa fondation, de ses essais et de ses espérances, exposée dans un discours de son président, M. Ch. Vercauteren. Ce discours est suivi d'une *Dissertation sur la numismatique du temps de Goltzius,* due à la plume féconde de notre collègue M. le chanoine van de Putte, dont le zèle ne s'est jamais refroidi, depuis la création de la Société d'émulation, dont il est un des principaux fondateurs; nous ne citerons que ses dernières publications, dont les sujets sont aussi variés qu'intéressants; elles ont pour titres: *La vallée de l'Iser, ses églises et ses objets d'art; Biographie de* M. David Verbeke ; *La seigneurie de Guise, dite Couthy ou Coucy, à Bixschote; Siége de Menin, en 1794, lors de l'invasion des armées républicaines en Belgique; Jubé de 1463 et orgues de 1529, à Notre-Dame, à Courtrai;* et *Analectes concernant la ville de Courtrai.* M. Angillis, archiviste de la ville de Roulers, vient de publier en quatre fascicules des *Analectes pour servir à l'histoire de Roulers.* Nous l'engageons à poursuivre ses recherches et à nous donner ensuite lui-même cette histoire, que nul autre mieux que lui ne pourrait écrire, après des études préliminaires faites avec tant de soin. A M. François de Potter, récemment couronné par notre Académie royale,

pour sa monographie d'une commune de la Flandre, nous devons les intéressants *Extraits de quelques documents historiques relatifs, pour la plupart, à des localités de la Flandre Occidentale.* M. L. VAN HOLLEBEKE, que nous avons déjà cité, vient de publier *Un rôle des feudataires du comté de Flandre dans la châtellenie d'Ypres, rédigé vers la fin du* XIVe *siècle.* M. l'architecte CH. VERSCHELDE, secrétaire de la Société archéologique et membre du comité de la Société d'émulation, a orné les *Annales* d'une planche représentant *la porte de Gand à Bruges,* telle qu'elle existe actuellement, et telle qu'elle serait, si elle était restaurée d'après les plans de Marc Gérard. En outre, il y a donné un curieux et utile document intitulé : *Situation des communes limitrophes de la mer dans le Franc de Bruges et les quatre métiers, à la suite des irruptions de la mer et des troubles de la réforme, d'après un manuscrit de 1679.* M. DÉSIRÉ VAN DE CASTEELE s'est particulièrement signalé par des travaux nombreux qui lui font le plus grand honneur. Citons en première ligne ses nouveaux *Documents divers de la société de St-Luc, à Bruges,* formant un volume de 438 pages. Sa charmante notice sur *les Ménestrels de Bruges* mérite une mention toute particulière ; ce sujet est presque neuf, et la lecture en est pleine d'intérêt. Citons encore de lui *Une expertise de la Tour des Halles, à Bruges, le 31 décembre 1722,* accompagnée d'une planche représentant la coupe de cette tour re-

marquable, planche qui est due à M. VINCENT COCQUYT; l'*Esquisse biographique de messire François de Halewyn, seigneur de Sweveghem,* suivie de *sa correspondance,* par laquelle de nouveaux renseignements nous sont transmis sur les événements du XVI[e] siècle; et la *Justification du Magistrat de Gand, concernant les troubles religieux arrivés en cette ville, du* 30 *juin* 1566 *au* 7 *mai* 1567. Ce dernier document est écrit dans ce style de chancellerie, dérivé sans doute du latin, où tout alinéa forme une seule phrase, claire malgré sa longueur, faite avec soin et présentant chaque fait avec un cortége de causes, de conséquences, d'explications, qui le mettent dans tout son jour. Le style de *de Halewyn* est moins travaillé, plus familier, mais il a plus de variété. Les deux publications ne sont pas sans intérêt au point de vue de la langue et en particulier du français en Flandre vers le milieu du XVI[e] siècle; l'orthographe, que l'éditeur a scrupuleusement respectée, est assez flottante et représente la fin de la transition entre le vieux français et le français actuel. On rencontre aussi, surtout dans *de Halewyn,* bien des formes et parfois des expressions et des tournures, qui se trouvent rarement ailleurs. Nous ferons encore mention d'un article critique concernant l'*Esquisse biographique de Pierre de Corte* (*Curtius*), *premier évêque de Bruges, ancien professeur de l'université de Louvain, par Alphonse de Leyn;* cet article est dû au président de la Société, M. le

chanoine ANDRIES, qui la dirige avec un zèle infatigable.

« Puisque nous en sommes à parler de publications relatives à l'histoire de la Flandre, nous ne voulons pas oublier un savant laborieux de Gand, M. VAN LOKEREN, archiviste honoraire de cette ville. Après avoir compulsé les nombreuses archives comprenant plus de 700 volumes, cartulaires et autres, environ 2300 comptes, etc., de la célèbre Abbaye de St-Pierre-lez-Gand, il a entrepris une œuvre importante sous plusieurs rapports, la publication de toutes les chartes de cette riche abbaye. Le premier des trois volumes a déjà vu le jour; une reproduction du texte aussi exacte que possible, accompagnée de notes et de tables, fait passer sous les yeux tout ce qui, dans les temps les plus reculés, est propre à nous renseigner sur les événements, les mœurs et les usages de nos ancêtres. L'histoire nationale sera redevable à ce patient investigateur de nombreux renseignements nouveaux et certains. »

Pour compléter notre compte rendu, nous n'avons qu'à ajouter l'expression de nos vifs regrets pour les vides nouveaux que la mort vient d'occasionner dans nos rangs; deux de nos membres effectifs sont décédés dernièrement; l'un, jeune encore, M. le Docteur A. VAN BIERVLIET, membre correspondant de l'Académie Royale de Médecine; — l'autre, dont les services rendus aux beaux-arts et à la science pendant

une longue carrière ne nous font sentir que plus douloureusement sa perte, M. Jean-Brunon Rudd, architecte et directeur des travaux de la ville de Bruges, membre effectif de la Société d'émulation depuis son érection. Nous ne pourrions mieux faire connaître tout ce que cet homme de mérite a réalisé d'utile et d'honorable, qu'en reproduisant ici les discours prononcés sur sa tombe, au nom de la ville, par M. l'échevin van Nieuwenhuyse, et au nom de l'académie des beaux-arts de Bruges, par son président M. van der Plancke.

M. l'échevin van Nieuwenhuyse s'est exprimé comme suit :

Messieurs,

Une voix plus autorisée que la mienne vous fera l'éloge de la carrière artistique du regretté Jean-Brunon Rudd, et vous dira les mérites du savant professeur, qui dirigeait avec tant de succès le cours d'architecture à l'Académie des Beaux-arts de notre ville.

Permettez-moi de vous montrer une autre phase non moins bien remplie de cette existence utile, qui vient de s'éteindre. Permettez-moi de vous parler des longs et loyaux services du fonctionnaire communal.

Nommé architecte et directeur des travaux de la ville le 26 janvier 1830, le défunt a exercé jusqu'au jour de son décès, c'est-à-dire pendant une période de plus de quarante ans, ces difficiles et laborieuses fonctions, de manière à mériter l'estime et les regrets de tous.

Jamais durant ces longues années de labeur son zèle ne se ralentit. Jamais aucun travail, quelqu'ingrat, quelqu'obscur qu'il fût, ne lassa sa patience et ne rebuta son dévouement.

Son intégrité était devenue proverbiale, et cependant il savait mitiger la rigueur administrative chaque fois que l'équité le commandait. Aussi ses décisions étaient acceptées sans murmures, et aucune contestation judiciaire ne surgit de la direction sévère mais juste, qu'il a toujours imprimée aux travaux publics de la commune.

A un caractère aussi honorable, aussi ferme, il joignait un talent sérieux, que des études consciencieuses et un esprit pratique avaient promptement mûri.

Ses conseils étaient précieux pour les magistrats, que votre confiance a chargés de la mission de veiller aux intérêts publics: ils aimaient à s'éclairer des lumières de sa science et de sa raison.

Tant de solides qualités ne furent point stériles pour ses concitoyens et sa mémoire sera liée à presque tous les grands travaux d'utilité publique entrepris depuis sa nomination.

En 1831 ou 1832, il concourt à l'exécution de la salle des concerts. En 1837, il produit à la fois les plans d'aménagement de la caserne de cavalerie, un des plus beaux établissements militaires du pays, et ceux de la chapelle du Saint-Sang, cette merveille architecturale, qui nous rappelle les plus glorieux souvenirs de notre passé. En 1839, il dirige la construction des deux écoles primaires gratuites de garçons nº 1 et nº 2. En 1842, celle de l'école nº 3, et en 1865 celle de l'école des filles nº 2, qu'on peut citer à juste titre comme réunissant toutes les conditions hygiéniques et pédagogiques requises dans l'espèce.

En 1842—43, il avait édifié l'abattoir public, qui peut

être rangé parmi les plus beaux établissements similaires.

En 1851, il dirige les travaux d'appropriation de l'athénée et du pensionnat annexé.

En 1857, il entreprend la reconstruction de la flèche et des tourelles de Notre-Dame, œuvre difficile, qu'il a eu le regret de ne pas voir achevée.

Enfin, et pour ne pas vous arrêter aux mille détails d'exécution des travaux d'utilité publique entrepris pendant la longue carrière du défunt, je vous rappellerai qu'il a eu la gloire d'attacher son nom à la restauration intelligente de la façade de l'hôtel-de-ville. C'est lui qui nous a rendu dans toute sa splendeur ce joyau le plus précieux de notre couronne artistique, cet élégant spécimen de l'art ogival au XIV[e] siècle.

Que d'études diverses, que de travaux et de recherches, que d'activité pour mener à bien de pareilles entreprises. Quel honneur et quelle difficulté de sortir de toutes ces épreuves entouré de l'estime et de la confiance publiques!

Aussi, messieurs, tant de mérites et de dévouement appelèrent sur JEAN RUDD l'attention du gouvernement, et en 1866 le roi le nomma chevalier de son ordre. C'était la juste récompense de ses longs et constants efforts, et toute la ville applaudit à cette distinction méritée.

Pour nous qui l'avons connu de plus près encore, rendons un dernier hommage à cette vie vouée toute entière au devoir et à la probité. Cherchons y des exemples et un puissant stimulant pour remplir notre tâche. Comme celui, qui n'est plus, occupons nous d'utiles travaux. Laissons comme lui une trace féconde de notre passage sur la terre et n'oublions pas que la justice de Dieu nous tiendra compte de tout ce que nous aurons accompli pour le bien-être et le progrès de l'humanité.

Puis, M. VAN DER PLANCKE, président de l'Académie, a prononcé le discours suivant:

MESSIEURS,

Au nom de la direction de l'Académie des Beaux-Arts, nous venons rendre un dernier hommage à l'artiste et au professeur, dont la longue et utile existence est terminée.

Pendant quarante-cinq ans, JEAN RUDD a donné les leçons d'architecture dans l'institution où lui-même avait puisé dans sa jeunesse les premières notions de la science.

Une intelligence d'élite et un grand amour du travail lui assignèrent dès le commencement de ses études une place distinguée. Après avoir remporté dans les concours toutes les médailles et avoir épuisé les sources d'instruction que l'Académie lui avaient ouvertes, JEAN RUDD commença ce travail de tous les jours, solitaire et obstiné, qui l'initia aux secrets de son art.

Dès 1819, il remporta le premier prix au grand concours d'architecture organisé par le gouvernement à Amsterdam, et l'Académie, à cette occasion, lui décerna une médaille d'or.

Dès ses débuts, son goût sûr et délicat lui fit adopter ces beaux types de l'architecture grecque qu'aucun autre style n'a pu faire oublier; il en fit la base de son enseignement. Néanmoins, Messieurs, hors de l'école, il savait apprécier à leur juste valeur tous les chefs-d'œuvre du passé. Les belles planches qu'il a gravées et qui reproduisent avec une scrupuleuse exactitude nos plus beaux monuments brugeois, témoignent de son admiration pour les œuvres du moyen-âge et de la renaissance. C'est en grande partie à lui qu'est due la restauration de la che-

minée du Franc, dont il avait trouvé les principales statues cachées dans les combles du bâtiment. La tribune de la famille Gruthuse, les tombeaux de Marie de Bourgogne et de Charles-le-Téméraire dans l'église de Notre-Dame et d'autres beaux restes de l'art flamand font partie de la même collection de gravures.

Mais, Messieurs, si nous nous plaisons à rendre justice à l'artiste, c'est surtout au professeur que notre Académie doit témoigner toute sa gratitude. Peu de maîtres ont été plus utiles et plus dévoués à leurs élèves.

Au lieu de l'enseignement collectif qui s'adresse à tous, Jean Rudd, à l'exemple des anciens maîtres, cultivait l'intelligence de chacun de ses élèves en particulier. Ses rapports avec eux étaient d'une bienveillance extrême; jamais il ne se lassait de revenir aux mêmes corrections, et lorsque des jeunes gens bien doués témoignaient d'un vif désir de s'instruire, le professeur s'attachait à eux et les guidait dans leurs travaux avec une sollicitude toute paternelle. Réservé et même froid dans ses relations sociales, il était plein d'abandon et de confiance avec ses élèves, il les suivait avec intérêt dans leur carrière, et tous lui vouèrent à leur tour une reconnaissance et un dévouement qui furent la joie de sa vieillesse.

Tel fut, Messieurs, le professeur que nous regrettons; l'homme privé vous l'avez tous connu: nature rigide, caractère élevé et indépendant, fonctionnaire intègre et esclave du devoir; aimant la solitude et le travail, sa vie était simple et modeste. L'ordre de Léopold lui fut donné, il y a quelques années, et servit de récompense à une carrière utilement et noblement fournie.

Adieu Jean Rudd, que votre vie si bien remplie et si digne serve d'exemple à vos nombreux élèves, et puisse-t-elle recevoir au-delà de ce monde la récompense des justes!

Nous ne terminerons pas ce compte rendu, sans remercier la Rédaction de la *Revue de l'Instruction* pour avoir bien voulu appeler l'attention de ses nombreux lecteurs sur nos modestes travaux.

GAND, 10 Mars 1870.

F.-H. D'H.

DE LA GRAMMAIRE LATINE DE PASCHASE DE ZOUTER, RECTEUR DES ÉTUDES LATINES, A YPRES ET DE QUELQUES AUTEURS CLASSIQUES.

Les *Disticha Catonis* étaient, au moyen-âge, un des principaux ouvrages, enseignés pour initier les élèves aux premières notions de la langue latine. On se servait de la grammaire de DONATUS, *de Barbarismo et de octo partibus orationis*.

En Flandre, où l'enseignement primaire était dévolu, à quelques exceptions près, au clergé, qui nommait des écolâtres, fesant fonctions d'inspecteurs et quelquefois d'instituteurs, les *Disticha* furent enseignés jusqu'à la fin du xve siècle. Le *Donatus* et le Doctrinal de Ville-Dieu ne disparurent entièrement que pour faire place à la grammaire de Despautère et à celle de Vérépée.

Par suite du chapitre 3, titre 16, 1e section, du premier concile provincial de Malines, tenu en 1570, toutes les grammaires latines dispa-

rurent pour faire place à celle de Despautère (1).

En parlant de Despautère, le baron de Reiffenberg dit: " Une fois en possession, lui-même ne fut pas moins difficile à expulser qu'il ne l'avait été à introduire: on eut cru que chacun le mettait sous la protection des souvenirs du premier âge et que la maturité lui tenait compte même des dégoûts dont il avait abreuvé l'adolescence. D'ailleurs, l'esprit de routine, qui est commun à presque tous les hommes, grands et petits, est une des plus fortes raisons de stabilité et fait vivre longuement jusqu'à ce qu'il paraisse n'avoir en soi aucun élément de persistance (2). "

Un flamand, natif d'Hazebrouck (*Cynopagita*), Paschase Zouterius (De Zouter), recteur des écoles latines, à Ypres et ensuite curé de Saint-Jean, à Poperinghe, publia, durant les premières années du XVIe siècle, une grammaire latine, dont la troisième édition parut, au mois de Janvier 1529, chez Guillaume Vorsterman, à Anvers, in-4° sans pagination, ni reclames.

Un exemplaire très-endommagé de cet ouvrage est devenu ma propriété. Ne l'ayant jamais rencontré ailleurs, je crois utile de le faire connaître comme document pouvant servir à l'histoire de notre enseignement moyen.

---

(1) His qui ad linguam latinam instituuntur, unica in scholis prælegatur Grammatica, eaque Despauterii in compendium contracta. »

(2) De Reiffenberg, 3e *Mémoire sur l'Université de Louvain.*

Voici le titre :

PRINCIPIA GRAMMATICES PASCHASII ZOUTERII, *cynopagitæ, jam tertio ædita et ab eodem auctore nuper aucta et accurate recognita. Quæ sine prævia et eadem prorsus indigesta Donati lectione, perfectissimum in recte loquendi, scribendique scientiam ingressum præbent: per interrogationes (ut juvenes facilius et apprehendant et inter se rei materiam conferendo memoriæ infigant) distincta. In quibus nihil quod ad primævam juvenum institutionem pertineat prætermissum est.*

His ab eodem auctore declinationum, conjugationum et congruitatum totam ferè syntaxim complectentium apposita sunt progymnasmata, cum sententiarum et auctoritatum farragine ex diversis auctoribus et eisdem classicis collecta, juvenum exercitia utilissima.

AD LECTOREM.

Res nova lector adest, si quo tenearis amore
Grammaticæ studii, res nova lector adest
Perlege, commoditas, quin delectaberis olim
Tempora nequaquam præteriisse sinet.

Prostat hoc opusculum venale Ypris apud Jasparem Lapidem, in Unicorni aureo commorantem.

A la dernière page se trouve :

Antverpiæ in officina Guilielmi Vorstermanni. Anno. M. CCCCC. XXIX. menșe Janua.

Et, au revers, la vignette de Vorsterman.

Ce long titre indique la division de l'ouvrage; les *Principia*, les *Progymnasmata* et la *Farrago*, ou extraits des auteurs latins. L'œuvre finit par *Prima in noticiam litterarum græcarum rudimenta.*

Le but, que se proposait l'auteur, est clairement exprimé dans le titre.

Il avait en vue, en publiant sa grammaire, de la substituer à l'enseignement *indigeste* de Donatus et de relever les lettres latines de l'abaissement où elles étaient tombées vers la fin du moyen-âge.

La ville d'Ypres avait à une époque réculée des écoles latines, régies par le chapître prévôtal de St-Martin. En 1253, il existait dans cette ville trois grandes écoles. La collation des places de professeur appartenait à ce chapître et chacune de ces écoles devait avoir ses professeurs spéciaux. En 1289, ces trois écoles latines furent réduites à deux, l'une à Saint-Martin, l'autre à Saint-Pierre (1). Dans la préface de sa grammaire, dont nous donnons le texte à cause du grand nombre de particularités qu'elle renferme, Zouterius dit qu'il a été président du Gymnase d'Ypres. Il n'y avait, à cette époque, vers 1529, qu'un seul établissement d'enseignement moyen dans cette ville; il était toujours constitué sous la direction du chapître. Le prévôt de St-Martin Olivier Beudin et son successeur Jean Bave (Bavæus) furent de vrais protecteurs des belles-lettres et les amis de De Zouter. Gabriël Du Pours (Poursius) exerçait les fonctions de recteur, en 1528.

Le plan de la grammaire de Zouterius est en abrégé ce que sont les grammaires plus développées, qui ont été publiées après lui et pro-

---

(1) Voir Warnkönig, *Staats und rechts geschichte.*

bablement d'après le plan conçu par le recteur du Gymnase d'Ypres. Qu'on juge de son style par la préface de sa grammaire :

Insigni viro et Prælato cœnobii Martiniani et urbis Yprensis Antistiti ac Domino Spirituali gratia Dei bene merito, Magistro Joanni Baveo, Paschasius Zouterius, parochus et mysteriorum Dei Poperingis apud divum Joannem dispensator, faxit Deus fidelis. Salutem in Christo perpetuam.

Non possum tibi non congratulari et Dei gratiam tuo successui cooperantem demirari, Antistes celeberrime, cum te a decanatus officio, quo aliquando (cum tuo gymnasio litterario Yprensi præessem) fungebaris, ad Prælaturam a morte Domini Oliverii Beudin, nunc apud Christum regnantis, non sine gloria surrogatum cognoscam. Quare et cœnobio et toti reipublicæ Yprensi bene consultum fore spero vehementer : præsertim cum te nacti sint virum et doctum (absit palpum obtrudam) et plurimis naturæ dotibus insignitum, iis prœstet Deus utaris in tuam salutem et expectatam multorum utilitatem. Consueveras enim olim, cum frequentior mihi tecum intercederet familiaritas, summopere bonis litteris tam divinis quam humanis item et hystoricis lectionibus oblectari, quod et nunc in auctum accipio, teque magis magisque viros doctos in tuam familiaritatem admittere, quorum præcipuus ille est multis nominibus dignissimus, magister Jacobus Papa (1), eloquentia et vena poetica supra omnem invidiæ aleam præditus. Fac age ut incepisti perge et sanctorum patrum nunc apud superos regnantium, qui olim simili functi sunt vocatione laudanda, divinisque præceptis conformia imitare vestigia. Nonquam me indigeas monitore,

---

(1) La société d'Émulation publia en 1847, *Elegiæ Jacobi Papæ Hyprensis*, in-4°.

nec ob id indignaberis (quæ tua est humanitas) scio. Nosti enim cum ipse tibi domestice cognitus sum quo animo certe syncero et tibi maxime beneprecanti dixerim. Quem in te totumque cœnobii cœtum attestari occasione sic sese nobis offerente ecce oportunum fuit. Nempe bybliopola nuper apud me institit cum typographo, ut nostra grammatices principia recognoscerem, eadem namque iterum prœlo mandare constituerat. Quæ in manus accepta et accuratius multo quam hactenus ad juvenum capacitatem et teneritudinem coaptata, necnon quibusdam additis quibusdamque resectis recognita, tibi (majori fateor materia digno) in gratiam omnium studia politiora affectantium et magistri Gabriëlis Poursii tua benevolentia ad juventutem Yprensem regendam nuper admissi statim dedicanda censui, ut prælato docto et bonarum literarum fautori eximio. Apud quem omnes præstantioris industriæ amatores θεολιλακτουσ de meliore nota habeo commendatos.

Vale, Antistes, hic in Christo utrimque sanus et in perpetuum salvus apud Deum et homines tuæ vocationis non immemor. Ex nostro laboris et in Christo quietis loco Anno M. CCCCC. XXVIII decimo octavo, calendas Octobres.

Tandisque De Zouter simplifiait, dans ses *Præcepta*, les éléments de la langue latine, le grand Erasme s'amusait à écrire des gloses sur les *Disticha Catonis,* qu'il mit sous presse chez Jean Frobenius, à Bâle, en 1520, à l'usage de la jeunesse. Il y joignit les *Apohthegmata Græciæ sapientum,* suivis des *Dicta Mimi Publiani* et d'autres opuscules latins devant servir d'exercices à la jeunesse studieuse (1).

---

(1) Volume de 172 pages, petit in-folio, orné d'une belle gravure sur bois, par Hans Holbein, encadrant la dédicace de l'opuscule à Jean Nevius, Hondiscotanus (natif d'Hondschote), président

Désiré Érasme publia plus tard la grammaire de Théodore Gaza, une syntaxe expliquant les différentes parties du discours, deux livres *de Duplici copia verborum ac Rerum* et plusieurs autres ouvrages d'instruction publique, insérés dans ses œuvres complètes (1). Nous ne lui contestons pas le succès des efforts qu'il fit pour aboutir à la renaissance de la littérature ancienne, toutefois, nous admirons les humbles tentatives de notre De Zouter, dont le nom n'est pas connu.

Les lettres latines florissaient dans l'ancienne Wést-Flandre durant la première moitié du XVIe siècle. Jacques Pape, que De Zouter se plait à rappeler dans sa préface, Jacques Sluper, natif de Bailleul et poëte distingué, Jacques Marchant, natif de Nieuport, historien, prosateur et poëte, Jean van Loo, le Mecène des écrivains

---

du collège du Lys à Louvain. Èrasme dit dans cette dédicace qu'on sera étonné de voir un homme grave, un théologien, s'occuper de publications si frivoles? Il répond qu'il n'a d'autre but que de propager les belles-lettres et d'introduire le goût de la bonne et pure latinité, comme moyen de propager les bonnes mœurs.

Les distiques de Caton, attribués au grammairien Denis Caton ont été enseignés depuis Charlemagne; ils ont été traduits dans toutes les langues, même en flamand; Van Maerlant le dit:

Catho screef eenen boec van seden,
Dien men in vele steden
In dietsche ghemaect....

La première édition flamande parut vers la fin du XVe siècle, à Anvers, chez Henrick Van Homberch: *Den dietschen Cathoen uten latine.*

(1) Basileæ, typis Frobenianis, 1540, en IX tomes.

et littérateur distingué, né à Eessen et mort abbé d'Eversam, Jacques de Mey (Mayus), de Poperinghe, François de Baudimont de Dixmude, Chrétien Cellarius et Paul Leopard, d'Isenberghe, Josse Clichthove de Nieuport et toute une pleïade d'autres écrivains ont prouvé que cette partie de la Flandre n'est pas restée en arrière du mouvement littéraire, qui s'est produit à l'époque de la renaissance des lettres et des arts.

Presque tous nos livres classiques anciens ont disparu. Qu'on me permette d'en signaler encore un, imprimé à Ypres, chez Antoine Van Volden, en 1572 (1). Il servait à l'enseignement de la langue française, et ne renferme que des dialogues flamands-français sur des matières usuelles.

On remarquera qu'en voulant faire connaître la *Grammaire* de Paschase De Zouter, j'ai parlé des *Disticha Catonis*, édités par Jean Frobenius, à Bâle et du *Vocabulaire* de Barlaimont. Ils se trouvent tous trois sur le même rayon de ma bibliothèque et, comme ouvrages rares, je n'ai pas voulu les séparer dans cette courte notice.

F. V.

---

(1) Il porte pour titre: *Noel Barlaimont, schoolmeester Thantwerpen vocabulaire van nieus gecorrigiert, met noch andere instructien dier nu achter aen ghevoecht zyn, den kinderen seer profytelick.* In-8°, caractère gothique.

MAITRES DE CHANT ET ORGANISTES

DE

SAINT-DONATIEN ET DE SAINT-SAUVEUR

A BRUGES;

DOCUMENTS RECUEILLIS PAR DÉSIRÉ VAN DE CASTEELE,

ET

ANNOTÉS PAR EDMOND VAN DER STRAETEN.

Cher Monsieur van de Casteele.

Depuis trois ans, la question des anciennes maîtrises musicales de Belgique est mise au concours, sans avoir reçu la moindre solution. Est-ce indifférence, est-ce incompétence? C'est, je crois, l'une et l'autre.

Il est évident que les études musicologiques sont loin d'être encouragées efficacement chez nous. Point de cours d'histoire musicale dans nos conservatoires; point de division musicographique dans nos dépôts littéraires; aucun

Mécène généreux et intelligent pour stimuler les efforts qui se font jour à travers les obstacles accumulés.

Le monopolisme dans toute sa plénitude. Cela n'est-il pas triste et décourageant à la fois, et faut-il s'étonner non-seulement de voir l'historique de nos maîtrises musicales rester lettre morte, mais de voir aussi, depuis plus de quinze ans, des questions moins complexes et plus attrayantes aller rejoindre le rebut du panier?

Honneur donc aux sérieux investigateurs, au nombre desquels je me plais à vous compter! Le laborieux dépouillement des archives de la cathédrale d'Anvers a été opéré par les soins assidus de M. le chevalier Léon De Burbure; celui des archives de la cathédrale de Tournai l'a été par le zèle éclairé de Mgr le vicaire-général Voisin.

Il vous appartenait, cher Monsieur, après votre excellente notice sur les ménestrels de Bruges, d'entreprendre l'examen des documents de deux églises brugeoises qui ont eu jadis leur part honorable et importante dans le développement de notre brillante école musicale flamande. Je suis heureux de vous tendre une main sympathique, et à l'appel flatteur que vous me faites, je réponds par l'envoi de quelques notes.

Vous n'y trouverez, je vous en préviens, que des faits dont il fallait, avant tout, faire ressortir la valeur historique. Les autres, la plupart du moins, jailliront en quelque sorte d'eux-mêmes, quand les travaux d'archives seront plus avancés, et lorsque les publications bibliographiques auront révélé des noms qui se rattachent à des productions musicales dignes d'intérêt.

De grands compositeurs, d'illustres chantres sont venus faire leurs premières armes à Saint-Donatien et à Saint-Sauveur. D'autres célébrités y sont venues prendre position de retraite. Si, contre mon attente, les noms inconnus s'obstinaient à s'envelopper de mystère, il resterait toujours à votre travail l'avantage d'avoir initié, pour ainsi dire, le lecteur à la vie active des deux maîtrises.

Arrivée et départ des musiciens; provenance et destination de ceux-ci; mode de chanter au chœur; présentation de compositions au chapitre; organisation de mystères et de moralités; célébration de la fête de sainte Cécile; efforts faits par le chapitre pour tenir sans cesse au même niveau l'organisation musicale; contrôle rigoureux exercé, dans ce but, envers les chantres etc.; voilà, à mon avis, de quoi éveiller l'intérêt de l'amateur et de quoi agrandir l'étroit horizon où

il se voit confiné, par la rareté de renseignements de cette nature.

Il convient, je crois, de laisser le texte original dans toute son intégrité. Aucun commentaire n'y pourrait rien ajouter, et il suffira d'avoir placé dans leur milieu voulu les principaux noms d'artistes. Deux règlements, l'un de 1643, l'autre de 1788, et qui sont reproduits aux Annexes, fourniront sur certains faits trop laconiquement enregistrés, tous les éclaircissements désirables. Ai-je rempli, selon vos vœux, mon humble mission?

En attendant, veuillez agréer, cher Monsieur van de Casteele, avec mes remercîments bien sincères, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Bruxelles, mars 1870.

EDMOND VANDERSTRAETEN.

EXTRAITS

DES

Registres aux Actes capitulaires de Saint-Donatien.

—

MAITRES DE CHANT.

[1365.] Die xiij augusti ordinatum fuit per D. Decanum, cantorem et capitulum quod D. WILLELMUS [BARBIER] erit succentor Ecclesie nostre sancti Donatiani, et habebit usque ad festum Purificationis Beate Marie proximo futurum duplices quotidianas et fructus provenientes ex succentoria, et xxiiij libras par^s. de fabrica ratione capellaniarum absentium, quibus deserviet missas celebrando et interim ipse cooperietur mores nostros et similiter nos mores ipsius. Quibus sic gestis D. Jo. Decanus protestatus fuit quod non intendit per presentem gratiam dicto D. Willelmo factam prejudicare quovismodo juri decanatus sui, nec ipsi domino Willelmo contribuere stallum nec jura stalli, ymo quod jus suum ad stallos vacantes contribuendos ubicunque sibi placuerit sibi remaneat salvum sanum penitus et illesum, de quibus petivit instrumentum vocans in testes DD. Johannem de Tullo et Balduinum de Castro canonicos.

[1366.] Item dicta die xxiij junii in eodem capitulo per prefatos DD. de capitulo presentato primitus D. WILLELMO BARBIER per Dominum Brixium de Gandavo cantorem, D. Jo. Decano et Capitulo ut sufficienti et ydoneo ad officium succentorie prefate ecclesie pro hoc anno presenti LXVI, fuit idem Dominus Willelmus receptus et admissus per prelibatos D. D. ad predictum officium solemnitatibus ad hoc consuetis (1).

1387. Anno Domini M° CCC° LXXXVIJ, die xxij mense predicto [aprili] domini de capitulo, qui fuerunt xi in numero, assigna-

---

(1) Guillaume Barbier décéda au mois de décembre 1367.

verunt usque ad revocationem eorum, VICTORI DEISEN pro officio succentorie xviij ℔ paris. annuatim.

[1412 23 Junii.] Eadem die per resignationem domini EGIDII MICHAELIS de succentoria sua quam exercere solebat, domini providerunt THOME FABRI clerico hujus ecclesie installato, quam quidem succentoriam ipse fideliter exercere promisit et facere debitum suum, et taliter quod domini per Dei gratiam bene erunt contenti.

Fabri était élève de Tapissier. M. De Coussemaker, dans l'introduction de ses *Harmonistes du* XIVe *siècle*, dit avoir retrouvé les œuvres de ce maitre. Il reste à savoir maintenant s'il appartient à la Belgique ou aux Pays-Bas. Le mot correspondant flamand de Fabri, est *De Smet*, car, par une bizarrerie inexplicable, le *de* qui indique le nominatif en flamand, a été presque généralement traduit par un génitif en latin.

[1422.] Die xxix julii super proposito succentoris futuri, ad augmentum stipendiorum et salarii sui, domini ordinaverunt augmentare stipendia ultra stallum et alia consueta, in tribus ℔ gr. una ex fabrica, altera ex foraucitate, tercia ex obediencia sumendis, attento quod dominus decanus potest suspendere per annum collationem unius stalli vacantis, et sic emolumenta illius adjudicarunt ad commodum obediencie et foraneitatis.

[29 Julii 1422.] Eadem die domini receperunt in succentorem SIMONEM RANARII clericum Cameracensis diocesis, et positus fuit in stallo per dominum P. Pavonis (1).

[1435.] Die xxiij junii, vigilia videlicet beati Johannis Baptiste, officiarii resignaverunt sua officia et fuerunt reassumpti ad ea omnes, excepto domino PETRO ZOETEMAN, qui dimisit succentoriam, quam domini contulerunt JOANNI ROBERT clerico installato.

[16 Februarii 1458 n. s.] Eadem die domini mei ut premittitur congregati, responderunt JOANNI ROBERT, succentori hujus ecclesie petenti licentiam procedendi ad sacros ordines, dantes et concedentes sibi dictam petitionem suam et annuentes eidem quod ipsi domini mei sunt contenti quod dictus Joannes ad sacros ordines de proximo procedat, sperantes (quod ipse se sit de facto emendaturus.)

---

(1) Pierre Pavonis [*De Pauw?*] élu chantre de Saint-Donatien en 1409.

[Avant 1471.] Dominus PERCHEVALDUS DE POLINCHOVE, succentor.

[5 Julii 1475.] Eodem die dominus Perchevaldus Polinchove presbyter, capellanus de choro et succentor hujus ecclesie, gratias habuit dominis de dicto officio et supplicavit dominis ut vellent ponere alium, nam ipse erat futurus capellanus S[ti] Basilii. Domini habebant sibi reciproce gratias de servicio ecclesie impenso, et assumpserunt ad dictum officium ult. nunc xviij clericorum, dominum ALIANUM DE GROOTE presbyterum capellanum de extra choro hujus ecclesie, datum sibi nigrum almutium et prestitit juramentum clericorum installandorum, de quo domini petierunt instrumentum.

12 Julii 1475. (1) .... de D. Aliano [De Grote] qui est succentor et clericus installatus xix supranominatus, et antiqui dominorum fecerunt difficultatem, an lucraretur pitantias, refectiones et alia lucra ecclesie. Domini ordinarunt ut inscriberetur in tabula et haberet plumbum (2) et panem, dispens. secum qui possit habere stallum non obstante sacerdotio.

17 Dito. Eodem die D. Decanus obtulit sponte ex sua bursa tradere et dare D. Aliano pbro, succentori hujus eccl. omnia et singula lucra que lucraretur in obedientia et foraneitate ut clericus installatus.

M. James Weale a communiqué la note suivante à M. Léon De Burbure, qui, à son tour, l'a transmise à M. Fétis : « Item MARTINO COLLINS, pro scriptura *Panem de village* (3), de Okeghem, et reparatione librorum laceratorum cum novis foliis compositis, xij s. » Ce renseignement, qui date de 1475, est précieux pour la bibliographie des œuvres de l'illustre compositeur belge, et prouve l'existence, ignorée auparavant, d'une messe de *village*, due à la plume du maître et transcrite dans les livres de la collégiale de Saint-Donatien de Bruges, par le ténor et copiste Martin Colins.

---

(1) Il y a ici un renvoi à la marge, dont l'intercalation se perd dans la reliure.

(2) *Plumbum* est entendu pour *merallus*, méreau.

(3) Ce titre ainsi formulé nous paraît sujet à caution. On connaît une messe *de villaige* de Josquin Desprès et une messe anonyme de la même époque : *Panis quem ego dabo.* L'ouvrage d'Okeghem n'a-t-il point réuni ainsi les deux dénominations PANIS *de village?*

[27 Martii 1476 n. s.] D. Aleanus de Grote succentor hujus eccl. supplicavit Dnis ut eis placuerit, ut ipse unacum sociis de eccl. possent ludere dominica proxima quemdam ludum spiritualem, quem ludere hoc est copiam (*sic*) posuerunt super buffeto per dominos visitando. Domini mei deputarunt ad visitandum dictum ludum Jo. Coolbrant et M.K. de Campis et dominum curatum hujus ecclesie M. Jo. de Hoya (1).

Domini mei ordinarunt dari sociis ludentibus in dominica proxima 3 kennas vini.

Il s'agit ici des mystères que, dans les églises importantes, les chantres avaient coutume de représenter à certaines fêtes de l'année. L'origine de ces *ludi* est très-ancienne et le bel ouvrage de M. De Coussemaker, *Drames liturgiques du moyen-âge*, fournit, à ce sujet, toutes les données désirables. Insensiblement, comme le prouvent des extraits nombreux reproduits dans notre *Théâtre villageois en Flandre*, les laïcs s'immiscèrent dans ces représentations et en eurent le monopole. Le passage suivant des comptes de la ville de Furnes, pour l'année 1482, marque cette transition: « Den bisscop van den jonghers vanden kerke collegiale van Ste Wouburgen, metgaders den prince vander Rethorycke, van best t'esbatementen, iij kannen wyns, ten pryse alsboven; compt iij ß xij den. » Alain de Groote composa la musique et les paroles de certaines moralités, et son talent n'aura pas été mince, vu que le célèbre Jacques Obrecht consentit, pendant quelque temps, comme on le verra ci-après, à prendre la direction de ses chantres.

[20 Januarii 1480 n. s.] Die xx^a^ januarii que fuit feria quinta, in sanctuario dominis meis capitalariter congregatis, presidente ibidem loco domini decani absentis ejusdem vicario magistro Karolo de Campis, dominus Alianus de Groote presbyter succentor et clericus installatus hujus ecclesie petiit cum humilitate

(1) Voir la note que consacre à Jean de Hoya le *compendium* de Saint-Donatien publié par Foppens et Arents, p. 120.

admitti ad possessionem corporalem, realem et actualem alterius cappellaniarum vulgariter nuncupatarum *de Artois*, in hac ecclesia fundatarum, vacantis per obitum quondam domini Bertini Moens dum vixit illius possessoris ultimi. Et hoc in vim litterarum collationis illustrissimorum Maximiliani et Marie Archiducum Austrie, Burgundie etc., Lotaringie, Brabancie, Limburgie, Luxemburgi et Gheldrie ducum, Flandrie, Artesie, Burgundie etc. comitum. Domini mei visa et lecta dicte collationis littera et deliberatione prehabita, prestito tamen prius per dictum Alianum juramento per capellanos prestari solito, de quo domini mei petierunt instrumentum unum vel plura, ordinarunt et consentierunt ut dictus dominus Alianus poneretur et induceretur in possessionem corporalem, realem et actualem capellanie juriumque et pertinentium ejusdem premissorum, per eorum confratrem dominum Burgardum Beddekin, tunc magistrum fabrice, prout per eundem fuit inductus, presentibus ibidem domino Henrico Regis, capellano de gremio chori, Johanne Scorfine, virgifero capituli, testibus, et me Henrico Bolle, notario et secretario capituli.

Bolle, notarius.

Maximilianus et Maria Dei gratia Austrie Archiduces, Burgundie, Lotharingie, Brabantie, Limburgie, Luxemburgie et Gheldrie duces, Flandrie, Arthesie, Burgundie, Palatini, Hanonie, Hollandie, Zelandie, Namurci et Zuut Phanie comites, sacrique imperii marchiones, necnon Frisie, Salinarum, Mechlinie domini, dilectis nostris decano et capitulo ecclesie sancti Donatiani Brugensis, Tornacensis diocesis, salutem et dilectionem. Notum vobis facimus quod capellaniam Arthesii in eadem ecclesia sancti Donatiani extra chorum, communiter dictam unam capellaniarum *dArtois*, per predecessores nostros fundatarum, ad nostras collationem et omnimodam dispositionem pleno jure spectantem et pertinentem, ad presens liberam et vacantem per obitum domini Bertini Moens, ejusdem capellanie ultimi pacifici possessoris, dilecto nostro domino Aliano De Grote, vicario ejusdem ecclesie, pietatis et meritorum suorum intuitu dedimus et contulimus damusque et conferimus per presentes una cum juribus et pertinentiis universis ad dictam capellaniam spectantibus et pertinentibus. Quocirca vos requirimus nihilominus in quantum opus est, mandantes quatinus eundem dominum Alianum De Grote, vel procuratorem suum legitimum pro eo in corporalem, realem, et actualem possessionem ejusdem capellanie cum omnibus juribus, redditibus, emolumentis et pertinentiis universis, ponatis et inducatis, supponi et induci faciatis; adhibitis solemnitatibus in talibus

adhiberi solitis et consuetis. Datum in oppido nostro Bruxellensi die xvij^e mensis januarii anno domini XIV^c LXXIX. Sic signatum per dominum ducem et dominam ducissam.

DOUREBEKE.

[24 Januarii 1480 n. s.]. Eodem die dominus Ghysbertus Cordier canonicus hujus ecclesie, exposuit dominis meis quod dominus Alianus de Groote succentor petit habere ab eodem de termino excadato in festo Nativitatis Christi ultime effluxo, summam quinque lb gr. monete Flandrie, ad causam fundationis magistri Johannis de Coutere dicti Cordier avunculi, pro sustentatione choralium hujus ecclesie. Sicque ipse dominus Ghysbertus petiit auctoritatem dominorum meorum ad solvendam ipsi domino Aliano summam prescriptam pro dicto termino. Quibus auditis domini mei consentierunt ut dominus Alianus dictam summam reciperet, et dominus Ghysbertus actum capitularem desuper haberet.

[15 Martii 1480 n.s.]. D. Aleanus De Groote succentor hujus ecclesie petiit ut ipse cum sociis suis posset ludere die dominica proxima unam moralitatem quam ipse succentor composuit, domini mei erant contenti dummodo dicta moralitas per dominos deputatos visitaretur anne esset aliquid erroris in eadem.

Nous ne résistons point au désir de reproduire ici l'important extrait des actes capitulaires de St-Donatien à Bruges, relatif au repas donné par ledit chapitre lors de l'arrivée en cette ville du fameux Jean Okeghem, premier chapelain du roi de France, le 15 août 1484 : « Sex cannae vini, pro subsidio sociorum de musica in coena facta domino thesaurario Turonensi, domino Johanni Okeghem, primo capellano regis Franciæ, musico excellentissimo, cum suis. » Voy. *Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 100.

[27 Martii 1493 n.s.]. Actum in capitulo ordinario, D. Decano presidente mercurii 27 martii anno XCII. Tunc DD. mei certis respectibus ordinarunt michi quod persolverem ex LIII libris gross. quas sub me habeo et recepi a censitoribus de Wytschaete super anno XC primo ad bonum computum, JERONIMO DE CLIBANO (1) succentori

---

(1) Le célèbre typographe vénitien, Octave Petrucci a imprimé, en 1505, dans un recueil de compositions religieuses, un motet de Jérôme de Clibano à quatre voix, destiné à être chanté à la fête de la Dédicace. D'après une

hujus ecclesie duas libras gross. monete Flandrie, et magistro JOHANNI PIPPELAERE (1) tenoriste hujus ecclesie triginta solidis gross.

[31 Decembris 1498]. Ultima die decembris 1498, more gallicano, ipso die sancti Silvestris domini congregati in revestiario, domino decano presidente, receptus fuit magister JACOBUS OBRECHT in succentorem hujus ecclesie et in locum suum pristinum, qui per juramentum semel prestitum promisit obedientiam, reverentiam et honorem dominis decano et capitulo et etiam ecclesie legaliter inservire et juvenes instruere ac docere in cantu et consuetudinibus ecclesie.

[3 Septembris 1500]. Die jovis tertia mensis septembris dominis meis in revestiario congregatis dominus et magister Johannes Cordier, canonicus hujus ecclesie, rogatus, ut dixit, et instanter requisitus a magistro Jacobo Hobrecht succentore ecclesie, ad presens gravi ægritudine laborante, exposuit dominis meis qualiter dictus magister Jacobus gratulabatur, dominis meis de omnibus honoribus sibi impensis et quia ad presens infirmitate gravi laborat, quem etiam timet non de levi aut facili curabilem, quodque propterea officio suo succentorie intendere non valet, rogabat dominos meos quatinus ipsum ab hujusmodi suo officio absolvere, (a quo etiam ex tunc quantum in eo fuit se absolvit) et chorales apud aliquem bonum virum quem domini mei ad hoc deputarent, disponere et collocare vellent et dignarentur. Domini mei dolentes de infirmitate ipsius magistri Jacobi Hobrecht, acceptarunt absolu-

---

note que reproduit Hermans dans ses *Mélanges historiques de la province du Brabant septentrional*, le musicien en question serait originaire d'Anvers: *Magister Hieronymus de Clybano*, *musicus Antverpiensis*, et la date de sa mort pourrait être fixée en 1502. — Nous verrons plus loin qu'il mourut vers le 17 mai 1503. — M. Pinchart présume que le nom de Clibano est *Vanden Hove* et cite, relativement au maître, un extrait des comptes de Bruges du 2 septembre 1493 au 2 septembre 1494, où il est appelé, comme dans l'extrait ci-dessus, *meester vander kynderen succentor in Sinte-Donaes in Brugghe*. M. Pinchart constate, en outre, que Jérôme de Clibano entra au service de Philippe-le-Beau vers la fin de 1501 et partit avec l'archiduc en Espagne.

(1) Est-ce un frère du fameux Mathieu Pipelare, qu'on dit originaire de Louvain et qui vécut, comme celui-ci, à la fin du quinzième siècle? Des compositions de Mathieu Pipelare ont été imprimées à Venise, en 1505, et à Wittenberg, en 1545. D'autres, restées en manuscrit, sont conservées dans les bibliothèques publiques de Munich et de Bruxelles, ainsi que dans les archives de la chapelle pontificale à Rome, où se voit entre autres une messe à quatre voix, dite de l'*Homme armé*.

tionem ipsius magistri Jacobi, ipsum etiam a dicto officio succentorie absolverunt. Quia tamen illico de choralibus et illorum collocatione disponere non potuerunt, deputarunt me Johannem Dyonisii eorum secretarium ut ego accederem dictum magistrum Jacobum et rogarem illum ex parte dominorum meorum ut chorales ipsos usque diem lune proximam in sua domo et expensis suis tenere vellet. Qui quidem magister Jacobus postquam sibi id pro parte dominorum meorum exposuissem se liberaliter hoc facturum promisit, offerens se ad servitia dominorum meorum quoad viveret.

[7 Septembris 1500.] Preterea ad presentationem seu recommandationem venerabilis viri domini et magistri Richardi de Capella hujus ecclesie cantoris, domini mei providerunt de officio succentorie vacante per absolutionem domini et magistri Jacobi Hobrecht, honesto viro domino Aliano de Groote, capellano de gremio chori in hac ecclesia, qui alioquin priscis temporibus idem officium exercuerat, injungentes sibi ut chorales in cantu et in moribus diligenter instrueret, omniaque illa que ad dictum officium spectant et pertinent faceret, alioquin eum dicto officio privarent. Quare gratulabatur dominis de honore, et impenso in officium ipsum acceptante, illud pro suo posse diligenter curare promisit.

[26 Octobris 1500.] Eodem die domini mei ad nominationem domini Victoris Brunync contulerunt honesto viro magistro Jacobo Hobrecht capellaniam sancte Crucis in hac ecclesia de extra chorum existentem, novissime vacantem per obitum domini Jacobi Peckele, illius possessionis, concedentes eidem magistro Jacobo litteras in forma, salvis juribus.

[29 Octobris 1500.] Preterea quia dominus et magister Jacobus Hobrecht, qui bene famosus musicus esse noscitur, huic ecclesie in instructione choralium et alias plura et grata servitia impendit, domini mei contulerunt sibi lucrum unius stalli in hac ecclesia cum honoribus et oneribus solitis. Et quia idem magister Jacobus, qui preposituram ecclesie sancti Petri Thoraltensis obtinet, eaque ratione in dignitate constitutus existit, et indecorum foret quod cum clericis in bassis formis se tenere deberet, consentierunt quod idem magister Jacobus deferre posset habitum capellanorum et stare superius cum capellanis et in processionibus haberet locum sicut alii capellani de extra chorum, non obstante quibuscumque in contrarium facientibus.

Ces indications sont d'un intérêt capital, Jacques Obrecht étant, comme on sait, une des gloires musicales des Pays-

Bas. Nous ne pouvons croire à un cas fortuit d'homonymie, pour les raisons qui vont suivre.

Jacques Obrecht, né à Utrecht vers 1430, fut maître de chapelle de la cathédrale de cette ville dès 1465, et, après avoir visité l'Italie, il devint maître de chapelle de Notre-Dame d'Anvers en 1492, à la suite d'un concours où il l'emporta sur douze aspirants. M. de Burbure a constaté qu'il fut souvent malade, particulièrement en 1496, 1498, 1501 et 1504, et que lorsqu'il reprenait ses fonctions, on lui offrait des étrennes de bienvenue.

En septembre 1500, les actes capitulaires de Saint-Donatien mentionnent un Jacques Obrecht, maître de chant malade, *succentor ægrotus*. La coïncidence n'est-elle pas remarquable, et ne peut-on pas conjecturer que le célèbre musicien aura reçu le conseil de changer de résidence pour rétablir sa santé délabrée, et qu'il aura opté pour l'air vif et pur de Bruges? Faisons observer que le maître de chapelle de Saint-Donatien, Aleanus de Groote, après lui avoir gracieusement cédé la place, reparaît à son poste presque immédiatement, ce qui, abstraction faite de détails plus précis, indique que Jacques Obrecht n'a fait à Bruges qu'un séjour de courte durée, le maître n'ayant pu s'y habituer sans doute. Toujours souffrant, il retourna à Anvers, qu'il quitta bientôt pour se rendre de nouveau en Italie, où il mourut de la peste en 1505.

Avant son séjour momentané à Bruges, Jacques Obrecht avait eu des relations sympathiques avec les chantres de Saint-Donatien à Bruges, car M. De Burbure a constaté qu'il leur envoya, en 1491, une messe de sa composition, et que ce précieux cadeau lui valut, trois ans après, la visite de ces artistes, visite marquée par des banquets divers, dont la chapelle de Notre-Dame d'Anvers supporta les frais.

Ne serait-ce point alors, que le maître, pris en affection par les visiteurs brugeois, reçut d'eux l'offre d'une hospitalité cordiale?

Remarquons encore la date de la nomination de Jacques Obrecht aux fonctions de maître de chant de Saint-Donatien, à savoir le 31 décembre 1498. C'est en cette même année que M. De Burbure constate, dans les archives de la cathédrale d'Anvers, l'état maladif du maître.

Jacques Obrecht géra la maîtrise pendant toute l'année 1499 et jusqu'en septembre 1500, sans qu'il soit fait la moindre mention des maux qui venaient l'affliger périodiquement. Tout à coup une indisposition grave l'assaillit de nouveau, au point de le faire renoncer à l'espoir d'une guérison et demander d'être relevé de ses fonctions.

Les dignitaires du chapitre compatissent à ses souffrances et en éprouvent un chagrin véritable. Pris au dépourvu pour le fait de l'enseignement des choraux, ils prient le musicien de vouloir garder chez lui, pendant un certain temps, ses élèves, jusqu'à ce qu'ils aient pourvu à son remplacement. Le maître consent à leur demande, et quelques jours après, Alain de Groote, fait sa rentrée comme maître de chant de Saint-Donatien.

Pour dédommager et retenir auprès d'eux un artiste d'une renommée si grande, *qui benè famosus musicus noscitur* (c'est bien là, croyons-nous, l'illustre contrepointiste d'Utrecht), les dignitaires du chapitre lui octroyent la chapellenie de la S[te] Croix, récemment devenue vacante. Ce n'est pas tout.

Soit que le malade eût recouvré provisoirement la santé, soit qu'il se crût lié moralement vis-à-vis de ses bienfaiteurs, il consentit de nouveau à donner ses précieuses leçons aux choraux de Saint-Donatien, peut-être aussi à composer pour eux des motets, ce que semblent indiquer les mots: *pluria alia servitia,* et il reçut, à ce sujet, le bénéfice d'une stalle, *lucrum unius stalli,* dans la dite église.

Puis enfin, devenu prévôt de Saint-Pierre à Thourout, de simple clerc qu'il était, il s'éleva en dignité de façon à être autorisé à se placer dans les hautes formes avec

les chapelains, à prendre l'habit de chapelain, et à tenir rang dans la procession comme les chapelains en dehors du chœur.

Cela se passait le 29 octobre 1500. Le célèbre musicien, déjà si versatile, le devint encore davantage à mesure que les souffrances augmentèrent avec l'âge. Rien d'étonnant si, dès 1501, on le voit reparaître à Anvers, et si, trois ans plus tard, on le retrouve établi en Italie, où il cessa de vivre, comme on l'a dit, en 1505.

Si les investigations faites dans les archives de Saint-Donatien n'avaient abouti qu'à ces seules découvertes, déjà il y aurait lieu de se féliciter du résultat obtenu.

[28 Aprilis 1501]. Die jovis xxviij mensis aprilis, domini magister Ludovicus Roegiers major custos et Ailleanus De Groote, nepos quondam domini Ailleani De Groote succentoris et cappellani de gremio chori hujus ecclesie, et ipsius testamenti seu ultime voluntatis executores, exhibuerunt in sanctuario, dominis meis ibidem congregatis, testamentum originale dicti defuncti, declarantes se velle acceptare onus executionis dicti testamenti, cum tamen et sub beneficio inventarii et non alias, et rogaverunt dominos meos, quatinus cadaver exanime ipsius, posset sepeliri in ambitu hujus ecclesie circa partem orientalem juxta locum sepulture domini Arnoldi Absalonis et fierent pro eo processiones exequie et solemnitates alie consuete. Domini mei viso, prelecto testamento predicto, promiserunt dictis executoribus circa hujusmodi testamenti executionem facere assistentiam possibilem et solitam, et consentierunt sepulturam, processiones et exequias petitas, salvo jure cujuslibet.

[10 Maii 1501]. Postquam aliquandiu disputatum fuit de novo succentore, tamdiu domini mei deputarunt dominos Johannem Cordier, Victorem Brunync, Johannem Lammins et Eustatium de Paris ad inquirendum et investigandum pro aliquo bono et honesto viro ydoneo ad officium succentorie hujus ecclesie, et ad exinde citius quo poterunt advisandum capitulo.

[17 Maii 1501]. Die predicta dominus Petrus Vineloo presbyter, oriundus de Slusa, receptus fuit in succentorem hujus ecclesie et admissus ad stallum et habitum cum omnibus honoribus, oneribus et emolumentis solitis, qui prestitit juramentum de fidelitate, deserviendo suo officio et instruendo juvenes, ac etiam

fecit juramentum clericorum, et fuit installatus per magistrum Ghysbertum a latere dextro.

[13 Junii 1501]. Eodem die domini mei volentes experiri de industria et moribus ANTHONII [DE] RYCKE (1), novissime ad stallum et habitum hujus ecclesie recepti, dederunt sibi in commissis ut instrueret chorales in cantu et incederet cum eis, tam in ecclesia quam extra eam, sicut succentor facere consuevit et concesserunt sibi omnia emolumenta que succentores habere consueverunt pro eorum discretione. Voluerunt tamen quod dicti chorales ordinarentur adhuc per aliquot dies aut menses, apud rectorem scolarum prout eis videbitur. Et dictus Anthonius demandatus ad capitulum onus et commissionem hujusmodi acceptavit et illud bene et legaliter facere promisit.

[12 Julii 1501] Anthonius [De] Rycke pronuntiatus et declaratus fuit succentor hujus ecclesie cum honoribus et oneribus consuetis.

[19 Julii 1501]. Ad subveniendum succentori hujus ecclesie, pro intentione choralium conclusum fuit quod ex tribus offitiis, scilicet obedientie, equalitatis et forancitatis, et per illius receptores mutuarentur sibi quatuor vel quinque libre grossor. donec ex offitio Coutere ab illis de Gandavo pecunie recipiantur.

[15 Decembris 1501]. Anthonio De Rycke succentori hujus ecclesie fuit data licentia accipiendi ordines sacros a quocumque vellet catholico antistite.

[1 Aprilis 1502 n. s.] Die veneris prima mensis aprilis dominis meis in revestiario congregatis, accordate fuerunt domino Anthonio De Rycke succentori, qui nunc dominica proxima celebraturus est ad altare parochie in hac ecclesia suam primam missam, quatuor canne vini ex offitio equalitatis.

[17 Mai 1503] Altera capellaniarum de Messem, fundata ad altare sanctorum Philippi et Jacobi in hac ecclesia, vacans per obitum JERONIMI DE CLIBANO clerici, ad nominationem venerabilis magistri Johannis Donisii in turno existentis dum vacaret collata est Jacobo Labot clerico Tornacensis diocesis, licet absenti, cum concessione litterarum in forma, salvis etiam juribus consuetis.

---

(1) L'extrait suivant fait supposer qu'il est originaire de Bruges:
25 Septembris 1600. Audita supplicatione Oliverii De Rycke civis brugensis ac patris Laurentii hujus ecclesie refectionalis in effectu instanter petentis eundem Laurentium suum filium nunc in domo patris existentem, in gratiam recipi ac in ecclesie servitio continuari, ordinatum fuit, ut dicta supplicatio prout alia quedam nuper exhibita etiam domino Rmo communicaretur.

[20 Martii 1504 n s.] Die sabbato, quia ad aures dominorum meorum venerat quod dominus Anthonius De Rycke, succentor hujus ecclesie, absque scitu eorundem, sua utensilia bona ad Zellandiam destinavit et misit intendens illic suam inantea (1) facere residenciam, et officium suum sive hanc ecclesiam dimittere, vocato prius ad se eodem domino Anthonio et premissa coram eisdem in revestiario congregatis, domino decano presidente, confitente, dicti domini mei ordinarunt per me eorum secretarium et nomine, scribi litteras cum proprio nuncio ad NICOLAUM CRAEN, valentem musicum et valde commendatum in Busco Ducis residentem, qui se ad officium predictum dum ultimum vacaret, commendari et recipi supplicavit in effectum continentes, quod si ipse Nicolaus ad dictum officium cum suis oneribus, prerogativis et commoditatibus recipi ac eidem ut decet deservire vellet, ipsi domini mei eum reciperent et admitterent, salvo tamen quod hinc ad quindecem dies post festum Pasche proxime futurum ad residentiam venire et super premissis litteras responsionem suam continentes dominis meis cum eodum nuncio remittere deberet.

[13 Martii 1504 n. s.] Die sabbato tricesima mensis martii, facta relatione, in revestiario dominis meis ibidem congregatis, per venerabiles Joncheere et Salmatis, propter recessum domini Anthonii De Ryke, succentoris hujus ecclesie, deputatos ad recipiendum bona utensilia choralium in domo ejusdem succentoris relicta, secundum tenorem inventarii, alias in deliberacione corundem sibi facti, domini mei auditis partibus de bonis hujusmodi licet valde tritis, ac eorum deliberatione se tenuerunt contentos.

Nous voici en présence de trois artistes portant, outre un nom de baptême identique, un nom de famille qui se ressemble : Antoine *De Rycke*, Antoine *Divitis* et Antoine *Le Riche*. M. Fétis, privé des renseignements que nous possédons, assimile Le Riche à Divitis et vice-versà. S'il avait connu notre De Rycke, il se serait fait, selon le principe qu'il a lui-même énoncé (1), le simple raisonnement que voici :

---

(1) Nous lisons: *inãtea:* peut-être: *ut antea.*

(2) « D'après l'usage général des Pays-Bas, dit M. Fétis, les noms de famille flamands ou latins se mettaient au génitif, tandis que les prénoms étaient toujours au nominatif. » Il y a évidemment erreur pour les noms flamands, qui sont toujours au nominatif, nous entendons ceux précédés d'un *de*, que M. Fétis, ignorant la langue flamande, a cru être au génitif.

« Le nom réel du musicien nous paraît être, selon toute probabilité, *De Rycke*. D'abord modeste maître de chant, De Rycke se sera contenté de la forme originaire de son nom. Puis, devenu auteur, il aura adopté la forme latine *Divitis*, pour se mettre à l'unisson de ses confrères et collaborateurs. Dans ce cas, toutes les compositions imprimées, sous le nom de *Divitis*, lui sont acquises provisoirement.

» Il est possible, du reste, que le musicien qui s'appelle Le Riche, n'est autre que le De Rycke en question, bien que, pour être logique, il eût fallu peut-être écrire *Du Riche*. Or, si cette attribution a quelque fondement, je conviens que je ne suis plus guère autorisé à faire d'Antoine De Rycke un Français. En allant, peut-être à la suite de son séjour en Zélande, remplir les fonctions de chantre de la chapelle de Louis XII, l'artiste aura tout bonnement francisé son nom, dans le but sans doute de ne point passer pour un barbare auprès de ses collègues, lesquels étaient presque tous natifs de France.

» Que si Le Riche était le nom patronymique de l'artiste, comment aurait-il pu songer à en faire *Divitis*, c'est-à-dire à mettre au génitif un nominatif véritable? »

Et M. Fétis eût fait un raisonnement très-acceptable, entièrement conforme aux dates connues pour les trois musiciens homonymes, et susceptible d'être confirmé par les documents qui seront ultérieurement mis au jour.

A l'égard de Nicolas Craen, désigné en 1504 pour succéder à De Rycke, le nom de cet artiste se trouve attaché à des compositions imprimées en 1503 et 1504 chez Petrucci à Venise et à un motet à trois voix inséré dans le *Dodécacorde* de Glaréan. Nous voyons que son talent était fort estimé, lorsqu'il remplissait à Bois-le-Duc des fonctions semblables, selon toute apparence, à celles qu'il était appelé à remplir à Bruges.

Outre ce point de repère dans sa vie artistique entièrement inconnue, l'extrait qui lui est relatif permet

encore de considérer Craen comme appartenant, sinon à la Flandre, du moins aux Pays-Bas. Nous ignorons où M. Fétis a vu que Craen était allemand. Il est vrai que M. Fétis, après avoir émis cette assertion en 1861, dans la *Biographie universelle des musiciens* (1), change de thème la même année, dans le *Bulletin de l'académie royale de Belgique* (2) et fait de Craen un musicien flamand, sans alléguer toutefois la moindre raison de sa volte-face.

Reste Jérôme de Clibano, dont le décès est constaté vers le 17 mai 1503. Le musicien serait-t-il mort en Espagne, et, la chapellenie rendue vacante, n'aurait-t-elle été qu'une simple prébende octroyée par le souverain? La date approximative de ce décès est précieuse à enregistrer, comme toutes les dates caractéristiques concernant les artistes.

PIERRE VINELOO, prêtre du diocèse de Tournay, nommé le 20 avril 1504, mourut le 21 janvier 1508 n. s. Il fonda un anniversaire.

ALIANUS DE GROOTE, prêtre (3), nommé le 26 janvier 1508 n. s.

BARTHOLOMÉ BINSOET, clerc de l'évêché de Cambrai, nommé maître de chant le 12 octobre 1513.

[9 Septembris 1521]. Ad presentationem domini nostri decani, receptus est ad stallum communem magister JACOBUS RAUVLEESCH (4) salvis juribus et consuetudinibus ecclesie. — Submersus in Reia 30 Septembris 1521.

Le 22 mai 1522, les choraux de Saint-Donatien se firent entendre au palais de Marguerite d'Autriche à Bruxelles: « Aux petits enfants de cœur de l'église Saint-Donatien, à Bruges, la somme de trois carolus d'or, desquels madite

---

(1) Au mot CRAEN *(Nicolas)*.

(2) 2me série, t. II, p. 269.

(3) Cet Alianus De Groote était le neveu du précédent; il remplit pendant quelques mois gratuitement les mêmes fonctions en l'église de Saint-Sauveur, à dater du 25 juin 1503. *Voir ci-après*. Il fut ensuite maître de chant en l'église de Notre-Dame.

(4) Il fut nommé maître de chant en l'église Saint-Sauveur, le 20 janvier 1508 n. s. *Voir ci-après*.

dame en a fait don, parceque, le xxij^e jour de mai xv^c xxij, ils sont venus chanter à son disner. » *Comptes de Jean Marnix*, n° 1798.

La princesse, qui aimait passionnément la musique, entendit encore le 8 juin suivant, à son souper, les choraux de l'église Saint-Jacques à Bruges : « Aux petits coraulx de l'église St-Jacques, à Bruges, la somme de iiij carolus d'or, auxquels madite dame en a fait don, en faveur de ce qu'ils sont venus, le viij^e jour de juin xv^c xxij, chanter en mousique à son soupper. » *Mêmes comptes*. Cela ne semble-t-il pas prouver aussi la haute estime dont les musiciens brugeois jouissaient à Bruxelles?

Les chantres de Saint-Donatien concouraient parfois à des cérémonies religieuses en dehors de l'enceinte du temple et de leurs attributions officielles, surtout quand le magistrat réclamait leurs services. On en trouve des traces nombreuses dans les comptes communaux de Bruges, d'où nous extrayons au hasard ce passage:

« Den cantere, zanghers, orghelare ende blazere t'Sint-Donaes, van dat zy alle avende 't *Salve* ghesongen hebben, den tyt van de rekeninghe gheduerende, ter heere, love ende weerdicheyt vanden almueghenden God, Marie zynder uutvercoren moeder, ende allen helighen; daer inne begrepen 't luuden ende luminaris ... xx ꝉ. » sept. 1529 — sept. 1530, f° 102.

Les chantres de Saint-Donatien se faisaient entendre aussi *extrà-muros*, et entre autres ils allaient aider, à certaines fêtes de l'année, leurs confrères de Damme.

[16 Junii 1523]. Recipitur ad presentationem decani, dominus Wulfrannus Hellinck ad stallum et officium succentoris cum juramento et installatione solitis et consuetis.

[28 Februarii 1524 n.s.] Lupus Hellin intra pascha proxima solvet xv stuferos hospiti in Clava. Ipse autem nomina eorum notet qui dictos xv stuf. in repotiis barbarisationis expendisse dicuntur, referatque in capitulum et fiet sibi justicia.

Veneris xiiij Januarii 1540 (1541 n. s.) Propinqui D. Lupi Hellin succentoris qualem nec preterita habuerunt nec futura habitura sunt

secula defuncti, exhibuerunt testamentum ejus petentes ipsum confirmari, vigilias cantari, in capellanorum sepultura poni, et mortis exequias fieri cum pulsu minimo, offerentes omnia exsolvere pro more ecclesiæ; quibus DD annuerunt. — En marge : *Princeps omnium musicorum totius mundi defunctus.*

Ces renseignements sur Lupus Hellinc ou Hellin nous paraissent extrêmement importants, attendu qu'on ne savait absolument rien au sujet de ce maître habile. Sa réputation a été énorme pourtant, à en croire les éloges brillants que lui adresse le scribe des actes capitulaires de Saint-Donatien à Bruges. Devons-nous prendre au pied de la lettre la qualification de *princeps musicorum* qui est donnée à Lupus Hellin?

Nous avons vu, au tome 1r de la *Musique aux Pays-Bas*, que la dénomination fut appliquée en même temps au grand Palestrina et à son organiste Marc Houterman de Bruges. Louis Brooman, l'organiste aveugle dont il est parlé dans bien des ouvrages, la reçut aussi après sa mort, de même que l'illustre Orlando de Lassus. On se servit d'une variante pour Claude Le Jeune, célèbre compositeur né à Valenciennes dans la moitié du xvie siècle et surnommé « le *Phénix* des musiciens. » Cela porterait à croire que l'on était assez prodigue autrefois de ces éloges, et que, dans certaines villes, on copiait en quelque sorte des épitaphes toutes faites, sans s'arrêter devant l'exagération dont on se rendait coupable à l'égard de l'artiste défunt.

Mais ici, ce n'est point le cas, croyons-nous, et l'insistance du scribe, qui reprend, à deux reprises, le panégyrique de Lupus Hellin, nous semble offrir toutes les garanties d'une entière sincérité. Nombre de ses ouvrages imprimés dans divers recueils de France et d'Italie, lui ont survécu. Qu'on les examine; on pourra, par la comparaison de ceux qui ont vu le jour en même temps, contrôler *de visu et de auditu* l'assertion du secrétaire du chapitre de Saint-Donatien. Il n'en existe malheureusement aucun exemplaire dans nos bibliothèques publiques.

Une autre question se présente : celle de la nationalité de l'éminent artiste. Dans sa *Notice sur les collections musicales de Cambrai* etc., M. De Coussemaker pense qu'il était flamand, car, dit-il, « le motet *Panis quem ego dabo* du ms. 124, porte l'inscription suivante: *Lupus noster Hellinc* (c'est le copiste qui parle). Or, ce recueil a été écrit et peint par des artistes flamands. »

Nous ajouterons que Bruges en particulier et la Flandre en général renferment quantité de familles anciennes du nom de *Hellin* et *Hellinck*(1). Comme le cas est arrivé bien souvent, le maître, après avoir séjourné en Allemagne et en Italie, aura aimé à prendre une position de retraite dans son pays, et il aura opté pour Bruges, qui peut-être est sa ville natale. De quel poids est maintenant l'opinion de M. Fétis qui assigne à l'Allemagne la patrie de Lupus Hellin ?

Le chapitre lui infligea une punition le 28 février 1524 n. s. Est-ce à la suite de cette condamnation disciplinaire qu'il alla voir l'Italie et l'Allemagne? Son nom de baptême originaire est, comme on le voit, Wolfram, en latin *Wolfrannus* ou *Wolframus*, qui signifie, d'après Kilian, chasseur de loups. C'est donc par une traduction de pure analogie que le *luporum venator* est devenu un *lupus* véritable. Voilà un point éclairci dans la foule des *Lupi* qui se rencontrent dans l'histoire musicale de Belgique, et dont quelques-uns pourront se traduire, sans contredit, par le nom patronymique *De Wulf* ou *De Wolf*. Ajoutons toutefois que les comptes communaux de Bruges mentionnent, en 1543, un « heer Wulfaert Hellinc, prebstre. »

---

(1) On rencontre, entre autres, une famille *Hellinc* à Oudenbourg, à à partir du commencement du xv[e] siècle. Un Jacques Hellin est chanoine de la deuxième prébende de l'église de Saint-Donatien à Bruges, en l'an 1500. Voyez le *Compendium* de Foppens, p. 110. Enfin, la ville de Bruges avait, dans la première moitié du xvi[e] siècle, un pensionnaire du nom de Robert Hellin, et, à la même époque, la ville de Courtrai possédait un échevin appelé Jean Hellin.

[19 Jan. 1541 n. s.] (1) Rogatur dominus PETRUS DE RAED quod continuare velit officium succentoris ad v vel vj hebdomadas cum lucro succentori debito; quod facere promisit.

Pierre De Raedt, que ses contemporains appelaient familièrement *Pierkin*, est connu par une messe manuscrite à quatre voix : *Quam dicunt homines*, conservée dans la bibliothèque de Cambrai, et dont M. De Coussemaker publia en partition le *Sanctus* intéressant. Voir sa notice citée plus haut. M. Fétis, privé de tout renseignement ultérieur sur Pierre De Raedt, dit, avec son assurance habituelle, que ce musicien flamand « vécut au commencement du XVIe siècle. » La position éphémère que Pierre De Raedt occupa à Saint-Donatien, vers le milieu dudit siècle, est une première étape définitive dans la biographie de cet artiste. Au tome 1er de la *Musique aux Pays-Bas*, le musicien de la même époque qui se cache sous le pseudonyme latin de *Consilium* (Jacques), est rapporté provisoirement à la famille flamande *De Raedt*.

[16 Februarii 1541 n. s.], Propositione facta de succentore inter multos nominatos vocabitur magister JOANNES DE HOLLANDE, succentor sancti Salvatoris brugensis, uti dicitur maxime idoneus, auditurus leges sibi imponendas antequam admittatur (2).

---

(1) Il y a une lacune ici, à en juger par un passage de la *Relation des Troubles de Gand sous Charles-Quint*. Il y est dit notamment que, le 10 juin 1539, donc peu de temps avant les troubles susdits, Guillaume Richafort, maître de chant de Saint-Donatien à Bruges, se trouvait à banqueter à Gand, sous un berceau de verdure, placé au fond d'un jardin. Inutile d'ajouter de quelle manière il fut impliqué dans les événements qui surgirent. Le fait d'un *Mr Willem Richeafort*, *presbyter*, *sanghmeester vander collegiale kerke van Sent-Donaes te Brugghe*, nous suffit: il fournira un point de départ pour les recherches ultérieures. Il est bon de savoir, car la remarque a de l'importance, qu'il existait à la même époque un compositeur habile, originaire de Belgique, et appelé Jean Richafort, en italien *Ricciaforte*, lequel compositeur eut pour maître, d'après Duverdier, l'illustre Josquin Desprès, et dont les productions furent imprimées à Venise, Louvain, Anvers et Paris. Guillaume Richafort serait-il le frère de notre Jean Richafort?

(2) Il fut admis le 21 février suivant.

Ce Jean De Hollander, à coup sûr, est le maître belge dont on publia, dans les recueils de Tilman Susato à Anvers, en 1543 et 1558, des chansons à quatre, cinq et six parties. On ne sait rien de sa vie. Sa nomination au poste de maître de chapelle de Saint-Donatien à Bruges, est une première phase de sa carrière dont il convient de tenir compte. M. Fétis suppose, comme pour Chrétien Janszone, dit *Hollander*, que le nom véritable de Jean de Hollander était *Jans*. Cette erreur a été suffisamment refutée par nous.

[17 Junii 1545.] Dominus ANTONIUS GALLI prestito juramento clericorum admittitur ad stallum et ad succentoriam hujus ecclesie salvo quod chorales hujus ecclesie, sub antiquo salario, hoc est pro quolibet chorali tres libras grossorum annuatim recipiendo intertenebit, et nihilominus ob caritatem annone, domini de illi dando pro quolibet chorali tres libras cum dimidia usque ad eorum revocationem, habebunt respectum,? ac injuncto sibi quod dictos chorales tam in cantu quam in moribus et ecclesie ceremoniis instrueret, alioquin ea facilitate qua admittitur destituendus veniret.

Licentiatus 14 aprilis 1550.

Antoine Galli (peut-être *Den Haene*), est cité, au tome 1er de la *Musique aux Pays-Bas*, pour quatre chansons à quatre parties, dont il est l'auteur et qui figurent dans un recueil imprimé par Pierre Phalèse, à Louvain, en 1555. Il reçoit sa démission ici en 1550. Or, il est porté, à l'année 1544, dans les extraits relatifs à Saint-Sauveur, comme maître de chant de cette église. Il en résulte qu'il cumulait les deux fonctions. Le cas se présente plus souvent pour les organistes. Antoine Galli, dont le talent n'a pas dû être de peu d'importance, est encore cité, comme nous l'attestons au 2me volume de la *Musique aux Pays-Bas*, dans la célèbre collection de Nuremberg: *Novum et insigne opus,* éditée en 1558, et où les plus fameux compositeurs de l'époque ont fourni leur contingent de productions.

[18 Julii 1550.] FLORENTIUS VILLAIN, succentor (1).

[15 Januarii 1556 n. s.] Novus succentor M. NICOLAUS CONRADI ; obiit dominica tertia post pascha [26] aprilis 1556 (2).

[4 Maii 1556.] Novus succentor D. BERTRANDUS NICOLAI (non sacerdos) (3).

[24 Julii 1559.] Novus succentor D. NATALIS TRUYE, Sti Basilii et hujus ecclesie de gremio chori capellanus (4).

[26 Augusti 1560.] Novus succentor D. GUILLELMUS ROCOURT, presbyter et musicus; 6 martii 1572 n. s. resignavit (5).

[23 Decembris 1560.] Visis musicalibus libris motetorum per PETRUM WILDEMAN clericum installatum descriptorum Dni eidem Wildeman pro quolibet moteto IV grossos numerari ordinarunt ex fabrica, qua summa mediante idem Petrus sexdecim *Magnificat* cujuslibet toni, duo gratis scribere, illaque et omnia moteta sibi ad scribendum commissa, ante Bachanalia proxime ventura absolvere promisit.

[30 Junii 1561.] Exhibitis per Petrum Wildeman novis libris motetorum, domini ordinarunt quod succentori ad visitandum et corrigendum traderentur, quoque, priusquam eidem Wildeman plenarie satisfiat, dominus fabricarius audiatur.

[Junii 1562.] Domini ordinarunt per Petrum Wildeman fieri et transcribi librum omnis generis hymnorum musicalium in quotidianis laudibus vespertinis necessariorum et decantari solitorum, pro quo quidem libro pto scriptori ubi absolverit una libra gross. numerabitur.

[31 Julii 1572.] M. JOANNES VOLATOR [De Vlieghere?], nuper choralis

---

(1) En 1551 il eut un procès avec la corporation des bouchers, parce que sa servante avait apporté de la viande de Saint-Michel lez-Bruges.

(2) Le 22 avril le chapitre, eu égard à sa maladie, lui fit une libéralité de 12 livres parisis.

(3) Le 6 mai 1559, il invita le chapitre à un diner offert à l'occasion de la célébration de sa première messe; le chapitre lui donna 8 cannettes de vin.

(4) Nous le trouvons dès 1549, en qualité de maître de chant, à St Sauveur. *Voir ci-après.*

(5) D'après la *Musique aux Pays-Bas*, tome 1er, page 63, Guillaume de Rocourt avait succédé, en qualité de chapelain du magistrat de Furnes, à Jean Ghiselin, au mois de décembre 1545. Nous le supposons être le frère de Pierre de Rocourt, également ecclésiastique, auteur de quelques chansons, imprimées chez Tilman Susato à Anvers, en 1549.

et alumnus hujus ecclesie, ex ecclesia cathedrali Audomarensi, ubi succentor erat, huc vocatus, admissus fuit ad officium succentoris hujus ecclesie.

[15 Octobris 1592.] Dominus CAROLUS HUGHELYNC, nuper choralis et alumnus hujus ecclesie, receptus fuit ad officium succentoris ecclesie, seu ei commissa fuit institutio choralium cum stipendio ij lib. gr. annue pro institutione cujuslibet, sibi addicto lucro xij lib. gr. annue, seu unius libre gross. quolibet mense, pro distributionibus chori, more aliorum lucrandis ac eidem prompte solvendis, necnon locagio domus gratis, per officium choralium supportando. Qui etiam ad presentationem venerabilis domini decani admissus fuit ad stallum, ac prestito per eum solito clericorum juramento, installatus fuit ad latus dextrum chori, in stallo succentoris consueto per dominum Baeten, archipresbytrum et fabricarium, juribus ecclesie salvis.

[2 Decembris 1596.] Retulerunt domini decanus et alii deputati, his diebus conventum esse in domo et presentia R^mi cum domino SEVERINO BAETEN, cappellano de gremio chori, hujus ecclesie succentoris officium suscepturo ac institutionem quatuor choralium et sex refectionalium sub conditionibus infrascriptis, videlicet quod habebit singulis mensibus promptam distributionum chori solutionem, et singulis annis gratuitatem ij lib. gr. velut quidam alii capellani recipiunt. Item octo libras gross. ab officio Coutere recipiet, iij lib. gr. annue, pro psalmo *Miserere mei Deus* singulis diebus legendo ad sepulturam et in refrigerium anime prefati Coutere fundatoris choralium, immediate post missam de *Halfondere*, sive dicta missa celebretur aut decantetur, sive non. Et a parentibus singulorum choralium sibi cohabitantium, j lib. gr. prout ipsius predecessor habuit. Et finaliter pro institutione refectionalium, tam in cantu quam primis rudimentis et aliis, recipiet a receptore seminarii unam libram grossorum annue pro quolibet refectionali. Quam conventionem domini de capitulo ratam et gratam habuerunt, prefatumque dominum Severinum Baeten ad capitulum vocatum comparentem et consentientem receperunt et admiserunt in succentorem sub prescriptis conditionibus (1).

[14 Septembris 1601.] ADRIANUS DRUET, ex oppido Ariensi, tunc phonascus Armenterie.

---

(1) Il donna sa démission en 1601.

[27 Julii 1605.] ANTONIUS HUBY, capellanus de choro receptus fuit ad officium succentoris. — 31 Julii 1606 destitutus (1).

[7 Novembris 1607.] D. et magister LUCAS PHILIPPUS BOTTYN, presbyter ex Mechlinia, ubi duobus annis fuit magister cantus, hic receptus fuit ad idem officium.

[23 Julii 1608.] D. et magister Lucas Bottyn a 7a die novembris ultima prelectus succentor hujus ecclesiæ, noviter (ut asseruit) in magistrum cantus ecclesie cathedralis Tornacensis receptus, renunciavit hic officio suo (2).

[13 Octobris 1608.] M. HENRICUS COCQUENPOT, presbyter, capellanus de choro ecclesie cathedralis Tornacensis, hic admissus ad officium magistri cantus.

[17 Februarii 1611.] Lectis litteris domini EUSTACHII REYNIER presbyteri et magistri cantus ecclesie collegiate domini Petri Casletensis, ad dominum Petrum Boulet, vicarium hujus ecclesie scriptis, continentibus eum satis paratum esse huc venire, si certus esset de persone sue admissione ad officium magistri cantus, domini intelligentes tam ex domino archidiacono quam prefato Boulet vicario, ipsius notitiam habentibus, quod sit idoneus, insignis musicus, voce et compositionis arte preditus, ordinarunt ad eum scribendum, prout scriptum est, dominos esse paratos eum recipere et admittere prout ex nunc admittunt, modo ante festum pasche proxime veniat et debitas testimoniales vite et conversationis secum adferat (3).

[21 Martii 1611.] Magister JOANNES A CASTRO [Vande Casteele] clericus, ætatis (ut asseruit) 25 annorum, ex civitate Tornacensi oriundus, admissus fuit ad officium magistri cantus hujus ecclesie (4).

Les biographes citent un Jean de Castro, luthiste liégeois et maître de chapelle de Jean-Guillaume, prince souverain de Juliers, vers 1580, et qui a fait imprimer à Louvain, à Anvers, à Douai, etc. des chansons, des odes et des madrigaux; ainsi qu'un Jean Castro, maître de musique à

---

(1) MARC TAHON remplit ad intérim les fonctions de maître de chant.

(2) DIONISIUS HANNEBEL, contra-tenor remplit l'intérim.

(3) Eustache ne prit pas possession de son office.

(4) Le 24 mars 1614, il fit agréer sa démission, pour aller à l'université continuer ses études.

Lyon, vers 1570, et également auteur de chansons et de madrigaux édités à Paris et à Lyon. A coup sûr, ni l'un ni l'autre ne se rapportent à notre musicien de vingt-cinq ans, nommé le 21 mars 1611, maître de chapelle de Saint-Donatien; mais ces indications aideront, croyons-nous, à mettre sur la trace de l'origine de ce maître, et, comme il arrive souvent que le nom de baptême se transmet en famille, le Jean de Castro liégeois pourrait bien être le père de celui-ci. On voit encore, à la même époque, un maître Jean Castileti, dont le nom véritable était Guyot, d'après Tilman Susato.

[28 Aprilis 1614.] M. GUILLELMUS POLLET, vicarius seu cantor musicus ecclesie cathedralis Iprensis, hic admissus fuit ad officium magistri cantus.

Guillaume Pollet reçut son éducation musicale dans la maîtrise de Saint-Martin à Ypres; de là il passa au séminaire de la même ville. Il s'y trouvait encore en 1610, où un achat de livres fut fait pour lui, sans doute pour achever ses études théologiques.

[28 Septembris 1620.] Omnibus dominis juxta precedentis diei capitularis actum specialiter convocatis et deliberantibus super demissione aut continuatione phonasci, exhibuit R^dus D. decanus infrascriptas conceptas ordinationes ab eo et ejus successoribus observandas sub pœnis in eis contentis, et 1° curabit ut NICOLAUS SCHAEPELYNCK et JUDOCUS MAERTENS cantent, ex nunc vel saltem a festo S^ti Donatiani proximo, in choro, contrapunctum sub pœna destitutionis ab officio. 2° Item ut CAROLUS VAN ZANDTWEGHE et ROBERTUS VANDER MUELEN cantent ex nunc vel saltem a festo supradicto in choro partes suas et discantus sub eadem pœna. 3° Denique ut reliquos duos instituat in cantu gregoriano et musica pro eorum capacitate, saltem ut intra quindenam cantent versiculos in vesperis et laudibus, et post tres menses etiam responsoria brevia in parvis horis, sub pœna supradicta. 4° Ut autem predicta debita exequi possit, in instructione dictorum puerorum erit assiduus, nec unquam a scholis quæ quotidie fiunt in ambitu ab hora undecima usque ad duodecimam, vel in aedibus suis post laudes vespertinas, se absentabit sine venia cantoris vel coadjutoris. 5° Et quia juventutem sibi commissam

non tantum in musica sed in pietate etiam ac bonis moribus instituere debet, curabit quotidie mane postquam pueri surrexerint, et vesperi antequam concedant cubitum, ipsis adesse et una cum eis, in loco ad hoc destinato, recitare certas breves precatiunculas in eum finem concipiendas. 6° Item semper eis personaliter aderit in prandio et cœna, a qua cœna nunquam sine venia cantoris aut coadjutoris se absentare poterit, nunquam eos aliquo deducet ad cantandam musicam quocumque tempore presertim vespertino sine praevia facultate DD. decani vel cantoris, sub pœna destitutionis ab officio. Et quia domini animadvertunt prefatum phonascum reliquis omnibus vicariis in frequentatione divini officii, presertim matutinalis, esse negligentiorem, cum tamen eosdem non minus quam pueros praeire exemplo ac in officio divino dirigere deberet, idcirco domini, sicut alias ordinarunt ut si ter in hebdomada abesset a matutinis, sine legitimo impedimento, careret lucro matutinali totius hebdomadæ, ita id ipsum nunc renovant et insuper extendunt ad summum sacrum, vesperas et laudes vespertinas, hoc adjecto quod quoties aberit a dictis laudibus vespertinis nihil lucrabitur, sed unus stuferus cedet locum ejus tenenti, alter verò illi qui ex supranumerariis senior adfuerit, vel si talis non aderit, manebit in massa officii. Denique cavebit deinceps sub gravi correctione ne in missis quæ sive in choro, sive extra chorum cantantur, aliquid prætermittat vel abbreviet per organum, nec symbolum alternatim canat cum organo, sed si illud adhibere velit in solemnibus id facere poterit, modo cum organo musica per totum symbolum conjungatur, reliquis omnibus ordinationibus ipsius personam et officium concernentibus dummodo presentibus non contrairent in vigore manentibus.

Quæ ordinationes non tantum a presenti phonasco sed ab omnibus etiam ejus successoribus observabuntur et sub iisdem admittentur, salvis contentis 1°, 2° et 3° articulis.

[7 Octobris 1621.] Dominus et magister Robertus Bassecourt, presbyter et capellanus de choro collegiate ecclesie sancti Petri Insulensis.

[29 Martii 1624.) Magister Jacobus Welems in succentorem receptus et installatus; resignavit aug. 1643.

[12 Martii 1632.] Ad propositionem M. Jacobi Willems phonasci, DD. per modum probe consenserunt quo posset uti M. Francisci [van Hasselt] vicarii hujus ecclesie, ad docendum chorales dum phonascus causa morbi et aliorum impedimentorum alibi detinetur.

[16 Septembris 1643.] D. VINCENTIUS CLANNE presbyter, hactenus phonascus in ecclesia Ste Elisabeth, Montibus Hannonie, admissus fuit ad officium phonasci.

Ad libellum D. PETRI VALLE, phonasci ecclesie Gravelingane, nuper concurrentis ad officium phonasci hujus ecclesie, DD. decreverunt attestationem in forma sub sigillo, qua declaretur quod vacante nuper officio phonasci seu magistri cantus hujus ecclesie, D. Petrus ad idem officium una cum aliis concurrerit exhibendo ad hoc experientiam sue idoneitatis et peritie in musica, quodque tandem ad idem officium ex concurrentibus alius assumptus fuerit utpote presentatus ab eo ad quem id spectabat; quamvis experientiam idoneitatis et peritie in musica per eundem D. Petrum exhibitam domini gratam habuerint et commendabilem.

Ce Pierre Valle ne doit pas être confondu avec le musicien italien du même nom. Il parait avoir beaucoup voyagé, car, avant d'être *phonascus* à Gravelines, il se présenta, comme on le voit, à Bruges, puis passa à Termonde, où nous le trouvons installé, en 1649 et 1650, en la même qualité (1).

[7 Januarii 1648.] Comparuit M. VINCENTIUS CLANNE, a quatuor annis phonascus hujus ecclesie, declaravit sese admissum ad Ord. Dominicanorum et fore investiendum die crastina, egit Dominis gratias pro omni favore hactenus recepto et obtulit musicam in servitio ecclesie per eum compositam, petendo facultatem discedendi, et invitando Dominos ad actum investitionis. Domini petitam facultatem concesserunt et intuitu servitii et oblationis musice dederunt ei pro honorario decem libras gross....

[2 Decembris 1648] Admissus fuit ad officium phonasci D. ac Magister GUILLELMUS RASPOET, presbyter, hactenus vice-pastor S[ti] Petri Gandavi (2).

[5 Septembris 1657.] Receptus fuit ad officium phonasci hujus ecclesie M. FRANCISCUS PHILIPPA, musicus capelle aule Bruxellis.

Était-ce un parent du compositeur Pierre Philips, prêtre catholique originaire de l'Angleterre, qui, en qualité

---

(1) *La Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 133.

(2) Il résigna ses fonctions le 5 septembre 1657.

d'organiste de la chapelle d'Albert et d'Isabelle à Bruxelles, obtint, en 1610, une prébende à Soignies?

[Avant 1663.] VINCENT DU SART chapelain, mort en 1674.

Vincent Du Sart, avant son installation à Saint-Donatien, avait été maître de chant à Sainte-Walburge, à Audenarde. Sa nomination à ce poste date du 1er juin 1660, où il succéda à Jean Thieret, originaire de la Thuringhe. Son départ d'Audenarde est signalé dans le passage suivant des comptes de cette ville: « Meester Vincent Du Sar, sanghmeester, over een jaer pensioen verschenen 1en juny 1662, met de reste van vyf maenden, mits zyn vertreck... Jc XLI ℔ XIII st. par. » Nous lisons en outre dans les actes capitulaires de Ste Walburge, à Audenarde, que Vincent Du Sar demanda et obtint son certificat de service, *testimoniales*, dans l'assemblée des dignitaires de cette église du 15 septembre 1662.

[9 Aprilis 1674.] DD. contulerunt officium phonasci JOANNE DESCHAMPS, capellano de gremio chori.

Un religieux de Bergues-Saint-Winoc, du nom de Jean Deschamps, a attaché son nom, un demi-siècle plus tôt, notamment en 1614, à un recueil de messes imprimé chez Pierre Phalèse à Anvers et décrit dans la notice consacrée à ce typographe musical par M. Alphonse Goovaerts. Une biographie du même Deschamps, écrite par M. De Coussemaker, figure dans le *Bulletin du comité flamand de France*. La seule concordance des noms nous a porté à consigner ici ces particularités.

[23 Augusti. 1677.] Ad officium phonasci vacantem per resignationem Johannis Deschamps se presentavit D. Guillelmus Raspoet, pastor laicorum, et acceptus fuit (1).

---

(1) Voyez ci-dessus, au 2 décembre 1648.

[20 Decembris 1679.] D. Guillelmus Raspoet resignavit, et [D. JOSEPHUS REGNAULT] admissus fuit.

[23 Septembris 1684.] D. Josephus Regnaut, phonascus hujus ecclesie, modo promotus ad magnam vicariam in ecclesia cathedrali Tornacensi, valedixit.

[29 Novembris 1684.] DD. admiserunt N.. LORRET presbyterum, musicum in phonascum hujus ecclesie.

[13 Februarii 1690.] DD. contulerunt officium phonasci NICOLAO CAMBIER, vicario hujus ecclesie (1).

[10 Octobris 1707.] Lectus fuit libellus JOANNIS BAGENRIEUX, phonasci Sti Petri Lovaniensis, quondam hic choralis, supplicantis assumi in phonascum hujus ecclesie. — Electus fuit 24 octobris 1707. — Demissus 7 januarii 1729.

Le 15 novembre 1726, le doyen et le chapitre de Saint-Donatien eurent recours aux *Relations véritables* de Bruxelles, pour demander une basse et une taille qui leur faisaient défaut :

AVERTISSEMENT. — « Messieurs les doien et chapitre de la cathédrale de Saint-Donatien à Bruges, étant d'intention d'augmenter la musique de leur église d'une basse et d'une taille, on avertit ceux qui souhaitent se présenter pour remplir ces places, qu'ils pourront se rendre au susdit chapitre, pourvus d'attestations de vie, de mœurs et de leur capacité pour la musique, pour le plein-chant et pour le contrepoint. »

Ordinatum poni in Gasulis Antwerpiensibus et Bruxellensibus quod vacet officium phonasci hujus ecclesie, ut si aliqui ad illud aspirare velint, sese sistant coram Dominis de capitulo.

Nouvel appel aux *Relations véritables* en 1729 (21 janvier) cette fois pour l'obtention d'un maître de chapelle:

---

(1) Nicolas Cambier mourut le 27 septembre 1707. Est-ce un frère ou un parent du maître de chapelle de Saint-Sauveur, Jean Cambier, cité plus loin? Les époques correspondent.

Avertissement. — « Comme la place de maître de chant dans l'église cathédrale de Saint-Donat à Bruges est actuellement vacante, messieurs les doien et chanoines font avertir ceux qui voudront s'y présenter de venir au plutôt à Bruges, où on les informera des conditions requises et des émoluments annexez à ladite charge. Parmi lesdites conditions, on demande surtout qu'ils soient bien instruits dans le contrepoint. »

Nous donnons cette annonce et la précédente, pour faire voir combien les administrateurs de Saint-Donatien tenaient à avoir des sujets capables pour la direction et l'exécution de la musique du jubé.

[23 Februarii 1729.] Domini elegerunt in phonascum hujus ecclesie Joannem Philippum Conjaux, natum Montibus in Hanonia 2 novembris 1700. — Dimissus fuit 20 augusti 1731 (1).

[4 Octobris 1731.] DD. elegerunt Henricum De Bruille, presbyterum et capellanum Sancti Bavonis Gandavi, in phonascum hujus ecclesie.

[15 Aprilis 1737.] DD. elegerunt Franciscum Hubertum de Soyez, loco Henrici De Bruille destituti.

[Ante 1750.] D. Ignatius van Poucke. — Defunctus 23 februarii 1771.

[28 Februarii 1771.] Ad officium phonasci electus fuit D. Benedictus Picart ejusdem ecclesie vicarius, musicus bassus.

[11 Novembris 1784.] Ad officium phonasci hujus ecclesie vacantem per discessum D. Antonii Cramme, Domini admiserunt D. Josephum Claude, presbyterum diœcesis Leodiensis.

[4 Septembris 1786.] D. Martinus Franciscus Boonen, clericus diœcesis Mechliniensis insuper et phonascus ecclesiæ collegiatæ et parochialis B. M. V. ultra Diliam, in urbe Mechliniense, admissus fuit ad officium phonasci, — resignavit 5 octobris.

[9 Octobris 1786.] Ad officium phonasci electus fuit D. Joannes Baptista Parmantier, phonascus S^ti Egidii.

---

(1) Nouvel appel aux journaux d'Anvers et de Bruxelles.

ORGANISTES.

[... 1385.] JOANNES DE PINTO (1).

[23 Junii 1412.] Eadem die domini privaverunt JOANNEM WALFAERD, officio organorum, ex suo malo regimine, et ad idem officium pertinentem contulerunt domino JOHANNI BALDE.

[12 Maii 1464.] D. ROLANDUS DE WREDE, capellanus hujus ecclesie.

[... 1481.] JEAN CRAUWEEL.

[.. Junii 1502.] NICOLAO GRAPE (2), organista hujus ecclesie valde experto, conquerente de exiguo lucro quod habet seu lucratur in hac ecclesia, domini mei certis causis et considerationibus ei ad hoc momentum consenserunt et accordarunt, per modum pensionis, quod diu in hac ecclesia residenciam suam fecerit, ac eidem ecclesie in officio suo bene serviverit, decem et octo libras parisienses annue, que capientur videlicet xija ex officio Van den Coutere et sex libre parisienses ex quatuor officiis.

[... ....] D. LAURENTIUS VELDAM, presbyter.

[Ante 1532.] CORNELIUS VAN DEN RYNE, clericus diœcesis Tornacensis (3).

Nous lisons à son sujet, dans les comptes de la châtellenie d'Ypres, année 1546, et plusieurs des années suivantes: « Betaelt Cornelis Vanden Ryne, organiste van Ste Donaes in Brugghe, de somme van zessendertich ponden par., en dat ter cause van eender rente van ghelycker somme 's jaers den penninck xvi te betaelen, enz. xxxvj ₶ par.»

[28 Septembris 1573.] FRANCISCUS VANDEN LEENE.

[20 Augusti 1576.] JOANNES CAUWET, presbyter, contratenor et organista ecclesie Cathedralis Attrebatensis.

---

(1) Il jouit d'une pension annuelle de 10 lib. parisis.
(2) Clericus diœcesis Tornacensis.
(3) Décédé en 1573.
(4) Décédé le 10 juillet 1575.

[.. Julii 1577.] GUILLELMUS BLOOTACKER, organista abbatie Furnensis, discipulus quondam Cornelii vanden Ryne.

[16 Martii 1579.] Ad officium organiste, vacantem per discessum Guillielmi Blootacker versus Italiam, domini admiserunt NICOLAUM ELEWOUT brugensem.

Encore un artiste que les évènements de la Réforme ont contraint d'abandonner son pays, pour aller chercher une position à l'étranger. Si Guillaume Blootacker est parvenu à se faire une certaine réputation dans la Péninsule, quelle forme aura-t-il donné à son nom, si peu euphonique pour une oreille italienne? Nous avons cherché en vain à le rencontrer dans les ouvrages traitant spécialement de la musique de ce pays.

[12 Martii 1629.] Exhibuit M. Nicolaus Elewout libellum quo declarabat quod a 50 annis huic ecclesie inservierit in officio organiste, petens quatenus Domini dignentur ei permittere quod faceat celebrari in forma Jubilæi missam solemnem de SSma Trinitate. DD. consenserunt et pro gratuitate obtulerunt ei 50 florenos ex obedientia.

[.. Junii 1631.] Ad propositionem D. cantoris referentis phonascum hujus ecclesie et vicarios parum animari ad faciendum bonam musicam in hac ecclesia, diebus saltem solemnioribus, eo quod M. Nicolaus Hellewout, modernus organista, pre senio et defectu visus parum aptus ad ludendum musicam hujusmodi solemnitatibus congruam, nullatenus velit permittere quod vocetur aliquis extraneus in arte organisandi, bene peritum substituere, sine ullo tamen prejudicio juris vel salarii moderni organiste, ordinantes eidem moderno organiste ut hujusmodi organistam extraneum per cantorem substitutum ad lucrum organi admittat.

[12 Novembris 1630.] Audita petitione D. PAULI DU JARDIN, presbyteri, petentis admitti in organistam hujus ecclesie, Domini eidem responderunt modernum organistam adhuc supervivere, ac proindè necdum egere ipsius opere, dantes ei pro viatico 6 lib. pars.

[13 Octobris 1633.] Comparuit Gerardus Hellewout, declaravit patrem suum M. Nicolaum Hellewout hujus ecclesie a 56 annis organistam obiisse.... DD. prefixerunt diem 7am novembris sequentem qua poterunt concurrere omnes pretendentes officium organiste in hac ecclesia.

Audita relatione dominorum decani et aliorum deputatorum ad examen concurrentium ad organum, DD. acceptarunt ad deservituram ejusdem organi D. GABRIELEM DE LA TOUR, presbyterum organistam.

[.. Ante 1660.] Magister JOANNES CLAYS, vicarius hujus ecclesie (1).

[28 Julii 1661.] VINCENTIUS BORNE, organista Ostendanus, exposuit oblato libello supplice, sese DD. operam suam obtulisse ab aliquo tempore ad refectionem majoris organi, sed ad hactenus nihil est resolutum.

[.. Augusti 1661.] HENRICUS CNOQUE.

[.. Aprilis 1662.] ANTONIUS REGNAULT, presbyter (2).

[.. Decembris 1674.] PAULUS ROBYN.

[Ante 1680.] PETRUS MAHIEU.

[Ante 1688.] ANTONIUS MOUQUÉ, vicarius.

Cet ecclésiastique remplissant les fonctions d'organiste à Saint-Donatien, est d'abord cité, comme compositeur, au tome 1er de la *Musique aux Pays-Bas;* puis, M. Désiré Van de Casteele, dans son intéressante notice, publiée dans les *Annales de la société d'Emulation*, le mentionne également pour avoir été consulté, en 1722, au sujet d'une nouvelle grande cloche dite du St-Sang, qui devait être établie dans la Tour des Halles, à Bruges. Antoine Moucqué était alors prêtre à Ostende, où il y a encore aujourd'hui des familles de ce nom. Ce n'est pas tout. Le musicien figure à côté de grands maîtres italiens sous le nom d'Antoine Mouquez, dans un recueil musical qui a vu le jour à Bruges vers la fin du XVIIe siècle, et dont il sera question au tome IIme de la *Musique aux Pays-Bas*.

---

(1) Il mourut en 1661.

(2) Comme nous l'avons vu plus-haut, un JOSEPH REGNAULT ou REGNAUT devint maître de chant en l'église St-Donatien, à Bruges, le 25 septembre 1684. Serait-ce le père d'Antoine?

[Circa 1689.] ADRIANUS VAN DANDERBRUGGHE.

[4 Septembris 1727.] Ad officium organiste vacantem per mortem D. Adriani van Danderbrugghe, assumptus fuit EMMANUEL HEMERYCK, presbyter et vicarius.

[13 Septembris 1728.] Assumptus fuit in organistam D. ANSELMUS DE MEESTER loco Hemeryck.

[Ante 1738.] ADRIANUS LEEMANS.

[12 Octobris 1750.] Assumptus fuit in organistam D. PETRUS MAGERMANS.

[13 Octobris 1791.] Ad officium organiste, vacantem per intrusionem Petri Magermans delirantis in domum S[ti] Juliani, electus fuit NICOLAUS COCKELAERE, quondam organista ecclesie S[te] Walburgis.

EXTRAITS

DES

Registres aux Actes capitulaires de Saint-Sauveur.

MAITRES DE CHANT.

[6 Novembris 1492.] (1). Item eodem die concluserunt domini quod per obitum cantoris ANTHONII BUSNOIS, dominus Walterus susciperet onus regendi cantoriam, donec provideretur ad utilitatem ipsius ecclesie de habili viro.

Encore un renseignement d'une haute importance! Antoine Busnois, chantre de la chapelle de Charles-le-Téméraire et de Marie de Bourgogne, et regardé comme un théoricien consommé; Antoine Busnois, célébré par Tinctor, Ramis de Pareja, par Aaron et par d'autres écrivains, dont l'imprimeur Petrucci de Fossombrone imprima diverses œuvres, et que M. Fétis, toujours enclin à tirer, de quelques dates mises en sa possession, des conclusions erronées, fait mourir de 1480 à 1481, est définitivement venu passer le reste de son existence à Bruges, et y continuer l'office de chantre à l'église de Saint-Sauveur, jusqu'à la fin de ses jours, dont la date authentique et officielle est le 6 du mois de novembre 1492. Le scribe souhaite un *habilis vir* pour lui servir de successeur; c'est indirectement faire l'éloge du défunt. Antoine Busnois a-t-il, dans sa position de retraite, publié quelques ouvrages? L'avenir nous l'apprendra.

---

(1) Le présent registre, le premier de la collection, a différentes lacunes et l'ordre chronologique n'est nullement observé.

[26 Junii 1503.] Dominus ALIANUS DE GROOTE, presbyter, sua spontanea voluntate acceptavit licentiam ab officio cantorie ac habitu et lucro chori, rogans dominos ut servitium per ipsum factum grate et acceptabile caperent.

[5 Novembris 1504.] Quinta die mensis novembris anno xv° IIII[to] Dominus JACOBUS DE BOES, presbyter et cantor hujus ecclesie, promisit dominis de capitulo in eorum loco capitulari congregatis, non recedere nisi eis spacio trium mensium prediceret, ut ipsi domini infra hoc tempus sibi de ydoneo cantore providerent; similiter domini promiserunt eidem domino Jacobo cantori quod eum non licenciarentur nisi equaliter dicto tempore erat.

[20 Januarii 1507 n.s.] Die martis xx januarii anno xv[e] sexto, dominis de capitulo congregatis, receperunt JACOBUM [RAUWLEESCH] ibidem presentem, in eorum clericum installatum, necnon in cantorem ecclesie sancti Salvatoris modo et forma sequentibus.

In primis cantor in choro decenter incedet habituatus, et ad omnes et singulas horas instar aliorum clericorum installatorum comparebit, nisi occupatus fuerit in officio cantorie.

Insuper idem cantor habebit in secunda, tercia, quarta et quinta feriis in estate hora quinta, in hyeme vero hora quarta, vesperis finitis, in scola cantus comparere, ibidem suos juvenes et scolares tam versus vigiliarum, gradualia quam ceremonias chori docens.

Feria sexta et sabbato, ac in profestis habebit predictus cantor ante prandium hora nona in scolis comparere suam diligentiam circa scolares modo predicto exercentes, insinuando tabellario se in scolis esse, hoc faciens pitancias lucrabitur, ac si divinis interesset.

Item cavebit idem cantor ne scolares sui et signanter choriste sint vagi aut discoli per vicos aut alia loca profana, sed coerceat illos et instiget ut semper diligentes sint erga officia chori, utpote versus, responsoria ac alia que ad eorum officium spectant adimplenda, ne defectus in vigiliis, responsoriis ac matutinis triplicum aut aliis versibus cantandis fiat.

Item volumus quod idem cantor sit diligens ad suos scolares, ut bonos mores tam in choro quam extra habeant, necnon singulis diebus in laudibus et missis cantando, etiam quod diebus dominicis et festivis in summa missa discantus cantetur.

Item volumus quod idem cantor singulis annis, videlicet in die sancti Eligii, hyemalis hujus ecclesie patroni, novum mote-

tum, in festum *Claudorum* (1) novam missam, et in die *Innocentium* nova carmina juxta antiquam consuetudinem componat et cantet, ut in hoc honor et decus ecclesie et capituli observetur.

Quibus supradictis Jacobo Cantori lectis, idem Jacobus adimplere et observare promisit, quo facto Dominus Egidius De Baerdemakere, de mandato Domini Rectoris, eundem Jacobum in stallo chori, prestito tamen prius per eundem Jacobum juramento in hoc prestari solito, posuit.

Les détails fournis ici sur la mission du maître de chant, au commencement du XVIe siècle, sont loin d'être dénués d'intérêt, et comme les documents relatifs aux maîtrises sont rares et presque introuvables, ils y suppléent provisoirement.

[21 Martii 1513 n. s.] Die lune vicesima prima mensis martii anno XVe XII, Domini Decanus et capitulum in eorum loco capitulario capitulariter congregati, ordinarunt magistro cantus, ut ipse accedat scolas, et ibidem describat nomina et cognomina omnium scolarium frequentantium dictas scolas, tam intraneorum quam extraneorum, et omni die sabbati precipiat ipsis, secundum turnum ac rotulum ibidem descriptum, ut duo aut tres secundum festa dierum in qualibet ebdommada pervenientium, compareant cum eorum superpliciis ad ecclesiam et ibidem permaneant quamdiu divinum officium duraverit ad decantandum singulis horis versus et responsoria ibidem decantandum, necnon ad portandum candelas et crucem in processionibus et alia faciendum que in similibus facienda sunt. Et casu quo aliquis eorum defectuosus fuerit, ille per dictum cantorem aut scolasticum punietur secundum eorum discretionem in exemplum aliorum.

F. DE STUYERE.

[5 Julii 1518.] Continuamus Magistrum JACOBUM PIERSON, cantorem nostrum in suo officio, hoc salvo quod pueros suos diligentius instruat in cantu et ut mores debitos in choro observet (2).

---

(1) La fête des Perclus, ou fête de la Vierge, tombait le jeudi après la Pentecôte.

(2) La dignité d'écolâtre et celle de chantre furent érigées dans les personnes de Jean Blocquel et de Pierre de Westvoorne en l'église de St-Sauveur, le 24 janvier 1519 (n. s.)

[19 Januarii 1527 n. s.] Receperunt domini de capitulo magistrum CONRARDUM ....(1) presbyterum in eorum magistrum cantus, cum stallo et lucro ejusdem, prestititque ipse juramentum consuetum, ac habitum in ecclesia deferri solitum a domino Decano ejusdem ecclesie cum stallo recepit.

[15 Januarii 1528 n. s.] Domini decanus et capitulum receperunt in eorum magistrum cantus magistrum PHILIPPUM (ROGERIE).

Si ce n'est point un cas fortuit d'homonymie, le renseignement est précieux, car il nous initie au début de la carrière d'un musicien qui fut élevé aux hautes fonctions de maître de chant de Philippe II, roi d'Espagne et dont les œuvres furent publiées, après sa mort, par son digne élève Géry De Ghersem. Voyez à ce sujet le tome IIe de la *Musique aux Pays-Bas.*

[21 Martii 1536 n. s.] Domini decanus et capitulum receperunt in eorum magistrum cantus honestum virum dominum JACOBUM DE RUELX, presbyterum Attrebatensis diochesis, prestitque juramentum per installatum prestari solitum.

Une composition de ce musicien, peut-être l'une de celles qui sont mentionnées ci-dessous, est conservée à la Bibliothèque de Cambrai, dans le registre côté n° 124, lequel provient d'un brugeois nommé Zegher van Male, né en 1504 et auteur de deux ouvrages historiques inédits relatifs à sa patrie. Voici comment le savant auteur de l'*Harmonie aux* XIIe *et* XIIIe *siècles*, parle dans la publication déjà citée, de Jacques de Reux et de sa musique :

« N° 78. *Domine quis habitabit*, motet par Jacques De Reux. Un musicien de ce nom est cité par M. Kiesewetter (dans son *Mémoire couronné sur les musiciens Néerlandais*, p. 39); mais il l'appelait Anselme au lieu de Jacques. Puis, il est indiqué par le même écrivain comme ayant vécu de 1540 à 1590, tandis que Jacques De Reux a dû naître pour le moins au commencement du XVIe siècle,

(1) Le nom est resté en blanc.

puisque le recueil que nous décrivons a été écrit en 1542. Il faut donc ajouter Jacques De Reux à la liste des musiciens de la première moitié du XVIe siècle qui sont inconnus jusqu'ici. Nous avons mis en partition le motet de ce compositeur, et nous l'avons publié sous le n° 10, parmi les autres pièces qui sont à la fin de cette notice. Ce motet offre de l'intérêt sous le rapport de sa facture harmonique. »

Les renseignements ci-joints sont d'un vif intérêt pour la biographie à faire du musicien, lequel était de la Flandre française : *presbyterum Attrebatensis diœcesis*. Comme, on le verra plus loin, il regagna sa patrie le 31 août 1540. M. Fétis, faisant allusion à Anselme et à Jacques De Reux, se demande s'il y eut, dans la première moitié du XVe siècle, deux musiciens nés au Roeulx.

[9 Septembris 1538.] Concedimus domino Jacobo De Ruex, magistro cantus, duas ℔ grossor. pro adeundo patriam, hoc salvo quod deliberabit dominis decano et capitulo omnes suas compositiones et alios libros motetorum quorum inspectionem habebat dominus Egidius Van de Watere, et alias non.

[28 Septembris 1538.] Concedimus domino Jacobo De Ruex, magistro cantus x solidos gross. ratione libellorum in discantu vulgariter appellatorum *motetbouckxkens* et aliarum missarum per eundem confectarum relictarum.

[31 Augusti 1540.] Dominis decano et capitulo in eorum loco capitulari congregatis attenta supplicatione domini Jacobi De Ruex eorum installati, ex mera liberalitate non habito respectu lucri sive pitantie, consenserunt eidem xviii ℔ par. ut adeat suam patriam, absolventes eundem a servitio et habitu.

[7 Martii 1541 n. s.] Recepimus magistrum Ghysebertum Fabri ad officium magisterii cantus, cum lucro unius stalli et dimidii.

En 1529, Raimond Fabri, tambourin des filles d'honneur de Marguerite d'Autriche, à Bruxelles, reçoit « ung beau tambourin d'argent armoyé de se sarmes. » *Comptes de Marnix*, n° 1805.

[3 Aprilis 1541 n.s.] Attenta petitione magistri Ghyseberti Fabri, magistri cantus, qua petiit a dominis Decano et capitulo sibi dari mutuo duas ℔ gross. pro subventione sustentationis choralium, domini ordinarunt receptori communitatis quatenus accommodaret ei duas ℔ gross., et defalcabit prefatus receptor prefacto magistro Ghyseberto de suis distributionibus singulis mensibus triginta solidos par. usque ad plenariam solutionem.

[2 Octobris 1542.] Absolvimus magistrum Ghysebertum Fabri, magistrum cantus, ab officio suo, privando eundem habitu et lucro chori.

[17 Novembris 1544] (1). Comparuit coram dominis capitulariter congregatis, D. Anthonius Galli, magister cantus, qui declaravit ibidem quod Joannes Cock (2), choralis deficeret in voce, petens nomine quo supra aliquam gratuitatem fieri prefato Joanni. Domini desuper ordinarunt mittat magister cantus litteras patri Joannis predicti ad finem ut tradatur eidem filius, et pro gratuitate et in favorem sui studii domini consenserunt Joanni Cock vi ℔ par. per receptorem solvendas ex bonis choralium.

Comme nous le disons plus haut, p. 128, Antoine Galli était en même temps maître de chant de Saint-Donatien.

[8 Februarii 1546 n. s.] Visa supplicatione domini Anthonii Trojani (3) magistri cantus, et lecta, domini consenserunt eidem, attenta angustia temporis, duos modios tritici, vel eorum pretium per receptorem communitatis solvendum.

[31 Julii 1548.] Recepimus Joannem Cambier filium Jacobi, in choralem, magistro cantus constituente se fidejussorem de restituendo eumdem, casu quo fugiat vel aliquo modo fuerit a dominis de capitulo alienatus, me presente.

Ce musicien, enfant alors, figure à côté des grands maîtres italiens et de son compatriote Antoine Moucqué, dans un recueil de compositions publié à Bruges vers

---

(1) Nous présumons qu'Antoine Galli fut nommé immédiatement après abri. Déjà il est fait mention de lui le 28 mai 1543.

(2) Jean de Cock est cité en qualité de basse en 1547.

(3) Plus loin nous lisons: Jordani.

la fin du XVIIe siècle, et que le tome II de la *Musique aux Pays-Bas*, fera connaître.

[19 Martii 1549 n.s.] Absolvimus ANTHONIUM JORDANI, magistrum cantus, a suo officio privando ex nunç lucro chori certis de causis nos ad hoc moventibus.

[1 Aprilis 1549 n. s.] Recepimus NATALEM [TRUYE] pro magistro cantus, prestitque juramentum per installatos prestari solitum.

[21 Aprilis 1550.] Quia pervenit ad aures dominorum Decani et capituli quod magister cantus esset requisitus ad officium magistri cantus in sancto Donatiano, considerantes quod esset utilis choralibus et ecclesie et non daretur eidem occasio recedendi sed perseverandi in suo officio, de gratia speciali eidem duplex stallum concesserunt, prout concedunt per presentes et in casu provisionis habebunt eundem pro commendato in quantum in eis fuerit, inhibentes unicuique canonicorum, sub pena juramenti prestiti, ne hujusmodi conclusionem revelent (1).

[16 Decembris 1552.] Domini capitulariter congregati ad petitionem magistri SIMONIS CARDON, de vite honestate ac scientia musice commendati, receperunt eumdem magistrum Simonem in magistrum choralium et cantus ecclesie collegiate sancti Salvatoris, oppidi Brugensis, cum lucro unius stalli et aliis emolumentis accidentalibus juxta morem et consuetudinem antiquitus observatos in eadem ecclesia respectu persone ipsius magistri cantus cum suis choralibus.

Simon Cardon, cité ici avec éloge comme compositeur, a inséré, dans un recueil imprimé à Louvain en 1555 et que l'auteur de la *Musique aux Pays-Bas* analyse avec soin (tome Ier, p. 116), une chanson à quatre parties commençant par ces mots: « Espoir me soustient. »

[27 Martii 1553 n. s.] Domini attenta caristia temporis et annone omnium victualium attribuerunt domino Simoni Cardon, magistro choralium et cantus ecclesie collegiate sancti Salvatoris unum florenum aureum estimatum ad XL gross. in quolibet mense, in succursum alimentationis et expensarum choralium usquequo dixerint revocandum.

---

(1) Ce n'est que le 24 juillet 1559 que Natalis Truye fut nommé à la maîtrise de St Donatien. *Voir ci-dessus.*

[27 Martii 1555 n. s.] Capitulum recepit dominum JOHANNEM [DESPARS] in musicum cum duplice stallo et musica.

[29 Octobris 1555.] Domini ordinarunt quod magister Johannes Despars, magister choralium, ammodo habebit XVI libras gross. monete Flandrie pro alimentatione quatuor choralium usque tamen ad revocationem eorum et non diutius, ac consenserunt quod dominus Alardus de Cerf, receptor, anticipabit illi tres libras gross. pro sua provisione facienda, quas idem dominus Alardus singulis mensibus defalcabit cum una corona de lucro et proventu ipsius domini Johannis.

[29 Martii 1557 n. s.] Venerabiles domini Decanus et capitulum ad requisitionem bonorum virorum pro parte honesti domini NATALIS DE TRUYE, presbyteri musici, eis factam, admiserunt eumdem dominum Natalem ad officium magisterii choralium et cantus chori dicte ecclesie (1).

[27 Aprilis 1558.] Capitulum donavit honesto viro JACOBO DE HANE (2) bassecantori musico et choriste ecclesie sponso, viginti solidos gross. in favorem et pro strena suarum nuptiarum quos Jacobus Lucas, receptor communitatis, solvet onus ejusdem communitatis.

[31 Januarii 1559 n. s.] Decanus et capitulum acceptarunt dominum JOHANNEM POLLET, presbyterum tornacensis diœcesis, in magistrum choralium ecclesie et cantus chori cum lucro quo predecessor magister cantus et choralium acceptus fuit atque gavisus est, instituentes eumdem in stallo.

[21 Augusti 1559.] Capitulum concessit domino LUDOVICO LEYS, magistro cantus et choralium, ecclesie panem.

[16 Martii 1562 n. s.] Venerabiles domini Decanus et capitulum informati de idoneitate domini TOUSSANI FERMARII, presbyteri (3) ad officium magisterii choralium et cantus chori, acceptaverunt ipsum dominum Toussanum pro magistro choralium et cantus chori, ordinantes Jacobo Lucas receptori communitatis et choralium quod mutuaret illi tres libras gross. monete Flandrie, sub cautione fidejussoris; et incontinenti Vincentius Becquet canonicus ecclesie, constituit se fidejussorem pro triginta solidis gross. erga dictum receptorem, obligans se et sua bona, et submittendo

(1) Voir ci-dessus au 1 avril 1549.

(2) Ne pas le confondre avec Jacques Gallis, dit *Händl.*

(3) Morinensis diœcesis.

jurisdictioni venerabilis domini officialis Brugensis et alterius cujuscunque judicis ecclesiastici in ea parte competentis in forma meliori.

[21 Januarii 1563 n. s.] Venerabiles domini decanus et capitulum receperunt ANDREAM PEVENAGE de Harlebeca, clericum Tornacensis diocesis, in magistrum cantus et choralium ecclesie collegiate Sancti Salvatoris, qui promisit venire ad residentiam infra hinc et festum carnisprivii (1) proxime futurum, sub lucro per magistros cantus et choralium recipi et teneri consueto.

[11 Februarii 1563 n. s.] Andreas Pevenage, magister cantus et choralium ecclesie, prestitit juramentum solitum et fuit installatus cum habitu chori, presente Ferret, absente secretario (2).

[29 Martii 1563 n. s.] Det receptor communitatis capituli magistro cantus pecuniam ad emendum tres aut quatuor manus papier ad inscribendum musicam.

André Pevernage est natif d'Harlebeke! Voilà, sans contredit, une découverte appelée à faire sensation dans le monde des érudits.

Ce n'est point Sweertius, comme on pourrait le croire, qui a fait naître Pevernage à Courtrai, ce sont les éditeurs d'un recueil de *Cantiones sacræ,* paru en 1602, chez Pierre Phalèse, à Anvers, et au titre duquel ils ont mis, nous ignorons d'après quelles données: *auctore Pevernage* CORTRACENSI, *Marianæ ædis Antverpiensis musici chori præfecto.* Or, Pevernage mourut le 10 juillet 1591. Ce n'est donc point de son vivant ni sous ses yeux, que cette édition a été faite, outre qu'il eût fallu ajouter *quondam* ou *olim,* à la qualification de maître de chant de la cathédrale d'Anvers, qui lui est encore attribuée, onze ans après son décès.

Les biographes belges, se copiant l'un l'autre, Sweertius en tête, ont accrédité l'erreur; puis, à leur tour, les

---

(1) Ou *Quinquagesima,* tombant en cette année le 22 février.

(2) Le 15 février 1563 n. s. le chapitre lui prêta sur sa demande, 2 ℔ de gros pour s'acheter le nécessaire.

biographes spéciaux se sont empressés de la propager dans toutes les langues et dans toutes les contrées, sans compter les historiens de la musique et les géographes, amenés à s'occuper du personnage ou de sa ville natale. Grammaye ne place-t-il pas le lieu de naissance d'André Pevernage à Ypres, *inter Iprenses?*

Franchement, nous avions toujours cru que le berceau du grand artiste était ailleurs qu'à Courtrai, sans toutefois pouvoir assigner même vaguement à cette naissance une autre localité flamande, afin de donner quelque apparence de raison à nos doutes; et, avant d'avoir connaissance du document découvert dans les archives de l'église de Saint-Sauveur, nous avions écrit, au sujet du nom de Pevernaege trouvé dans le dit dépôt, ces lignes significatives: « On n'omettra point de fouiller assidûment les archives des villages qui avoisinent Courtrai, car, d'après certains indices que nous comptons mettre à profit plus tard, le berçeau de Pevernage, qui passe pour être de Courtrai, nous paraît singulièrement sujet à caution. »

En effet, toutes nos recherches, en vue de rencontrer le nom du musicien dans un document quelconque relatif à la petite cité de Flandre, avaient toujours été infructueuses, tandis que les pièces relatives à la châtellenie de Courtrai nous avaient paru offrir en abondance des noms de ce genre. Ainsi, pour ne nous en tenir qu'à l'époque approximative où vécut le maître, nous citerons, entre autres, un Georges Van Bevernaige ou Van Pevernaige (1), d'Harlebeke, qui fut haut-pointre et même prévôt, comme on disait alors, de la châtellenie de Courtrai, et dont le nom figure fréquemment dans les comptes de cette châtellenie, notamment de 1542 à 1554.

---

(1) P ou B, il importe peu; ce n'est que la manière plus ou moins tudesque de prononcer le nom en question qui a amené cette variante. Le B, qui domine aujourd'hui, semble plus conforme à la racine dudit nom. On écrivait aussi *Pevenaige*, en omettant mollement l'*r*.

Voici un extrait qui le concerne: « 'S maendaechs IX^en^
» in lauwe XV^c^ XLI (1542 n. s.), waren vergadert te Cor-
» trycke int huus vander casselrie, ten bescrivene van den
» ontfanghere, de ghedeputeerde van den vyf roeden, te
» wetene: Gillis Wullins, Jooris Van Bevernaige, van
» Harelbeke, Jan Roose, Pieter Van Ravestein, van Thielt,
» Heindryc De Pickere, Jan Loenkin, van Doynse, Ghy-
» selbrecht Van der Cruuce, Jan Blomme, van Meenene,
» Jacop Van den Bogaerde, van den XIIJ prochien hooch-
» pointers, vryscepenen ende ontfanghere; de welcke tsa-
» men gheoccupeert gheweest hebben omme d'ommestel-
» linghe te doene van der casselrie portie vander XL^m^
» guldenen van XL grooten 't stic, der K. M^t^ van der
» Coninghinne gheconsenteert by der staten 's lands van
» Vlaenderen binnen der stede van Ghendt, den XJ^en^ in
» december XV^c^ XLJ, omme eens te betalene ghereet; ende
» vachierden te wetene: Thielt, Deynse, elc iij daghen,
» ende d'andre elc twee daghen.

» Compt midts 't bescriven.... LXJ ℔ iiij s. (1). »

S'agit-il ici d'un proche parent d'André Pevernage, sinon de son père même? Il y a lieu de le croire. Outre cela, un Pevenaige d'Harlebeke est le signataire, en 1567, d'une pièce que reproduit M. De Bavay, dans le *Procès du comte d'Egmont*. N'était-ce point là le point de départ d'une série de noms à rechercher pour aboutir enfin, selon toute probabilité, à ceux des parents même du célèbre contrepointiste?

Non, vraiment, et ce qui nous empêchait de nous livrer, avec l'ardeur voulue, à la poursuite de cette souche des Pevernage, c'est la rencontre, dans le *Guldenbouck* des savetiers d'Audenarde, d'un « Joos Bevernaege, pattyn-maeckere, filius Pieters, den xxij^en^ July 1581 (2) » et la

(1) *Comptes de la châtellenie de Courtrai*, du 6 avril 1540 au 3 juin 1542.

(2) C'est la date de l'acquittement de son droit d'obit, conséquemment de son admission dans la corporation.

rencontre, plus éloignée encore du centre des investigations à faire, d'un « meester Pietren Pevenaige, notaris, » dans les comptes de la ville de Grammont, année 1550. Il y avait de quoi dérouter l'esprit le plus perspicace, en présence de ces trois localités flamandes, Harlebeke, Audenarde et Grammont, offrant, au xvie siècle, des homonymes bien caractérisés de l'illustre musicien.

Maintenant, plus de doute, André Pevernage, le maître de chant distingué de la cathédrale d'Anvers et l'auteur de tant d'ouvrages justement estimés, reproduits par les presses des Plantin et des Phalèse, est heureusement restitué à sa localité originaire, et toute contestation devra forcément s'évanouir à la lecture du paragraphe des actes capitulaires ci-dessus reproduit. Or, ce paragraphe nous fournit d'autres lumières.

On ne connaissait, sur les premières années d'André Pevernage, que ces particularités : il naît à Courtrai en 1543 ; il apprend la musique dans la maîtrise de la collégiale, dont il ne tarde pas à devenir le directeur ; puis il va remplir les mêmes fonctions à la cathédrale d'Anvers, au grand étonnement de M. Fétis, qui déclare naïvement ignorer les motifs qui lui firent abandonner son emploi à Courtrai. Comme si la cathédrale d'Anvers n'eût point offert au musicien une carrière plus brillante et plus lucrative !

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il est prouvé aujourd'hui que Pevernage ne passa point immédiatement de Courtrai à Anvers, ce qui, selon nous, infirme un peu l'indication de la date de 1543, assignée à la naissance du maître, car il y a lieu de croire qu'à l'âge de vingt ans et à une époque aussi féconde en compositeurs éminents, une direction de maîtrise de l'importance de celle de Courtrai n'aura pu lui être accordée. Il conviendra donc de rechercher soigneusement ces dates dans des papiers authentiques, et même de confronter le fait de

son éducation musicale à Courtrai, vraisemblablement une amplification imaginaire du renseignement erroné fourni par l'éditeur Phalèse.

Harlebeke avait jadis un chapitre. Rien d'étonnant si André Pevernage reçut son éducation musicale dans la maîtrise de cette bourgade. Toujours est-il acquis maintenant à l'histoire, qu'il fut *clericus Tornacensis diœcesis*, et qu'en cette qualité il passa à Bruges, en 1563, où il devint, comme on vient de le voir, maître de chant de l'église de Saint-Sauveur. D'après l'extrait suivant, il y a lieu de supposer qu'il renonça à son emploi vers le 27 septembre de la susdite année 1563.

Il est vraiment fâcheux que les actes capitulaires n'indiquent point la localité où il se rendit à son départ de Bruges, comme ils l'ont fait pour d'autres musiciens. Ce simple renseignement éclaircirait bien des mystères.

[27 Septembris 1563.] (1) Domini deputaverunt Christianum Verbare ad proficiscendum Ardenburch pro uno novo magistro cantus et choralium ecclesie.

[9 Decembris 1563.] Venerabiles domini Decanus et capitulum ordinaverunt Jacobo Lucas, receptori communitatis capituli, quod muneraret novo magistro cantus et choralium ecclesie, [JOANNI FLAMME] (2), tres ₶ gr. pro sua provisione de victuariis necessariis et quod defalcaret eidem magistro cantus, singulis mensibus, unam ₶ gr. de ejus lucro usque ad tres ₶ gr. debursatas.

[20 Augusti 1571.] (3) Domini donaverunt magistro Johanni Flamme,

---

(1) Il y a : *Actum feria secunda ante festum sancti Michaelis, mense* novembris *die* XXVII *anno* XV^c LXIIJ. La fête de St Michel tombant le 29 *septembre*, l'erreur du scribe est donc patente, d'autant plus que son retour est mentionné au 25 octobre 1563, époque à laquelle le chapitre lui fit payer 4 lib. par. montant de ses frais de voyage.

(2) Clericus Cameracensis diœcesis. — Nommé chapelain *extra chorum*, le 27 mars 1564 n. s.

(3) Les comptes de la confrérie du St-Sacrement 1569—71, mentionnent un JACQUES D'HANE en qualité de maître de chant. C'est sans doute le JACOBUS DE HANE cité comme basse, à l'année 1558.

phonasco (1) et magistro choralium ecclesie, quinque solidos gross. quos debet confraternitati chori ad causam emptionis almutii quondam D. Simonis De Cnock intuitu sui servitii diu bene et laudabiliter impensi et impendendi ecclesie (2).

[27 Mai 1572.] (3) Domini admiserunt et acceptaverunt dominum PETRUM VALOIS, presbyterum, pro magistro cantus et choralium, sub lucro antiquo et consueto (4).

[13 Octobris 1572.] Supplicante in capitulo magistro FRANCISCO COPPENS, magistro choralium ecclesie noviter veniente, pro mutuo quatuor vel quinque ℔ gross. a capitulo, ad providendum sibi de victualibus, mediante cautione fidejussoria per Johannem Vermeerschs, hospitem in Corona, in platea lapidea Brugis, venerabiles domini Decanus et capitulum concedunt tres libras gross. mutuo salva cautione per Johannem Vermeersch predictum prestanda, quas dominus Petrus De Cuenync exponet de excrescentiis in computo missarum de Beyens et S[ti] Martini brevi facto, et defalcabitur dicto magistro summa quatuor ℔ pars. in quoque mense de suo lucro usque ad recuperationem pretacti mutui.

[26 Octobris 1573.] Domini mutuant magistro GREGORIO TRESCHAULT, magistro cantus et choralium, ij ℔ gross. sibi defalcandas quolibet mense cum tribus libris par. de suo lucro, et dederunt eidem magistro Gregorio medium hodium tritici in subsidium victus (5).

[12 Januarii 1577.] Dominus Decanus, domino MATTHEO POTTIER, presbytero, in magistrum cantus a capitulo recepto, dedit habitum chori, et assignavit stallum in choro ecclesie collegiate et parrochialis S. Salvatoris civitatis Brugensis (6).

---

(1) Le terme de *phonascus* remplace ici, pour la première fois, celui de *succentor*.

(2) Jean Flamme partit pour se mettre au service du roi d'Espagne. Le certificat que le chapitre lui délivra est daté du 24 mars 1572 n. s. Un Jacques Flamma fut ténor de la chapelle musicale de l'empereur Maximilien II, de 1564 à 1576, puis de l'empereur Rudolphe II jusqu'en 1580, époque de sa mort.

(3) SÉBASTIEN STASSAERT avait rempli l'intérim.

(4) Licentiatus 3 septembris 1572.

(5) Son fils Jean fut admis parmi les choraux.

(6) Il fut nommé chanoine de S[t] Sauveur le 24 mai 1577; au mois de mai 1586 il demeurait à S[t] Omer.

[4 Octobris 1666.] (1) Domini admiserunt MARTINUM FONTAINE (2), in cantorem et phonascum provisionaliter loco FRANCISCI TIMMERMANS, qui in posterum deserviet tamquam cantor.

[25 Januarii 1717.] Eodem, corroborata est acta admissionis CLAUDII AUDOVARD (3) phonasci, quam contra protestatus est R. D. P. Boudens (4).

[9 Octobris 1719.] Eodem, contulerunt domini phonascatum ALBERTO PIEROTIN, idque ad mortem Fontaine vel Audovard et sub ulterioribus conditionibus in libello ejus supplicii contentis (5).

[15 Novembris 1724.] Eodem, domini per virgiferum previe moniti et convocati contulerunt phonascatum hujus ecclesie magistro FRANCISCO-BERNARDO BERTRAND, Waleoriensi (6), sub his signanter conditionibus (7), quod debebit singulis annis, in anniversario sue assumptionis aut proxima die capitulari post illud, ad manus dominorum de capitulo deponere suum phonascatum et petere iterum velint eum in suprascripto phonascatu continuare nec ne, quibus liberum erit eum continuare aut non continuare, quodque diligentem operam debebit navare ad choraulos hujus ecclesie in cantu bene erudiendos et eorum mores debite componendos (8).

---

(1) Les comptes de la confrérie du S. Sacrement mentionnent en qualité de maîtres de chant : 1° 1585 à 1619 FERDINAND DE ZAGHERE, 2° 1623—1625 H. BOULAERT, et les comptes de la Fabrique 1660—1668 FRANÇOIS TIMMERMAN.

(2) Jubilaire en 1715, il résigna ses fonctions le 22 décembre 1716.

(3) Il avait été proposé par Martin Fontaine.

(4) Son état maladif lui fit résigner ses fonctions, le 4 septembre 1719.

(5) Mort vers le 30 octobre 1724.

(6) Nommé maître de chant de la cathédrale, à Gand, il obtint sa démission le 11 août 1730.

(7) Ces conditions furent les mêmes pour ses successeurs.

(8) Voici un extrait analogue tiré des actes capitulaires de St Donatien et daté du 22 juin 1323 : *Anno domini 1323 die mercurii 22 junii in capitulo generali continuato a crastino festi S. Basilii ultimo preterito usque ad festum B. Mariæ Magdalenæ proxime sequens ordinatum extitit et statutum, ut ad succentoris officium persone electe et idonee facilius valerent inveniri, quod quicumque ex posterum succentor fuerit, nisi in ecclesia beneficiatus extiterit, quamdiu succentoris in ecclesia, in scholis et extra faciet officium, proventibus et obventionibus stalli universis gaudeat ac si esset clericus installatus. Bis tamen in anno semper tenebitur idem officium resignare videlicet in vigilia festorum Nativitatis Domini et B^ti Johannis ejusdem Domini precursoris.*

[2 Octobris 1730.] DD. Decanus et capitulum contulerunt phonascatum vacantem magistro [JACOBO] SOLA, Ostendano (1).

[22 Julii 1737.] Domini contulerunt phonascatum magistro TOUSSANO JOSEPHO CORNIL, Insulensi, basso ecclesie parochialis sancti Michaelis Gandensis (2).

[8 Juin 1739.] Le chapitre conféra l'office de maître de chant à [JACQUES] CEUKELAERE, sacristain de l'église S[t] Jacques, à Bruges.

[9 Januarii 1764.] Eodem, comparuit Jacobus Keukelaere, per annos circiter 25 ecclesiæ hujus phonascus, declarans seso obtinuisse phonascatum parochialis S[ti] Jacobi, R. D. gratias agens de benevolentiis toto tempore acceptis.

[10 Januarii 1764.] Eodem, sese ad præfatum phonascatum presentarunt Carolus Platel et Frans Claeyssens, et domini contulerunt FRANCISCO CLAEYSSENS sub conditionibus sui prædecessoris (3).

---

(1) Il résigna son office le 29 avril 1737.

(2) Il partit le 24 mai 1739.

(3) JACQUES DUJARDIN, PATTYN et FRANÇOIS RAES occupèrent ensuite successivement l'office de maître de chant.

ORGANISTES.

[6 Novembris 1492.] Item eodem die placuit recipere JOHANNEM (1) organistam in clericum chori, conferendo sibi integrum stallum.

[Ante 2 Septembris 1506.] PHILIPPUS BOLLAERT (2).

[11 Septembris 1508.] Eodem die domini presentarunt et receperunt PHILIPPUM [SPEELBACH] (3), ad stallum chori instar aliorum installatorum et quantum in eis est, receperunt eundem Philippum ad officium organiste, prestito et recepto per eum in capitulo juramento solito et consueto.

[13 Septembris 1518.] Eodem die domini de capitulo de pluralitate vocum receperunt Philippum Speelbach organistam dicte ecclesie, in eorum clericum installatum, cum lucro unius integri stalli, hoc salvo quod bene serviat, debitumque circa cantus et mores faciat atque fabulationes cum aliis non teneat neque ipsos in cantu impediat, alioquin hujusmodi stallo privabitur.

[19 Decembris 1558.] Capitulum accordavit magistro Phillppo, organiste, durante sua infirmitate, duas libras gross. annue loco suarum distributionum quas perdet in absentia (4).

[24 Aprilis 1564.] Domini admittunt HIERONIMUM VANDER BRUGGHE (5), organistam ecclesie, ad habitum cum lucro unius stalli usque ad revocationem (6).

---

(1) Comme nous l'avons fait remarquer ci-dessus, le premier registre présente de nombreuses lacunes. Quant aux suivants, les organistes y sont rarement mentionnés.

(2) PHILIPPE BOLLAERT subit une condamnation le 2 septembre 1506 et une autre le 7 août 1508.

(3) Les comptes de la Fabrique le mentionnent entre 1509—1510.

(4) Philippe [Speelbach] mourut vers le 14 septembre 1559.

(5) Nous présumons qu'il succéda à Philippe Speelbach.

(6) Un Georges Verbrugghe était maître de chant à l'église cathédrale d'Ypres, en 1590.

[22 Septembris 1614.] (1) Domini concedunt quod magister PHILIPPUS VERDENOYE, organista, posset proficisci ad parentes habitantes in Arthesia et abesse per novem vel decem dies absque tamen ullo lucro, et salvo quod ad officium organi substituet aliquem in locum ipsius.

[30 Augusti 1700.] (2) Consenserunt domini LEOPOLDO [TIMMERMAN], organiste ad interim, duas libras magnas annue, ea conditione ut casu quo alius admittetur musicus, illis carebit.

[1 Mars 1726.] Den heer deken, pastors, mitsgaders kerckmeesters vande collegiale kercke van S[t] Salvators in Brugge, kennen by desen veraccordeert te wesen met H[r] JACOBUS BERGER, m[r] organist ende orghelmaecker, die insghelycx kent veraccordeert te wesen dat den voorn. Berger sal onderhouden den orghel staende jeghenwoordigh op den doxael in de voorseide kerke, de selve in alle haere spelen synde disaccoordt in accoordt te stellen ende den selven orghel te stellen in staete in al syn deelen dat aen de selve niet en manquiert ende in de selve forme te onderhouden, waer over hy jaerlycx sal proffyteren ende ontfanghen tot drye ponden grooten, ingaende 1[e] maerte 1726, toorconden :

BATS, als boeckhouder.
JACOBUS BERGER.

[24 Mai 1784.] Eodem, comparuit phonascus et senior musicorum petentes ut ratione jubilei Caroli de Brabandere, organiste, posset celebrari in crastinum ad horam undecimam missa solemnis, quod concessum est.

[1792—1796.] DOMINIQUE-JOSEPH-ANTOINE BERGER.

Dominique Berger naquit à Bruges le 1 janvier 1780 et

---

(1) Les comptes de la confrérie du St Sacrement suppléent en partie aux lacunes que nous rencontrons ici. Nous y trouvons :

1o En 1591, MICHIEL LANGHENDOCK.
2o 1593—1613, Joos DAENS, sacristain.
3o 1615—1617, PHILIPPUS VERDENOYE, mentionné ci-dessus et ROBERT DE COCQ, se partageant probablement l'office d'organiste.

(2) En 1667, les comptes de la Fabrique citent en qualité d'organiste PIERRE CAPELLE.

Les comptes de la confrérie de Ste Catherine et Ste Barbe mentionnent :

1o 1691—94, LÉOPOLD TIMMERMAN cité ci-dessus;
2o 1706—09, .. SPILLEBEEN;
3o 1712—29, GUILLAUME DE BRABANDER.

y décéda le 24 mars 1845. On a de lui plusieurs compositions très-estimées, entre autres:

1° Une messe à grand orchestre; 2° Une idem avec accompagnement d'*organo obligato;* 3° *Cantate Domino*, à grand orchestre; 4° Deux *Te Deum*, idem; 5° *In manus tuas Domine;* 6° *Adoro te;* 7° *Panis Angelicus;* 8° *Si quœres miracula* (hymne à St Antoine de Padoue); 9° Des préludes dans tous les tons usités en plain-chant, etc.

Ces œuvres, toutes manuscrites, sont encore exécutées au jubé de la cathédrale, où elles font les délices des amateurs.

Berger était également carillonneur de la ville de Bruges; le virtuose habile et le compositeur éminent se révélaient à chacune de ses improvisations sur le gigantesque instrument.

Il fut enterré au cimetière général de Bruges. Sur sa tombe on lit l'épitaphe et les vers élogieux qui suivent:

A LA MÉMOIRE
DE
DOMINIQUE JOSEPH ANTOINE
BERGER
NÉ A BRUGES LE 1 JANVIER 1780,
CARILLONNEUR DE LA VILLE,
ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE DE BRUGES,
Y DÉCÉDÉ LE 24 MARS 1845.
SON NEVEU ET ÉLÈVE RECONNAISSANT
LOUIS HUBENÉ.

Du sommeil éternel dort sous cette humble pierre
Celui qui sut toujours vivre en homme de bien;
Au temple où s'illustra sa modeste carrière,
Son chant élevait l'âme, inspirait la prière,
L'orgue regrette encor ce grand musicien.

ANNEXES.

A.

Regelen voor den Sanghmeester ende de Coralen der cathedraele Kerke van S[t]-Donaes binnen Brugghe (1).

De seer eerw[e]. heeren deken ende capitel der cathedraele kercke van S[t]-Donaes binnen Brugghe, gheexamineert hebbende den staet van de choralen van de voorseyde hunne kercke, om ghemackelycker te maecken hunne bestieringhe in de studien ende manieren, ordonneren ende schryven voor de naervolghende poincten ofte wetten die thunnen opsichte sullen moeten onderhouden worden, voor een groot deel ghetrocken uyt d'oude wetten ende ghewoonten in hun ghesach gheobserveert gheweest.

1. Ten eersten sal den sanghmeester sorghen dat de kinderen aen hem bevolen niet alleen voortganck en doen in den sanck, maer veel meer in de deuchden ende godtvruchtigheydt, tot welcken eynde hy op hunne slaepplaetse sal besorghen eene plaetse versiert met een godtvruchtigh beelt, voor het welcke sy daeghelycx in de teghenwoordigheyt van den sanghmeester sullen lesen de ghemeyne ghebeden die hun sullen voorgeschreven worden, smorghens voor dat sy sullen commen naer de matten ende savonts voor dat sy sullen ter ruste gaen.

---

1) Ce réglement, promulgué le 12 novembre 1643, fut renouvelé le 31 mars 1729.

2. Ontrent welcke plaetse altydt sal ghewyt water wesen, waermede sy hun alle voor ende naer het ghebet sullen moeten besproyen.

3. De selve ghebeden sullen met luyder stemme ghelesen worden over ander weke door eenen van de twee outste choralen, ende den ghonen wiens weke sal aencommen om te lesen, sal altydt moeten bezorgen dat het voornoemde ghewyt water vernieuwt worde.

4. Op iederen eersten sondagh der maendt ende op de besonderste feestdaeghen sullen sy ter biechte gaen, ende ter tafel des Heeren de ghone daertoe door ghenoughsaem ouderdom ende wetenschap sullen bequaem gheacht worden, ende dit sal gheschieden voor soo veele moghelyck te saemen met de Refectionalen onder de selve misse.

5. Smorgens sullen sy alle opstaen eene halve heure voor de matten, ende ghecleet synde hun begeven tot de voorseyde ghebeden, de welcke gheeyndight synde, sullen neder commen, ende hun behoorelyck wasschen, op dat sy te saemen met ter kercke gaen.

6. Naer de matten sal de sanghmeester met de choralen daeghelicx gaen tot de begraefplaetse van den heer Joannes van Couttere in de voorkercke ende aldaer lesen de psalmen *Miserere* ende *De Profundis,* den *Pater noster,* versikels ende collecte *Pro sacerdote defuncto* ende *Fidelium Deus* etc. ende waert dat het gheschiede dat den sanghmeester niet teghenwoordigh en waere in de matten, sal hy besorghen dat de selve psalmen aldaer ghelesen worden met de choraelen door eenen vicaris daertoe te versoucken ende te vermaenen door den outsten chorael soo dickwils als het sal voorvallen.

7. Daernaer sullen de choraelen gaen tot de misse *halfhondert* ende aldaer singhen, onder welcke misse sy hun alle stille ende godvruchtigh sullen moeten draeghen sonder

eenighe clappernye op de straffe van te derven den ombyt waerin sy metter daet sullen vervallen, tot welcken eynde den sanghmeester sal particulierelick opletten ende de straffe teghen de misdoenders in het werck legghen, soo noohtans en sal den sanghmeeester niet ghehouden syn daeghelycx in de zelve misse teghenwoordigh te wesen.

8. Naer de misse van *halfhondert* ofte eenighe andere die by ghevalle sal moeten ghesongen worden, sullen sy alle te saemen den ombyt nemen.

9. Naer den ombyt sullen zy hun begeven ter studie, ofte sullen gaen naer de latynsche schole is het saecke datter moet ghegaen worden.

10. Op de werckdaeghen sal sangh-schole ghehouden worden van den elf heuren tot den twalven in de teghenwoordigheyt van den sanghmeester.

11. Ten twaelf heuren sullen sy alle te saemen het noenmael nemen ende dat soo veel als het moghelyck is in de teghenwoordigheyt van den sanghmeester, den welcken erghens uytghenoot synde, sal voor dat hy vertreckt besorghen dat alles ontrent de tafel behoorelyck gheschickt sy, ende ten minsten de benedictie gheseyt sy.

12. Dat aen de choralen niet toeghelaeten en worde dickwils te eeten dat rauw is, asynachtigh ofte yets anders de stemmen bedervende.

13. Naer het middaghmael sullen sy alle moghen spelen tot den een heuren.

14. Op de werckdaeghen sullen sy ten een heuren stillekens gaen naer de schole, maer op de sondaeghen ende feestdaeghen naer de lesse vanden cathecismus die ghehouden sal worden in de schole.

15. Op de sondaeghen ende andere oorlofdaeghen sullen sy naer de vespers, moghen spelen op het kerckhof tot het lof, maer sullen hun wel moeten wachten van te smyten met kaetsballen ofte steenen ende te breken de glasvensters van de kerke, sacristie, ofte van de huysinghe daer ontrent gheleghen, op seere swaere straffe.

16. Naer het lof en sullen sy noyt moghen spelen, maer moeten hun neerstelyck tot de studie ofte den sangh begeven tot het avontmael toe.

17. Op de werckdaeghen sal ten elf heuren sanghschole ghehouden worden ghedeurende eene heure ende sullen de choraelen in de selve besonderlick onderwesen worden in het ghone sy sanderdaeghs in den choor sullen moeten singhen.

18. Daer wordt oock scherpelick verboden dat de choraelen niet en loopen langhs de straeten ofte op de selve spelen.

19. In den somer ten seven heuren ende in den winter ten ses heuren sullen sy alle te saemen het avontmael nemen, ende dat in de teghenwoordigheyt van den sanghmeester, ghelyck in het noenmael.

20. Naer het avontmael, in den somer sullen sy moghen spelen tot den acht heuren, ende in den winter tot den seven heuren, ende niet langher.

21. Ten acht heuren ofte ten seven heuren sullen zy gaen lesen de avontghebeden, ghelyck als smorghens in de teghenwoordigheyt van den sanghmeester, ende daernaer sullen sy hun te ruste begheven.

22. Niemant van de choraelen en magh op eenighen tydt elders gheleyt worden ofte ghesonden omme musique te singhen besonderlick savonts, ofte ten tyde van het

goddelick officie van dese kercke, sonder voorighen oorlof van de heeren deken ofte cantor, ofte synen coadjutor.

23. Den sanghmeester sal oock opletten dat hy, de choraelen alle te saemen jeghenwoordich gheweest hebbende in eenich goddelyck officie, het selve gheeyndicht synde, hun alle te saemen naer huys leyde ofte sende naer andere functien die hun toestaen, ten waere den schoolmeester dit in sulck gheval dat sal doen in syne plaetse.

24. Hy sal daerenboven een waeckende ooghe hebben dat alle de kinderen, tot het goddelick officie ghesonden om te singhen de antiphonen, versikels, responsorien ofte gradualen, op behoorlycken tyd hun begeven in den choor op de plaetsen aen ieder gheordonneert, ende dat sy niet en loopen langhs den choor ofte onghemaniert ende onghebonden over en weer loopen.

25. Ende op dat de kinderen hun beter oeffenen in de deucht, sal aen yder ghegheven worden een roosenhoyken, ende godtvrughtigh boecxken, de welcke sy sullen connen ghebruycken in den choor ten tyde van het goddelyck officie, ende sal den sanghmeester sorghen dat het selve boecxken ende roosenhoyken door hun allen behoorelyck bewaert worde, ten welcken eynde sy de selve aen hem alle drye maenden sullen moeten toonen ofte op andere tyden als het aen hem gheleyghen duncken.

26. Alle de buytten kinderen dewelcke den sanghmeester by ghevalle tot syne bywoonste sal aennemen, sullen ghehouden wesen hun te draeghen volghens de voorenghescreven wetten, welcke kinderen, is het saecke dat sy naer andere scholen gaen, van de welcke sy sullen moghen afsyn alswanneer de choralen moeten teghenwoordigh syn in de scholen van de kercke ofte in hunne andere oeffeninghen, gheenssints en sullen moghen spelen op het kerckhof, ommeganck ofte in het huys van den sanghmeester.

27. In het commen tot den goddelycken dienst sal den sanghmeester verplicht syn teghenwoordigh te wesen ghelyck de andere vicarissen, om te ghenieten de distributien ende andere ghewinnen van den choor.

28. Ten lasten sal ghemaeckt worden eenen inventaris van alle de boecken, ghesanghen ende musicale instrumenten toebehoorende aen de kercke, onder welcken inventaris den sanghmeester alle de selve sal ontfanghen ende bewaeren.

Alle de voorgaende Regulen syn door de voorseyde seer Eerw[e] Heeren Deken ende Capitel van de cathedraele kercke van Brugghe gheboden ende voorgheschreven in hunne plaetse capitulaire naer voorgaende ende besondere ghedaene tsaemenroepinghe, ten jaere ons Heeren dusent ses hondert drye-en-veertigh, den twaelfsten dagh van novembre, ende vernieuwt ende aen den sanghmeester ende alle de choraelen vooren ghelesen, ter plaetse capitulaire voorseyt, ten jaere een duyst seven hondert neghen-en-twyntigh, den een-endertighsten dagh van maerte.

B.

REGLEMENT aengaende het gesang der goddelyke diensten voor de Musicanten der cathedraele van Brugge. — 14 Januarius 1788.

Deken en capitel der cathedraele van Ste Donaes, met groote droefheid des herten aenmerckende, dat het kerckelyck officie ende wel naementlyck het gesang der psalmen niet meer en geschieden op de behoorlycke maniere gelyk voor desen; in tegendeel dat de selve menigmael gesongen worden sonder gelykformigheyt ende met soo grooten spoed, en oneerbiedigheyt, dat niet alleen de priesters maer oock de weirelycke persoonen, de welke uyt cracht van hunne bedieninge gehouden syn dagelycks de lofsangen des Heeren te singen, hier in hunne plicht niet en quyten, de goddelyke Majesteyt vergrammen, de Religie onteeren, ende den evenmensch ontstichten, hebben om diergelycke misbruycken teenemael uyt te roeyen, noodig geoordeelt aen de musicanten vooren te schryven de volgende regels, de welke van ider een stiptelyck sullen moeten onderhouden worden.

1. Om het eynde van dese schickinge te bekomen, is het boven al noodsakelyk dat idereen overtuygt sy dat hy, singende de psalmen ende andere deelen van het officie, aenspreeckt de opperste ende goddelycke Majesteyt, ende gevolgentlyk het selve moet doen niet alleen met eene uytwendige devotie, bestaende in eene stichtende gesteltenisse des lichaems, maer wel besonderlyk met eene inwendige godtvruchtigheyt, met aendachtigheyt en schuldige eerbiedigheyt des herten.

2. Opdat de psalmodie op eene betaemende en stichtende wyse gesongen worde, moet sulcks geschieden met eene

volcomen gelykformigheyt; soodaeniglyck dat de menigvuldigheyt der stemmen maer en kan onderscheyden worden door de kloeckte en andere hoedaenigheden der selve.

3. Ten desen eynde sal den heer cantor ten alle tyde voor ideren kant van den choor benoemen twee musicanten begaeft met de kloeckste en de claerste stemmen, om het gesang van den choor gestadig te dirigeren, naer de welke alle de andere musicanten, heeren capellaenen ende canonicken hun sullen voegen ende conformeren.

4. Dese benoemde musicanten sullen trachten uyt te werken dat de psalmen, soo vele als het doenelyck is, altyd gesongen worden op eenen ende den selven toon, sonder te verleegen ofte te daelen, ingevolge den toon by de Antiphone voorgeschreven; sonder eenige veranderinge aen de selve toe te brengen, om het officie alsoo te vercorten.

5. De selve musicanten, en andere die ghehouden syn den *Invitatorium*, den *Venite* en de psalmen te intoneren, sullen het selve verrichten met behoorlycke traegsaemheyt, volgens de weerdigheyt ende heesch van het officie, altyd duydelyck prononcerende alle de woorden ende syllaben sonder eenige binnen smondts te houden, te syncoperen ofte achtertelaeten, ende daerenboven altyd wel te observeren de middelpoose van het vers.

6. Dog aengesien het niet genoegsaem en is den psalm wel te beginnen maer dat den selven ook wel moet voleynd worden, daerom moeten op de selve maniere, ende, om soo te spreken, op de selve maete gelyk den psalm geintoneert is, de andere versen achtervolgt worden van de andere musicanten, heeren capellaenen ende canonicken de welke allegader ende altyd met alle mogelycke attentie de uniformiteyt en de psalmodie moeten betrachten.

7. Om dese volcomen gelykformigheyt te behouden, is

het allesints noodsaeckelyck dat idereen, maer wel besonderlyck de benoemde stemmen, nauwkeurig opletten dat in het midden van ider vers gemaeckt worde eene redelycke poosinge ofte stilstand, naer proportie ofte maete van het gesang, ende voorders dat sy noyt en beginnen het volgende vers voor aleer dat het gone, het welcke van den anderen kant van den choor gesongen word, teenemael geëyndigt is.

8. Bovendien alsoo het verscheydemael geschiet dat sommige versen eens soo lank syn als de andere, volgt hier uyt van tselfs dat men alsdan oock eens soo veel tyd moet besteden om de selve behoorlyk te singen; waerom in sulken gevalle in d'helft van het vers, voor ofte naer de *mediate*, den *comma* moet geobserveert worden met eene kleene poose eer dat men voortgaet in het singen van diergelycke versen. Den comma, punctum, signum interrogationis etc. moeten ook wel geobserveert worden in het singen van de lessen der Mettenen, dewelke duydelyck, sonder achterlaetinge van woorden of syllaben, en op eene wyse moeten gesongen worden, dat sy eenen goeden sin maken. Ende gelyk het somtydts kan gebueren dat eenige musicanten by gebrek van 't latyn te verstaen, ofte uyt andere oorsaecken daer toe niet wel bequaem en syn, worden de weirelyck musicanten ontslagen van eenige lessen te singen.

9. De uniformiteyt in het gesang en moet niet alleen onderhouden worden in de psalmodie maer ook in de hymnussen, responsoria, antiphonen en alles het gone gesongen word in de misse, ten welken effecte ende om hier in alle confusie te vermyden, sullen alle de musicanten verbonden syn hun te voegen ende te conformeren aen de twee benoemde stemmen van dien kant van den choor, de welke met de intonatie van het officie die weke sal belast syn.

10. Het *Offertorium*, den *Sanctus*, *O salutaris*, den *Agnus Dei*, ende postcommunie worden doorgaens ordentelyk gesongen in de misse, maer niet de andere deelen der selve, alof den priester niet en soude mogen een weynig vertoeven tot dat by voorbeeld den *Introïtus*, *Graduale*, *Gloria in excelsis* ende zoo voorts decentelyk gesongen syn; om welke reden ider een belast word geenen aendacht te nemen oft den celebrant geeyndigt heeft ofte niet; nemaer altyd met de selve gestadigheyt ende traegsaemheyt de voorseyde deelen te singen volgens dat de weirdigheyt van het officie van den dag is verheysschende; welke gestadigheyt en traegsaemheyt ook moet plaetse grypen in het singen van de Litanie van O. L. V. voor de misse, ende in het lesen van d'Antiphonen *Salve Regina*, *Alma redemptoris* etc. waer mede het officie gesloten word.

11. Alhoewel men vastelyk betrauwt dat alle de musicanten van dese kercke, beantwoordende de salige insichten van deken ende capitel, in alles het gone voorschreven hun volcommentlyk sullen conformeren, waer het saecke nogtans buyten verwachtinge sommige daer tegen quaemen te streven ofte de geseyde pointen te overtreden, sullen sy, daer over door den heer Cantor vermaent synde, hun moeten beteren, faute dies sullen sy in cas van hervallinge ofte continuatie, op het order van den heer Cantor absent geteeckent worden van die officien in de welke sulks sal voorenvallen, ende in cas van incorrigibiliteyt, sullen de selve sonder eenige oogluyckinge van hunne plaetse berooft en weg gesonden worden.

12. Maer vanden anderen kant, die dewelke met vlyt neerstigheyt ende gestichtigheyt de lofsangen des Heeren sullen gesongen hebben ende volgens hun vermogen sullen mede gewerkt hebben opdat de goddelyke diensten tot glorie van God ende welstand van de religie behoorlyk verricht worde, sullen oock mogen betrauwen dat hunne diensten niet ongeloont en sullen blyven.

13. Voorders word ider een vermaent van neerstig op te passen ende op den gestelden tyd, om hunne distribntie te konnen genieten, in het officie tegenwoordig te syn, ende oock belast van noyt in de diensten van den choor te compareren sonder het versocht choor habyt bestaende in eene witte kraege, een surplis ofte overstropsel boven eene swarte sutaene met mauwen, bedeckende alle de deelen des lichaems; sonder dat het oyt geoorloft is in den choor te komen met leersen, alles op pene van absent geteekent te worden in alle die officien in de welke sy alsoo sullen verschynen.

14. Eyndelinge word nog strengelyk verboden sonder noodsackelykheyt uyt den choor te gaen ende in de sacristye (alwaer de stilswygentheyd ende modestie behoort onderhouden te worden) ofte aen de panne te verblyven; alsook in den choor ofte op den doxael ongodvruchtige boecken te lesen ofte aldaer te klappen, ende veel min elcandere te injurieren; nemaer altyd indachtig te wesen dat sy syn inde goddelyke tegenwoordigheyt ende in den tempel des Heeren die een huys des gebedts is, ende den welken alle heyligheyt betaemt.

15. Ende opdat dit Reglement van alle die het aengaet te beter onderhouden worde, sal het selve in het capitel ter presentie van alle de musicanten vooren gelesen worden, ende daer en boven tot elks onderrichtinge in de kleyne sacristie deser kercke aengeplackt ofte aen den meur gehangen worden. Aldus geresolveert in het capitel den 14 januarius 1788.

Ter ordonnantie van de seer Eerw. Heeren Deken ende Capitel voornoemt.

Ici finit notre tâche. Il n'a pas dépendu de nous certainement de la rendre plus utile pour la science. Quiconque a pénétré dans le dédale de nos vieilles archives sait à quelles déceptions de tout genre il s'expose. Si à ces ennuis vient s'ajouter un *exeat* impitoyable, suspendu sans cesse comme une épée de Damoclès sur votre tête, le moyen, nous le demandons, de rendre la récolte complète et largement fructueuse?

Or, le délai prescrit pour la consultation des documents nécessaires étant venu à expirer, force nous a été de mettre un terme à nos recherches.

Les conséquences de cette suspension obligée de nos travaux, se devinent sans peine. Tel ar-

tiste, au sujet duquel nous avions épuisé, pour le mettre en évidence, nos innombrables fardes de notes, nos lexiques *sui generis*, nos catalogues et nos listes, sans compter les écrits de MM. Fétis, Kiesewetter, De Coussemaker, Ambroes, Becker, Caffi, Gomart, Bonnin, Goovaerts, De Villers, De Reiffenberg, Ritter von Koechel etc. interrogés dans ce même but; tel artiste, disons-nous, dont la biographie eût pu s'enrichir d'une quantité de faits inédits et pleins d'intérêt, sera relégué provisoirement dans une sorte de pénombre, par l'impossibilité absolue où nous avons été de pousser plus avant nos investigations.

Et maintenant, à de plus heureux que nous à faire jaillir complètement la lumière! Loin de nous reconnaître le droit de nous plaindre, nous nous sentons enclins à nous féliciter du peu qu'il nous a été donné de mettre en relief, outre la conscience que nous avons d'avoir fait vaillamment notre devoir. Comme une lecture attentive pourra en convaincre l'amateur, il y a là déjà de quoi refaire bien des notices erronées ou insuffisantes, et, à coup sûr, un pas de plus a été accompli dans la régénération de notre histoire musicale.

Il nous reste à consigner ici deux renseignements qui nous sont parvenus après l'impression

de notre notice : Lupus Hellinck, cité aux pages 124, 125 et 126, a été nommé, le 20 mai 1521, maître de chant de l'église de Notre-Dame à Bruges; et Pierre Vineloo, mentionné aux pages 119 et 123, a été reçu, le 12 janvier 1495 n. s. en qualité de maître de chant de l'église de Saint-Sauveur, en la même ville, puis maintenu dans ses fonctions le 21 mai suivant.

LES LIMITES ET LES SUBDIVISIONS

DE

L'ANCIEN DIOCÈSE DE TOURNAI.

I.

Ces limites, si importantes au point de vue de la géographie ecclésiastique de la Flandre, n'ont pas encore été déterminées avec précision. En les fixant, des auteurs les ont décrites d'une manière approximative et même sans en avoir établi les divisions intérieures (1).

Le diocèse de Tournai était borné au nord par celui d'Utrecht, au midi par les évêchés d'Arras et de Térouane, à l'orient par l'Escaut, qui le séparait du diocèse de Cambrai, et à l'occident par la mer.

(1) *La Revue du Nord*, 4e série, t. I, renferme des Recherches sur l'ancien diocèse de Tournai.

Cette délimitation vers le nord demande quelques explications. Par suite des invasions des populations septentrionales dans ces parages, les démarcations entre les deux évêchés donnèrent lieu à des contestations très-graves. Déjà en 1070, l'évêque d'Utrecht éleva des prétentions sur la juridiction spirituelle de Bruges (1). D'autres discussions eurent encore lieu plus tard, jusqu'à ce qu'en 1264 une sentence arbitrale fut prononcée entre les deux parties. L'évêque de Tournai obtint les paroisses de Watervliet, Capryke, Lembeke, Hamere, Moerbeke, Saftingen-Ste-Marie, Bassevelde et Oost-Eecloo (2). Une ligne droite fut tirée à partir de la démarcation entre Watervliet et Peel jusqu'au Laureynen-Polder, où elle fait une légère courbe dans la direction de la gueule dite *Willemyne guele*. De là elle se dirige directement vers le Capelle-Polder, en laissant Bouchout et Philippine au nord (3). Utrecht conserva une enclave (Seysseele etc.) dans les environs de Bruges jusqu'à l'érection des nouveaux évêchés, pendant le XVIe siècle.

Nous ignorons complètement ce que ces limites furent avant la convention de 1264. Plusieurs

---

(1) KLUIT, *Historia critica*, t. II, p. 118, MIRÆUS, *Dipl.* t. II, p. 949 et 961, *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, tom. X, 2e série, p. 394. Il s'agit d'une lettre du P. De Buck, adressée à M. Kervyn, au sujet du style des actes rédigés à Bruges).

(2) WARNKŒNIG, *Hist. de Flandre*, t. II, p. 329; DE St-GENOIS, p. 604.

(3) Particularités tirées de la carte, n° 708, du dépôt des archives de l'État à Gand.

paroisses indiquées par le pouillé du diocèse de Tournai, imprimé à la suite de ce travail, ont été submergées par l'inondation de 1377, et leurs emplacements sont pour la plupart devenus aujourd'hui de véritables énigmes. S'il est impossible de reconnaître les limites des deux diocèses vers 1331, il est plus impossible encore de les reconnaître avant le XIII[e] siècle. Nous n'avons pu recueillir à ce sujet qu'un seul fait. Dans le cartulaire de l'abbaye d'Eename se trouve un passage assez remarquable concernant ces limites. Un acte de 1122, transcrit dans ce registre, constate que Godebald, évêque d'Utrecht, permit la construction d'une chapelle entre Langebeek et Rietvoorde, situés, dit-il, aux confins de son diocèse (1). Ces localités font actuellement partie de la commune de Cluysen, située entre le Sas-de-Gand et la ville de Gand.

Les bornes du diocèse de Tournai étaient formées à l'orient par le cours de l'Escaut, dont la direction n'a pas changé dans ces parages. Une seule modification y a été introduite dans la circonscription du diocèse et spécialement à Termonde. Cette ville faisait primitivement partie du diocèse de Cambrai. Le pouillé de 1331,

---

(1) Publié dans les *Analectes ecclésiastiques*, t. II, p. 16. — On peut aussi consulter au sujet des paroisses soumises au diocèse d'Utrecht: 1° la nomenclature des paroisses comprises dans le décanat des Quatre-Métiers, en 1406, dans BUCHERIUS, *Belgium Romanum*, p. 606; 2° SMALLEGANGE, *Cronyk van Zeeland*, p. 407, qui donne, d'après Boxhorn, la liste des paroisses des décanats de Zuid-Beveland, Schouwen, Walcheren et Borsselen.

constate qu'il n'en était plus ainsi. A cette époque Termonde était réuni depuis quelque temps à l'évêché de Tournai.

A Audenarde, il y eut entre l'évêque de Tournai et celui de Cambrai des contestations, au sujet des limites de leurs diocèses près ladite ville d'Audenarde et Volkegem. Il fut décidé, en 1117, qu'elles seraient fixées au milieu du premier et ancien pont d'Audenarde (1).

De la ville de Tournai jusqu'à Maulde les limites de ce diocèse étaient encore formées par la rive gauche de l'Escaut, mais à partir de cette commune, elles suivaient la rive gauche de la Scarpe jusqu'à Brillon. De là elles se dirigeaient vers Orchies, en laissant Beuvry-lez-Orchies à droite; ensuite elles prenaient la direction de Pont-Vendin. Près de cette paroisse elles remontaient vers le nord dans la direction d'Armentières, qu'elles laissaient à gauche, pour reprendre un peu plus haut le cours de la Lys jusqu'à Warneton. Arrivées à cette ville, elles quittaient la Lys et remontaient vers le nord entre Hollebeke et Vormezeele, Geluwe et Zandvoorde, Moorslede et Zonnebeke, Paeschendaele et Langemarck, Staden et Clercken, Vladesloo et Eessen. A partir de Dixmude, elles suivaient à-peu-près la rive droite de l'Yser jusqu'au nord de Nieuport, où elles atteignaient les bords de la mer du nord.

(1) *Analectes eccl.* t. II, p. 15.

II.

Dès le XI[e] siècle, des archidiacres de Tournai figurent dans les actes. Nous ignorons complètement si, à cette époque et plus tard encore, un territoire déterminé fut soumis à leur juridiction. Aucune dénomination de cette nature n'accompagne leur nom avant le XII[e] siècle, et le pouillé de 1331 garde, au sujet de la juridiction des archidiaconats, le silence le plus absolu. La *Summa statutorum synodalium Tornacensium* est également muette sur ce point et n'indique pas même le nombre des archidiaconés.

M. Duvivier assure cependant que l'évêque de Tournai avait trois archidiacres en 937 et 1026 (1). L'acte de 937 (2) cite en effet trois de ces dignitaires; mais rien n'indique qu'ils appartenaient au diocèse de Tournai. Dans ce document figurent en premier lieu Transmarus, évêque de Noyon et de Tournai, en second lieu Flobert, évêque de Cambrai, puis les noms de trois archidiacres sans aucune désignation: Bernard, Oldibald et Walfart. Tous les trois peuvent donc appartenir aussi bien à l'évêché de Cambrai qu'à celui de Tournai, Quant à l'acte de 1026 (3), il indique des archidiacres de Tournai, mais au nombre de deux

(1) *Le Hainaut ancien*, p. 33.
(2) MIRÆUS. *Dipl.* t. I, p. 39.
(3) GUÉRARD. *Cartulaire de S[t]-Bertin*, p. 177.

seulement. Dans toutes les chartes tant imprimées qu'inédites de 1026 à 1287, nous avons vu constamment citer un ou tout au plus deux archidiacres de l'évêché de Tournai, jamais trois. S'il y en avait eu trois pendant ces années, par un singulier hasard dont la cause serait inexplicable, ils n'ont été mentionnés par aucun des nombreux actes que nous avons consultés. Nous en donnons ici la nomenclature :

ANNÉE —	NOMS DES ARCHIDIACRES. —	SOURCES. —
1026	Stephanus et Bernardus, archidiaconi.	Guérard, Cart. de St-Bertin, 177.
1039	Farelus, archidiaconus.	Miræus, I, 56.
1085	Robertus, »	Ibid. II, 812.
1090	Walterus, »	Ibid. I, 361.
1091	Gualterus, »	Ibid. 956.
1094	Gualterus, Tornacensis archidiaconus.	Cart. 119, fol. 7, aux archives du royaume.
1098 à 1112	Lambertus, »	Ib. 18 et suiv. Miræus II, 955, 956, 961.
1106	Everardus, archidiaconus.	Guérard, p. 224.
1116 à 1130	Robertus, »	Ibid. 230, 296, 331, An. ecclés. II, 16.
1122	Rodbodus, »	Miræus, II, 963.
1141	Raboch, »	Cart. 119, fol. 10, aux arch. du royaume.
1149 à 1169	Everardus, »	Cart. 51, fol. 23, cart. 119, fol. II et suiv. Van Lokeren, St-Bavon, 199, 204.

1149 à 1169	Desiderius, »	Cart. 51, fol. 23, cart. 119, fol. 28 et suiv. Miræus, II, 972; Van Lokeren, ibid.
1171	Arnulfus, »	Van Lokeren, 202.
1186	Theodericus, Gossuinus, archidiaconi.	Cart. 54, fol. 8, aux archives du royaume.
1197	Gossuinus, archidiaconus. Theodericus, Flandrensis archidiaconus.	Miræus, l. c. 982.
1196 à 1198	Gossuinus, archidiaconus.	Miræus, l. c. 1198, 1202, 983.
1196	Theodericus Flandriæ archidiaconus.	Ibid. 1198.
1220	Johannes et Rodolphus archidiaconi.	Cart. 51, fol. 5.
1221	Rodolphus, archidiaconus Flandrensis.	Cart. 54, fol. 5.
1221	Rodolphus, Tornacensis ecclesiæ Flandrensis archidiaconus.	Ibid. fol. 2, v°.
1230	Willelmus, archidiaconus Flandriæ.	Ibid. fol. 25, v°.
1230	Guillelmus de Bugardis, archidiac. in Flandria.	Cart. de la ville de St-Nicolas, fol. 5.
1247	Gilles, archidiacre.	Mém. de la société de Tournai, I, 216.
1247	Nicolaus, archidiaconus Flandriæ.	Cart. 54, fol. 25.
1250	Nicolaus de Brugis, in Flandria.	Ibid. fol. 13, v°.
1280	Gossuinus, Theodericus, archidiaconi.	Ibid. fol. 26.
1287	Henricus, archidiaconus.	Cart. n° 52.

De l'ensemble des extraits reproduits ci-dessus, nous concluons qu'il y avait de 1026 à 1287 seulement deux archidiacres, et qu'à dater de 1197 il y avait un archidiacre de Flandre. Le second porte le plus souvent le titre de sa dignité sans aucune qualification. Néanmoins, dans un acte de 1094, Gautier prend le titre d'archidiacre de Tournai. Il y avait donc deux archidiaconés, l'un de Flandre, l'autre de Tournai. Cependant un acte intervenu, le 31 août 1333, entre André, évêque de Tournai, d'une part, et Jean, archidiacre de la même église, régle leurs droits respectifs, sans faire mention d'un territoire déterminé (1).

En 1366, Laurent Taya prend le titre d'*archidiaconus Gandensis,* circonstance qui fait supposer qu'à cette date il y avait déjà eu un changement, soit dans les dénominations, soit dans la juridiction des archidiacres de l'évêché de Tournai. Bucherius mentionne aussi trois archidiaconats dans le diocèse précité, sans en indiquer la date de création. Selon cet écrivain l'archidiaconat de Tournai comprenait le décanat de Seclin, qui n'existait pas encore en 1331, et dont les pouillés du xv[e] siècle font mention. Un acte synodal de 1462 (2) en parle déjà; mais le

(1) Cart. N° 53 aux archives du Royaume fol. 22 et suiv. V[r]. au sujet des archidiacres et de leur juridiction: *Essai historique sur les archidiacres*, dans la Bibliothèque de l'école des chartes, 3[e] série, t. III, p. 39.

(2) Cet acte est aux archives du royaume.

pouillé de 1331, mentionne au décanat de Lille toutes les paroisses comprises plus tard dans celui de Seclin. Il y a donc lieu de supposer que le troisième archidiaconat a été établi avant 1331, année pendant laquelle le pouillé du diocèse de Tournai en mentionne trois, savoir: Tournai, Bruges et Gand. Ce fait, semble confirmé par Bucherius. Selon cet auteur les trois archidiaconats étaient ceux de Tournai, de Gand et de Bruges.

Celui de Tournai comprenait, d'après Bucherius, les décanats de Tournai, Helchin, Lille, Seclin et Courtrai. L'archidiaconat de Gand était formé au moyen des décanats de Roulers, Audenarde, Gand et Waes. L'archidiaconat de Bruges comprenait les décanats de Bruges, Ardenbourg et Oudenbourg (1).

Par lettres du 22 Juin 1589, Jean Vendeville, évêque de Tournai, divisa son diocèse en douze décanats: Tournai, St-Amand, Helchin, Tourcoing, Roubaix, Lille, Quesnoi, Wavrin, Courtrai, Menin, Seclin et Carvin. Nous donnons ici de ce diocèse, un pouillé dressé en 1331, et conservé en original aux archives de l'État à Gand. Il mentionne les décanats de Tournai, Helchin, Lille, Courtrai, Roulers, Bruges, Oudenbourg, Ardenbourg, Waes, Gand et Audenarde.

---

(1) Bucherius, *Belgium romanum*, p. 254.

REGISTRUM DECIME BIENNALIS DOMINO REGI FRANCORUM CONCESSE PRO ANNO XXX° (1330) ET XXX° PRIMO, RECEPTE PER VENERABILEM PATREM DOMINUM HUGONEM ABBATEM SANCTI NICHOLAY DE PRATIS JUXTA TORNACUM.

Ecclesia Tornacensis.

		DECIMA.
Dominus Episcopus . .	v^m libras.	v^c libras.
Decanus Tornacensis pro prebenda	lx. lib.	vj lib.
Idem pro decanatu . .	viij^xx lib.	xvj lib.
Archidiaconus Tornacensis pro prebenda	lx. lib.	vj lib.
Idem pro archidiaconatu .	viij^xx vij lib. et viij s.	xviij lib. xv s. iiij d. p.
Archidiaconus Brugensis pro prebenda. . . .	lx lib.	vj lib.
Idem pro archidiaconatu .	lvj lib. .	cxij s.
Archidiaconus Gandensis pro prebenda . . .	lx lib.	vj lib.
Idem pro archidiaconatu	lvj lib.	
Custos pro prebenda	lx lib.	
Idem pro custodia	iiij^xx et xvj lib.	
Cantor pro prebenda	lx lib.	
Idem pro cantoria	xl lib.	
Penitentiarius	lx lib.	
Berangarius de Baeria proprios levat fructus	xx lib.	
Thomas Scriptoris	xx lib.	
J. de Baelgi	xx lib.	
L. de Betesiaco	xx lib.	
Ricus de Bosco	lx lib.	

P. de Albia	lx libras.
J. Chatelanus	lx lib.
J. Ailgelini	xx lib.
G. Baudeti	lx lib.
Hospitalarius	lx lib.
N. de Passiaco	lx lib.
Neapileo	lx lib.
Theobaldus	lx lib.
J. de Ponte	lx lib.
J. Douguele	lx lib.
Bonatursus	lx lib.
J. de Molis	lx lib.
Anthonius	lx lib.
Remondus	lx lib.
B. Carriti	lx lib.
F. de Ursinis	lx lib.
H. Paliard	xx lib.
W. de Essaitis	lx lib.
H. Thome	lx lib.
R. de Fiesses	lx lib.
F. de Bononia	lx lib.
Jo. de Passecointe	lx lib.
Lector	lx lib.
Busolus	lx lib.
Vinc^s^. de Essaitis	lx lib.
Stephan^s^ Comptoris	lx lib.
H. Brahem	lx lib.
P. de sancto Paulo	lx lib.
Nicholaus de Fayaco	lx lib.
Rogo	lx lib.
Stephanus de Rufo	lx lib.
P. Chenandi	lx lib.
Cancellarius pro cancellaria	iiij^xx^ x lib.

Pro episcopo Tornacensi et canonicis viij^c^ vj lib. xj s. iiij d.

Vicarij Ecclesie Tornacensis.

E. Sarisse	xxxij lib.
H. de Esplechin	xxxij lib.
E. Baingnos	xxxij lib.
J. Bouchet	xxxij lib.
Oedardus	xxx lib.

J. de Parys	xxxij lib.
H. de Curtraco	xxxij lib.
J. de Rones	xxxij lib.
G. Cambuac	xxxij lib.
H. Chootche	xxij lib.
J. de Hakengnies	xviij lib.
J. Warisoens	xxxvj lib.

Somma vicariorum ecclesie Tornacensis xxxvj lib. iiij s.

Capellani Ecclesie Tornacensis.

W. de Vacaria	xx lib.
E. Ascarius	xxiiij lib.
Ja. dou Castelleer	xx lib.
Ja. Foureys	xxiiij lib.
W. de Gandavo	xvij lib.
Jo. de Mauritanea	xij lib.
N. Barme	xx lib.
J. Moles	xij llb.
N. de Wasseim	xij lib.
E. de Malda	xviij lib.
Jo. Butremeus.	viij lib.
Jo. de Gavreing	xij lib.
Challainele	xvj lib.
Laurentius	ix lib.
J. de Brugis	vj lib. et xx d.
P. Faber	xvj lib.
G. de Yppris	xij lib.
R. Crokevilains	xviij lib.
G. Pipaus	xvj lib.
W. Tartoul	xxiiij lib.
Arn. de Ruslede	xvj lib.
Jo. Parens	xij lib.
Th. Wastableyt	xv lib.
Wedericus	xv lib.
Ja. de sancto Petro	xv lib.
J. de Lamende	vij lib.
Ja. Faber	xiij lib.
N. Linoriers	xxx lib.
P. capellanus S^{ti} Vincentij (1)	xxx lib.

(1) C'était le chapelain de l'évêque.

Stephanus de Attrebato	x lib.

Somma capellanorum ecclesie Tornacensis xlviij lib. ij d.

Officia Ecclesie Tornacensis.

Distributiones cellarij	ij^m lib.
Distributiones refectorij	ij^m iiij^c lib.
Redditus Olei	xiiij lib.
Redditus thesaurarij et Rokemeis . .	xxij lib. ix s. et ij d.
Redditus altaris	xiiij lib.

Somma officiorum dicte ecclesie Tornacensis iiij^c xlv lib. xij d.

Beneficiati in Tornaco extra chorum.

Curatus Beate Marie	xlij lib.
Pro luminari ibidem	vij lib.
Sanctus Jacobus	xxxij lib.
Pro luminari ibidem	x lib. v s.
Gerardus, capellanus S^ti Jacobi . . .	xviij lib.
Jo., capellanus ibidem	xxiij s.
Sanctus Petrus	xxviij lib.
Egidius Fulco, capellanus ibidem . . .	xij lib.
Sanctus Quintinus	xxxv lib.
Jacobus Moles, capellanus ibidem . .	xij lib.
H. Nokerve, capellanus ibidem . . .	xij lib.
P. de Gamand	xij lib.
Sanctus Nichasius	xxviij lib.
Sanctus Piatus	lij lib. ij s.
Jo. de Dymone, capellanus ibidem . .	xiij lib. xx d.
Jo. de Biernes	xij lib.
Ja. de Era	xiij lib. xiij s. et iij d.
G. Prebendarius	xij lib.
Egidius de Ronaco	xij lib.
Jo. de Marelgi	xij lib.
Sancta Katherina	xx lib.
Sancta Marguareta	xxv lib.
Sancta Magdalena	xxvj lib. x s.
Froyane (Froyennes)	xxviij lib.
Orka (Orcq)	xx lib.
Sanctus Andreas (Cherq)	xxxij lib.
Capellani de Maiori Beghinazio . . .	xiij lib. viij s. et iiij d.

Capellani de Minori	lxv s.
Calonne	xvj lib.
Markaing	xx lib.
Capellanus castri in Bruleo	xv lib.
Capellanus Ste Katherine de Novo Fundo.	c s.
Capellanus Ste Magdalene	xvj lib.
Capellanus de Valle (maison Delval, Léproserie).	xxij lib.
Somma Beneficiorum extra Chorum	lxiij lib. xvij s. x d.

Rurales Decanatus Tornacensis.

Curatus de Ays (Aix)	xxviij lib.
Auchi	xxiiij lib.
Blandaing (Blandain)	lij lib.
Capellanus ibidem	xvj lib.
Brulle (Bruyelle)	xx lib.
Baisiu (Baisieux)	xxxj lib.
Capellanus ibidem	xx lib.
Bouvines (Bouvinnes)	xvj lib.
Buvri (Beuvry-lez-Orchies)	xij lib.
Basci (Bachy)	xxiiij lib.
Brillon	xxiiij lib.
Bourghuelle (Bourghelles)	xxiiij lib.
Capellanus ibidem	xvij lib.
Cielle (Licelles, près de S. Amand)	xxxj lib.
Cierenc (Chereng)	xxx lib.
Corbri (Corbieux)	xxiiij lib.
Dons (sous Maulde sur l'Escaut)	xxiiij lib.
Capellanus ibidem	xvj lib.
Ere	xx lib.
Capellanus ibidem	xxiiij lib.
Esplechin	xl lib.
Espaing (Espain)	xx lib.
Fromiont (Froidmont)	xvj lib.
Gruison (Gruson)	xx lib.
Genech	xx lib.
Hollaing (Hollain)	xl lib.
Hertaing (Hertain)	xx lib.
Horvardrie (Howardries)	xij lib.
Jollaing	xxij lib.
Lamaing (Lamain)	xvj lib.
Landas	xxviij lib.
Lesdaing (Lesdain)	xxiiij lib.

Mouscin (Mouchin) decanatus Insulensis	xl lib.
Capellanus ibidem	xij lib.
Nivella (Nivelle)	xx lib.
Namaing (Namain)	xl lib.
Orchies	l lib.
Math^{e}, capellanus Beghinarum	xij lib.
Theobaldus	xvj lib.
P. Barme	x lib.
Rongi (Rongy)	xxviij lib.
Ruma (Rumes) decanatus Tornacensis	xlviij lib.
Rumegies (Rumegies-Chin)	xxiiij lib.
Sannon (Sameon)	xxxij lib.
Capellanus de Sannon (de Sameon)	xvj lib.
Sanctus Amandus in Pabula (St-Amand-les-eaux)	xl lib.
Capellanus Beate Marie.	xij lib.
Capellanus Sancti Johannis	xvj lib.
Capellanus Sancti Nicholai	xij lib.
Templaria in Pabula (Templeuve-en-Pevèle).	xlviij lib.
Taintegnies	xxiiij lib.
Thuns (Thun-St.-Amand)	xij lib.
Willemiel (Willemeau).	xx lib.
Wes (Wez)	xx lib.
Vluaing (Velvain-sous-Wez)	xl lib.
Wanehaing (Wanenaing)	xx lib.
Capellanus de Templaria (Templeuve)	xij lib.
Sanctus Nicholaus de Capella	xxiiij lib.
Rosud (Rosult)	xxiij lib.
Capellanus de Haudion (Haudion sous Willemeau (1)	xij lib.
Jacobus S^{ti} Nichasij in Templaria	xx lib.

Summa Ruralium Tornacensium Decanatuum vij^{xx} vj lib. x s. viij d.

Monasteria Decanatus Tornacensis.

Sanctus Martinus Tornacensis (Tournai).	iij^{m} lxxij lib. x s.
Sanctus Nicholaus de Pratis (abb. de St-Nicolas des Prés, à Tournai)	iiij^{c} lx lib.

---

(1) La chapelle castrale d'Haudion était à Willemeau; la cloche de cette chapelle sert encore de *sonnette* à la cure de Willemeau.

Sanctus Amandus (abb. de St-Amand) . .	iiij^{m} cxxxv lib.
Abbas de Cysonio (abb. de Cysoing) . .	m. lx lib.
Summa abbatum	viij^{c} lxxij lib. xv s.
Summa Decanatus Tornacensis . . .	ij^{m} iiij^{c} xviij lib.

Rurales Decanatus Helcinensis.

Avleghen (Avelghem)	xxiiij lib.
Alta Ripa (Autryve)	xix lib.
Bousud (Bossuyt)	xvij lib.
Coyenghem (Coeyghem)	xxiij lib.
Dotegnies (Dottignies)	xlj lib.
Evregnies	xliij lib.
Bailluel (Bailleul)	xxviij lib.
Capellanus ibidem	xx lib.
Helsin (Helchin)	xx lib.
Hem	xxxij lib.
Hiersiaus (Herseaux)	xx lib.
Hiestrud (Heestert)	xxvij lib.
Capellanus ibidem	xiij lib.
Lis.	xviij lib.
Capellanus ibidem	xij lib.
Lugne (Luigne)	xxiij lib.
Nechin	xxxvij lib.
Pesch (Pecq)	xxiiij lib.
Ramegnies (Ramegnies-Chin)	xx lib.
Capellanus de Rumes	xvj lib.
Robays (Roubaix)	xxxiiij lib.
Sanctus Leodegarius (St-Léger)	xlviij lib.
Lers	xxxij lib.
Sanctus Genesius (St-Genois) . . .	xxxviij lib.
Estainbourch (Estaimbourg)	xxviij lib.
Staimpuch (Estaimpuis)	xvij lib.
Sailli (Sailly)	xxj lib.
Espiere (Espierre)	xxviij lib.
Torquoing (Tourcoing)	xxxviij lib.
Capellanus ibidem	xiij lib.

(1) Il doit y avoir ici une erreur: la chapelle près de Ramegnies-Chin est celle d'Esquelmes, et Rumes faisait partie du décanat de Tournai.

Templaria in Dossemer (Templeuve-lez-Rumignies-Chin)	xlv lib xij s.
Capellanus ibidem	xvj lib.
Capellanus Castri in Dossemer (Dossemer)	xvij lib.
Toufflers.	xix lib.
Watrelos	xxxj lib.
Willem (Willems)	xxxvij lib.
Warquoing (Warcoing)	xxij lib.
Mouskron (Mouscron)	xxiiij lib.
Monnes (Moen)	xxxv lib.

Summa istius Decanatus cij lib. xvj d.

Decanatus Insulensis.

Ecclesia sancti Petri Insulensis (Lille) in qua presenter solvunt quolibet termino . . .	xxij s. et vj d.
Foranei	xiiij s. et iiij d.
Prepositus pro prepositura quolibet termino .	xxiiij lib. x s. iiij d.
Decanus pro decanatu	xxij s.
Cantor pro cantoria	xiiij s. et vj d.
Scolasticus pro scolastoria	x s.
Thesaurarius pro thesaurario et prebenda. .	iiij lib. iiij s. et iiij d.
Item solvit capitulum pro massa communi quolibet termino.	iiij^{xx} ij lib. iiij s. et iiij d.
Et pro redecima	viij lib.
Item pro fabrica	xix d. obolos.
Et sunt in minimo quadraginta duo canonici vel circiter et non possunt inveniri prebende .	xl
Isti subsequentes sunt canonici in dicta ecclesia	xxij s. vj d.
Godardus de Longo Rege	xxij s. vj d.
Stephanus de Burgondia.	xxij s. et vj d.
Jo. Bertrandi.	xxij s. vj d.
W. de Wadringhehen	xxij s. vj d.
Jo. de Sclipeo	xxij s. vj d.
P. Gargate	xxij s. vj d.
W. Dechmon.	xxij s. vj d.
W. de Nigella	xxij s. vj d.
P. Candrelene	xxij s. vj d.
W. de Parves	xxij s. vj d.
Ja. de Carvins	xxij s. vj d.
N. de Plamingina	xxij s. vj d.
Jo. de Rongi.	xxij s. vj d.
Theod. de Builon	xxij s. vj d.

W. de Meubeville	xxij s. vj d.
Ja. Groene	xxij s. vj d.
Michiel dou March	xxij s. vj d.
Quintinus	xxij s. vj d.
Ja. Parens	xxij s. vj d.
G. de Fierlin	xxij s. vj d.
Petrus de Utkerke	xxij s. vj d.
Jo. li Cauchois	xxij s. vj d.
Paulus de Utkerke	xxij s. vj d.
G. de Lugdino	xxij s. vj d.
Isti duo faciunt Prebendam. { Alanus / Hugo de sancto Amando }	xxij s. vj d.
Episcopus Tornacensis canonicus est	xxij s. vj d.
Episcopus Morinensis canonicus est	xxij s. vj d.
Prepositus Brugensis	xxij s. vj d.
Philippus de Roma.	xxij s. vj d.
Petrus Brunel.	xxij s. vj d.
Thomas Scriptoris	xxij s. vj d.
R. Miles.	xxij s. vj d.
Jo. de Florensis	xxij s. vj d.
Jo. de Gamaches	xxij s. vj d.
Jo. de Bourch	xxij s. vj d.
Somma plena taxationis canonicorum predictorum pro duobus terminis	iijc xxviij lib. iiij s. et iij d.

Capellani Sancti Petri Insulensis.

R. de Brugis	xxxvj lib.
W. Decani	xxxvj lib.
Jo. Tournonville	xxvj lib.
E. de Armentieres	xix lib.
Desiderius	xxvj lib.
R. Rasate.	xxv lib.
Philippus dou Fresnoit	xvj lib.
Lotinus Rufus	xxv lib.
P. Lienars	xix lib.
P. de Castro	xiiij lib.
R. de Furno	xix lib.
Jo. Plantemuse	xv lib.
G. Saloimpnes.	xvj lib.
Jo. Fabri	xij lib.
R. le Jeunre	xvij lib. xiij s. iiij d.
A. de Condeto	xxxvj lib.

B. de Warenghie	xviij lib.
Jo. de Brugis	xvj lib.
Jo. Daneteres	xiij lib. vj s. viij d.
Godinus	xx lib.
Gregorius Meurins	xx lib.
Summa Capellanorum	xliiij lib. x s.

Ecclesie ville Insulensis (Lille).

Sanctus Stephanus	xxx lib.
Jac. de Putheo	xx lib.
Radulphus Pantino	xiiij lib.
Jo. de Bomare	xv lib.
P. Patroulle	xviij lib.
Custos ibidem	xx lib.
Sanctus Salvator	xxx lib.
Capella Trinitatis	xiij lib. v. s.
Capella Sti Nicholay	xiij lib.
Symon de Anapin	xxj lib.
Capella prime Misse	xvj lib.
Capella Hospit. Sti Nichasij	xix lib.
Sanctus Petrus	xx lib.
Sanctus Mauritius	xxxv lib.
R. de Bosco	xviij lib.
P. Segars	xxv lib.
Jo. li Sauvages	xx lib.
P. Foubiers	xx lib.
Sancta Katherina	xxxj lib.
Theobald. cap. Ste Katherine juxta Aulain	xv lib.
Sanctus Andreas	xxiiij lib.
Sancta Magdalena	xxxij lib.
Jo. Cap. beghinarum	xx lib.
Summa	xlix lib. viij s. vj d

Ecclesia Siclinienis (Seclin) in qua quidem prepositus solvit quolibet termino	iiij lib. viij s.
Decanus pro decanatu	xv s.
Et quisque canonicus tam presens quam absens.	xxxvj s.
Et sunt absque preposito xviij canonici in minimo.	
Et solvunt pro cotidianis distributionibus quolibet termino	vj lib.
Cantor pro cantoria	x s.
Prepositus	iiij lib. viij s.
Decanus pro prebenda	xxxvj s.

Idem pro decanatu	xv s.
Cantor pro prebenda et cantoria	xlvj s.
Scholasticus	xxxvj s.
Jo. Vastins	xxxvj s.
J. de Tornaco	xxxvj s.
Jacobus de Ulmo	xxxvj s.
Leonardus	xxxvj s.
Jo. de Ponte de Laude.	xxxvj s.
Conardus de Parma	xxxvj s.
Theobaldus de Sargnies.	xxxvj s.
Homo Dei de prepositis.	xxxvj s.
Jacobus Sulco	xxxvj s.
Philippus de Roma	xxxvj s.
J. Bouchino	xxxvj s.
Adam de Bugneville	xxxvj s.
Gaufridus de Brienton	xxxvj s.
Gordardus	xxxvj s.
Thomas Scriptoris	xxxvj s.
Distributione cotidiane	vj lib.
Summa.	iiij^{xx} viij lib. ij s.

Capellani dicte Ecclesie.

Symon Balemant	xiij lib.
Ja. de Vinnaco	xx lib.
Ja. de Ruella	xiij lib.
Asso de Bapannes	xij lib.
Jo. Carllarius.	xvj lib.
Prebenda Beate Marie	xv lib.
Rogerus Faber	xx lib.
J. De Vech	xx lib.
Bertholomeus Buillons	xx lib.
Summa.	xv lib.

Monasteria Decanatus Insulensis.

Phalempin	v^{c} lj lib.
Monasterium de Laude (Loos)	iij^{c} xx lib.
Monasterium de Markete (Marquette)	ij^{c} xl lib.
Prior Douglos.	c lib.
Summa.	vj^{xx} j lib. ij s.

Rurales Decanatus Insulensis.

Astices (Attiches)	xviij lib.
Anapes (Annapes)	xxxv lib.
Asch (Ascq)	xlv lib.
Anstaing	xxv lib.
Aneuelin (Enneuellin)	xxviij lib.
Amerin (Emmerin)	xviij lib.
Cap. ibidem	xx lib.
Anteruelles	xxviij lib.
Aneteres de Wepes (Ennetières en Weppes).	xl lib.
Alennes (Allennes).	xx lib.
Bierses (Bersée)	xxx lib.
Bauvin Provin	xxx lib.
Biaucamp (Baucamp)	xv lib.
Anelin (Annœullin)	xlviij lib.
Bondues	xxxv lib.
Capellanus ibidem	xx lib.
Croys (Croix).	xxvij lib.
Canfin (Camphin en Pevèle, en Carembault).	lx lib.
Carnins (Carnin)	l lib.
Campeghehen (Capinghem)	xvij lib.
Chemi (Chemy)	xv lib.
Deulesmons (Deuslemont)	xxx lib.
Erkinghehen (Erquinghem)	xvj lib.
Flers	xxx lib.
Ferlenghien (Frélinghien)	xxx lib.
Faches	xxiiij lib.
Fretin	l lib.
Gondecourt	xxij lib.
Hierin (Herrin)	xlviij lib.
Hellemes (Hellemmes)	xvj lib.
Habourdin (Haubourdin)	xx lib.
Halennes (Hallennes)	xxx lib.
Houpelines (Houplines)	xl lib.
Kesnoit (Le Quesnoy)	xl lib.
Lezennes	xxxv lib.
Liechin (Lesquin).	xxv lib.
Leskin	xviij lib.
Lambresart (Lambersart)	xxxv lib.
Lonepret (Lomprez)	xxv lib.
Lomme (Lommes)	xxviij lib.

Cap. de Carnins (Carnin)	xx lib.
Los (Loos)	xxviij lib.
Cap. de Alneto	xvij lib.
Ligny	xv lib.
Markete (Marquette)	xxiiij lib.
Marka juxta Insulensem (Marque)	xxviij lib.
Mouvaus (Mouveau)	xviij lib.
Mons in Pabula (Mons-en-Pevèle)	xxx lib.
Muerchin (Mouchin)	xviij lib.
Mesnil (Maisnil)	xl lib.
Cap ibidem	xv lib.
Mieregnies (Mérignies)	xxvij lib.
Noyelle (Noyelles)	xx lib.
Pieronne (Peronne)	xxv lib.
Pruneke (Premesques?)	xv lib.
Pierenchies (Perenchies)	xxij lib.
Phalempin	xiij lib.
Ronchin	xvj lib.
Radinghem	xl lib.
Lenghin (Sainghin)	xxiiij lib.
Cap. ibidem	xiij lib.
Capellanus Castri ibidem	xvij lib.
Seclin	xxx lib.
Capellanus de Ploitio	xl lib.
Eskermes (Esquermes)	xxx lib.
Capellanus ibidem	xxvij lib.
Santes	xxvij lib.
Thumeries	xxv lib.
Tressin	xx lib.
Templemarch (Templemars)	xxxj lib.
Tourmegnies	xx lib.
Walkehal (Wasquehal)	xviij lib.
Wanebrechies (Wambrechies)	xl lib.
Wategnies (Wattignies)	xx lib.
Pons Vendin (Pont-à-Vendin)	xviij lib.
Wavrin	xxx lib.
Ger. Capellanus ibidem	xiij lib.
Wassemmes (Wazennes)	xx lib.
Seghedin (Sequedin)	xix lib.
Verlenghehem (Verlinghem)	xxvij lib.
Cap. ibidem	xxx lib.
Cap. de Kikempois	xx lib.
Capellanus de Broco	xx lib.

Cap. de Aygremont (Aigremont) . . .	xxx lib.
Cap. de Spineto (Epinoy)	xvij lib.
Capellanus de Wahengnies (Wahagnies) .	xvij lib.
Cap. leprosorum Insulensium (Lille) . .	xv lib.
Cap. de Templemarc (Templemars) . .	xiiij lib.
Summa totius Decanatus Insulensis .	viij^c^lxxviij lib. xviij s. ix d.

Decanatus Curtracensis.

Ecclesia Beate Marie Curtracensis solvit pro decano et pro canonicis quolibet termino.	xviij lib.
Ita concordatum est ab antiquo tempore prout dicunt solute sunt pro primo termino . .	xviij lib.
Et totidem pro secundo termino	
Summa.	xxxvj lib.

Capellani dicte Ecclesie Curtracensis (Courtrai.)

B. de Brabantia	xij lib.
Dunosius Pictin	xvij lib.
Jo. Rudians	xvj lib.
Jo. de Gandavo	xvij lib.
Capellanus be; hinarum	xv lib.
R. Capellanus hospitalis	xv lib.
W. Marscalc	xv lib.
Capellanus leprosorum	xv lib.
Matheus de Capella	xiiij lib.
Jo. Goenis	xxx lib.
W. Nagles	xxx lib.
E. de Rollario	xv lib. x s.
Andreas Carnifex	xv lib. x s.
Symon Leis	ix lib.
Jo. Pierquin	vj lib.
W. Ourtin	xviij lib.
Jo. Crombien.	xviij lib.
Cornelius	lxxv lib.
W. Bruier	xv lib.
R. Dalke	xviij lib.
Jo. Ralois	xv lib.
J. Manssomme	xx lib.
Summa.	xxvij lib. xviij s. x d.

Curatis sancti Martini Curtracensis.

Jo. Curatus ibidem		xl lib.
G. Curati ibidem		xl lib.
R. de Brouke,	Capellani	xv lib.
Daniel Potghitre,	ibidem	xv lib.
R., custos ibidem		xxv lib.
W. Bruier		xv lib.
Guenne		xx lib.
Summa.		xxvij lib.

Ecclesia Comminensis (Commines).

Decanus pro Prebenda	l lib.
E. Hanes	xxv lib.
M. de Milaribus	xxv lib.
W. Lonoi	xxv lib.
Magr W. de Sto Dionisio	xxv lib.
G. de Ventadoro	xxv lib.
Alardus Curatus	xxx lib.
W. Curatus	xxx lib.
P. de la Broye, capellanus	xij lib.
Capellanus hospitalis	xv lib.
Capellnus Dni Comminensis	xx lib.
Summa.	xxviij lib. iiij s.

Ecclesia Harlebeccensis (Harlebeke) debet pro communitate canonicorum quolibet termino.	xxv libras.
Prepositus pro prepositura et prebenda	lxx s.
Decanus pro decanatu	xxx s.
Et singuli canonici secundum augmentationem et diminutionem suarum. Et sunt xiij canonici.	
Prepositus pro prepositura et prebenda	iiij libras.
Decanus pro decanatu	xxx s.
Osto Troye	xx s.
Jo. Stedekin de Aldenarda	xx s.
G. de Portu	xxj s.
W. Gronne	xxj s.
P. de Bakelroit	xx s.
A. de Petra	xviij s.

P. de Rinch	xiiij s.
Renerus Harenghi	xx s.
N. de Capotiis	xx s.
N de Gauriele	xxj s.
Chartardus de Vichier	xviij s.
Episcopus Tornacensis	xxiiij s. et vj d.
Fabrica	xxx s.
Capitulum pro communi massa	xxv lib.
Summa solutionis canonicorum ecclesie Helbecensis in omnibus pro duobus terminis	iiij^xx viij lib. et xv s.

Capellani dicte Ecclesie.

H. Prepositi	xxij lib.
G. Pistor	xx lib.
Ja. Houars	xx lib.
P. Hadrich	xiij lib.
W. Mel.	xiij lib.
Jo. Maire	xvj lib.
Esmalkin.	xxx lib.
W. de Wedaghe	xvj lib.
Curatus de Harlebeke	xxvij lib.
E. dictus Scote	xiij lib.
Summa.	xxx lib.

Rurales decanatus Curtracensis.

Aelbeke.	xx lib.
Bissenghem (Bisseghem).	xxv lib.
Beverne (Beveren).	xviij lib.
Bellenghem (Belleghem).	xxviij lib.
Bavinchove (Bavichove).	xvj lib.
Curne (Cuerne)	xviij lib.
Dadinsele (Dadiseele)	xxviij lib.
Derleke (Deerlyck).	xxvij lib.
Derseghem (Desselghem)	xxij lib.
Fivia Sancti Eligii (Vive-St-Eloy).	xix lib.
Fivia Sancti Bavonis (Vive-St-Bavon)	xxij lib.
Ghelue (Geluwe)	xxiij lib.
Busbeke (Bousbecque)	xxxv lib.
Gheudelghem (Gulleghem)	xxvj lib.

Haluin (Halluin)	xx lib.
Capellanus ibidem	xv lib.
Holebeke (Hollebeke)	xx lib.
Houthem.	xxx lib.
Capellanus ibidem	xv lib.
Hulste	xxj lib.
Linsielles (Linselle)	xxiiij lib.
Lede (Lendelede)	xxxv lib.
Capellanus ibidem	xxij lib.
Lauwe	xxxv lib.
Ledenghem (Ledeghem).	xxx lib.
Menin	xxvij lib.
Marke (Marcke)	xxx lib.
Morsele (Moorseele)	xxv lib.
Machlines (Machelen)	xxiiij lib.
Nova villa (Neuville)	xvj lib.
Olsene	xix lib.
Odenghem (Oyghem)	xix lib. et x s.
Capellanus ibidem	xviij lib.
Ronch (Roncq)	xxij lib.
Capellanus ibidem	xv lib et xv s.
Capellanus de Rollenghem (Rolleghem). .	xix lib.
Rechen (Reckem)	xx lib.
Rodelghem (Rolleghem)	xx lib.
Wervi (Wervicq)	xx lib.
Warenghem (Waereghem)	xxviij lib.
Capellanus ibidem	xxviij lib.
Wielsbeke	xviij lib.
Wevelghen (Wevelghem)	xxvij lib.
Capellanus de Biest (Biest sous Wevelghem).	xxviij lib.
Zuevenghem (Sweveghem)	xxvij lib.
Zulte	xx lib.
Heulte (Heule)	xxx lib.
Summa.	cix lib. x s. vj d.
Monasterium de Groeninges (Groeningen) .	iiij xx lib.
Monasterium de Wevlenghem (Wevelghem).	iiij xx lib.
Summa istius Decanatus	iij c xliij lib. viij s. iiij d.

Decanatus Rollariensis (Roulers).

Arsielle (Aerseele).	xxviij lib.
Beverne juxta Rollarium (Beveren-les-Roulers).	lj lib.
Besselare (Becelaere)	xxxj lib.

Colscamp (Coolscamp)	xij lib. iiij s.
Denterghem	lxix lib. v s.
Emelghem	xxvij lib.
Grammine (Grammene)	xix lib.
Gonterghem (Wonterghem)	xxv lib. ix s.
Gothem (Gotthem).	xxxv lib.
Gheds (Gits)	xix lib. ix s.
Gheleveld (Geluvelde)	xxviij lib. ix s.
Hardoye (Ardoye)	xxx lib.
Hedenghem (Eeghem)	xxv lib.
Hoghelede (Hooglede)	xxxv lib. v s.
Capellanus ibidem	xij lib.
Inghelmonstre (Ingelmunster) . . .	xxxj lib.
Isonghem (Iseghem)	xlviij lib. v. s.
Caechtam (Cachtem)	xxxiiij lib.
Markenghem (Markeghem)	xxiiij lib.
Meulembeke (Meulebeke)	xxj lib.
Egidius, capellanus ibidem	xxviij lib.
Jo, capellanus ibidem	xxj lib.
Morselede (Moorslede)	xxxvi lib.
Novum templum (Oost-Nieuw-Kerke) . .	xxix lib. xij s.
Capellanus de Buure	xx lib. xij s.
Oselghem (Osselghem)	xxvj lib.
Oekene (Oukene)	xxx lib.
Puthem (Pitthem)	xx lib.
Capellanus ibidem	xx lib.
Parkendale (Passchendaele)	xvj lib.
Rollarium (Roulers)	xlvj lib.
J. Corte capell^nus^ ibidem	xv lib.
Capell^nus^ Ste Katherine	x lib.
Capellanus Hospitalis	xvj lib.
Capellanus de Verdegher	xv lib.
Rumbeke	xxix lib. xv s.
Rosebeke super Mandram (Oost-Roosbeke) .	xx lib.
Staden	xxxiiij lib.
Oliverus, curatus de Tielt	xxxiij lib.
Jo., curatus ibidem	xxxiij lib.
Rosebeke sicca (West-Roosebeke) . . .	xxxj lib.
Jo., capellanus de Tielt (Thielt) . . .	xvj lib.
H., capel^s^ hosp^lis^ de Tielt	xv lib.
Wackine (Wacken)	xxxv lib. ix s.
Summa istius decanatus . . .	cxix lib. v s. v d.

Decanatus Brugensis.

Ecclesia sancti Donatiani Brugensis, in qua quidem prepositus debet pro quolibet termino pro prepositura.	xxxij lib.
Decanus	x lib.
Foranei per totum annum	xxxv s.
Pro quolibet termino et presentes debent secundum augmentationem et diminutionem decimarum suarum et talis consuetudo est in dicta ecclesia ab antiquo tempore observata, preterea cantor et scolasticus debent pro quolibet termino pro cantoria et scolasteria quilibet	x s.
Prepositus Insulensis, qui canonicus est iure proprio, sicut sue Insulensis solvit decimam suam cum prepositura sua Insulensi.	
Prepositus	xxxij lib.
Decanus	x lib.
P. de Cameraco	lx s.
Eustasius de Mon	lx s.
Ja. de Yppris	lx s.
B. de Courtali	lx s.
W. de Graveria	xliij s.
Et pro scolastoria	x s.
Jo. de Archiombois	xxxv s.
W. de Cornozano	xxxv s.
Andriolus de Man	xxxv s.
Matheus de Foliaco	xxxv s.
W. Galteri	xxxv s.
Nicholaus Tartarius	lx s.
W. de Steenlant	xxxv s.
W. de Vichier	lx s.
Jo. de Brugis	xl s.
Yvo de Monte-Relaxo	xxxv s.
Remondus Stephani	xxxv s.
Jo. de Vacaria	xxxv s.
Paulus de Mota	xxxv s.
Honorius de Odych.	lx s.
Fortunarius	xxxv s.
Jacobus Fanelli	x s.
H. de Carretto, scolasticus	xxxv s.
Ph. de Ferlin.	lx s.

Jo. de Ghisene	xxxv s.
Nicholaus de Bouchout	lx s.
Jo. de Hertberghe	xxxv s.
Idem pro cantoria	x s.
Nicholaus de Pozano	xxxv s.
W. de Anthiacco	xxxv s.
Ja. Ambaldi	xxxv s.
Walterus Riquaerd.	xxxv s.
Prebenda que fuit Andree de Flore proprios levavit fructus	xxxv s.

Summa solutionis capellani et canonici. ij^{c} xiiij lib. iij s.

Capellani ejusdem Ecclesie.

P. de Tornaco cappell^{s} S^{ti} Joh^{s}.	xxx lib.
Jo. Baers	xxij lib.
H. de Beka	xxiiij lib.
Jo. Cedaerd	xxiij lib.
B. de Duaco	xxiij lib.
Jo. de Beley	xxij lib.
Jo. Marchalc	xxij lib.
W. de Curia	xxj lib.
Jo. Grave	xxj lib.
N. Bernaerd	xxj lib.
Theobaldus de Castro	xxj lib.
Jo. Hildebrand	xxj lib.
Jo. Graciosus.	xviij lib.
Ja. Bradmet	xviij lib.
Jo. Wevel	xviij lib. xv s.
Symon Bruneparc	xviij lib.
Renerus	xiij lib.
Jo. capell$_{us}$ S$_{ti}$ Christophori	xl s.
Custos S$_{ti}$ Donatiani alias vicecuratus . .	xxix lib.
Jo. Zuynmersch capellanus sancti Christophori.	xx lib.

Capellani S^{ti} Basilii.

Jo. Retels	xxv lib.
Simon de Curia	xxv lib.
Jo. Bouchout.	xxv lib.
R. de Bichuna	xxv lib.
Summa.	l lib. xv s. vj d.

Ecclesia S[ti] Salvatoris.

P. Galopi.	Curati ibidem	lx lib.
F. de Cofflainte.		lx lib.
Balduinus.		lx lib.

Capellani ibidem.

Jo. Vad.	l lib.
Jo. de Zuynmersch	xl lib.
B. Lovet.	xxx lib.
N. Blankaerd.	xxx lib.
Michael Alct.	xxx lib.
Jo. Zalondre.	xxx lib.
Jo Burgrave.	xxx lib.
Droco	xxx lib.
Christianus Kotellare	xxx lib.
Jacobus de Auchi.	xxx lib.
P. Vad.	xxviij lib.
Jacobus Judeus	xxviij lib.
Jo. Diaconus.	xx lib.
W. de Hanneckenswerve.	xv lib.
Jo. Pado	xv lib.
Custos	xiij lib.

Ecclesia S[ti] Jacobi Brugensis.

Michael Bultenare, curatus	lx lib.
N. capellanus secunde misse ibid.	xxj lib.
Jo. capellanus Prime misse	xxj lib.

Ecclesia S[te] Walbrugis Brugensis.

Eustatius, curatus.	lx lib.
P. Potere, capellanus ibid.	xx lib.
Ja. Welf, unquam solus decanus.	xx lib.
Capellanus S[ti] Petri	vj lib.
Curatus S[te] Katharine	xx lib.
Ja. Bernars, capellanus ibid	xx lib.
Curatus S[ti] Egidii.	xxxv lib.

Curatus Magdalene	xxx lib.
Curatus de Vinea	xl lib.
Symon capellanus	xxxv lib.
Capellanus beghinazii ibid.	xxiij lib.
Summa	cvj lib.

Ecclesia Beate Marie Brugensis.

Prepositus	c lib.
N. Belto	xl lib.
Ja. de Petra	xl lib.
Idem pro cura	xxx lib.
Jo. Wart	xl lib.
Jo. Juvenis	xl lib.
Quintinus	xl lib.
Scolasticus	xl lib.
Jo. de Barla	xl lib.
Jo. de Petra	xl lib.
Ja. Bonin. } Curati ibid.	xl lib.
Michael } Curati ibid.	xl lib.

Capellani Ste Marie Brugensis.

R. Winrich	xxv lib.
Jo. Storm	xx lib.
W. de Tulc	xxj lib.
E. de Fonte	xx lib.
B. Vougherare (Vaegheviere?)	xx lib.
Laurentius de Helle	xviij lib.
Laurenti de Lisa	xvj lib.
Ja. de Campisona	xxv lib.
Jo. Custos	xv lib.
E. Commino	x lib.
Curatus hospitalis sancti Johannis	xl lib.
Jo. Junior, curatus ibidem ubi est nunc solus.	xxvij lib.
Ja., capellanus ibidem ubi est nunc solus similiter.	xviij lib.
Stus Andreas iuxta Brugas (S.André-lez-Bruges)	xviij lib.
Sanctus Bavo	xxv lib.
G., curatus Ste Crucis	lx lib.
Jo., curatus ibidem	lx lib.

Capellanus S^{ti} Laurentii juxta Brugas		xxx lib.
Sanctus Michael		xlv lib.
$Capell^{nus}$ Bogardorum		xviij lib.
Jo. de Potteria capellanus		xviij lib.
Ja. Vitulus		xxiij lib. xv s.
Somma		cviij lib. v s. vj d.

Rurales decanatus Brugensis.

Arsebrouch (Assebrouck)		xxij lib.
Coolkerke		xx lib.
Coudekerke (Heyst)		xlv lib.
R., curatus de Dam (Damme)		lx lib.
Ar., curatus ibidem		lx lib.
Lau. de Lende, capellanus ibid.		xviij lib.
Capellanus beghinarum		xv lib.
Ja. de Maldeghem non quam solus		xx lib.
Capellanus prime misse		xviij lib.
Custos in Dam		xij lib.
Jo. Grise		xv lib.
Symon Clofhamer		xv lib.
P. Aloud.		xv lib.
H. Marschalc		xv lib.
D^{us} Michael, curati de Dudsele (Dudzeele)		lx lib.
Florentius, curatus ibidem		lx lib.
Duo capellani ibidem Jo. de Ostbrouc unus		xl lib.
Houke (Houcke)		xx lib.
Kouke Ste Katherine (Knocke)		xxij lib.
Houtawe (Houtave)		xlviij lib.
S^{tus} Johannes super Dych (St-Jean sur la Digue).		xvij lib.
Sta Katherina iuxta Dam		xxxv lib.
Duo curati de Iabbeke (Jabbeke)		
Jo. unus. Item alter curatus.		lx lib.
Tres curati de Lisseweghe (Lissewege).		
Li. unus	xxxiij	
Jo. alius	xxxiij	$iiij^{xx}$ xix lib.
Item alter curatus Johannes	xxxiij	
Jo. capellanus ibidem		xx lib.
Lophem		xlv lib.
Muda (Ste-Anne Ter Muiden).		lxiij lib.

Metkerke (Meetkerke)	xl lib.
Capellanus ibidem numquam inde non solus.	xxij lib.
Novum Templum (Nieucappelle) . . .	xxxv lib.
Duo curati de Ostkerke (Oostkerke) . .	c lib.
Capellanus ibidem	xlv lib.
Orscamp (Oostcamp)	xlv lib.
Capellanus ibidem	xvj lib.
S^{tus} Petrus supra Dych (St-Pieters op den dyck)	xxx lib.
Ramscapelle	xxiiij lib.
Riddervorde (Ruddervoorde)	xxx lib.
Scarphoud (Blankenberghe)	xxxv lib.
Capellanus ibidem	xv lib.
Snellenghem (Snelleghem)	xl lib.
Sthalhille (Stalhille)	(*)
SanctusTrudo (ci-devant Ste Catherine-lez-Bruges)	xv lib.
Capell^{nus} ibid. Jo. Vaed.	xx lib.
Waescapelle (Westcapelle)	xl lib.
Capellanus ibidem	xv lib.
D^{nus} Balduinus curatus de Utkerke (Uytkerke).	xxxv lib.
D^{nus} J. Watermale, curatus ibidem . .	xxxv lib.
Wendunes (Wenduyne).	xlv lib.
Vlissemghem (Vlisseghem)	xlij lib.
Versenare (Varsenaere)	lxx lib.
Ware (Waerdamme)	xvij lib.
Winghine (Wynghene)	xlv lib.
Zuwenkerke (Zuyenkerke)	lv lib.
Zedelghem	l lib.
Zuevensele (Swevezeele).	xxxv lib.
Ziesele (Sysscele)	xx lib.
Capell^{nus} de Spinemakere	xv lib.
Custos de Jabbeke.	xxij lib.
Summa.	ij^{c} ij lib.

Monasteria decanatus Brugensis.

Abbas de Echoud (Eekhout).	v^{c} x lib.
Sanctus Andreas (St-André)	xj^{c} lib.
Abbas de Thozam (Ter Doest)	iiij^{c} x lib.
Summa totius decanatus Brugensis, pro duobus terminis	viij^{c} iiij^{xx} iij lib. iiij s. par.

(*) Resté en blanc dans l'original, probablement parce que la taxe du curé est portée plus haut sous Jabbeke, dont Stalhille n'était qu'un démembrement.

Decanatus Oudemburgensis.

Ecclesia Thoraltensis (Thourout)	(*)
Prepositus ibidem	lxx lib.
Pro octo canonicis dicte ecclesie quilibet xxx sol.	ij c xl lib.
Guido, curatus Thoraltensis	xx lib.
Ja., curatus ibidem	xx lib.
Capellnus de Winendale (Wynendale) . .	xxv lib.
Capellanus hospitalis	xiiij lib.
M. de Ghistella	xxx lib.
Jo. de Bursa.	xv lib.
P. de Voerde non est nunc unquam solus .	xxx lib.

Rurales decanatus Oudemburgensis.

Aertrike (Aertrycke)	xxxv lib.
Arlebaldi capella (Slype)	xl lib.
Capellanus ibidem.	xij lib. x s.
Berst (Beerst)	xl lib.
W., capellanus ibidem	xv lib.
Jo. Clem, capellnus ibidem	xv lib.
Bovenkerke	xxij lib. x s.
Bekenghem (Bekegem)	xxxij lib.
Bredenee (Breedene)	l lib.
Coukelare (Coukelaere)	xxv lib.
W., curatus de Clemskerke	l lib.
N., capellanus ibidem	l lib.
Ettelghem	lx lib.
Eerneghem	xxxv lib.
W., curatus de Ghistella (Ghistelles) . .	xl lib.
W., curatus ibidem	xl lib.
Capellnus prime misse	xxv lib.
Capellnus medie misse	xxv lib.
Capellanus hospitalis	xv lib.
Ghistelmoere (Moere)	xxv lib.
Hansame (Handzaeme)	xx lib.
Ichtenghem (Ichteghem)	lj lib.
Sta Katherina west (**)	xxx lib.

(*) Resté en blanc dans l'original.

(**) Détruit pendant le siége d'Ostende en 1601, fait actuellement partie de Steene.

Keyhem (Keyem)	xxx lib.
Lichtervelde	xl lib.
Capellanus ibidem	xviij lib.
Leke	xx lib.
Lombardie (Lombaertzyde)	xxvij lib.
Jo., curatus de Leffinghe	xxv lib.
Andreas, curatus ibid	xxv lib.
Marc (Cortenmarcq)	xxv lib.
Mannekensveere (Mannekensvere)	xx lib.
Sancta Maria te Streep. (Mariakerke-lez-Ostende)	xlvij lib.
Middelkerke te Streep. (Middelkerke) . .	xviij lib.
P., curatus de Oudemburg (Oudenburg) .	xxx lib.
Jo., curatus ibidem	xxx lib.
N. Cardon, capellnus ibid.	xxj lib.
J. de Donsa, capellnus ibid.	xvj lib.
Oukenvliete	xxj lib.
Ostende te Strep. (Ostende)	xxviij lib.
Capellanus ibidem	xv lib.
Rouxhem (Roxem).	xx lib.
Score (Schoore)	xxiiij lib.
Steene	xx lib.
Stuvinskerke (Stuyvekenskerke)	xxx lib.
Snellenghemskerke (Snelleghem)	xxxvj lib.
Westkerke	xxxviij lib.
Vlardslo (Vladsloo)	lx lib.
Werkine (Wercken)	xvj lib.
Capellnus de Lambkerke.	xv lib.
Villekinskerke (Wilskerke)	xxxviij lib.
Westende te Strep (Westende) . . .	xxxvij lib.
Capellnus de Lombardie (Lombartzyde) . .	xij lib. x s.
Zerkenghem (Zerkeghem)	xxxix lib.
Zande	xvij lib.
Zevencote (Zevecote)	xlvij lib.
Zarien (Zarren)	xv lib.
Zantforde (Zandvoorde).	xx lib.
Sancta Godeledis (abbaye de Ste-Godelive à Ghistelles)	vjxx lib.
Monasterium Oudemburgense (Oudenburg) .	ixc xj lib.
Prior de Bredene	ijc lib.
Curtis Sti Winoci	vjxx lib.
Summa istius decanatus . . .	iijc l lib. xix s.

Decanatus Ardemburgensis.

L., curatus S[ti] Bavonis Ardemburgensis (Ardenbourg).	lxx lib.
E., curatus ibidem	lxx lib.

Capellani dicte Ecclesie.

B. Custodis	xv lib.
E. de Vines, capellanus prime misse . .	xvij lib.
G. de Rollario	xv lib.
Jo, capell[nus] hospitalis sancti Johannis .	xv lib.
W. de S[to] Dionisio	xv lib.
Capellanus Beghinarum	xvij lib.
Cornelius prime misse	xx lib.
P. Thalius decanatus Gandensis est . .	xv lib.
P. Broske	xv lib.
Jo. Olandre	xiij lib.
Guill[us] Roberti	xv lib.

Ecclesia beate Marie in Ardemburg.

B., curatus ibidem.	lxx lib.
B. Murcie, curatus alius ibid.	lx lib.
Jo. Quyny, per antiquum regimen . .	xviij lib.
Ja. de Tronchinio, capell[nus] ibid . . .	xv lib.
Jo. de Mota	xv lib.
E., filius Gerardi	xv lib.
Pe. Tholm	xvij lib.
Pe. Scomakre.	xv lib.
L. Spierinc	xv lib.
Jo. de Grangia	xv lib.
P., capell[nus] Leprosorum	xvij lib.
Ludovicus, filius Gerardi	xv lib.
W. de S[to] Dyonisio	xv lib.
P. Haket	xvj lib.

Curati S[ti] Bavonis in Oestburg (Oostbourg).

Jo. Daniel S[ti] Bavonis in Oestburg . .	xlv lib.
Jo. de West, curatus ibidem. . . .	xlv lib.

Curati S^ti^ Eligii in Oestburg.

N. S^ti^ Eligii in Oestburg	xlv lib.
Jo., curatus ibidem	xlv lib.
P. Colve, capell^nus^ ibid	xv lib.
Symon Le Wait, cap^nus^ ibid. . . .	xv lib.
Jo., capellanus hospitalis S^ti^ Johannis ibidem	xvj lib.
L., cap^nus^ beghinarum ibidem invenitur per antiquum registrum de xx s. plus.	xvij lib.

Rurales presbyteri decanatus Ardemburgensis.

Adenghem (Adegem)	xlv lib.
Avenkerke (Havenkerke in Wulpen) (*) .	xxij lib.
Capell^nus^ S^ti^ Amandi ibidem. . . .	xx lib.
Beivardskerke (Coxide, *alias* Beynjaertskercke, submergé)	xiiij lib.
Bernen (Beernem)	xxx lib.
Briele Wlpe (submergé en 1377) . . .	xl lib.
Cadsand	l lib.
P., capellanus ibidem	xv lib.
Custos ibidem.	xvij lib.
N., capellanus ibidem	xvij lib.
Sta Crux in Ardemburg (Ardenbourg) . .	xxv lib.
Gaternesse (submergé)	xxv lib.
Capellanus ibidem	xv lib.
Groedooest (submergé)	xxxv lib.
Capellanus ibidem	xviij lib.
Dissele S^ti^ Georgii (St. Georges au Chardon, *St. Jooris-ten-Distele*).	xxx lib.
Heile (Heyle).	xxxv lib.
Hannekenswerve (Houttave)	xl lib.
Hamer de nuper ut dicitur (Hamere) . .	xx lib.

(*) A l'époque de la rédaction de ce pouillé (1330) il y avait à cette extrémité-nord de la Flandre deux iles *Wulpen* et *Cadsant*. Dans l'ile de Cadsant il y avait une cure et deux chapellenies. Dans l'ile de Wulpen (aujourd'hui le banc de mer nommé le *Peerdemarkt*, à l'embouchure du *Zwyn*) il y a avait: *curatus de Ostende in Wulpen*, *curatus de Havenkerke in Wulpen*, *curatus in Romboutsdorp in Wulpen*, et *curatas in Briellen in Wulpen*. Pour plus amples détails, voyez Annales de la Société d'Émulation, 2e serie, tome 7 p. 382 et 3e serie, tome 2, p. 121 et suiv.

Sta Katherina iuxta Oestburg (Oostbourg) .	xxx lib.
Lapscure pro cura et capnia (Lapscheure) .	l lib.
Sta Margarita iuxta Moer (Ste-Marguerite) .	xx lib.
Mourkerke (Moerkerke)	xl lib.
Capellanus ibidem	xxij lib.
Womarus de Maldenghem (Maldegem) . .	xlv lib.
G., curatus ibidem.	xlv lib.
Eustatius, capellnus ibidem	xvj lib.
B., capellanus ibidem	xxvj lib.
Novum Rollarium (Nieuwe Rousselaere, submergé) (*)	xx lib.
Eesmonskerke (Osemans, *alias* Oudemanskercke, Noormanskercke, submergé) . . .	xl lib.
Jo. Lantacker.	xvij lib.
Ja., capellanus ibidem	xvij lib.
Oedelen (Oedelem)	xl lib.
Ja., capellanus ibidem	xxij lib.
Ostende Wulpe, presbyter Sancti Lamberti (submergé)	xl lib.
Reimboudsdorp Wlpen (idem)	xx lib.
Sconendike (Schoondyke)	xxx lib.
Capellanus ibidem	xxx lib.
Watervliet	xxxv lib.
Capellanus de Winendale, alibi reperitur .	xxv lib.
Westeclo (Eecloo)	xxxij lib.
W., capellanus ibidem	xv lib.
Warne	xix lib. x s.
Ostende de Wlpen (Westhende-Wulpe, submergé)	xl lib.

Curati de Ysendike (Ysendyk).

Jo., curatus ibidem	xxx lib.
B. de Zingem, curatus ibid	xxx lib.
W., capellanus ibid.	xv lib.
Jo., filius Dni B. de Ysendike	xv lib.
Jo., capellanus ibidem	xv lib.
Ignotus	xv lib.
Jo. de Bunkier	xv lib.
Stus Johannes in Heremo (St-Jean-in-Eremo).	xviij lib.

(*) Etait situé au sud d'Oudemanskercke (voyez Annales de la Société d'Émulation, 3e serie, tome 2, p. 129).

Capellnus de Ysendike	xv lib.
Monasterium Dulcis Valis (Zoetendael) . .	iijc lib.
Summa istius decanatus . . .	ijc lx lib. xvj s. vj d.

Decanatus Wasie. — Rurales presbyteri dicti decanatus.

Barsiele (Basele)	lx lib.
Bevrene Wasie (Beveren)	lxxv lib.
Capellanus militis	xxx lib.
Capellanus de Blendonc.	xvij lib.
Berlare (Berlaer)	xxvj lib.
Borchte (Burgt)	lxj lib.
Belsele (Belcele)	xl lib.
Calulo (Calloo)	xxx lib.
Capellanus ibidem	xx lib.
Dakenen (Dacknam)	xxv lib.
Mourbeke (Moerbeke-lez-Lokeren). . .	xx lib.
Exarde (Exaerde)	xl lib.
Havesdonc (Haesdonck).	xxx lib.
Hamme	xxxv lib.
Kieldrecht	c lib.
Kemseke.	xviij lib.
Grimberghe (Grimbergen)	xxvj lib.
Lokerne decantus Wasie. (Lokeren) . .	xlviij lib.
Hervessele (Elversele)	xvj lib.
Mourseke (Moerzeke)	xx lib.
Melsele	lx lib.
Capellanus ibidem	xv lib.
Crubeke (Cruybeke)	xx lib.
Synay	xl lib.
Stene (St-Jans-Steene)	xvij lib.
Stekene	xxvij lib.
Sanctus Paulus (St-Paul, anciennement Clapdorp)	xl lib.
Sanctus Nicholaus (St-Nicolas) . . .	xi lib.
Jo., capellnus de Pombeke	xv lib.
Sanctus Egidius (St-Gilles)	xxx lib.
Nova ecclesia beate Marie (Nieuwkerken) .	xx lib.
W., curatus de Thamisia (Tamise) . .	l lib.
Jo., curatus ibidem	l lib.
Egidius . . . } capellani ibidem .	xx lib.
Johannes, capnus ibid. } capellani ibidem .	xv lib.
Tihlrode (Thielrode)	xxvj lib.

Utberghine (Uytbergen)	xl lib.
Verrebrouch (Verrebrouk)	xxx lib.
Wasemonstre (Waesmunster)	xxx lib.
Capellanus S[te] Anne, per antiquum registrum ubi est	xvij lib.
Jo. Dores	xxiiij lib.
Capell[nus] monialium, per antiquum registrum ubi est	xv lib.
P., capell[nus] monialium nichil est	xv lib.
Jo. de Menin, capell[nus] ibidem nichil est	xv lib.
Rupelmonde (Ruplemonde)	xx lib.
Capellanus ibidem	xv lib.
Tenremonde in dyocesi tornacensi est de nuper (Termonde)	xxvj lib.
Zuindrecht (Zwyndrecht)	xxv lib.
Zele	l lib.
Capellanus ibidem	xv lib.
Vrassene (Vracene)	xxxv lib.
Monasterium de Boudelo (Baudeloo)	viij[xx] lib.
Monasterium de Waesmonstre (Waesmunster)	(*)
Summa istius decanatus	viij[xx] xv lib. vij s.

Decanatus Gandensis (Gand). — Ecclesia S[te] Pharaildis Gandensis decanatus.

Pro decanatu	xvij lib.
Capellanum pro suo communi	c lib.
Prepositus	viij lib.
P. de Duaco	x lib. x s.
Cristere	xij lib.
Jo. de Dourle	ix lib.
Jo. de Tilia	xv lib.
Jacobus de Valle, pro prebenda	xv lib.
Ja. Ruddere	c s.
H. Brem.	xxx lib.
Jo. Tintor	xij lib.

Capellani dicte Ecclesie.

Jo. Brevis	ix lib.
Jo. Raet.	xv lib.

(*) Resté en blanc dans l'original.

Jo. Willebaerd	xix lib.
Capell^{nus} castri comitis	xij lib.
W. de S^{to} Bavone, secundum vetus registrum	xxj lib.
G. Rabode	xiiij lib.
Gregorius miles	xj lib. x s.
L. Wachtere, secundum vetus registrum	xv lib.
Goss^{nus} de Speculo, secundum vetus registrum	xiiij lib. x s.
E. de Nova Terra, secundum vetus registrum	xiij lib. x s.
W. Woecht de Nuperio	xiij s.
Fulce Helle	xv lib.
Summa	xxxix lib. vij s. vj d.

Ecclesia S^{ti} Michaelis Gandensis.

Symon Pape	lxx lib.
Theodericus	xxxv lib.
J. de Pale	xxxv lib.
Martinus.	xxxv lib.
Salamon.	xxxv lib.

Capellani ibidem.

Ja. Stalpart	xv lib.
W. Wecke	x lib.
Jo. Tintor	xv lib.
Ph. Rekene	xj lib.
Jo. Leyscoef	xviij lib.
Custos ibidem.	xx lib.
Ja., capellanus leprosorum	xl lib.
Jo. Abelin	xv lib.
B. de Acito	xiij lib. iiij s.
Livinus de Lilio	iiij lib.
Jo. Anglius	x lib.
Duo capellani curati sancte Elisabeth non est	xvij lib.
Capellanus prime misse ibid. non est	ix lib.
Jo. de Clusa	viij lib. v s.
G. Rambone	x lib.
Jo. Leyscoef	xv lib.
Franciscus Koisen, capell^{nus} ibid.	xv lib.
W. Cerunes, capell^{nus} ibid.	xvj lib.
W., capell^{nus} leprosorum	ix lib. x s.
Curatus S^{ti} Christi Gandensis (St-Sauveur à Gand)	xl lib.
Arnulphus de Lathem	x lib.

Jo. de West	x lib.
J. de Leke	xv lib.
Custos ibidem.	xiij lib.
Summa	lvj lib. xvij s. et x d.

Rurales presbiteri decanatus Gandensis.

Nota. Quere beneficiatos in ecclesiis Sanctorum Johannis, Jacobi, Nicholai et Marie Gandensis in finem hujus quaterni.

Tronch. Astine (Astene)	xviij lib.
Assenne (Assenede)	xxv lib.
Torn. Betlehem (Bellem)	xv lib.
Bacht (Bachte)	xviij lib.
Basseyelde	l lib.
Donsa (Deynze)	xx lib.
Berghine (Berchem)	xxv lib.
Canenghem (Caneghem).	xxv lib.
W., curatus de Caprich (Capryke). . .	xxx lib.
P. Brunel, curatus ibidem	xxx lib.
Hugo, capellanus ibidem.	xv lib.
Disseldonc (Desteldonck)	xxiij lib.
Deurle	xxvij lib.
Capellanus Ste Katherine de Donsa (Deynze).	xv lib.
Capellanus beate Marie ibidem	xij lib.
Persona ibid. secundum vetus registrum .	xx lib.
Capellanus hospitalis ibid.	xij lib.
Everghem	lxx lib.
Capellanus ibidem	xv lib.
Oesteclo (Oost-Eecloo)	xxx lib.
Capellanus Monalium ibidem nisi est . .	xv lib.
Heusdine (Heusden)	xx lib.
Hensebeke (Hansbeke)	xxij lib.
Haltre [Aeltre]	xxx lib.
Capellanus ibidem	xv lib.
Capellanus de Wastina (1)	xix lib.
Konesselare (Knesselare).	xl lib.
Lo iuxta Pouke (Lootenhulle)	xxv lib.
Lo sancti Christi (Loocristy)	xxij lib.
Larne (Laerne)	xxiij lib.

---

(1) Le chapelain de la chapelle située dans la bruyère de Bulscamp, — Aeltre.

Capellanus ibidem	xv lib.
Lederne Ste Marie (Bachte-Maria-Leerne)	xxx lib.
Capellanus de Hodonc ibidem.	xx lib.
Lederne Sti Martini (Leerne-St.-Martin)	xx lib.
Lovendeghem.	xxxv lib.
Capellanus ibidem	c s.
Capellanus ibidem	c s.
Landenghem (Landegem)	xx lib.
Lembeke.	xl lib.
Capellanus ibidem	xij lib.
Mendonch (Mendonck)	xvj lib.
Desselberghen (Destelbergen)	xxv lib.
Meyenghem (Meyghem)	xv lib.
Marende (Merendré)	xxv lib.
Maren (Mariakerke, anciennement Meeren)	xxv lib.
Barle (Baerle, sous Tronchiennes).	xviij lib.
Lathem (Laethem-St.-Martin).	xxv lib.
Nazareth	xxiij lib.
Kalkine (Calken)	xxxv lib.
Petenghem juxta Donsam (Peteghem-lez-Deynze)	xx lib.
Pouke (Pouques)	xvj lib.
Pousiele (Poesele)	xv lib.
Nivella (Nevele)	xiij lib. x s.
Ruselede (Ruysselede)	xl lib.
Capellanus ibidem	xv lib.
Saffelare (Saffelaere)	xxj lib.
Sledinghen (Sleydinghe).	xxx lib.
Tronchinium (Tronchiennes).	xiij lib.
Ursele (Ursel)	xl lib.
Wondelghem (Wondelgem)	xxv lib.
Wistrem (Westrem-St-Denis).	xviij lib.
Vincht (Vynckt)	xxv lib.
Vinderhoute (Vinderhaute)	xxx lib.
Woestwincle (Wynkel)	xxx lib.
Zuinarde (Swynaerde)	xxv lib.
Zeuwerghem (Seevergem)	xxvij lib.
E., curatus de Zomerghem (Somerghem)	xl lib.
Jo., curatus ibidem	xl lib.
Vorselare (Vosselaere)	xx lib.
Warscoet (Waerschoot)	xxxiij lib.
Capellanus hospitalis Sti Bavonis	xvj lib.
Zeverne (Zeveren)	xxxiij lib.
Zeveneke (Seveneecken).	xiiij lib.
Summa.	viij^{xx} xiij lib. ix s.

Monasteria decanatus Gandensis.

Monasterium S^{ti} Bavonis (St-Bavon, à Gand)	v^{m} lib.
S^{tus} Petrus Gandensis (St-Pierre, à Gand)	v^{m} cxxviij lib.
Abbatissa de Bosco (Nonnebossche)	xl lib.
Abbatissa de Biloka (Byloque, à Gand)	xl lib.
Monasterium Tronchiniense (Tronchiennes)	vj^{o} lxxij lib.
Abbatissa de Dorensel (Dorenzeele)	xv lib.
Abbatissa de Westeclo (West-Eecloo)	xxiiij lib.
Summa	m $iiij^{xx}$ vij lib. xviij s.
Summa istius decanatus	$xiiij^{o}$ $iiij^{xx}$ x lib. iij d.

Decanatus Aldenardensis.

Villa Aldenardensis (Audenarde).

Persona	lxx lib.
Jacobus Rex	lx lib.
E., curatus ibidem	xlviij lib. vij s.
B. Trupin	l lib.
Gossuinus $capell^{nus}$ Beate Marie	x lib.
E., capellanus S^{ti} Nichasii	xvj lib.
J. Perennio, $capell^{nus}$ S^{ti} Petri	xv lib.
Capellanus Ste Katherine	l lib.
Symon, capellanus in Castro (Pamele)	x lib. x s.

Ecclesia de Aynnos (Eyne).

Persona ibidem	lxxj lib.
D^{nus} J. de Palude	xlv lib.
Bernardus Jorij	l lib.
Ja. Muisis	xlij lib.
Henricus de Insula	xxx lib.
Walterus de Hage	xxv lib.
Diaconus	xvj lib.
Walekine	xxiiij lib.
Subdiaconus	xv lib.
Walomere, secundum registrum camere	xxvj lib.

Rurales presbiteri dicti decanatus.

Heurne	xx lib.
Houten (Cruyshautem)	xx lib.
Capellanus ibidem	xviij lib.
Personatus de Houten	xx lib.
Aspre (Asper)	xx lib.

Helsenghem (Elseghem).	xx lib.
Husse (Huysse)	xxv lib.
Hansdenghen (Anseghem)	xxxv lib.
Bevre (Bevere-lez-Audenarde). . . .	xxviij lib.
Castre (Caester)	xix lib.
Eyke (Eecke).	xxxj lib.
Ghiselbrechtenghen (Ghyselbrechteghem) .	xvj lib.
Inghodenghen (Ingoyghem)	xix lib.
Lede (Lede, sous Wanneghem) . . .	xiiij lib.
Morenghen (Moreghem).	xxxv lib.
Mullen (Mullem)	xxviij lib.
Odenghen (Auwegem)	xxx lib.
Oedeke (Oycke)	xxvij lib.
Kerkove (Kerckhove)	xxiiij lib.
Oethenghen (Ooteghem).	xxix lib.
Petenghen (Peteghem-lez-Audenarde) . .	xx lib.
Capellanus castri ibidem (le château des comtes)	xv lib.
Tiedenghem (Tieghem)	xxj lib.
Vichte	xx lib.
Warmarage (Waermaerde)	xxiij lib.
Wortenghem (Worteghem)	xxiiij lib.
Curtis de Petenghen alibi in isto quaterno extra dyocesis reperitur	viij^{xx} lib.
Wanendeghen (Wanneghem).	xxij lib.
Zindeghem (Synghem)	xxij lib.
Capellanus de le Wede	xv lib.
Nokre (Nokere)	xxiiij lib.
Summa decanatus Aldenardensis pro duobus terminis.	vij^{xx} xj lib. xiij s. viij d. par.

Monasteria extra dyocesim Tornacensem habentia bona in dyocesi Tornacensi, que taxata sunt quolibet termino ad summas infrascriptas.

Monasterium Vigonense (Abbaye de St-Sébastien de Vicogne, ordre de Prémontrés) . .	lvj lib. et xvj s.
Abbas S^{ti} Nichasii Remensis (Abbaye de S. Nicaise de Reims, ordre de St. Benoît) . . .	l s.
Monasterium Montis S$_{ti}$ Eligii (Abbaye de Mont-S.-Eloi-lez-Arras, ordre de St. Augustin) .	vj lib. viij s. et vj d.
Prior de Funa (Abbaye de St. Volusien de Foix, ordre de St. Benoît) pro se . . .	xiij lib. et iij s.
S^{tus} Eligius Noviomensis pro Wavrin (Abbaye de Saint-Eloi de Noyon, par suite de la cure	

de Wavrin). . . . . viij lib.

Monasterium de Machonis (Abbaye de Marchiennes) pro Ronchin et Bunri . . . . xxiiij lib.

Sanctus Quintinus de Insula (St. Quentin-en-L'île, dans une île de la Somme, ordre de St. Benoît) . . . . lv lib. x s.

Monasterium Acquiricense (Abbaye d'Auch) . xxx lib.

Sanctus Basolus Remensis pro Prioratu de Heupelghem (Abbaye de St. Bâle, en Champagne, ordre de St. Benoît). . . . . c s.

Abbas Eyamensis (Abbaye d'Eenaeme) in Decan[tu] Rollario . . . . xxij lib. x s.

S[tus] Bartholomeus Noviomensis (Abbaye de St. Barthélemi de Noyon, ordre de St. Augustin) xlj lib.

Castellum iuxta Mauritaneam (Château-l'Abbaye, ordre de Prémontrés, près de Mortagne) . cij s.

Sanctus Nicholaus in Bosco (Abbaye de St. Nicolas-aux-Bois, à Aisne, ordre de St. Benoît) . xvj lib. x s.

Abbas Hanoniensis (Abbaye de St. Pierre d'Hasnon, sur la Scarpe, ordre de St. Benoît). . xij lib.

S[tus] Trudo (Abbaye de St. Trond, à St. Trond) pro prioratu in Carembam. . . . . x lib. x s.

Abbas Verdensis pro Zele (Abbaye de Werden en Westphalie, ordre de St. Benoît). . iiij lib. x s.

Abbas S[ti] Nicholai Furnensis (Abbaye de St. Nicolas à Furnes, ordre de Prémontrés) . iiij lib.

Abbatissa de Denaing (Abbaye de Denain près de Valenciennes, ordre de St. Benoît) . vj lib. et vj s.

Abbatissa de Estruem (Abbaye d'Estrun, dans le Pas-de-Calais, ordre de St. Benoît) . xl s.

Abbatissa de Oesteclo (Abbaye d'Oost-Eecloo, établie ensuite à Gand) . . . . . xxx s.

Abbatissa de Biloke (Abbaye de la Biloque, à Gand) . . . . xl s.

Sanctus Amatus Duacensis (Chapitre de St. Amé, à Douai) . . . . xxx s.

Martinus	Capellani ibidem . .	xij s. vj d.
Jo., capellanus beate Marie.	.	xj d.
Jo. de Montibus . .	. .	xv s. vj d.
Gerardus	. .	v d. ob.

Capellanus sancte Katherine . . . . . x s.

Capellanus de Laleng . . . . . . xvj s.

Abbatissa de Avenis iuxta Bapaumes (Abbaye d'Avênes, ordre de St. Benoît.). . . x s.

Sanctus Bartholomeus (Abbaye de St.-Barthélemi de Noyon, chanoines réguliers) pro Roxem et Koukelare	lxx lib.
Abbas de Zinbèke (Abbaye de Zonnebeke, ordre de St. Augustin).	x lib.
Sanctus Martinus Ypprensis pro capellano et aliis prevotis (Chapitre de St. Martin à Ypres)	xv s.
Afflenghen (Abbaye d'Affligham, ordre de Cîteaux)	xj lib. ix s ix d.
Abbas Lobiensis pro Tilerode (Abbaye de Lobes pour Thielrode)	xiiij lib.
Sanctus Theodericus Remensis pro Petenghen (Abbaye de St. Thierri de Reims, ordre de St. Benoît).	viij lib.
Abbas de Montello S[ti] Quintini (Abbaye de Mont-St-Quentin près de Péronne, ordre de St. Benoît)	x lib.
Abbatissa Messinensis (Abbaye de Messines, ordre de St. Benoît)	vj lib.
Abbatissa de Bourbrouch (Abbaye de N.-D. de Bourbourg, ordre de St. Benoît). .	xxxij s. vj d.
Abbatissa de Monstruel (Abbaye de Montreuil-les-Dames, ordre de Cîteaux) . . .	l s.
Decanus et capitulum Messinensis (Chapitre de Messines)	x s.
Ecclesia Condatensis (Église de Condé). .	xxxv s.
Jo. de Morlawes } Capellani ibidem. . .	xij d.
P. Canote . } Capellani ibidem. . .	vj d.
Ecclesia Montensis pro Fretin (Église de Mons).	iij s. vj d.
Monasterium de Hanin Liefart (Abbaye de St. Martin à Hennin Liétard, ordre de St. Augustin)	v s.
Ecclesia Anthoinensis (l'église d'Antoing) pro obitibus et capellanis ipsius ecclesie. .	cij s. viij d.
Capellanus ecclesie S[te] Waldetrudis Montensis (le chapelain de Ste. Waudru à Mons pour Fretin) et jacent bona in parochia de Fretin.	xv s.
Monasterium de Waucellis pro Doma que vocatur Tutulla (Abbaye de Vaucelles-sur-l'Escaut, près de Crèvecœur, ordre de Cîteaux) . .	x lib.
Capell[nus] S[ti] Johannis Messinensis	xij s.
Summa monasteriorum extra dyocesim pro duobus terminis	viij[c] lxxviij lib. vij s. vij d. par.
Summa correcta totius quaterni pro duobus terminis predictis anni primi . .	viij[m] lij lib. ij s. et x d. par.

Ecclesia sancti Johannis Gandensis.

Jo. de Idderghem	lxx lib.
Livinus, curatus ibidem.	lxx lib.
Jo., curatus ibidem.	lxx lib.

Capellani in dicta ecclesia.

Jo. Brecht	xvj lib.
Livinus de Chalons.	xiij lib. est a xv lib. crescit vj s.
Jo. de Vliederzele	x lib.
Jo. de Walle.	viij lib. x s.
Jo. de Oelghem	vij lib. iij. s.
Jo. Poulain	c s.
W. de Hulst	xv lib.
Jo. de Pala	xviij lib. secundum antiquum registrum augmentatur de vj s.
Guillelmo de Scota.	xv lib.
Jo. Scoeneman	xv lib.
Jo. Minneman.	xv lib.
Jo. Francois	xiiij lib. secundum antiquum registrum.
Guillelmus de Curia, capellanus sancte Katherine	xv lib.
Jac. Lampfort.	xv lib.
Franciscus Eyerman	xv lib.
P. de Adenghem	xv lib.
Jo. Junior	xv lib.
Philippus de Reke	xv lib.
Everardus Bloc	lx s. residuum in imperio invenitur ad xv lib. per antiquum registrum.
Jacobus de Tronchinio	xv lib.
P. de Leins	xv lib.
Jo. Drabbin	c s.
Dyonisius de Hane	xv lib.
Jo. Pistor	xv lib.
Capellanus prime Misse	xj lib. x s.
Capellanus secundus dicte prime Misse . .	xv lib.
Jo. de Atrio	xv lib.
Custos maior	xxiiij lib.

Alius Custos	xxiiij lib. secundum antiquum registrum.

Ecclesia Sancti Nicholai Gandensis.

Symon, curatus ibidem	l lib.
Livinus, curatus ibidem.	l lib.

Capellani dicte ecclesie.

Jo. de Zwalmen	xij lib.
W. de Wachtbeke.	lx s.
Jo. Mey.	x lib.
Livinus de Lilio	xv lib.
Gossuinus, presbiter	xv lib.
Jo. de Hulle	xv lib.
Jo. de Leenhoute	c s.
E. Dene	ix lib.
Jo. Minneman.	xx lib.
Jo. Brune	xv lib., secundum antiquum registm crescit de xx s.
Gilbertus Pijl.	xv lib.
Custos ibidem.	xviij lib., per antiquum registrum.

Ecclesie Sancti Jacobi Gandensis.

Jo. Bruninch, curatus ibidem	lij lib.
Jo., alter curatus ibidem	lij lib.

Capellani dicte ecclesie.

P. Wade.	xv lib.
Gilbertus Custos	x lib.
Cornelius de Derlike	xv lib.
W. de Coelenghem	xv lib.
Everardus de Pomerio	xv lib.
Jo. Grauman	xv lib.
Franciscus Pijl	xiiij lib.
S. Tonsor	xv lib.
W. de Scalda.	xv lib.
Livinus Brune.	xj lib. x s.

B. Backre	xiij lib., per antiquum registrum.
Jo. de Aldenardo	x lib.

Ecclesia Ste Marie Gandensis.

Curatus Ste Marie Gandensis		liiij lib.
Jo. de Plasco, capellanus ibid.		vij lib. vj s. xv lib., secundum antiquum registrum.
W Brune		xv lib.
Philippus Wilde		lx s.
Jo. de Zwalmen		xv lib.
Jac. de Velzeke		iiij lib.
Jo., Buc capellanus	In ecclesia beate Marie Gandensis	iiij lib. x s.
H. de Vorhoute .	In ecclesia beate Marie Gandensis	xv lib.
Fabrica		viij lib.
In imperio custos Ste Marie		xxv lib., secundum antiquum registrum.

III.

Comment la juridiction de l'évêque d'Utrecht s'était-elle étendue si loin dans la Flandre, ainsi que nous venons de le constater? De quelle manière le diocèse d'Utrecht a-t-il pu empiéter sur une partie du territoire soumis à la *civitas Menapiorum*, ensuite *civitas Tornacensium?* Cette question, dont la solution confirme complètement notre manière de voir au sujet des pays occupés primitivement par les Ménapiens près de l'Escaut, la Meuse et le Rhin, mérite un examen détaillé. Nous disions dans notre travail intitulé : *La Ménapie pendant la domination des Romains* (1) que les Ménapiens habitaient les îles situées dans le *Helium,* et représentées en partie par les îles actuelles de la Zélande. Affaiblis par les attaques des armées romaines et des populations germaines, ils se retirèrent insensiblement de leurs possessions anciennes pour se concentrer dans la Flandre. Quarante mille Suèves et Sicambres furent transplantés par Tibère, en l'an 745 de Rome, dans le voisinage de ces Sicambres, dont Strabon signale déjà la présence, en l'an 714, sur les frontières des Ménapiens près du Rhin (2).

(1) *Annales de la société d'Émulation*, 3e série, tome 4, p. 277.
(2) SUETONIUS, in Augusto c. 11, in Tiberio c. 9.

Casaubonus, Græevius et Oudendorp soutiennent, il est vrai, que dans le texte de Sueton il faut remplacer *Suevos* par *Ubios;* mais cette substitution n'est fondée sur aucun témoignage acceptable. Elle constitue même une contradiction flagrante avec l'histoire. Lorsque saint Éloi vint prêcher la foi nouvelle dans la Flandre, il y convertit les Suèves (1). Les Normands les y trouvèrent également avec les Ménapiens, pendant leurs invasions dans la Flandre (2). Il n'y a donc pas de doute, les Suèves étaient descendus jusques dans ce pays. Qu'était cette population? Elle appartenait comme les Saliens, les Francs, les Frisons, les Quades et les Cattes à la famille des Saxons. Ce qui a fait dire par Melis Stoke et Klaas Kolyn dans leurs chroniques, que les pays situés en-deçà de Nimègue jusqu'au Westerschelde s'appelaient Basse Saxe. Ces mêmes chroniqueurs disent aussi que, vers la fin du VIIe siècle, saint Willibrord arriva chez les Frisons dans l'île de Walcheren et y détruisit à Westkapel la statue de Mercure (3). Lorsque le siége épiscopal d'Utrecht fut

---

(1) *Acta Sanct. belg.* t. I, p. 300: « Flandrenses, atque Andoverpenses, Frisiones et Suevi et barbari quique circa maris littora degentes. »

(2) Annales Vedastini, anno 880, dans PERTZ, *Monumenta Germ.* t. I, p. 519: « Menapios atque Suevos usque ad internecionem delevere (Nortmanni.). »

(3) MELIS STOKE, p. 4; KLAAS KOLYN, p. 259; Vita S^ti^ Willibrordi, c. XIV (Vita SS. Benedict. pars I, ser. III, Chronicon de Tropolo, p. 309, (chez Mathæus, t. V); VANDEN EYNDE, Chron. Zel. p. 135—136. — V. au sujet des populations qui habitaient anciennement

établi vers l'an 700, saint Willibrord, premier évêque de ce diocèse, étendit sa juridiction sur les Frisons et les peuplades établies dans la Basse-Saxe, mentionnée par Melis Stoke et Klaas Kolyn. Dans ce pays étaient comprises les îles de la Zélande actuelle. Ces îles étant habitées après la retraite des Ménapiens par des Frisons, des Suèves ou des Saxons, si on le veut, il était très-naturel, de la part des évêques d'Utrecht, de suivre ces populations dans leurs émigrations en Flandre. Les démarcations des *civitates* ayant déjà disparu depuis longtemps, les évêques d'Utrecht ne pouvaient plus les observer surtout dans un pays habité par des payens qui, sous le rapport ecclésiastique étaient *juris nullius*. On comprend facilement le respect de l'Église à l'égard des divisions territoriales admises par les *civitates*, lorsqu'elles étaient encore en vigueur et au moment de la création des évêchés dans le monde romain; mais l'Église ne pouvait pas conserver vers l'an 700 une division géographique qui n'existait plus. La preuve de son peu de respect pour la *civitas Menapiorum* résulte de ce qu'elle incorpora dans l'évêché d'Utrecht tout le territoire appartenant à cette *civitas* au-delà de la Meuse et situé rive gauche de l'Escaut en Zélande. Dans les temps primitifs l'Église n'était pas bien fixée

---

la Zélande: VAN QUIKELBERGHE, *Antwoord op de vraag: Welke zyn de bewoners van Zeland geweest tot aan de vyftiende eeuw*, dans les *Verhandelingen van het Zeeuwsch genootschap*, t. II, 1771.

en matière de juridiction ecclésiastique, surtout dans le nord, où les émigrations continuelles des peuples venus d'outre-Rhin changeaient les frontières d'un pays à chaque invasion. Elle suivait, règle générale, les divisions territoriales admises par le pouvoir civil, mais elle admettait aussi, par des raisons de nationalités, la juridiction personnelle et souvent aussi les droits du diocèse auquel appartenaient les premiers missionnaires. Ainsi, l'Église d'Irlande, dont sortirent nos premiers missionnaires, ne connaissait en matière ecclésiastique que la juridiction personnelle. Il est donc très-probable que ces principes prévalurent en ce qui concerne les Suèves. Ce fait nous semble prouvé de la manière la plus évidente par l'incertitude qui régnait au sujet des limites entre les diocèses de Tournai et d'Utrecht. Si ces limites avaient été le résultat d'une circonscription territoriale déterminée, elles n'auraient pu donner lieu à des différends, qui furent aplanis en 1264 seulement. Le territoire de la *civitas Menapiorum* ou *Tornacensium* n'a donc pas servi complètement à la formation de celui du diocèse de Tournai (1).

Ch. Piot.

---

(1) L'*Histoire de l'évêché de Bruges* renferme une carte intitulée : *Carte indiquant les limites des anciens diocèses s'étendant sur le sol de la Flandre durant le moyen-âge.* Elle n'indique pas les subdivisions de l'ancien évêché de Tournai, mais elle en fait connaître assez bien les limites extérieures.

CHARLES DE VISCH,

HISTORIOGRAPHE ET PRIEUR DES DUNES.

SIMPLE NOTE POUR L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DU XVIIe SIÈCLE.

I.

BIOGRAPHIE.

Charles De Visch naquit à Bulscamp, territoire de Furnes, vers la fin du XVIe siècle.

Il était issu de parents nobles, dont les ancêtres sont connus dans l'histoire sous le nom de seigneurs de la Chapelle. Son grand-père Paschase qui avait épousé une demoiselle Hoefnagle (1), était originaire du Brabant, et son père, Georges De Visch, avait épousé Marie Van Hecke, dont il eut trois enfants: deux moururent en bas âge et Charles seul resta en vie (2). Après

(1) Hoefnagle portait d'azur à trois casques d'argent, deux en chef et un en pointe.

(2) *Biographie des hommes remarquables de la Flandre Occidentale*, I, p. 123.



avoir achevé ses humanités à Furnes, il s'en fut étudier la philosophie à l'université de Douai. A son retour, dégoûté du monde il prit, en 1618, l'habit de l'ordre de Cîteaux, dans la célèbre abbaye des Dunes. Trois ans après, en 1621, son abbé le renvoya à Douai, pour y faire ses études théologiques. Il y prit, en 1625, le grade de bachelier; mais l'obtention des grades académiques était alors aussi peu gratuite que de nos jours. Une note insérée dans le premier volume des *Varia Curiosa* (1) nous apprend ce que De Visch a payé son titre.

Pro thesibus minoribus 350, persolvi 3 florenos.
Pro maioribus thesibus 50, cum epistola dedicatoria, 30 asses.
Pro charta earundem thesium, 32 asses.
Pro imaginibus excudendis, 15 asses.
Pro thesi R^{æ} Paternitatis vestræ pingenda, 6 florenos.
Pro pergameno eiusdem thesis, florenum.
Pro doctoribus, 3 florenos.
Pro collegio baccalaureorum, 5 asses.
Pro beddello, florenum sc. 8 asses pro distributione thesium, et 12 pro placcis duorum annorum.

In actu ipso baccalaureatus biblici:

Pro doctoribus, 9 florenos et 3 asses.
Pro bedello, 25 asses.
Pro notario, 5 asses.

Summa totius, 28 floren. et 15 asses (2).

De Visch alors retourna à son monastère, où il séjourna jusqu'en 1629, quand l'abbé des

(1) Folio 324 verso.
(2) 20 asses = florenum.

Dunes l'envoya à l'abbé d'Alt-camp, pour enseigner la théologie à l'abbaye d'Ebirbach (1) à la demande dudit abbé, au dire de De Visch (2), ou *pro particularibus negotiis,* comme dit l'abbé des Dunes, qui probablement veut en taire les motifs.

De Visch partit donc pour l'Allemagne, ayant pour compagnon de voyage Adrien Meuleman, comme lui religieux des Dunes, et muni de la licence suivante:

Frater Bernardus, humilis Abbas monasterii B. Mariæ de Dunis, ordinis Cisterciensis, præsentes visuris, salutem in Domino.

Opportunum duximus, pro particularibus negotiis, mittere ad admodum Reverendum Dominum, Dominum Abbatem Veteris Campi, vicarium generalem ordinis Cisterciensis, in partibus transrhenanis, dilectos nobis in Christo confratres, dominum Carolum De Visch et dominum Adrianum Meuleman sacerdotes et religiosos supra nominati monasterii nostri. Precamur itaque omnes, tam reverendos prelatos et priores, quam alios, in quacumque dignitate constitutos, tam regulares, quam sæculares, ad quos causa itineris sui diverterint, ut eos in omni charitate excipere dignentur, copiosam mercedem ab omnium bonorum retributore, Deo, recepturi. In quorum fidem his

---

(1) *Biographie des hommes remarquables*, I, p. 127. — Apribacum ou Ebirbacum, à deux lieues nord-ouest de Mayence. Cette abbaye avait été fondée pour des chanoines réguliers, et habitée ensuite par des Bénédictins, qui la cédèrent aux moines de Citeaux en 1135, après avoir reçu de l'archevêque Adelbert I la somme de cinquante livres d'argent. S. Bernard y mit pour premier abbé Ruthard, l'un de ses religieux, qui mourut en 1163, ou en 1173. — Paquot, *Mémoires*, X, p. 185, en note.

(2) *Bibliotheca*, p. 62.

propria manu subscripsi, easque minori meo sigillo munivi.

Datum Brugis, hac vigesima nona Augusti, anni millesimi sexcentesimi vigesimi noni.

F. Bernardus, Abbas Dunensis (1).

L. S.

La licence de De Visch dit positivement qu'il était envoyé à l'abbé d'Alt-camp et non à l'abbaye d'Ebirbach (2); mais il n'est pas prouvé que ce fut à la demande dudit abbé, comme De Visch l'avance, car il paraît au contraire ressortir d'une lettre de l'abbé d'Alt-camp, que celui-ci ne savait trop qu'en faire (3).

Venerabili ac religioso fratri Carolo De Visch, professo in Dunis.

Venerabilis dilecte frater,

Ante octiduum fuimus Hemrodii, in diocæsi Trevirensi, ubi te pro lectore præsentavimus (4), quo D. abbas et conventus contenti fuerunt attamen aiebant se malle dominicanum istum iam ante discessisse, cuius annus terminabit in festo S. Michaëlis. Interim placet nobis ut eo te conferas, nec dubito quin iste dominicanus te advenisse videns, mox sit discessurus. Si hæc conditio minus tibi arrideat, superest alia. Intra tres septimanas mittam 4^or aut quinque fratres ex nostris ad monasterium de Luca, in diocæsi mindensi,

(1) *Varia Curiosa*, i, f° 310.

(2) Comme le prétend la *Biographie* I, p. 127.

(3) Dans la supposition que cette lettre, qui ne porte pas de date suffisante, soit postérieure à la licence de De Visch et écrite par conséquent le 23 Juin 1630.

(4) Cette abbaye avait alors pour lecteur un Dominicain de Bois-le-Duc, frère du prieur d'Orval.

si velis, adiungam te illis pro suppriore et magistro novitiorum. Monasterium illud (ut mihi refertur) est prædives et amplissimum, recuperavimus illud a Lutheranis in die penthecostes proximo. Benè valeas in Domino.

Coloniæ, in vigilia S. Joannis Baptistæ.

Vester

Ad hasce responde.

F. L. De Beveren, Abb.
Vet. Campi (1).

Cette offre ne sourit guère à De Visch et il s'empressa d'autant moins d'y répondre que l'abbé d'Alt-camp lui avait promis de se rendre dans un bref délai à Mayence et d'essayer, en passant, de le faire agréer comme lecteur par l'abbaye d'Ebirbach, vers laquelle De Visch avait toujours tourné les regards, parce qu'elle était remplie d'excellents moines et qu'il y regnait une grande régularité. Les avances de l'abbé d'Alt-camp furent couronnées d'un plein succès, et De Visch n'attendit plus qu'une occasion favorable pour se rendre à son poste. Elle ne tarda pas à se présenter, car les moines d'Alt-camp, qui possédaient des vignobles dans le Palatinat, non loin d'Ebirbach, s'y rendirent pour faire les vendanges, vers la fin du mois de septembre, avec un bateau chargé de tonnes vides, sur lequel De Visch prit place. De cette manière il arriva le 1r octobre 1630 à Ebirbach, où il fut très-bien reçu. Il se mit immédiatement

(1) *Varia curiosa*, I, fo 310 verso.

à la besogne, composa plusieurs traités pour ses élèves et leur expliqua successivement *les vœux* et *le relachement ou dispense des vœux*, où il eut l'occasion de s'étendre longuement sur les vœux monastiques; puis il traita des sacrements en général, et en particulier du baptême, de la Confirmation, de la Ste Eucharistie, de la messe et de la pénitence. Mais il ne put achever ce qu'il avait si bien commencé, parce que les Suédois, qui dévastaient le Palatinat, s'emparèrent de l'abbaye et dispersèrent les religieux (1). De Visch alors manifesta l'intention de retourner dans sa patrie et sollicita de l'abbé d'Ebirbach démission honorable de ses fonctions, comme, avant d'entrer dans cette abbaye, il avait demandé aux moines d'Altcamp qu'il venait de quitter, un certificat de bonne conduite. L'abbé d'Ebirbach regretta le départ de De Visch, dans le congé qu'il lui remit:

Admodum Reverendo in Christo Patri et Amplissimo Domino, D. Bernardo, celeberrimi monasterii Dunensis in Brugis, S. ordinis Cisterciensis Archimandritæ dignissimo, F. Leonardus, monasterii Apribacensis in Rhingoia, Moguntiæ diœcesis, ejusdem ordinis, Abbas indignus, salutem, charitatem et ad quævis beneplacita promptitudinem fraternam.

Cum superiori anno (Admodum Reverende in Christo pater, Religiosissime Domine præsul) præsentium lator venerabilis in Christo P. F. Carolus De Visch, SS. Theologiæ baccalaureus, monasterii vestri Dunensis professus et sacerdos, ab Reverendo admodum domino D. Melchiore, veteris

(1) *Bibliotheca*, p. 62.

Montis Abbate meritissimo, litteris nobis plurimum commendatus, huc ad nos translegaretur, eum regratantes ita lubentes suscepimus, atque ei tum lectoris officium commendavimus, ut fratribus notris aliquem tractatum Theologicum sive scholasticæ sive moralis, prælecturus dictitaret. Quam sibi a nobis demandatam provinciam, non tantum virili animo suscepit, sed etiam felici cursu, cum suo nostrorumque fructu haud exiguo, per anni spatium prosecutus fuit. Et non dubium quin eandem ulterius cum laude continuasset, nisi bellicosus Mars, furente circa partes nostras Suecorum et Hassiæ milite, illi non inanem incussisset timorem. Dehinc summo desiderio anhelavit rursum patrios revisere lares, condignas a nobis humiliter petens demissorias. Hanc ipsius apud nos factam petitionem, hoc in statu apud nos tam periculoso simul et tumultuoso, non potuimus non approbare, eidem liberum concedentes a nobis discessum; quamvis prædictum vestrum fratrem diutius apud nos commorari si voluisset, neutiquam fuissemus gravati, sed potius exoptassemus unice. Ea propter fatemur illum per anni circulum et ultra quo nobiscum commoratus fuit, præclarum suæ religiosæ vitæ ac conversationis dedisse specimen, nec non in suis studiis, atque lectura, fuisse per quam diligentem, sedulum et ferventem. Pro quo nobis oblato gratitudinis fraternæ beneficio, non tantum Admodum Reverendæ Paternitati Vestræ gratias habemus immortales, verum etiam, nos obligamus vobis in aliis, ubi potuerimus unquam, sin æqualem, saltem similem fraternæ gratitudinis vicissitudinem exhibituros.

Dabantur in monasterio Apribacensi cum impressione nostri abbatialis sigilli ac manus propriæ subscriptione, vij Calend. Decembris anno partus Virginei millesimo sexcentesimo trigesimo primo.

L. S. A. F. Leonardus, Abbas Ebirbacensis indignus (1).

---

(1) *Varia Curiosa*, i, fol. 313.

A son retour d'Allemagne, De Visch se rendit à son abbaye des Dunes; mais il n'y resta que quelques mois, car les religieuses de Groeninghe ne s'entendant pas avec leur confesseur, le père Augustin, parvinrent à l'éloigner et De Visch fut désigné pour le remplacer. L'abbé Bernard Campmans, qui se trouvait alors à Bruxelles, le nomma à ce poste, par lettre datée du 25 septembre 1632.

Venerabili Domino, Domino Carolo De Visch, sacerdoti, Religioso Dunensi, etc.

Domine Confrater,

Quia intellexi ex Abbatissa et religiosis Groenynganis, ortas ab aliquo tempore difficultates non posse sopiri, sed rem quotidiè vergere in deterius, judicavi D. Augustinum necessario inde esse revocandum, secundum quod ipse a me postulavit, cum ipsi (in dicto monasterio) adessem, anno præcedente, et quia in vestra reverentia animadverti qualitates requisitas ad huiusmodi functionem, mandavi Domino Priori, ut ex me, et meo nomine, vobis in capitulo nostro, confessoris dicti monasterii officium conferat, quod quidem tanquam difficile non verearis suscipere, quia, modo non attendas particulares mulierum nugas, poteris (charitate omnia superante) dictum munus cum fructu obire. Et si quæ difficultas oriatur, non te exponas invidiæ, sed idipsum mihi significa, ut possimus, pari manu, bonum dicti monasterii procurare. Detineor adhuc hic publicis intentus negotiis, sed ubi perfecerimus ea quorum causa huc venimus et ad propria datus fuerit regressus, visitabo vos et consolabor, prout Deus Optimus Maximus dederit, quem ex toto corde supplex oro ut vestram Reverentiam salvam et

incolumem conservet, mei memorem in sanctis sacrificiis et orationibus, eroque

Vestri amantissimus in Christo et confrater,
F. Bernardus, Abbas Dunensis (1).

Bruxellæ, 25 Septembris 1632.

De Visch occupa ce poste jusqu'en 1636, et ce fut pendant le séjour qu'il y fit, qu'il composa la chronique de l'abbaye, conservée dans les *Varia Curiosa* et encore inédite. L'année suivante il passa en la même qualité au monastère de 's Hemelsdale, à Dixmude, et y fit son premier sermon, lors de la profession de Cécile Coopman, le 22 Novembre 1637, sur ce texte du troisième livre des Rois (chapitre XIX, verset 7): *Surge, comede; grandis enim tibi restat via.* Il dirigea 's Hemelsdale pendant douze ans (2) et retourna à son abbaye, où il fut nommé prieur le 30 Mars 1649 (3). Les occupations multipliées de sa place ne purent ralentir l'activité de son esprit ni son ardeur pour le travail. Il publia plusieurs ouvrages sur différentes branches, entretint un commerce de lettres avec

---

(1) *Varia Curiosa* I, fol. 314.

(2) *Bibliotheca*, p. 63.

(3) *Biographie*, I, p. 127—128. — Paquot (*Mém. sur l'Hist. Litt.* X, p. 185), voulant corriger Foppens, le fait prieur vers 1646, se fondant sur une lettre du 27 Novembre 1647, imprimée en tête de la deuxième édition de sa *Bibliotheca*. Cependant De Visch lui-même dit qu'il fut nommé à ce poste le 30 Mars 1649..... *Hic (sc. Bernardus Bottyn), anno* 1649, 28 *Martii, consecratus fuit Abbas Dunensis, et biduo post, hoc est* 30 *Martii, Priorem nominavit Me, horum collectorem, F. Carolum De Visch*,..... (*Compendium chronologicum*, p. 122; — *Varia Curiosa*, III, f° 230.)

un grand nombre de savants et de chefs de communautés religieuses, et fit des recherches pour tous ceux qui s'occupaient des mêmes études que lui. Ajoutez à cela ses devoirs de religieux et vous aurez une existence des mieux remplies. La même année de son élévation à la dignité de prieur des Dunes, il publia la première édition de sa *Bibliotheca Scriptorum ordinis Cisterciensis*, dont la dédicace à l'abbé Bernard Bottyn des Dunes est datée du 8 du mois d'Avril 1649. Beaucoup d'omissions déparent cet ouvrage qui cependant ne tarda guère d'être suivi d'une deuxième édition plus ample et moins défectueuse. Une de ses omissions lui valut une lettre du célèbre Bollandus, que nous copions ici:

Reverende Domine Prior

Pax Christi.

Legi non ita pridem m.s. vitam B. Bartholomæi van Aa, fundatoris trium monasteriorum ordinis Cisterciensis monialium ac nominatim Nazaretani iuxta Liram, in quo eius filia B. Beatrix priorissa fuit. Auctor vitæ illius, dicitur fuisse Albericus, religiosus abbatiæ Dunensis, ac Thosanæ prior. Scripta est sermone flandrico, et satis eleganti. An ipse forsan latine scripserit, et alius quidam recentior flandrice verterit? Dum ambigo, consului Reverentiæ vestræ Bibliothecam Cisterciensem, in qua illius Alberici nomen non reperi. Quod equidem sum miratus quomodo enim domesticus scriptor accuratissimam R^{iæ} V^{ræ} diligentiam effugere potuit?

Si fortassis post editionem Bibliothecæ venerit in R. V^{ræ} notitiam, rogo ut mihi, cum vacabit, indicare dignetur, 1° an latine scripta sit, et ubi m. s. exstet? 2° quando

vixerit scriptor? video post annum 1330 scriptam, cum . . . . Nicolaum Hoghelandum Abbatem Middelburgensem, ord. Præmonstratensis, qui tunc tomos aliquot de viris sui ordinis sanctitate illustribus scripsit, qui dicuntur uspiam exstare, sed nescio ubi.

Ignoscat R[tia] V[ra] quod eam fortassis intempestive interpellem. Procul adhuc absum a die natali B. Beatricis, aut B. Bartholomæi, sed huius mentio fit in vita B. Arnikii Averbodiensis, cuius natalis recoli dicitur 17 Martii et Arnikii fit quoque mentio in vita ipsius Bartholomæi. Cæterum R. V[ræ] vicissim omne addico obsequium, eiusque me sanctis Sacrificiis et præcibus commendo. Antverpiæ 16 Maii 1662.

Reverentïæ vestræ

Humillimus Servus in Christo
JOANNES BOLLANDUS,
Soc. Jesu (1).

Nous ignorons si De Visch a satisfait aux demandes de Bollandus, et nous n'avons pu le vérifier parce que, contrairement à l'habitude qu'il avait de faire suivre de sa réponse chaque lettre qu'il copie dans ses *Varia curiosa*, la réponse manque ici. Cependant il paraît avoir pris la chose en considération, car, dans son *Auctarium*, il répond aux deux questions que lui posait Bollandus (2).

Il continua pendant toute sa vie à recueillir des matériaux pour la *Bibliotheca* dont il espérait donner une troisième édition plus ample et surtout, je pense, plus correcte que les précé-

---

(1) *Varia Curiosa*, III, fol. 263.
(2) *Auctarium* etc. fol. 4.

dentes; mais la mort le prévint. Cependant ces travaux ne l'empêchèrent pas de préparer une vie d'Adrien Cancellier, XXXIXe abbé des Dunes, qu'il fit imprimer à Bruges en 1655. Il envoya cet opuscule à plusieurs chefs de communautés religieuses, dont il reçut des lettres de remercîments et d'éloges. Nous copions ici, d'après les *Varia curiosa,* la lettre du Jésuite Jacques Libens, de préférence à d'autres, parce qu'elle contient, sur le style de De Visch, une appréciation qui diffère totalement de celle des auteurs de la *Biographie des hommes remarquables* (1).

Reverende Domine Prior,
Pax Christi.

Accurate legi vitam Revendi admodum Domini Adriani Cancellier, abbatis Dunensis, à R. D. T. conscriptam, magna animi mei recreatione. *Stylus mihi perplacet, quia tersus et candidus*. Opto videre sacellum illud Marianum, de quo R. D. T. mentionem facit pagina 53 quod indubiè visitassem cum recentissime fui Furnis, si quid de sacello isto tunc inaudissem. Pagina autem 70, linea quarta, satis fuisset scribere *idem ille religiosus pater* . . . .

Cortraci, 3^{a} Junii, 1655.

R. D. T. Servus in Christo,
JACOBUS LIBENS (2).

La même année il fit paraître, chez le même imprimeur, ses *Vitæ BB. Everardi de Commedâ,*

(1) I, p. 129.
(2) *Varia Curiosa* III, p. 212 verso.

et Richardi de Frisià, monachorum ordinis Cisterciensis, et deux années auparavant, il avait publié, à Anvers, quelques opuscules de son auteur favori, Alain de Lille, sous ce titre: *Alani Magni de Insulis, Doctoris universalis, opera moralia, parænetica et polemica; tineis et blattis erepta, recognita, varieque illustrata.* De Visch semble avoir fait beaucoup de cas d'Alain de Lille, car il a laissé un ouvrage du même auteur, qu'il avait préparé pour l'impression, et une grande partie du deuxième tome de ses *Varia curiosa* est remplie d'extraits du même auteur.

Mais l'ouvrage qui paraît avoir été le mieux accueilli par ses confrères, est le *Compendium chronologicum Abbatiæ B. M. de Dunis, ordinis Cisterciensis* De Visch ne nous a conservé pas moins de sept lettres qu'il reçut à ce sujet, parmi lesquelles il y en a deux de Jacques Libens et une de Pierre de Waghenaere, prieur de saint Nicolas, à Furnes.

Admodum Reverende Domine,

Hesterna die accepi Compendium chronologicum Abbatiæ vestræ nascentis et crescentis in perfectum statum, auctore R. D. V. quæ suis lucubrationibus insigniter suum ordinem Cisterciensem et suum monasterium illustrat. Æstimo donum non a solo donantis affectu, sed a dignitate et merito ipsius libri, quem statim magna aviditate pervolvi, nec nisi perlectum deposui de manu. Gratulor R. D. V. de felici isto partu, quem puto nemini non placiturum. Inter alia, legi magno cum gustu elogium Lamberti Abbatis 21, cum

refutatione Meyeri (1). Multos annos divina bonitas largiatur scriptori tam pio et utili. Ita precor, et maneo

Adm. R^de^ Domine,

Adm. R. D. V. Servus in Christo addictissimus,

JACOBUS LIBENS S. J. (2).

Ipris, 10 Jan. 1661.

Nous joignons encore ici la lettre de Pierre de Waghenare:

Reverende admodum Domine Prior,

Cum novo gaudio heri recepi novum vestrum tractatum, de vestro monasterio, incomparabilis vestræ diligentiæ et peritiæ antiquitatum indagandarum et inveniendarum testem locupletissimum. Totum ex nunc pene pervolvi, et quantus est, tantus placet. Gratulor Reverentiæ vestræ hunc suum partum et novum hunc annum et plurimos insequentes filicissimos, ut similes edat, animitus voveo. Fasti mei

---

(1) Meyer avait dit: « Obiit Lantbertus Uppenbrouc, Abbas Dunensis, qui primus indulsit monachis ut vinum biberent, eisque singulas pintas quotidie attribuit. Successit Galterus Stryc, Capriacensis, qui dictam vini portionem duplicavit. Hinc celebris et pergrata eo in cænobio optimorum illorum abbatum permanet memoria (MEYERI, *Commentarii sive Annales rerum Flandricarum*. *Antv*. 1561; sub anno 1354, f° 156 verso).

De Visch s'en irrite et réplique: « Ita ille satis insulsè, omissis rationibus quibus moti Abbates hi, vinum memoratum concesserunt, quæ tamen clarè exprimuntur in instrumento desuper confecto, et superiorum authoritate confirmato, quod adhuc extat, et ipse Meyerus vidit. Quarum prima est quæ cænobium Dunense situm erat in loco insaluberrimo, juxta mare, variis exhalationibus et humoribus nocivis obnoxio. 2 Chori molestia, officii divini prolixitas, et frequentes religiosorum infirmitates. 3. Et præcipua: quod religiosi Dunenses per totum annum nunquam comederent carnes etc. » *Comp. chron*. p. 75 et 76.

(2) *Varia Curiosa*, IV, f° 120.

Præmonstratenses dudum a me absoluti lucem gestiebant adspicere; verum à me modò prohibentur, quod nuper intellexerim repertum librum quendam esse per Nicolaum Hoogelandum, ex abbatia S^{tæ} Mariæ Middelburgensis, in Zelandiâ, religiosum, in membranis descriptum, quem dicit se inchoasse anno 1194, finem vero eidem imposuisse, cum eiusdem loci Abbas electus existeret anno 1230. Libri huius titulus est : *Chronica Beatorum Canonicorum regularium sub sancta Præmonstratensi observantia degentium.*

Dicit, qui habet, chronico isto contineri sexcentos sanctos; ex quibus unum accepi Beatum Arnikium, filium Arnoldi, domini de Diest, in Brabantiâ, et B. Imenæ, uxoris, cognatum vestri Bartholomæi de Vleeschauwer, et religiosum Averbodiensem. Diversa in gestis B. Arnikii leguntur de prædicto Bartholomæo, et inter alia, quod primogenitum suum Gualterum, duorum mensium infantulum, Averbodii obtulerit S^{to} P. Norberto qui eum ulnis suis constringere visus est a Beato Arnikio sacris operanti, sub memento, sanctissimum postmodum eiusdem loci religiosum, cuius ipse pater religiosus fuisset, nisi huius obstitisset mater, voluntate verisimiliter Dei ad alia ipsum reservantis.

Si Beatus vester Idesbaldus vocatus, sive cognominatus fuerit Vander Gracht, indubie ipse est qui in Archivis nostris ad annum 1142, vocatur Idesbaldus de Fossato, atque inter alios primates subsignat litteras Iwani, militis Gandensis, atque ad annum 1164 cognominatur Idesbaldus de Fossâ, atque in sancto meo Nicolao, Duaci impresso, in litteris comitis Theodorici, cum abbatibus Bernardo Clarævallis, Roberto de Dunis, Gaufrido de Clairmarasch, aliisque, additur testis. Licetque is forsan fuerit de familia Theodorici comitis, non videtur mihi tamen fuisse canonicus S^{tæ} Walburgis, sed ab eâ familiâ immediate verisimiliter ad vestram transisse.

Cur in B. Milonis diplomate à Reverentia vestra edito, omittitur eius titulus, qui talis est?

Dilecto filio Roberto, de Dunis Abbati, cæterisque successoribus in perpetuum eiusdem loci, Milo, Dei gratiâ, Morinorum Episcopus.

Non habentur alia apud vos B. Milonis diplomata? nec aliis annis quam anno 1143 apud vos noster Simon Abbas commemoratur, et, si — prout credo — commemoratur, quibus?

Walterus, in catalogis abbatum Furnensium, à me editis, prætermissus, præfuit monasterio nostro anno 1314, postridiè S. Remigii, uti constat ex litteris ad ipsum datis; quapropter hæreo quomodo ex vestris archivis eius decessor Jacobus, nostro monasterio dicatur etiam post ipsum præfuisse, anno scilicet 1315.

Nulla in scriptoribus vestris Dunensibus fit mentio de fundatione monasterii nostri? quo anno, sub quo ordine?

Finio et pro transmisso libro gratias ago, nihilque iam ego in Xenium remitto, præter piam hanc Imaginem, meo iussu Antverpiæ sculptam, sine ullis tamen meis expensis. Deus in honorem sui monasterii, totiusque sui ordinis diutissime sospitet R. vestram.

Devotissimus in Christo servus
F. Petrus De Waghenaere, Furnis
in S^to^ Nicolao, prior indignus (1).

Furnis, 15 Jan. 1661.

Le *Compendium chronologicum* parut à la fin de 1660, et déjà le 9 Avril de l'année suivante, De Visch se démit de ses fonctions de prieur (2), afin de pouvoir s'adonner entièrement à la correction des ouvrages qu'il avait publiés, et à compléter ceux qu'il devait encore faire paraître.

---

(1) *Varia Curiosa*, iv, fol. 120 verso. — 121 verso.

(2) *Varia Curiosa*, iii, fol. 230.

Mais la liste de ses publications ne devait plus s'agrandir, et la mort brisa sa plume le 11 du mois d'Avril 1666. L'on descendit ses dépouilles mortelles dans le caveau des abbés des Dunes, et l'on plaça sur sa tombe une pierre de 28 centimètres carrés, en marbre blanc, avec cette inscription :

OSSA
R. D. CAROLI
DE VISCH
HISTORIOGRAPHI ET
PRIORIS DUNENSIS.
OBIIT 11 APRILIS 1666.

Le portrait de De Visch a été publié dans sa *Bibliotheca* et dans le premier volume de la *Bibliotheca Belgica* de Foppens; de plus il a lui-même eu soin de l'insérer dans le deuxième et le quatrième tome de ses *Varia curiosa*. Au-dessous du portrait se trouve cette inscription: *Carolus De Visch, abbatiæ Dunensis Prior emeritus. S. Theol. Professor. Diversis libris editis clarus. Ætatis anno* 69, et ses armoiries. De Visch portait écartelé au 1 et 4 d'argent à deux poissons adossés de sable et accompagnés de six croisillons de même, qui est De Visch ; et au 2 et 3 de sinople à deux chevrons d'argent, qui est Van Hecke.

Ses écrits dénotent une grande érudition, et il entretenait un commerce de lettres très-étendu ; ainsi l'on rencontre dans sa correspondance les

noms de Jacques Libens, de Pierre de Waghenare, de Philippe Labbe, de Tissier, de Velasco, de Henschenius, de Bollandus, de Doresmieulx, de Sanderus, de Luc d'Achery, du turbulent Galopin et d'une foule d'autres. " Ce religieux — dit Paquot, — s'était rendu habile dans la théologie, dans l'histoire de son ordre, et dans celle des Pays-Bas (1), „ mais surtout dans celle de son ordre. Il se servait de trois devises:

Quo minime reris gurgite, piscis erit;
Piscis bonus, pia fides; et, mais plus rarement,
Non est mortale quod opto.

Le style latin de De Visch n'est pas aussi mauvais que la *Biographie* voudrait nous le faire croire; s'il n'a pas la douceur attique, s'il lui manque la correction du siècle de Cicéron, s'il se sert de ces mots que Ducange s'est donné tant de peine pour recueillir et le père Vavasseur pour éviter (2), ce n'est pas à dire que son style est dur et incorrect. La lecture des documents latins du moyen-âge peut avoir exercé une fâcheuse influence sur le latin classique; et si le style de De Visch n'atteint pas à la hauteur de celui de beaucoup d'écrivains de son temps, il est aussi exempt de leur enflure et de leur exagération. Le Jésuite Libens, à propos de la

---

(1) Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. litt.* x, p. 185.

(2) Le Père Vavasseur disait du *Glossarium* de Ducange: « Il y a soixante ans que je m'applique à ne me servir d'aucun des mots rassemblés si laborieusement par M. Ducange.

vie d'Adrien Cancellier, le félicite sur son style, qu'il dit être *tersus atque candidus;* et la lecture n'en est guère désagréable.

De Visch ajouta son nom à la liste des écrivains de son ordre et donna le détail de ses publications dans la *Bibliotheca*. Mais, comprenant que cette manière d'agir pouvait prêter à la critique, il s'efforce de se justifier. « Porrò erunt fortè — dit-il, — quibus displi- « cebit, quod propria hic scripta recensuerim, « et meipsum scriptoribus ordinis adnumera- « verim: at immeritò, quandoquidem communiter « omnes tam veteres, quam recentiores, simile « scripti genus pertractantes, idem pro more « semper habuerint, meque in hoc præiverint, ut « patet in Divo Hieronymo, Gernnadio, Honorio, « Sigeberto, Trithemio, Sylvestro, Maurolyco, « Petro Ribadeneira, societ. Iesu, Theodoro Pe- « treio carthusiano, Joanne Pitsæo, Anthonio « du Verdier, Chrysostomo Henriquez, Valerio « Andreæ, Antonio Sandero, et aliis plurimis, « etiam nostri ordinis, ut huius libri benevolus « lector deprehendet. Accedit. quod passim alios « etiam adhuc superstites, ad bibliothecam hanc « admiserim, idèoque iure potuerim meipsum non « excludere. Denique per hoc superiores, aliique « confratres, temporis à me expensi rationem « habebunt (1). »

(1) *Bibliotheca*, p. 63.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

De Visch écrivit plusieurs ouvrages pendant son séjour en Allemagne ; il nous l'apprend lui-même dans la *Bibliotheca, ... ubi conscripsi,* dit-il :

1. *Historiam .... Monasterii Ebirbacensis, cum serie continua omnium Abbatum: cui inserui fundationes breves aliorum aliquot monasteriorum, quæ ex Ebirbaco prodierunt; ut Scenaugiæ, in Palatinatu Electorali; Otterburgi, in Palatinatu inferiori; Montis sancti Disibodi, in Ducatu Bipontino; et Castri Aquilæ, seu Arensburgh, in Wetteravia.*

Cuius historiæ copiam nonnihil contractam, tradidi Gaspari Iongelino, qui eandem edidit de verbo ad verbum, Coloniæ, in notitia Abbatiarum ordinis Cirterciensis.

De retour en Belgique, il s'adonna de nouveau à ses études de prédilection et écrivit successivement :

2. *Fundatio Prioratus Waerschotani, ord. Cist. in Flandria, ex antiquis eiusdem cænobii monumentis (mihi a R^{do} Domino Judoco du Corron, loci priore, communicatis) desumpta, anno* 1636.

Imprimé dans la *Bibliotheca,* p. 305—309.

Se trouve aussi en ms. dans les *Varia Curiosa,* I, f° 306 et suiv. accompagné de ces notes (f° 309bis verso): « Fun-

dationem hanc, hisce additamentis auctam, transmisi R° Domino Antonio Sandero, Canonico Iprensi, anno 1645. »

« Fundationem hanc concinnavi in gratiam Dni Gasparis Jonghelinck rel. S. Salvatoris ut eam in chronico suo inserere posset. »

3. *Conscripsi fundationes ac progressus, cum serie omnium Abbatissarum Monasteriorum sanctimonialium :*

a. *Speculi B. Mariæ, vulgò Groeninghe, in civitate Cortracensi.*

Se trouve en ms. dans le tome 1r des *Varia Curiosa,* ffo 166; 315—319.

De Visch écrivit ces pièces pour Sanderus, comme nous l'apprend une note, fo 317: "Fundatio Monasterii Groenyngani in civitate Cortracensi, quam ex antiquis eiusdem Monasterii monumentis desumpsi in gratiam Rdi Domini Sanderi, canonici Iprensis, anno 1634 (1). „

b. *Vallis cœli, in civitate Dixmudana.*

Se trouve en ms. dans le *Codex* décrit sous le numéro 12.

4. *Historia Abbatiæ Thosanæ, eiusdemque unio cum episcopatu Brugensi, et ab eodem rursus separatio.*

Imprimé dans la *Bibliotheca,* pp. 326—334.

De Visch, en parlant de ces opuscules, dit à la p. 62 de sa *Bibliotheca:* "Has quatuor fundationes, seu breves historias, edidit sparsim

---

(1) Cependant Sanderus n'en fit que peu ou pas d'usage.

suis locis, in auctario ad tomum 2 *Flandriæ illustratæ*, Antonius Sanderus, Canonicus et Scholasticus cathedralis ecclesiæ Iprensis. „

5. ***Bibliotheca scriptorum sacri ordinis cisterciensis, elogiis plurimorum maximè illustrium adornata. Duaci, Joan. Serrurier,*** **1649; in-4°.**

La bibliothèque de la ville de Bruges possède un exemplaire de cette édition. J'en donne le titre d'après Paquot (1).

Une nouvelle édition parut déjà en 1656, avec ce titre:

Bibliotheca scriptorum sacri ordinis cisterciensis elogiis plurimorum maxime illustrium adornata, opere et studio R. D. Caroli De Visch, prioris cœnobii B. Mariæ de Dunis, S. Theol. professoris. Editio secunda, ab authore recognita, et notabiliter aucta; insertis et adiunctis diversis opusculis antiquorum patrum ordinis cisterciensis. Accedit chronologia antiquissima monasteriorum ordinis cisterciensis a quadringentis (et quod excurrit) annis concinnata, ex pervetusto Dunensis Bibliothecæ codice eruta, et certioribus aliarum aliquot Abbatiarum monumentis suppleta, per eundem D. Carolum De Visch, Dunensium Priorem. Coloniæ Agrippinæ apud Ioannem Busæum Bibliopolam. **Anno M. DC. LVI. p. in-4°, pp. 432.**

D'après un exemplaire de ma collection.

Paquot porte un jugement très juste de cet ouvrage: “ C'est ce que nous avons de meilleur sur les écrivains de l'ordre de Citeaux. L'auteur

---

(1) *Mém.* x, p. 186.

a fait des recherches et des découvertes: mais il y aurait beaucoup à y ajouter pour rendre l'ouvrage complet: il faudrait aussi corriger quantité de fautes et refondre entièrement le catalogue des livres dont il y est parlé. La chronologie que l'auteur a mise à la fin, est une simple table des abbayes de l'ordre, avec l'époque de leur fondation et la désignation des diocèses où elles se trouvent „ (1).

De Visch nourrissait l'espoir d'en donner une troisième édition et recueillit à cette fin un volume de notes conservé à la Bibliothèque du grand séminaire à Bruges. C'est un volume in-4° de 108 feuillets ou 216 pages, sans la table et la préface, entièrement écrit de la main de De Visch, qui lui donna ce titre:

Auctarium ad Bibliothecam scriptorum sacri ordinis cisterciensis anno 1656 *publicatam per R. D. Carolum De Visch, Priorem Dunensem.*

6. *Chronique et Cartulaire de l'abbaye de Hemelsdaele, publiés par C. C. et F. V. Bruges*, 1858, in-4°, pp. 164.

Les éditeurs, MM. Carton et Vande Putte, affirment que cette chronique est l'œuvre de De Visch: “Lorsque nous publiâmes — est-il dit dans l'Introduction — la biographie du savant prieur de l'abbaye des Dunes, Charles de Visch (2),

(1) *Mémoires*, x, p. 186.

(2) *Biographie des Hommes remarquables de la Flandre Occidentale*, I, p. 126, et *Annales de la Société d'Émulation*, tome IV, p. 204.

nous ne connaissions pas encore la petite chronique d'Hemelsdale qu'il avait redigée sur les documents de cette institution religieuse. Elle se trouvait à la mortuaire de la dernière religieuse de ce couvent. „

7. *Alani Magni de Insulis, doctoris universalis, opera moralia, parænetica, et polemica; tineis et blattis erepta, recognita, varièque illustrata. Antv. Guil. Lesteenius,* 1653, fol. (1).

Je n'en ai pas vu d'exemplaire.

8. *Vita R. Admodum Domini Adriani Cancellier, Monasterii Dunensis quondam abbatis* XXXIX. *Brugis, Nicol. Breygelius,* 1655, in-12.

Nous n'avons pu nous procurer un exemplaire de cette édition, non plus que de la traduction en flamand de cet ouvrage faite par un chartreux et imprimée à Bruges l'année suivante (2).

Une réimpression de cet ouvrage parut en 1660, sous ce titre:

Vita Reverendi in Christo Patris, ac Domini D. Adriani Cancellier, monasterii Dunensis, ordinis cisterciensis, quondam Abbatis; conscripta per D. Carolum De Visch, ejusdem Dunensis Cœnobii Priorem, ipsiusque Adriani olim Discipulum, et in Christo filium. Bruxellæ, apud Philippum Vleugaert, 1660, 39 pp. in-12.

Paquot ne mentionne pas cette édition, et la

---

(1) Paquot, x, p. 187.

(2) Paquot, *Mémoires*, x, p. 187. — *Compendium*, p. 103.

Biographie ne parle pas de la première. La deuxième est ordinairement reliée avec le *Compendium chronologicum*.

Exemplaire de ma collection.

9. *Vitæ BB. Everardi de Commedâ, et Richardi de Frisiâ, monachorum ordinis cisterciensis, sanctitatis opinione illustrium, ex ms. codicibus antiquis erutæ et publicatæ. Brugis, Nicol. Breigelius*, 1655; 12° (1).

Aucun exemplaire ne m'est parvenu.

10. *Compendium chronologicum exordii et progressus abbatiæ clarissimæ beatæ Mariæ de Dunis, ordinis cisterciensis in Flandriâ, olim Morinensis, nunc Brugensis Diœcesis. Ex authenticis archivi domestici monumentis concinnatum. Per R. D. Carolum De Visch, Furnensem ejusdem Abbatiæ Priorem, S. Theol. Baccalaureum formatum. Omnibus, antiquitatum (præsertim Belgicarum) scrutatoribus per-utile.*

Bruxellæ, apud Philippum Vleugaert, typog. juratum, retro fontem cæruleum. 1660, in-12°, pp. 125 sans la préface qui n'est pas paginée.

C'est le premier livre imprimé sur l'abbaye des Dunes. L'auteur a travaillé le reste de ses jours à le compléter, et il a recueilli, dans les archives de sa maison, une quantité de documents qu'il n'a pas eu le temps de mettre au jour. Le fruit de ses recherches est inséré dans le quatrième volume de ses *Varia Curiosa;* elles se composent de :

---

(1) Paquot, *Mémoires*, x, p. 187.

1° *Auctarium compendii chronologici de exordio et progressu monasterii dunensis* . . . . *fol.* 36

Imprimé dans le *Chronica Abbatum Monasterii de Dunis per fratrem Adrianum But. Brugis*, 1839; in-4°, pp. 109—136.

Cet *Auctarium* n'est pas réimprimé dans la seconde édition parue sous ce titre :

Cronica et Cartularium monasterii de Dunis. Brugis, 1864, in-4°.

2° *Collectanea quædam alia pro concinnatione chronici dunensis utilia.*

C'est un recueil de quatorze titres qui reposaient aux archives de cette abbaye.

En outre, De Visch n'a pas voulu nous laisser ignorer ce que ses confrères pensaient de son livre, et il a inséré dans le même quatrième volume de ses *Varia Curiosa,* sept lettres qui contiennent leurs appréciations. Ces lettres sont de Ferdinand de Velasco, prieur de Baudeloo; Jean Ricart, religieux des Dunes et confesseur de 's Hemelsdale; deux de Jacques Libens; Pierre de Waghenare, prieur de St-Nicolas à Furnes; Gaspard Coppens, religieux des Dunes, et Antoine Lewaitte, abbé de Moulins.

11. *Varia Curiosa,* 4 vol. p. in-4°, écrits de la main de Charles De Visch.

Le contenu de ces quatre volumes est extrêmement varié. Il serait trop long d'en donner une liste raisonnée; c'est pourquoi nous nous

sommes borné à copier la table des matières que De Visch a mise lui-même en tête de chaque volume. Le lecteur qui désire consulter ce ms. nous saura gré de pouvoir ainsi en connaître le contenu.

TOME I.

---

(1) C'était Arnulphe Cornibout. Voyez la *Notice hist. et descr. sur l'abbaye de Villers*, par J. J. Vos, p. 132 et seq.

Vita B. Richardi de Frisiâ, ordinis cisterciensis . . 163

De Visch y a mis cette note: « Explicit vita S. Rychardi, monachi ord. cisterciensis, quam ex antiquissimo codice monasterii Veteris campi, in Germania, excripsit f. Carolus de Visch, rel. dunensis, anno Dni 1631. 4ª decembris.

Visch.

Piscis bonus, pia fides.

Fundatio monasterii Veteris Campi, cum serie omnium abbatum 168

Camp ou *Alten-Camp*, abbaye de l'ordre de Citeaux, dans l'ancien bailliage de Rheinberg de l'Electorat de Cologne. (BUSSCHING, VIII, 87).

Fundatio monasterii Veteris Montis, prosa et carmine. 184

Altenberg, monastère de l'ordre de Citeaux, dans l'ancien duché de Berg. (BUSSCHING VII, 360.)

Versus morales de 12 gradibus humilitatis ex Reg. S. Benedicti 199

Fundatio monasterii Ebirbacensis, cum serie abbatum omnium 205

Imprimé dans le *Notitia Abbatiarum ordinis cisterciensis de Gaspar Jongelinus. Colon. Joan. Henningius*, 1640; in-fol.

Sermo dompni Helyæ Abbatis VIII de Dunis . . . 225

Sermo hic iam bis impressus extat (*Note de De Visch*).

Sermo quidam de proprietate, habitus in capitulo Windesem. an. 1544 233

En flamand. De Visch ajoute dans une note que l'auteur est Corneille Buck, canonicus regularis et prior monasterii divisionis apostolorum Ultraiecti. »

Sermones et exhortationes aliquot pro professionibus et investituris religiosorum 246

Ces discours, au nombre de 12, sont l'œuvre de De Visch.

Fundatio monasterii de Groenynghe, in civitate cor-

Nous nous sommes amplement servi de ces deux pièces dans la publication que nous préparons sur cette abbaye.

Cette pièce a été publiée en français par Mr le Doyen Vande Putte, dans son *Histoire du couvent de Saint Sixte*, inserée dans les *Annales de la Société d'Émulation*, IV, p. 185.

Abbaye de l'ordre de citeaux dans l'ancien bailliage de Leuenberg, du duché de Berg (BUSSCHING VII, 357.)

Maulbrun, dans l'ancien Duché de Wurtemberg, près de la source du Salzbach (BUSSCHING, VIII, 534.) — *Albæ Dominorum*, *Frauenalb* ou *Alba Dominarum*, dans l'ancien comté d'Eberstein (ib. p. 703). — *Bebenhausen*, à une lieue de Tubingue, dans la forêt de *Schœnbuch*, dans le duché de Wurtemberg (BUSSCHING, VIII, 577). — *Uterius vallis*, *Uterina Vallis* ou *Utersthal*, dans le palatinat du Rhin (ib. p. 132.)

Sur le feuillet collé sur la garde: «Testimonium de Luthero eiusque Evangelio.»

C'est une parodie de l'Évangile de St. Jean qui se lit à la fin de la messe.

Epitaphium Lutheri.

Tome II.

Epistolas has ex pervetusto ms. codice cænobii S. Amandi (teste exim. D. Georgio Colvenerio, qui easdem cum eodem ms. se contulisse testatus est) humaniter mihi transmisit R. D. Georgius Galopinus, abbatiæ S. Gisleni Religiosus, anno 1651, pridiè cal. Maii.

Epistolas has omnes Philippi abbatis de Eleemosyna ego primo publicavi in bibliotheca mea scriptorum cisterciensium, quas postea denuo recudit R. adm. et eximius D Bertrandus Tissier, tomo 3 bibliothecæ Patrum cisterciensium. fol. 238 et seq. (*Notes de De Visch.*)

Publiées par De Visch dans sa *Bibliotheca*, p 353.

Publiée par l'auteur. Voyez ci-devant le n° 9.

Imprimé à la suite du *Compendium Chronologicum*, pp. 123—125.

Tome III.

Cette dissertation, œuvre de Paul Chiflet de Bruxelles, religieux de Villers, contient 15 pp. d'impression.

L'auteur est Valentin Randour, Docteur en Théologie, professeur à l'université de Douai. 7 pp. d'impression.

Tome IV.

Imprimé dans le *Chronica abbatum Monasterii de Dunis per fratrem Adrianum But.* Brugis 1839; in-4° pp. 109—136.

Ces *Collectanea* renferment la copie de quatorze titres de l'abbaye des Dunes.

L'auteur de cette dissertation est Adrien Meuleman, religieux des Dunes, le même qui partit pour l'Alle-

magne avec Ch^{s} De Visch. — Cette dissertation est imprimée et comprend 10 pp. pet. in-4°.

Propositiones aliquot Regularium Galliæ ab Alexandro VII, Summo Pontifice, censuratæ 257

Notabilia quædam concernentia civitatem Brugensem, et quædam alia. . . . . 259 *et seq.*

Sententia diffinitiva in favorem cisterciensium, contra Franciscanos, de libro Thomæ cisterciensis super Cantica Canticorum 268

Elogium insigne S. Bernardi et totius ordinis cisterciensis . . . . 270 *b.*

12. Gheestelicke Sermoenen.

Ms. in-fol. de 214 ff. ou 428 pp. contenant ce qui suit:

Vertoogh van t'ghene in dezen boeck al gheschreven is. Eerst vyf-en-twyntigh gheestelicke Sermoenen op diversche materien, tot onderwysinghe der religieusen inde drie weghen der volmachtheyt, te weten: den suyverenden, den verlichtenden, ende den vereenighenden. Altemaele gemackt ende ghepredickt inde Abdyen van Groeninghe ende Hemelsdaele, door heer Chaerels De Visch, Bachelier ende professeur inde HH. Godtheyt, ende biechtvaeder inde selve Abdyen . . . . 1 *et seq.*

Chronologia Dunensis Monasteriorum ordinis cisterciensis, tertia fere parte aucta, adiectis patriis et diœcesibus singulorum Monasteriorum, per Carolum De Visch, religiosum Dunensem, SS. Theologiæ quondam professorem 164

Imprimée dans la *Bibliotheca*, p. 356—388.

Privilegia aliquot ordinis cisterciensis. 180

Fundatio Monasterii Vallis cœli cum serie omnium abbatissarum, ex archivis dicti Monasterii concinnata per Carolum De Visch, eiusdem loci confessarium anno 1640 182

Cort verhael van beyde de vyndynghen ende principaelste myrakelen vanden saelighen Idesbaldus,

C'est une erreur: cette notice ne se trouve pas dans ce volume, mais dans le tome premier des *Varia Curiosa.*

Les armoiries qui accompagnent ces extraits sont coloriées avec soin.

Avant les sermons se rencontre une notice sur la famille De Visch, avec un grand dessin colorié représentant un ange qui porte les armoiries de Charles De Visch.

Sur le folio 163 sont représentées les armoiries des monastères suivants: Orval, Valcellis, des Dunes (1), de Clairmarais (2), de Chercamp, Villers (3), Cambron, Loz (4), Ter Doest, Baudeloo (5), St-Bernard (6), Moulins (7), Nizella, Boneffla, Waerschot, Aulnes, Valdieu, Jardinet (8) et St. Sauveur (Anvers 9).

Au folio 205, là où devait se trouver, d'après la table des matières, la *Noticie van het Collegie* etc., se trouvent les armoiries de 's Hemelsdael, et de Clémence Voorspoel, Anne Stormes, Barbe Caesenbroot et Barbe Devriese (10) respectivement 16e, 17e, 19e et 20e abbesses dudit 's Hemelsdael.

---

(1) Avec la devise: *Fac necessitate virtutem.*
(2) » » » *Secus decursus aquarum.*
(3) » » » *Post tenebras spero lucem.*
(4) » » » *Magnificabo eum in laude.*
(5) » » » *Stella duce.*
(6) » » » *Quæro sub littore victum.*
(7) » » » *Vertor in orbe mola.*
(8) » » » *Hortus conclusus.*
(9) » » » *Mundum vita.*
(10) Elle avait pour devise: *Hope en vreese.*

Et finalement sur le feuillet de garde collé sur la reliure, les armoiries de Laurent Vandenberghe (1), Adrien Cancellier (2), Bernard Campmans (3), Jean Teerlinck, d'une abbesse inconnue de l'abbaye du Val Rose et de la famille Rootcaes.

13. Un volume in-4° de 355 feuillets, porte pour titre: *Notitiæ genealogicœ diversarum nobilium et antiquarum familiarum Belgicarum prœsertim Flandriæ.*

Ce volume est enrichi de quantité d'armoiries peintes en couleurs. L'auteur dit qu'il n'avait pas l'intention de publier cet ouvrage.

" C'est en ces termes que la *Biographie des hommes Remarquables de la Flandre Occidentale* (4) rend compte de cet ouvrage. Nous aurions voulu donner une description plus détaillée de ce Manuscrit. Mais des personnes compétentes qui l'ont examiné opinent que c'est à cause des grandes lacunes qui s'y trouvent, que son auteur n'a j'amais voulu le publier. "

14. *Les vies de S. Liger et de S. Foulques, premiers abbés et fondateurs de l'abbaye des Dunes.*

Le P. Jean-Chrysostome Henriquez avait publié ces vies en espagnol: le P. De Visch les traduisit en flamand, et en laissa le ms. au *Val-Céleste;* il y a fait des corrections et des augmentations (5). »

Nous ignorons ce que ce volume est devenu;

---

(1) Avec la devise: *Spes non confundit.*
(2) » » » *A cruce salus.*
(3) » » » *Deo duce.*
(4) I, p. 129.
(5) Paquot, *Mémoires* x, etc. p. 188, et Annales de notre Société, tom. iv, p. 205.

la *Biographie des hommes remarquables* etc. n'en parle pas.

15. « Il est parlé dans les *Actes des Saints*, de quelques brochures, que le P. De Visch a publiées pour prouver que *S. Guillaume* était de son ordre, et non pas de celui de S. Augustin. Ayant lu la vie de ce saint, donnée par les Bollandistes, il se persuada avec eux, qu'il n'appartenait ni à l'un ni à l'autre ordre, et fut charmé de voir la dispute terminée (1). »

---

(1) PAQUOT, *loc. cit.* p. 187—188, qui cite *Acta SS. in vita S. Gulielmi, t.* I, *Martii, p.* XXI.

ANALECTES

CONCERNANT

LA VILLE DE COURTRAI.

§ II. (1)

Documents pour l'histoire militaire.

1.

D'après la charte de fondation de l'église Notre-Dame à Courtrai, cet édifice fut construit dans le verger du château du comte, à l'endroit où se trouvait une chapelle, dédiée à Saint-Laurent (2).

Les limites, du côté est, étaient le vivier dont nous avons parlé dans notre § I et le fossé extérieur du château communiquant de ce vivier à la Lys.

(1) Voyez le § I, Annales tome 3, 2e série, p. 305.

(2) Cette chapelle de St-Laurent était placée à l'endroit même où se trouve maintenant le maître-autel.

Avant 1385 cette partie de l'enceinte de Courtrai était défendue à l'intérieur par des parapets en terre (*metten barme en houvere*) et des écluses pour contenir les eaux plus élevées que le niveau de la rivière.

Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et successeur au comté de Flandre après la mort de Louis-de-Male, fit la paix avec les Gantois (1385); il ne songea dès lors qu'à réparer les maux occasionnés par les guerres durant le règne de son beau-père. Il fit fortifier les villes de l'Ecluse, Nieuport, Audenaerde et Courtrai. Cette dernière se ressentait encore du sac subi, après la bataille de Roosebeke, lorsque le roi de France, Charles-de-Valois l'avait livrée au pillage et à l'incendie, en 1382, pour se venger de la défaite subie dans la plaine de Groeninghe en 1302.

Le duc de Bourgogne signa, en 1386, ses lettres, par lesquelles il décrète l'érection de la nouvelle citadelle *en la place où est assise une tour de la dite ancienne forteresse, appellée l'Estanque, sur la rivière du Lis, du costé devers Lisle* ..... (1). Nous avons dit que ce château, comme on l'appelait, continua de subsister jusqu'en 1646.

Le document qui suit est une convention entre l'administration de la ville de Courtrai et le

---

(1) Ces lettres, datées de Lille, au mois d'octobre, sont publiées en entier dans l'inventaire des archives de Courtrai, tome I, pp. 130 et suiv.

chapitre de Notre-Dame, réglant, moyennant indemnité, les emprises à faire sur le terrain de la collégiale, les droits de circulation et de passage pour les chanoines et les hommes, tant militaires que laïcs.

Les parties contractantes déterminent la limite séparative, à partir de la Lys jusqu'à la porte des chanoines, dite *Grusenberch,* donnant passage à la rue des chanoines, aujourd'hui rue de Groeninghe; elle faisait alors partie du faubourg vers Gand (1). De cette porte on suivra les bords du vivier jusqu'au bâtiment des écoles.

Il est parlé d'une tour, dite *Weyetorre,* sise à l'extrémité du passage de la citadelle à la Lys et d'une autre tour, dite *Speyetorre* qui est probablement la tour existant derrière l'église N.-D. dans l'enclos des sœurs de la charité. Le *Weyetorre* s'est trouvé à l'emplacement de la tour sud du Broel, qui la remplaça en 1411.

Dans l'Inventaire des Archives de Courtrai (2), sont mentionnées des lettres de Jean-sans-Peur, données à Arras le 18e jour d'avril 1411, après Pâques, permettant au magistrat de Courtrai de faire construire, sur la Lys, une tour, un pont et une écluse (*espoie,* en flamand *speye*), et le 21e jour de juin de la même année, le duc permet aux prévôt et échevins de Courtrai, de vendre pour compte de la ville des rentes via-

(1) Ce fut hors de cette porte qu'eut lieu la bataille de Groeninghe.
(2) Tome I, p. 151.

gères, jusqu'à concurrence de 150 couronnes d'or. Cette somme devait servir au paiement de la tour et du pont en question. Une phrase, que nous relevons dans cet octroi, dit que cette tour devait servir " à faire construire, pour fortifier la " ville du côté du Lys, une tour à l'*opposite* d'une " autre qui était déjà faite et un pont pour établir " une communication entre elles. „ Cette tour, bâtie la première, est celle construite, au côté nord de la Lys. Les deux tours, et le pont qui les joint, existent encore. Ce sont des spécimens d'architecture militaire du plus haut intérêt, qui méritent une parfaite restauration.

(1385.)

Allen den ghenen die dese presente letteren zullen sien, of hooren lesen prossten, scepenen, raden en al tcommun van der stede van Curtrike, eewelic saluut in onsen Heere. Weten moeten alle dat als van den ghescille dat gheweist tusschen eerzamen discreten ende wisen lieden dekin ende capitle van onser Vrauwen kerke van Curtrike, als partie an deen zide, ende ons als partie an dander zide. Als up den gronde van den ervachtecheden van der vesten, streckende van der Leye toter poerte bider kerke voorseit. Ende van der poerte ende also voert nalline den viver jeghen de kerke voerseid, toten aermen van den vivre bider scole, ende van allen den catheylen der up wesende, ertvast ende naghelvast, van houte, van metselwerke, van poerten, van husen, van vauten, van fundamenten, van steenen, van muren ende van der sepulture van Daniels wive was van Walenghem, ende van allen anderen gescillen gheresen toten daghe van heden; so es ter eere van Gode, onsen Heere, omme

goet pais ende eendrachticheden te wesene ende te blivene tusschen hemlieden ende ons, bi goede voersienicheden ghemaect ende gheseit een goed acoord ende pays, inder manieren hier na volghende. Dats te wetene dat wy prossten, scepenen, raede ende al tcommun van der stede van Curtrike, voors. zullen hebben ende behouden, al drechten van der ervachtecheden dat deken ende capitle voerseit hadden of mochten heesschen, streckende van der Leyen toter werken bider kerken voers. metten baerme ende houvere also groet als ons behouft ende den gront van den gracht buten, omme der in ende up te makene torren ende muren te onsen goetdinkene ende profite ende speyen up dat wy 't begheren ende eenen ganc oec hebben nallinc de Leye van den casteele waert te commene ten Weyetorre, met eene posterne slutende daer dure, dat niemene gaen zal ten si bider wet of bi den ghenen die de slutene der afhouden zullen van der stede weghe, als orborlic wesen zal ende diere ghelike eene posterne gaende van der poerten by der kerken slotvast toten speye torre. Voert so zullen wy hebben ende behouden al d'rechte dat deken ende capitle voers. hebben ofte heesschen mochten van den gronde van der erven daer de porte bi der kerken voers. upstaet ende de vauten die men heet Grusenberch, met den cateylen ende husinghen der up wesende ende anclevende. Ende daer up zullen wy moghen maken alsulke porten, torren ende muren als wy willen te onsen profite. Voort zullen wy behouden de mure ende den torre ende doen maken alsulke mure ende torre als wy willen te onse profite van der porten voers. streckende neffens den vivre, jeghen de kerke voerseit toten arme van den vivre bi der scole, en den torre die staet up den houc up doude fundament. Ende die mure ende torre voers. zullen wy moghen orboren ende houden altoos te onsen profite boven ende beneden in alle tyden behouden, dies dat deghene die wonen zullen in de porten bi der kerken, of die gaen zullen ten torre

up den houc van de kerchove staende en zullen ghene proprieteit noch usanche hebben moghen upt voors. kerchof. Ende wy zullen doen maken eene posterne van der porten beneden te gane neffens den ar. . . . . . toten torre, up den houc daer dure dat men niet zal gaen sonder bi der wet van der stede alst hemlieden profyt dinct. Ende oec aldierre ghelike eene dure of posterne ten ende van desen mure te beghinen waert, slutende daer niemeer zal moghen gaen no commen upt kerchof, noch ten torre, of het en ware bider wet ende dats te doene ware. Ende es wel te wetene dat die in Grusenberghe porten torre of husinghen der an clevende wonen zullen en zullen gheene usanchen, lochtin, preyel of andere aysementen moghen hebben upt kerchof bi niemens orlove no anders. En es te wetene dat de dure van Grusenberghe ten casteele waert zal altoes behouden den uteganc ende de dure zonder wederseggheu van der kerken. Ende an alle dese ervachtecheden van den barreme van den vesten voerseit ende an alle de porten, torren ende muren, die wy daer up vinden hebben ghedaen maken of zullen doen maken te onsen profite ende goetdinckene so ne zullen deken ende capitle voers. gheene recht of vooghedye hebben. Ende wy zullense orboren tallen tiden dats redeliik mach wesen ende ons profyt dinct. Voert so zullen deken ende capitle voers. behouden haren ganc van der canonicstrate duer de porte toter kerken, ende hebben de wulghen buten an de viver die nu zyn ende die men hier na planten zal, of wassen zullen, zonder eenech empechement van de stede, of het en ware dat rechte nootsake ware, bi der welker de stede den viver moste besluten. Voert so es gheaccordeert bi ons beeden den partien voorseit dat alle goede kerstine lieden zinse prochianen van Sinte Martins te Curtrike of andren kerken, die nu syn of hier na wesen zullen, zullen paysivelike moghen kiesen up dat se willen hare sepulture in onse Vrauwe kerke of kerchof, die men heet de canesie te

Curtrike sonder enich gelt, noch yet te verburne jeghen de stede of jeghen de prochie kerke of kerken, behouden altoes de ordonantien of statuten die onse heleghe vaders Pauese van Rome der up ghemaect hebben of maken zullen. Voert soo zyn wy sculdich deken ende capitle voers. te quitene van den ghelt dat staet ten lombaerden te costen van den besouken ende voert hemlieden te ghevene ende te gheldene sestien pont groeter tournoysen vlaenderschen munten dewelke somme van ghelde voers. wy hebben hemlieden stampans betaelt ende vergholden in ghereeden ghelde. Alle dese voers. poincten, ordinanchien ende heffeninghen ghelyc dat sy verclaert staen ende elke sonderlinghe hebben wy prossten, scepenen, raeden ende al 't commun van der stede van Curtrike voeren ghenomen, ghelooft ende gheloven, over ons, over onse horen ende naercommers van der stede van Curtrike voers. te houdene, te doene en zonder eenech empechement te vulcomene. Ende dit zelven hebben wy over ons ende over onse hoiren en naercommers van der stede van Curtrike ghezworen ende zweren ten houdene bi onser kersteliker trauwen eewelike ghedurende sonder eenech jeghen gaende . . . . . . in dese zaken. Alle manieren van pretentien, cavillatien, futen ofte bedrieghinghen die men soude moghen peysen doen of proposeren ons, onser stede van Curtrike ende onsen hoiren ende naercomers voers. helpende ende den voernoemden deken ende capitle of kerke deerende in eeneghen manieren en sonder hoghe (?) zo renonchieren wy den rechte, segghende generale rekeninghe niet wert wesende. In kennessen der waerheden hebben wy prossten, scepenen, raed en al 't commun van der stede van Curtrike dese presente letteren gheseghelt metten grooten seghele van der stede voers. utehanghende, dewelke waren ghemaect ende ghegheven in tjaer ons Heeren als men screef dusentich drie hondert vyf ende tachtig, den derden dach in maerte.

Copie du temps sur parchemin, ayant servie de couverture à un livre.

2.

Acte notarié passé par le notaire De Cantere, à Courtrai, en 1639, par lequel il est prouvé, par témoins oculaires, qu'après la prise de la ville, en 1583, le gué se faisait entre la tour dite *Grusenberghe,* située à côté de la porte des chanoines, la tour sud du Broel, jusqu'au pont sur la Lys, communiquant avec la rue dite aujourd'hui *Buda.*

Cette copie originale prouve que lors des temps de guerre et de troubles, les soldats circulaient sur le terrain de l'ancien château, et de ses appartenances, cédés, en 1415, au chapitre collégial de Notre-Dame, par le duc de Bourgogne, en échange de 400 hoet d'avoine que le duc devait payer annuellement à l'église d'Haluin (1).

Op hedent, daete deser, zyn voor my onderschreven Lucas de Cantere, openbaer notaris, residerende binnen der stede van Cortrick ende ghetuyghen naer ghenoempt, ghecompareert in persoone Joos de Reu, fs Christiaens, oudt ontrent LXXIX^{tich} jaeren, mitsgaeders Alaert Bosman, f^{s} Niclays, oudt ontrent LXXV^{tich} jaeren, beede inwooners deser stede, welcke comparanten hebben ten versoucke van de eerweerde heeren deken en capittle van onse lieve Vrauwe kercke deser stede alsoo wel ghesaemelick als respectivelick verclaert ende gheaffirmeert, zoo zy doen by desen over waerachtigh nogh zeer goede memorie

(1) L'original de cette pièce repose aux archives de N.-D. à Courtrai.

hebben ende wel indaghtich te zyne dat zy corts naer het innemen deser stede, in 1583, ten diversche stonden waghte ghehouden hebben, wesende hy 1ste comparant Lambersaet onder Christiaen de Coninck, zynen corporael ende den 2de comparant als adet ende namenlick oock op de canoninch poorte alhier, en aldaer met zin volck ende dizaine door eene poorte gheghaen hebben neffens de vesten tot naer den torre aen de Leye, gaende in den voorseyden torre door eene deure die openghedaen was in den voorseiden torre, neffens de vestens aen de zuytzyde ende alsoo nedergaende door een quaet nauw stegherken, staende in den voorseyden torre, ende alsoo uuyt den zelven torre commende naer de hooghe Leybrugghe; al welcken wegh zegghen maer met de wachte gheghaen hebben in eenighe periculeuse tyden, maer buytten den voorseiden noot ende pericle zegghen dan van boven de cannonich poorte met hun volck ende dizaine neder ghecomen te zyne den stegher van de voornoemde cannonick poorte ofte torre daer neffens staende, commende op de straete ende van daer ghaende door de straete ligghende neffens de huysen van de kercke naer de hooghe Leybrugghe ende ander stede vesten. Al welcke zy deposanten verclaerende waeragtigh zynde, sluytten huerlieden depositie met belofte van rectificatie voor alle jugen ende wetten alomme daer en dies versocht zynde.

Dit is aldus ghedaen ende ghepasseert ter presentie van Eerw heeren en meesters Jan Andries ende Guiliame van Mosschroen, beede in Cortrik, als ghetuyghen hiertoe versocht en gheboden, die de minuytte van desen onder my notaris voornt berustende, neffens de bovenschreven comparanten ende my notaris hebben onderteeckent, desen XXII octobris XVIe neghen en dertigh. Toorconden myn signature notariale.

Geteekend: L. De Cantere,
Nots 1639.

Jan van de Leene, fˢ Jans, oudt ontrent seven en tzestigh jaeren, oock in Cortrick, compareerende ten versoucke als vooren, heeft verclaert en gheaffirmeert op zyn mannewaerheyt in de plaetse van eedt, zoo hy doet by desen waeraghtigh noch zeer wel indagtigh te zyne,, dat hy, naer den jaere 1583, ten diversche stonden waghte ghehouden heeft ende naementlick op den canoninck poorte, op den torre daer neffens en ghesien t'hebben dat de wachte gheghaen is door eene poorte, die open was in den voorseyden torre, up de vesten, naer eenen anderen torre, neffens de Leye, daer de franchoisen inne ghelegghen hebben ende gheghaen hebben in den voorseyden torre, duer eene deure, die oock open was in den voorseyden torre aen de zuytzyde staende neffens den meur van de selve vesten. Sluyttende hier mede zyne depositie met de belofte van rectificatie voor wette alsvooren.

Actum ter presentie, daeghe, maende, ende jaere alsvooren. Toorconden myn signature notariale.

Geteekend: L. De Cantere,
Notˢ 1639.

3.

OCCUPATION DE COURTRAI PAR LES FRANÇAIS (1744—1748), D'APRÈS UN MS. CONTEMPORAIN, EN FLAMAND.

Les états laissés, par l'empereur Charles VI, à sa fille Marie-Thérèse, furent convoités par ses ennemis. Le roi de Prusse s'empara de la Silésie, malgré la coalition de la Hollande, l'Angleterre et la Savoie, qui se déclarèrent pour l'infortunée princesse.

Jusqu'en 1744, les Pays-Bas autrichiens jouissaient d'un grand calme, qui devait bientôt finir par une déclaration de guerre, que le roi de

France, Louis XV, fit notifier aux alliés par son ambassadeur auprès des Provinces-unies, à la Haye.

Les hostilités commencèrent le 17 mai 1744, par la prise de Courtrai.

Voici comment un témoin oculaire raconte cette occupation, qui dura jusqu'au traité de paix d'Aix-la-Chapelle.

Le 15 mars 1744, la garnison hollandaise de Courtrai, composée de deux régiments de troupes de ligne et de 400 chevaux, partit pour Ypres et Menin.

Le 16 mai suivant arriva le prince de Ligne comme député par la reine de Hongrie pour aller présider en son nom l'Inauguration de sa Majesté, qui devait être célébrée le 18 dans la ville de Tournai.

Le lendemain 17, le prince assista à la messe dans l'église collégiale de Notre-Dame. Durant sont déjeuner à la châtellenie, arriva en poste l'abbé d'Eename, lui annonçant que les Français s'avançaient à marches forcées sur la ville de Courtrai. Le prince partit à la hâte pour Audenaerde et les portes de la ville furent fermées sans retard. Avant une heure de relevée 300 hussards, formant l'avant-garde de l'armée française, se présentèrent devant la porte de Tournai. Le bourgmestre et les échevins allèrent à leur rencontre, demandant ce qu'ils voulaient. La réponse fut, qu'au nom du roi de France, ils demandaient passage à travers la ville. Le bourg-

mestre répondit, qu'ils étaient les bien-venus. La porte fut ouverte et la troupe se dirigea par la nouvelle porte de Gand, vers Harelbeke, où les militaires furent logés chez les bourgeois.

Une heure plus tard, l'infanterie se présenta devant la porte de Lille, et fut également reçue par l'administration de la ville, qui offrit les clefs des portes au commandant français. Les différents postes militaires furent occupés par les nouveaux venus.

Depuis trente ans la ville de Courtrai et sa châtellenie avaient été préservées de la guerre. L'agriculture florissait dans les campagnes, tandis que l'industrie et le commerce étaient en souffrance. Les négociants s'imaginaient que l'équilibre de leurs affaires se rétablirait par la guerre; leur espoir fut grandement deçu.

Le gros de l'armée traversa la ville le lendemain 18 mai, et campa le long de la route de Courtrai à Haerlebeke; forte de 50,000 hommes, cette armée était commandée par le maréchal de Saxe, qui établit son quartier-général dans la ville, logeant lui même à la maison de la châtellenie. Les généraux sous ses ordres logèrent dans les monastères et les principales maisons de la ville. Le duc de Chevreuse fut installé avec sa suite dans la maison dite les Nuages (*de Wolken*), ses équipages occupèrent des quartiers du couvent des Jésuites. Milord Clarck logea à l'abbaye de Groeninghe. Le chevalier de Bransacq, général de cavalerie, occupa le couvent de saint Nicolas;

le comte de Charge, le couvent de Sion, le marquis Dablaing, lieutenant-général de cavalerie logea chez la veuve Goetgebeur, le marquis de Brezé dans l'hôtel dit du Gouverneur, le marquis de Mezières chez M. Baes, le comte de Langnien chez la veuve Crommelinck, le baron de St. Jean chez M. Dujardin, le comte de Fallar, chez M. Roosendael, au *Kring,* le marquis de Fénélon, ambassadeur de Hollande chez le chanoine Coppieters, les comtes d'Estrée et de La Tour, chez le bourgmestre; le marquis de Rambourg chez M. Morel, le marquis Lutan, lieutenant-général .....

Les officiers supérieurs, tout le personnel des commissaires de la manutention furent logés chez les bourgeois durant tout l'été.

Le Roi, qui logeait à la maison de ville, se rendit le 22 du même mois à Wervick, où il s'installa à l'hôpital afin de commander le siège de Menin. Quantité de fascines furent expédiées sur cette ville, devant laquelle les tranchées furent ouvertes le 28.

Le plat pays fut énormement vexé par les fourrageurs français.

Le 9 Juin furent ouverts à Courtrai les différents bureaux d'administration et des finances, qui devaient servir à molester les habitants. Déjà des exactions avaient été exercées par la soldatesque, et, pour augmenter les charges, on allait procéder à la perception des impôts.

Le maréchal de Saxe, afin d'amuser sa cour,

fit venir de Lille une troupe nombreuse de comédiens qu'on logea chez au moins cinquante bourgeois, peu flattés de l'arrivée de ces hôtes incommodes.

Dès le 11 juillet, les troupes alliées, composées de Hollandais, d'Anglais et d'Allemands, commandées par le maréchal Wade, le comte de Nassau, et le général duc d'Arenberg, s'avancèrent entre Gand et Audenaerde, au nombre de plus de 80,000 hommes. Les Français, craignant d'être attaqués, ayant à dos la Lys entre Harlebeke et Courtrai, passèrent à la hâte cette rivière et campèrent sur la rive gauche, de Bisseghem à Heule, Cuerne et Bavichove. Ils braquèrent leurs canons sur les remparts de notre ville, dans la prévision d'une attaque inopinée de la part des alliées.

Le 4 août, ils firent couper les arbres et les haies vives à l'entour de la ville, afin d'observer l'approche des ennemis.

Le 5, vingt-sept autres pièces de canon furent placées sur les remparts.

Le 9, le comte de Saxe, ayant appris que les alliés avaient pris position à Espierre, se mit en marche pour les attaquer.

Arrivé à Belleghem, il apprit par un espion que d'Aremberg attendait en ordre de bataille les Français, qui n'eurent rien de plus empressé que de tourner le dos pour rentrer à Courtrai.

Le 28 septembre, le maréchal sortit avec toute sa garnison dans la direction de Coey-

ghem; son but était d'attirer sur ce point les troupes alliées, campées dans la direction de Lille et de leur livrer bataille avant qu'elles ne se fussent concentrées. L'ennemi, prévenu du mouvement des Français, les attendait. Une avant-garde, d'environ 500 hussards hongrois, suffit de nouveau pour faire rebrousser le maréchal, qui perdit plusieurs hommes tués ou blessés.

Menin, Ypres, Furnes, et le fort de la Cnocke, tombèrent successivement aux mains des Français. Les généraux alliés ne s'entendant pas pour l'exécution de leurs projets, leur armée ravagea la châtellenie de Lille. Entretemps les Français rançonnèrent de toute manière les pauvres habitants du plat pays de Flandre. Les corvées et les tailles furent si multipliées, qu'il ne fut pas possible d'ensemencer les terres. Des milliers de chariots furent requis pour le transport du matériel de guerre et pour les provisions de l'armée.

Au mois d'octobre les Français se retirèrent sans bruit sur leur pays; ils firent transporter quantité de palissades pour fortifier la ville de Lille.

Le 23 de ce mois le maréchal de Saxe quitta son quartier-général de Courtrai pour rentrer en France. Ce départ fut une vraie fête pour les habitants de la ville, qui purent rentrer dans leurs maisons, forcément enlevées à leurs paisibles possesseurs.

Le 24, la bourgeoisie reprit le service mili-

taire des portes et des corps-de-garde et la ville resta inoccupée durant tout l'hiver.

Le roi de France, à la tête de 100,000 hommes, commandés sous ses ordres par le maréchal de Saxe, ouvrit la campagne de 1745 par le siége de Tournai, qui fut investi le 25 avril. La ville se rendit le 22 mai et la citadelle le 19 juin.

L'armée des alliés, qui n'allait pas à 40,000 hommes, était commandée par le duc de Cumberland, second fils du roi d'Angletere, et sous ses ordres par le comte de Koningsegg, maréchal des armés de la Reine. Le prince de Waldeck commandait les Hollandais.

Cette armée s'étant avancée pour sécourir Tournai, fut battue, le 11 mai, à Fontenoy.

La garnison de Tournai, forte d'environ 5,000 hommes, traversa Courtrai, avec cinq pièces de canon, se rendant à Gand.

Le 10 juin, environ 10,000 Français, cavalerie et infanterie, et suivis de 800 chariots de munitions, traversèrent la ville se dirigeant sur Gand.

Quelques escadrons de dragons arrivèrent le 28. Ils fouragèrent durant huit jours dans les environs et nous quittèrent chargés de butin.

Le 4 juillet, le roi de France, suivi du Dauphin et de toute sa maison militaire, arriva de Bruges; il fit son entrée par la basse-ville, fut complimenté par le magistrat et logea à l'hôtel de ville. Le Dauphin avait ses quartiers à la châtellenie. Les troupes accompagnant le monarque

campèrent dans les communes voisines de la ville. Le soir l'illumination fut générale, le jeu du carillon et le son des cloches se mêlèrent au cri incessant de *Vive le Roi!* poussé par une population enthousiaste des conquêtes de son nouveau souverain. Louis XV quitta le lendemain la ville, à onze heures du matin, après avoir assisté à la Messe en l'église collégiale de Notre-Dame. Il se dirigea sur Lille.

Le 16 octobre, le comte de Montmorency vint prendre possession de sa place de commandant de la ville et du château de Courtrai. Il était accompagné de deux escadrons de carabiniers, qui devaient tenir garnison dans notre ville.

Le 8 janvier 1746, une partie de la garnison partit pour le siége de Bruxelles. Cette ville fut prise le 21 février. La garnison, prisonnière de guerre, passa à Courtrai, le 26 février, se dirigeant vers la France.

Le 20 avril, plus de 600 pièces de canon, avec leurs caissons et munitions arrivèrent de France se dirigeant vers Gand et Audenaerde. Ils furent suivis, le 28, par plus de 12,000 hommes d'infanterie et de cavalerie française, auxquels se joignit le restant de notre garnison. Le jour suivant les trains et les équipages de la maison royale précédèrent le roi de France, qui traversa la ville venant d'Arras et allant loger le même jour à Gand.

La garde royale et la garde suisse logèrent à

Courtrai et partirent le lendemain dans la direction de Gand.

Les gardes du corps arrivèrent le 6 et partirent le lendemain.

Le 10 juin les Français publièrent que la ville et la châtellenie de Courtrai étaient incorporées à la France.

Le lendemain, le roi passa en poste par la ville, se rendant en France.

Le 14, les gardes du corps et les mousquetaires repassèrent; ils furent logés chez les bourgeois jusqu'au 27 juillet.

1747. COMMENCEMENT DE LA TYRANNIE FRANÇAISE.

En janvier Mr de Sechelles, intendant de Lille et des pays conquis aux Pays-Bas, ordonna aux quatre membres de Flandre, au nom de sa Majesté très-chrétienne, que la Flandre et le Brabant livreraient 4,500 miliciens avant le 17 février.

De par l'administration de la ville, il fut publié, le 24 janvier, que tous les célibataires, âgés de 18 à 40 ans, absents de la ville, devaient y rentrer, endéans les trois jours, afin de tirer au sort, sous peine, en cas d'absence, d'être incorporés comme réfractaires. Les échevins et les chefs de sections se rendirent à domicile pour faire le recensement des célibataires, et le lendemain, on publia que les volontaires, qui s'engageraient librement, recevraient immédiatement deux livres de gros et, endéans les six années suivantes, six autres livres de gros.

Le nombre de volontaires étant peu nombreux, les échevins ordonnèrent à ceux qui voulaient être exempts du service, de produire eux-mêmes leurs remplaçants, et s'ils fesaient défaut, de tirer au sort le 15 février.

On ne put livrer que 37 hommes pour Courtrai. Les Français taxèrent la ville à en fournir 57.

Le 2 mars ces miliciens partirent pour Gand afin d'être incorporés par le commissaire de guerre.

En avril on publia que les habitants devaient payer une seconde fois la cotisation personnelle des maisons, dans le courant du mois de mai.

Mr De Sechelles fit publier qu'on mettrait à exécution l'obligation de payer l'impôt d'exemption de la milice. Partout en Flandre et dans le Brabant on fit peser cet impôt sur tous les habitants. A Courtrai, on se contenta d'imposer les célibataires de 18 à 50 ans. On y ajouta les mariés, âgés de moins de 40 ans.

MM. Robette et Surmont furent taxés, pour leurs fils, chacun à 240 florins; Jacques van Beveren, Pierre Bakelant, J. B. Delaroyère et Jacques Wallaert à 200 florins. D'autres furent taxés à 50 florins; les mariés à 60 florins et les maitres ouvriers à 4, 5 et 6 livres de gros, chacun selon ses moyens.

Le 26 octobre, arriva le régiment de dragons d'Egmont, pour passer en cette ville son quartier d'hiver.

Le lieutenant-colonel Dottignies avait le commandement général de la place.

1748. Au mois de mars, le roi de France exigea de tous les chapitres, abbayes, couvents et églises de la Flandre et du Brabant, les titres de propriétés, depuis 1660, d'après lesquels il voulait prélever le sixième denier.

Le 18 octobre (1748), fut signé le traité de paix d'Aix-la-Chapelle, par lequel Courtrai rentra en la possession de la reine de Hongrie, dont les troupes, deux compagnies de dragons du régiment prince de Ligne, vinrent tenir garnison à Courtrai, le 4 février 1749.

4.

ARTILLERIE DE LA VILLE DE COURTRAI AU XVIe SIÈCLE.

On n'est pas d'accord sur l'époque précise de l'invention du canon : on dit que les Anglais s'en servirent à la bataille de Crécy ; d'autres prétendent que les Espagnols en firent usage au siége d'Algezire, en 1343. L'usage en devint commun au quinzième siècle.

Les premiers canons dont on se servit étaient de fer ; mais ce métal ne résistant pas aisément à l'explosion de la poudre, on se trouva bientôt forcé d'avoir recours à un autre qui put résister davantage. Il fut remplacé en partie par le bronze.

Toutefois les anciennes pièces furent conservées assez longtemps à défaut de moyens pour les remplacer. On fit des canons de toute espèce et de toute forme. On en a fait de doubles et

de triples, qui n'étaient que deux ou trois canons réunis et coulés côte à côte (1).

Les trois inventaires, que nous publions d'après une copie faite sur les originaux, reposant aux archives de la ville de Courtrai, renferment des données curieuses sur les canons et d'autres engins de guerre, en usage au XVIe siècle. Ils prouvent qu'alors Courtrai possédait un matériel assez nombreux et varié pour cette époque.

La plus ancienne de ces pièces date de 1540. L'ordonnance de l'empereur Charles V, statuant que l'artillerie de la ville sera déposée à la citadelle, ou château, situé à l'angle ouest de la grande et petite Lys, n'est rien qu'une confiscation, exécutée en vertu d'une sentence, qui enlevait aux Courtraisiens tous leurs privilèges.

Dans les temps voisins de l'invention des canons, on se plut à leur donner les noms les plus bizarres. Nous trouvons ici des pièces nommées *Zueghe*, truie, *Conin*, lapin, fauconneau, flûte, monde, demy sacre, le Rorrin, le Tremir, etc.

Les canons en cuivre sont encore rares et plusieurs sortent des fonderies de Gilles Hofman, à Anvers; ils portent la marque ou monogramme de ce fondeur.

Depuis la confiscation de 1540, l'artillerie n'appartenait plus à la ville mais à l'État. Aussi l'Inventaire de 1580 attribue tout le matériel de guerre au roi d'Espagne.

(1) On les nomme aujourd'hui mitrailleuses.

Ce second inventaire indique les bastions, les remparts et les magasins où se trouvait le matériel de guerre. Cette distribution est un fait intéressant, qui merite l'attention des stratégistes.

On remarquera que la plupart des boulets étaient taillés en pierre dure ; quelques-uns, plus rares, en fer de fonte et d'autres, de moindre dimension, fondus en plomb. En creusant le sol à l'endroit des anciennes fortifications, on découvre encore de gros boulets en grès, qui ont près de 20 centimètres de diamètre.

Le troisième inventaire, datant de 1583, ne contient que fort peu d'objets, délivrés ès mains de M[elle] de Malstede, après le décès de son père, gouverneur de la ville, aux échevins. Il ne renferme rien de neuf, qui ne se trouve dans les inventaires précédents.

L'artillerie fut entièrement reformée sous Louis XIV; depuis lors les moyens de s'entre-détruire vont croissant, au point que le canon de la dernière invention, présenté il y a quelques jours à l'empereur des Français, lance des boulets de 12 à une distance de 16 kilomètres.

INVENTARIS VAN D'ARTILLERIE VAND[r] STEDE VAN CURTERYCKE DIE GHELEVERT ES INT CASTEEL TER BEWAERENESSE DERZELVE STEDE VAN DATEN XXI[e] JANUARY 1540 (1).

Par ce que il a pleu a l'Empereur nr̄e sire ordonner et decreter que l'artillerie de la ville de Courtray seroit

(1) Ms. sur vélin avec deux sceaux de la ville et un autre brisé.

delivrée et colloquée au chastel de celle ville au proffict et seureté respectivement desdit chastel et ville come de ce il appert plus a plain par le contenu en lacte de ce faisant mention. Dont aussy la teneur s'ensuit.

Come ceulx de Courtray, par la sentence de l'Empereur, ayent naguaires esté privez de tous et quelsconques leurs privileges, drois, costumes et usances, emportans effect de privilege, mesme de la maison eschevinalle et aultres biens meubles et immeubles appartenant au corps et communaulté d'icelle ville. Au moyen de quoy l'artillerie et munitions d'icelle ville sont confisquez au prouffict de sa Majté et luy soit loisible den disposer a son plaisir.

A ceste cause sa dicte Majesté a ordonné et ordonne aux gens de loy, que incontinent et sans delay, ils ayent a bailler par Inventoire et declaration es mains de ces apres a ce deputés, toute l'artillerie, ensemble les boulletz, pouldres et munitions a ce servans, appartenant a la dicte ville, pour le tout estre mené au chasteau de Courtray et illecq estre gardé, tant pour la sceureté dudt chasteau que d'icelle ville quand besoing serait.

Faict audict Courtray le cincquiesme de novembre quinze cent quarante. Desoubz signé: Charles et contresigné par le secretaire Vereycken.

Pour ce est il que les eschevins de la ville en furnissant, obtemperant a la dicte ordonnance, ont commis et chargé Josse Waye, leur per en eschevinage et aussy maistre de l'artillerie, pour en nom deulz et a leur descharge delivrer icelle artillerie et aultres munitions y servans es mains de Franchois de le Gracht, escuyer, sr de Maelstede, etc. capitaine dudict chatteau a ce commis et deputé par le dict seigneur Empereur.

Dont la specification et declaration sensuyt:

Premierement un courtau de fer a deux chambres, de quatre piedz et demy de chasse nommé de *Zueghe*,

affusté sur deux roues, y servans cent et dix boulletz de pierre.

Item encoires ung aultre pieche de fer aussy a deux chambres de quatre piedz de chasse, appelée le *Mol,* affustée sur deux roues, y servans cent cinquante-neuf boulletz de pierre.

Item ung aultre pieche de fer a deux chambres de sept pieds de chasse, nommé *Conin,* marqué avec un F, affustée sur deux roues. A cette pièce servans deux cent boulletz de pierre.

Item une pieche d'artillerie de fer marquée avec L, de six pieds de chasse à chambre, affustée sur roues, y servant cent boulletz de pierre.

Item encoires aultres quatre courtaux de fer de quatre pieds de chasse, marquée le premier de A, l'autre de C, le tiers de D et le quatriesmes Z, servans aux d° trois pieches chascune deux chambres et a celle de C trois chambres affustée et une piesche sur deux roues, y servans trois cent boulletz de pierre.

Item une pieche de fer marquée G, de six pieds de chasse, à trois chambres, affustée sur deux petites roues, y servant cent boulletz de pierre.

Item une aultre pieche de fer, marquée K et encoires deux aultres marquées chacune dun H et encoires ung aultre marquée J chascune de cincq pieds de chasse et garnie de deux chambres, affustées sur roues, y servant cent soixante six boullets de pierre.

Item deux pieces de fer, marquée chascune d'un R, environ de sept pieds de chasse, une à une chambre l'autre a trois chambres, affustée chascune pieche a roues y suivant deux cent cinquante boulletz de pierre.

Item encoires ung aultre pieche de fer non marquée, de six pieds de chasse ou environ, a deux chambres, affustée sur roues, tirant a boulletz comme les deux R.

Item deux aultres pieches de fer marquée chascune pieche V, de six pieds de chasse ou environ, chascune

pieche garnie de deux chambres, affustées sur roues. Encoires deux aultres de fer de la meisme sorte, chascune marquée avecq ung X, un peu moins de six pieds de chasse a trois chambres, affustées sur roues, tirant boulletz de plomb, mais il ny en a nulz.

Item une pieche de fer a queue marquée d'une main a cincq pieds et demy de chasse, a deux chambres affustée sur roues, tirant boulletz de plomb, mais il y en a nulz.

Item deux aultres piechiettes de fer sans bendes, marquées chascune d'une main, un peu plus de cincq pieds et demy de chasse, chascune garnye de trois chambres affustées sur roues, y servant cent soixante boullets de plomb et une fournine a vye.

Item encoires ung autre petite pieche de fer a bendes, a deux chambres de quatre pieds de chasse, non marqué, affustée sur roues, de petite valeur.

Item encoires ung aultre pieche de fer marquée d'un O, a deux chambres de trois pieds de chasse, affustée sur deux petites roues.

Item encoire ung aultre de fer, marquée avec un Z, a trois chambres de trois pieds de chasse, ou environ, affustée sur roues, quy grants ne valent.

Item encoires une aultre pieche de fer, la bouche ratacconté a deux chambres, marquée D, de quatre pieds de chasse, affustée sur roues.

Item cincq aultres piechettes a bendes en leurs layes sans roues chascune a deux chambres a ladvenant marquée la premiere K, environ de trois pieds de chasse, l'autre marquée V, de deux pieds de chasse, ou environ, le troisieme marquée R, de trois pieds de chasse, et les deux aultres de deux pieds de chasse non marquées.

Item encoires une piece de fer a queue de mesmes gysant en une laye a deux chambres de trois pieds de chasse ou environ, sans roues.

Item encoires quatre pieches de fer a queue de meisme

chacune a deux chambres entre deux et trois pieds de chasse.

Item servant ausd^s dernieres pieches précédentes iiij^e boulletz de pierre, lesquelles pieches ne sont fort propices pour soy en aidier.

Item trois doubles haquebutes a crocets du vieil temps, manches de bois, armoyées des armes de la ville tirans boulletz de plomb.

Item encoire trois haquebutes a crocets du viel temps, armoiries des armes de Courtrai a manches de bois.

Encoires deux autres haquebutes a crocets du viel emps a manches de fer sans chambres lesquelles sont perdues.

Encoires trois haquebutes a crocets de fer, a manches de mesme.

Item trois petites haquebutes a crocets du viel temps, a manches de bois, une fourine sans plomb et dix estampons de fer pour les chargier.

Item quatre demies serpentines de cuyvre, armoriées des armes de la dicte ville, affustées sur roues, dont lune les roues sont ferrées, tirant boulletz de fer, dont il y en a trois cent quatre vingt-huict boulletz ou environ, avecq une fourine de metal et quatre pelettes pour les chargier.

Item encoire ung demy fauconneau aussi de cuyvre armoyé avecq le *Monde* et les armes de Courtray, affusté sur roues, tirant boulletz de plomb, dont il y en a cent soixante, dont les aulcunes sont de plomb, les aultres de fer couvert de plomb et aulcunes de pierre, couvert de plomb et une pelette pour chargier.

Item encoires quatre piechettes de cuyvre, affustées sur roues, en fachon de fluytes d'orgues, armoyriées des armes de Courtray, une fourine de metal et son baton a chargier.

Item encoires trois piechettes de cuyvre affustées sur

roues en forme de fluytes d'orgues et armoyé des armes de la d^e ville de Courtray.

Item encoire trois piechettes de cuyvre, affustées sur roues en forme de fluytes d'orgues, armoyées des armes de la dicte ville et un baton pour les chargier.

Item encoires deux haquebutes a crocets de cuyvre mises en layes, armoyés des armes de Courtray tirant a joue. Encoire soixante huict haquebutes a crocets de fer aussy mises en layes et tirant a joues, comme dessus, dont les xxi sont nouvelles et liiij estampons de fer servans auxdites haquebutes et iij^m vii^c xxv boulletz de plomb traversez de fer.

Item encoires v^c iiij^xx xi boulletz de plomb servans a plusieurs vielles haquebutes de fer a manches de bois et aultres pieches.

Item deux fourmes de fer servans aux haquebutes.

Item encoires trois fourmes de bleue pierre servant a aulcunes haquebutes.

Item une fourme de croye servant a doubles haquebutes.

Item six touneaux de grosse pouldre entre petits et grands.

Item deux touneaux de pouldre de haquebutes a crocetz.

Item un touneau de fine pouldre.

Item un quartel de souffre.

Item ung long couffres de bois avecq plusiers loyettes ou lesditz planetz de haquebutes sont dedens.

Item encoires quatre couffre de bois fermant a serrure.

Item encoires ung couffre ou les boulletz sont gysans.

Item encoires un couffre ou que les tampons sont gysans.

Item encoire quatorze loyettes de bois en fourme de salieres pour y mectre la pouldre quand on tyre, armoyées des armes de Courtray.

Item encoires cent vingt-quatre pycques ferrees.

Item quarante-sept vielz maillez de plomb.

Item encoires trois cent deux mailletz de plomb nouveaux et ung touneau de faulse trapes.

Je François de le Gracht, s[r] de Maelstede, capitaine dudict chasteau de Courtray, confesse avoir receu de MM[es] de la loy de la ville de Courtray lartillerie, boulletz, pouldres et munitions icy dessus en ce quayer denommees et ce pour la charge de l'empereur nostre sire, comme il appert par lettres closes dont la teneur sensuyt icy desoubz; lesquels de la loy ont certifie quilz ne scavent appartenir a la ville et commune dicelle aultres engiens ne munitions que celle cy specifiés. Par quoy promais guarder icelles munitions et engiens au prouffict des d[t] chastel et ville ens[t] ma charge ou den rendre compte et reliqua a la d[e] majeste quand requis en seray. En temoingnage de verité ay cestes signé et scellé de mon seing manuel et scel. Comme pareillement ont ceulx de la dicte ville du scel aux causes et le fait soubz signer par leur greffier, le xxi[e] jour de janvier quinze cent quarante.

Lempereur et roy.

Chier et feal, nous entendons que ceulx de n[re] ville de Courtray ont jusques ores differé vous delivrer lartillerie, les boullets, pouldres et munitions estant en icelle ville, suyvans ce que leur feismes dire a nre partement dudict Courtray, tant a cause quils navoient encoires nostre ordonnance par escript. Comme aussy que en notre chasteau ny a plache propice pour guarder ladicte artillerie et pour ce que nous desirons notre ordonnance sortir effect, nous vous ordonnons recouvrer ladicte artillerie et les munitions par inventoire et les mectre en nostredict chasteau, faisant a ceste fin accoutrer quelque lieu a ce commode aux despens de nostredicte ville, veu que le tout se faict tant pour la seureté d'icelle que de nostre dict chasteau. Et en ce ne faictes faulte. Chier et féal nostre Seigneur vous ayt en guarde. De Lille ce ix[e] jour de novembre a[o] xv[c] quarante. Desoubs signé: Charles et contresigné par le secretaire: Verreyken.

Subscription : A nostre ame et feal le s[r] de Maelstede, capitaine de nostre chasteau de Courtray.

INVENTOIRE DES PIECES DARTILLERIE ET AULTRES MUNITIONS DE GUERRE QUI ONT ÉTÉ TROUVÉES TANT EN LA VILLE QUE CHASTEAU DE COURTRAY, ENSEMBLE D'ANCIENS MEUBLES ET USTENSILES APPARTENANS AU ROY NRE SIRE AUDICT CHASTEAU APRES LA SURPRINSE DE LA DICTE VILLE, FAICT PAR JEHAN DUBOIS, GREFFIER EXTRAORDINAIRE DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE SA MAJESTÉ A LILLE, A L'ORDONNANCE DE MESSEIGNEURS LES PRESIDENT ET GENS D'ICELLE CHAMBRE, EN DATE DU PENULTIESME DE FEBVRIER XV[c] IIIJ[xx] SIGNÉ : A. DE MORIENNE, EN PRESENCE ET AVECQ GEORGE BONTE, COMMIS TANT DE LA PART DE MONS[r] DALLENES, GOUVERNEUR ET CAPITAINE DE LA VILLE DE COURTRAY, COLONEL DUN REGIMENT D'INFANTERIE QUE DE MM[s] LES BOURGMESTRE ET ESCHEVINS DE LA VILLE. LE TOUT AINSY QUE CY APRES EST DECLAIRÉ.

Premiere sur le Boulewercq (1) de *Casimiere* joineant la riviere de la Lys :

Une piece de fer dartillerie longue de sept piets avecq ses roues et affutz.

Une piece dartillerie de fer avec sa chambre montée, comme dessus.

Sur le Boulewercq de la porte de Menin :

Une piece de fer montée comme dessus, avecq deux chambres.

Un fauconneau de fonte pesant mil quarante six livres, monté sur les roues et affutz, marqué des armoiries de la ville.

Ung aultre fauconneau de fonte, monté comme dessus, armoyé des armes de la dicte ville et en partie des armes de Gaesbeke, date mil cincq cens septante

(1) Du flamand *bolwerk*, bastion.

six. Une courte piece de fer avecq deux chambres monté sur ses roues et affutz.

Sur le Boulewercq de la porte de Bruges : Une courte piece de fer de la longueur de sept pieds, appellée : *Demy Sacre*, monté de ses roues et affutz.

Ung aultre courte piece de fer, avecq une chambre monté comme dessus.

Sur le Boulewercq de la porte S[t] Amand tenant la porte de Bruges :

Une courte piece de fer avecq une chambre montée comme dessus.

Une aultre plus longue avecq sa chambre montée comme dessus.

Une aultre semblable piece de fer avec une chambre, montée comme dessus.

Sur le Batisment de la riviere :

Un demy fauconneau de fonte, armoye d'une croix et intitulé : *Niet in als Gheluckich,* monté de ses roues et affutz.

Sur le Boulewercq de la porte de Gand :

Une pieche de fer avecq deux chambres, montées de ses roues et affutz.

Une aultre piece de fonte nommé : *Demy sacre*, monté comme dessus.

Sur le Boulewercq de la Ollemporte :

Une petite piece de fer avecq sa chambre monté de ses affutz.

Une semblable piece de fer que la premiere estant sur le Boulewercq de *Casemiere*, monté de ses roues et affutz.

Une aultre pieche de fer avecq sa chambre monté comme dessus.

Sur le Boulewercq et rempart du Meulenput :

Une piece de fer avecq sa chambre monté sur roues et affutz.

Ung double fauconneau de fonte, avecq ses roues et affutz venant de Gilles Hofman, marchand d'Anvers, marqué de la marque . . .

Deux harquebuse a crocq montées de bois.

Ung aultre piece de fonte venant dudict Hofman marqué comme dessus.

Sur le Boulewerq de la porte de S[t] Jehan :

Deux pieces de fer avecq chascun une chambre, montées de leurs roues et affutz.

Trois harquebuses a croc, montees comme dessus avecq leur bois.

Ung demy fauconneau de fonte armoyé dune croix et intitulé: *Nyet in als gheluckig*, monté sur ses roues et affutz.

Sur la tour de la Waterporte :

Une piece de fonte nomme double fauconneau, venant dudict Gilles Hofman, monté de ses roues et affutz et marqué de la marque cy dessus.

Une piece de fer avecq une chambre monté de roues et affutz

Deux harquebuse a croc montées sur bois.

Sur le Oudaentorre :

Ung harquebuse a croc monté sur son affust.

Dessus la porte de Tournay :

Ung demy fauconneau de fonte, monté sur ses roues et affutz.

Ungue demy serpentine de fonte, marqué des armes de la ville de Courtray et date mil v[c] lxxvj, monté sur roues et affutz.

Une courte piece de fer a queue sans affutz.

Une harquebuse a croc de fer monté sur son affust de bois.

Une piece de chambre de fer a queue sans affust.

Une aultre piece de fer, avecq une chambre, montee sur son affust de bois, avecq une harquebuse à croc.

Sur le rampart de la porte de Tournay et de Lille:

Une piece de fonte, nommé ung faulconeau, avecq les armoiries de la ville, pesant mille soixante-douze livres, monté de roues et affutz.

Sur le Boulewercq de la porte de Lille:

Ung demy canon de fonte, venant dudict Gilles Hofman, marqué et monté comme dessus.

Ung fauconneau de fonte, marqué des armes de la ville de Courtray, date mil cincq cens lxxvj venant de la maison de Gaesbeque, monté de roues et affutz.

Deux harquebuses a croc, lune monté sur son affust de bois et laultre non.

Sur le rampart tenant le chasteau:

Ung fauconneau avecq les armoiries de la dicte ville de Courtray, marqué ♁

Devant le chasteau:

Ung aultre semblable piece de fer avecq une chambre, monté comme dessus.

En la maison de ville:

Deux pieces de fer avecq chascune deux chambres montées de roues et affutz.

Trois flajollets de fonte tenants ensemble, monté sur roues et affutz.

Aultres trois semblables montées comme dessus.

Une mousquette de fonte, monté sur son affust.

En la dicte maison de ville sur le grenier de l'amonition:

Cinquante deux harquebuses a croc de fer, comprins une de fonte montées sur leur bois.

Seize basses de fer, non montées.

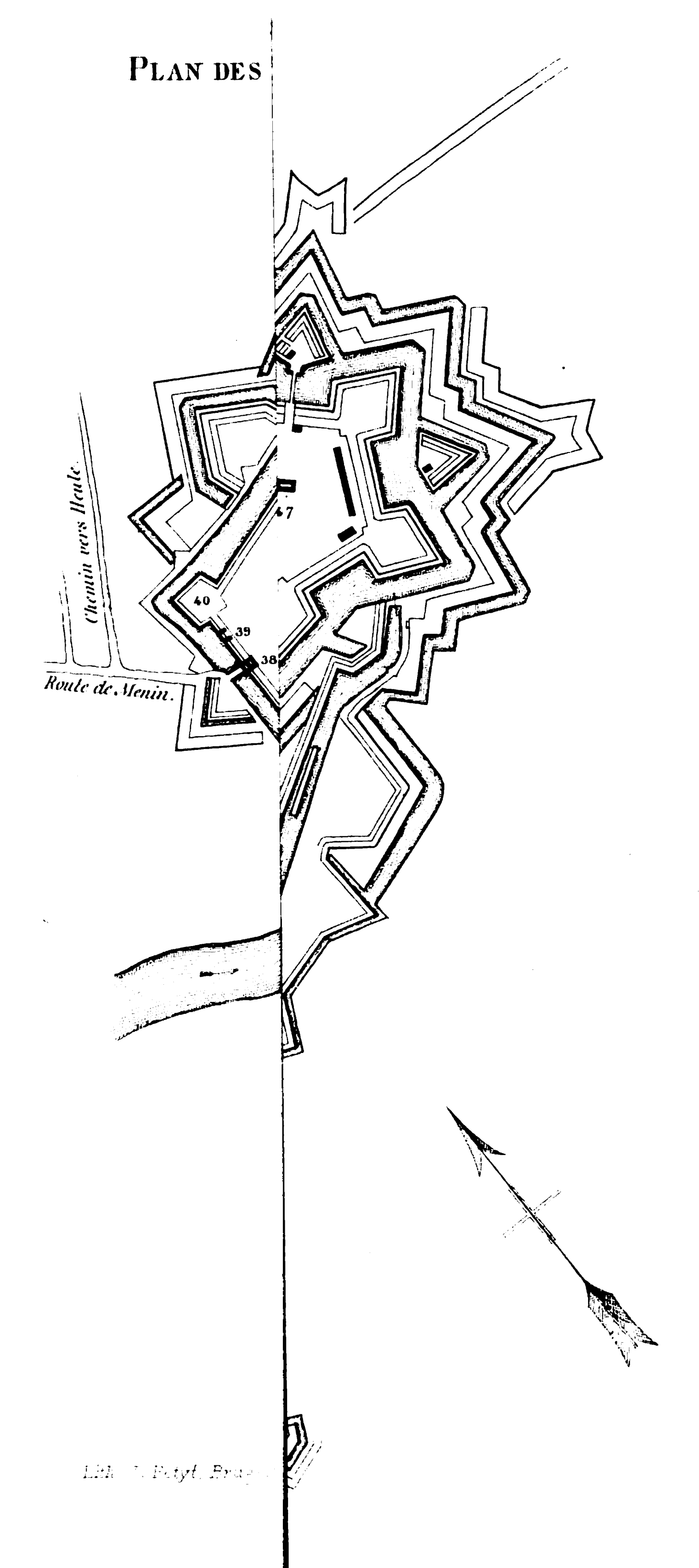
Vingts-deux pelles de bois ferrées.

Dix-huict demy picques.

Une quantité de mandelettes d'oziere avecq des dés pour charger l'artillerie.

Quarante-deux chaines de fer servants aux artilleries.

Cincquante deux cercles de tercq à jeter feu.


PLAN DES
Chemin vers Heule
Route de Menin.
47
40
39
38

Six cens cincquante livres de chuneau.

Une quantité de bouletz de fer de diverses sortes, servant aux artilleries.

Une tente ou pavillon de thoile.

En ung aultre grenier, joindant celuy dict grenier, une quantite de bled denviron cent razieres.

Devant la dicte maison de ville :

Ung faulconneau de fonte pesant de mil lxxvj livres, armoyé des armes de la ville, avecq ses roues et affutz.

Six pieces de fonte de campaigne venant de Gilles Hofman, marchant d'Anvers, marqueés toutes de sa marque; les deux portants balles de cincq livres trois quartrons et les quatre aultres trois livres trois quartrons.

Ung demy fauconneau de fontes, monté sur ses roues et affutz.

Trois pieces de fer avecq chascuns deux chambres, sur les roues et affutz.

Deux aultres pieces de fer avecq chascun une chambre, montées comme dessus.

Trois flajollettes de fonte tenant ensemble, montées sur roues et affutz.

En une grande tour aupres de la rivière de la Lys:

Deux barils de poudre chascun denviron cent livres de pesant.

En la tour derriere leglise de Notre-Dame :

Dix semblables barilz de pouldre chascune denviron cent livres.

Cincq tonneaux de pouldre de deux cens livres net.

Ung aultre tonneau de pouldre, d'environ deux cens livres, quelque peu entamé.

Ung grand nombre de flesches de bois de diverses longueurs, avecq quatre fers quarrés au bout, *fort anchiennes.*

En la tour de Hazelaere :

Quatre tonneaux de pouldre fine et seiche, chascune deux cens livres.

Deux barils de pouldre fine et seiche, chascune denviron cent livres.

Sept barilz de pouldre fresche, chascun denviron cent livres.

Deux tonneaux de pouldre fresche, chascun denviron deux cens livres.

Au chasteau :

Une piece de fer dessoubz la porte couchant par terre, avecq sa chambre sur son affust de bois.

Cincq harquebuses a croc montées sur leur bois.

En la prison de la ville :

Deux tonneaux de pouldre de chascun environ cens livres de pesant.

Je soubssigné Colonnel dun regiment de gens de pied de dix enseignes d'infanterie, gouverneur des ville et chasteau de Courtray et capitaine dune vieille compaignie ordinaire, certifie a tous quel appartendra que les munitions de guerre speciffiez et declairez en ce present inventaire ont este inventoriez a l'ordonnance de messieurs les president et gens des compte de sa Maj[té] à Lille, à la seurete de sa dicte Maj[té], desquelles munitions je promez avecq le magistrat de la dicte ville en faire bonne garde et en respondre au bon plaisir de sa Maj[té], selon qu'il appartiendra et que besoing sera, tesmoing mon nom cy mis avecq celluy du greffier extraordinaire de mesdictes seig[rs] des comptes. Le xxviij jour de mars xv[c] quatre-vingtz.

Par ordonnance de son Excellence pour la maladie de Monsieur d'Allennes, soubsigne par A. De Ghistelles.

Dubois, 1580.

Je Loys de Marques, commis d'artillerie de l'empereur nostre sire, cognoy avoir receu de Mess[rs] de la loy de la ville de Courtray, en vertu des lettres closes de la royne douargiere de Hongherie, la regente, en date vij d'augst xv[c] lv, les pieches d'artillerie, bourlers et admunition comme il sensuit:

Premierement une piece d'artillerie de fer appellée le *Rorrin*, demy canon, avecq deux chambres les affutz et roues marqués F.

Une autre pieche d'artillerie de fer, appele le *Tremir*, demy canon, avecq deulx chambres, les affutz et roues marqués F.

Quatre fauconnaulx, chascune pieche avecq deulx chambres, les affutz et roues marqués R. R. R. R.

Encoires deux aultres faulconnaulx de fer, chascune pieche a deulx chambres, les affutz et roues marqués X. X.

Deux demy faulconnaulx de fer, chascune piecce a deulx chambres, les affutz et roues marqués V. V.

Encoires declaire et recheu quatre cent petitz boulies (1) de pierre bleue, ung moins.

Encoires plus moindres boulies, semblable pierre lxv.

Encoires plus grandz boulies de semblable pierre ii^{c} ung.

Encoires plus grandz boulies de semblable pierre c et ung.

Encoires deulx boulletz de fer.

Temoing mon seing manuel cy mis le xvij^{e} jour daougst xv^{c} lv.

Soubsigné : LOYS DE MARQUES.

Les dictes pieches d'artillerie ont este recheus par les eschevins de la ville de Courtray hors des mains de Madem^{elle} de Maelstede et apres par iceulx eschevins delivrés aud^{t} commissaires ensuivant lesdictes lettres de la royne. En temoings les dictz eschevins ont fait cestes signer par leur clercq, l'an et jour dessus.

PARMENTIER.

F. V.

---

(1) Boulets.

PLAN DE COURTRAI, AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

RENVOIS.

1. Le nouveau château.
2. Petite tour.
3. Tour du Romarin.
4. Petite tour avec corps-de-garde.
4bis. Fossé dit *Oliegracht*.
5. Porte de Lille.
6. Tour ouverte.
7. Tour dite *Waterpoort*.
8. Tour dite *Hazelaer*.
9. id. dite *Verloren kost*.
10. id. dite *Zwynskot*.
11. Porte de Tournai.
12. Tour ouverte.
13. *Oudaen toren*.
14. *Rommelaer toren*.
15. Tour ouverte.
16. Tourelle dans l'enclos des arquebusiers.
17. *Ovenpoort*.
18. Porte d'eau.
19. Tour de l'enclos des frères prêcheurs.
20. *Steenpoort*.
21. Tourelle.
21bis. Tour derrière St-Martin.
22. Tour derrière le beguinage.
23. Tour derrière N.-D.
24. Porte des chanoines.
25. Tour dite *Grusenberg*.
26. Tour dite *Groote Speitoren*.
27. Pont en pierre sur la Lys.
28. Grande tour dite *Ingelburg*.
29. Petite tour.
30. *Taeyaerts gat*.
31. Tour ouverte.
32. Tour dans l'enclos St-Georges.
33. Pont sur la petite Lys.
34. Tour près le pont.
35. Tour dans l'enclos de l'hôpital.
36. Rempart du prince Casimir.
37. Tour dite de Casimir.
38. Porte neuve de Bisseghem.
39. Porte ancienne id.
40. Lunette en terre.
41. Fossé avec parapet en terre.
42. Lunette à la porte de Bruges.
43. Porte de Bruges.
44 et 45. Lunettes derrière la Prévôté.
46. Petite lunette.
47. Nouvelle citadelle.
48. Le vivier.

QUELQUES

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

A

L'HISTOIRE DES COUVENTS DES ERMITES DE ST-AUGUSTIN,

A GAND ET A BRUGES.

Le R. P. Ambroise Keelhoff, Augustin, après de nombreuses recherches dans les archives de son ordre, vient de publier successivement: *Geschiedenis van het Klooster der eerw. Paters Eremyten Augustynen te Gent* (1); et l'*Histoire de l'ancien couvent des Ermites de Saint-Augustin, à Bruges* (2). Ces deux ouvrages, dont le dernier fut publié par les soins de notre société, sont ornés d'un grand nombre de plan-

(1) Gand, L. Hebbelynck; 1864, 1 vol. grand in-8°.

(2) Bruges, vande Casteele-Werbrouck; 1869, 1 vol. in-4°.

ches. Ils offrent le fruit d'un long travail, rempli de difficultés, devant lesquelles bien d'autres auraient reculé. Il a été mené à bonne fin, et nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir fait connaître tant de renseignements, et donné tant de faits historiques intéressants. L'histoire des anciens monastères n'est-elle pas en grande partie notre histoire nationale? La Société d'Émulation de Bruges l'a compris ainsi: en s'occupant spécialement de l'étude de l'*Histoire de la Flandre*, elle n'a pas hésité de donner à une série de ses publications in-4° le titre de *Monasticon Flandriæ*; cette magnifique collection en est déjà à son treizième in-4°; ajoutons que la dernière œuvre du R. P. Keelhoff y trouve convenablement sa place.

On n'a pas oublié peut-être quelques conseils (1) adressés, il y a une couple d'années, à ceux qui se croient appelés à juger les œuvres d'autrui. Soit qu'un talent réel les y autorise, soit

---

(1) *Extrait du* Journal des Beaux-Arts, N° 22, 30 Nov. 1868, 10° année, — *Journal d'un Archéologue.*

Il y aura aussi, dans notre *Journal*, le côté consolant et rémunérateur qui consistera à rendre justice, à applaudir, à encourager. Il ne faut pas, *comme cela s'est vu*, aller de par le pays, avec un esprit systématiquement chagrin, s'attacher aux choses qui se font mal et exagérer ces imperfections, pour avoir le plaisir trop facile de déclamer à ce propos sur tout et sur tous. Celui, qui veut que l'on soit juste, doit être juste lui-même; s'il veut qu'on l'écoute, qu'il écoute; de l'oubli de ces éléments si simples, naît presque toujours la discorde entre gens, qui marchaient au même but et qu'un abîme finit par séparer.

qu'une présomptueuse vanité les y entraîne, ils feront toujours bien de mettre ces conseils en pratique. Quant à nous, au lieu de faire une revue critique approfondie de ces deux volumes, nous préférons aujourd'hui nous contenter de féliciter l'auteur de son activité et de sa consciencieuse étude sur l'histoire de deux couvents de son ordre. Puisse son exemple trouver de nombreux imitateurs dans les cloîtres de notre pays. Les religieux éminents, qui honorent l'histoire de la Belgique, ne peuvent être trop connus. C'est pour ce motif que nous nous permettrons de compléter la biographie de PIERRE VANDEN HENDE (1), religieux Augustin, évêque suffragant de Liége, auquel la ville d'Eecloo se fait gloire d'avoir donné le jour. M. van Damme-Bernier, membre effectif de notre société depuis plus de 25 ans, a recherché depuis longtemps avec un zèle digne d'éloge, quels étaient les grands hommes de sa ville natale. Nous devons à ses écrits et à son obligeance tous les renseignements, que nous possédons sur ce sujet; nous nous empressons de lui en exprimer ici nos remercîments. Pierre vanden Hende (2) ou Petrus a Fine, entré, jeune encore, chez les Augustins de Bruges, obtint, en 1516, le grade de docteur en théologie à l'université de Paris. Il était

(1) V. *Histoire de l'ancien couvent des ermites de Saint-Augustin, à Bruges*, p. 202.

(2) Et non vanden Eynde.

depuis la fin de juillet 1524 provincial de son ordre, lorsqu'en 1525 il fut nommé évêque *in partibus infidelium* et suffragant d'Érard de la Marck, cardinal et prince-évêque de Liége. Comme celui-ci, il y jouit de la réputation d'un prélat d'une conduite irréprochable. Le 10 septembre 1526, il consacra un autel dans le lieu chapitral du monastère des Célestins d'Héverlé, près de Louvain, nouvellement fondé par Guillaume, duc de Croy et d'Arschot; le lendemain il consacra l'église et trois autels, et le 10 octobre de l'année suivante il fit la même cérémonie à l'égard de quatre autres autels. Le 25 mai 1527, dimanche de la Trinité, il fit la consécration de l'église des Augustins, à Liége, ainsi que des autels, qui s'y trouvaient; puis celle de l'enceinte des cloîtres, qu'il bénit en même temps que le chapitre et le cimetière; et trois jours après, celle de la sacristie et de son autel.

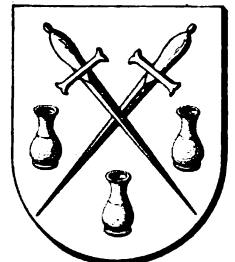
L'an 1533, Mathias de Hortembeke ayant été élu abbé de Boneffe, Pierre vanden Hende lui donna, le 25 mai, la bénédiction abbatiale. Il fit encore, le 9 juillet de la même année, la dédicace de la nouvelle église de cette abbaye.

Les religieuses dominicaines s'étant établies à Ruremonde, Érard de la Marck donna commission à son suffragant, le 25 août 1532, de consacrer leur église et leur autel, ainsi que de bénir leur cimetière; mais par des circonstances inconnues, cette cérémonie fut différée

jusqu'au 25 juillet 1537. Si le suffragant la fit alors, il doit être mort bientôt après, presque subitement, en arrivant à Liége ; car ce fut en cette ville qu'il termina sa vie le 27 juillet de la même année 1537. Son corps fut enterré dans le chœur de l'église de son ordre à Liége, vis-à-vis du maître-autel, sous une pierre tombale noire, où il était représenté en habits pontificaux; mais l'épitaphe, qui s'y trouvait, étant devenue indéchiffrable par la vétusté, cette pierre sépulcrale paraît avoir été brisée lors de la construction de la nouvelle église pour être employée dans les fondements. Cette épitaphe a été néanmoins conservée par un homme, qui a fait un recueil d'un grand nombre d'épitaphes des églises du diocèse de Liége. Ce recueil, qui doit avoir été fait vers l'an 1640, puisqu'on n'y voit point d'épitaphes postérieures à cette année, et qui est attribué au héraut-d'armes Henri vanden Berg, appartenait autrefois à M. de Herve de Ghoer, et a passé de nos jours en propriété à l'un de ses descendants M. le baron Arthur de Grünne (1). Au folio 195 se trouve l'épitaphe suivante de Pierre vanden Hende :

---

(1) Ce ne fut qu'en 1864, que M. van Damme-Bernier réussit à connaître, où se trouvait le recueil du héraut-d'armes vanden Berg, et que, grâce à l'obligeance du propriétaire et de feu M. le baron Jules de Saint-Genois, il put, en recevant communication de ce précieux et intéressant manuscrit, compléter ses premières recherches par des renseignements certains sur l'épitaphe et les armoiries de Pierre vanden Hende.



HOC SUB SAXO SEPULTUS EST REVERENDUS PATER FRATER PETRUS A FINE, ORDINIS DIVI AUGUSTINI, DOCTOR THEOLOGIÆ, DEI GRATIA EPISCOPUS DAVIEN. AC SUFFRAGANEUS LEOD. QUI OBIIT ANNO DNI 1537, MENSIS JUNII (1) DIE 27°.

La famille de cet homme remarquable, originaire, comme lui, d'Eecloo, était ancienne et riche. M. van Damme-Bernier, qui compte parmi ses ancêtres Anna vanden Hende, fille de Pierre et de Catherine Bollengier, a fini par recueillir à ce sujet des renseignements précis. D'abord il constata par les comptes d'Eecloo, des années 1524—25 et 1525—26, que l'évêque Pierre vanden Hende était certainement originaire de cette ville. Il découvrit encore que, dès l'année 1341, des membres de la famille vanden Hende étaient cités parmi les notables de la localité. Peut-être était-il également de cette famille, celui dont l'épitaphe suivante se trouvait dans l'*église des Bons Enfants Prioré*, à Liége :

HIC JACET VENERABILIS DNS NICOLAUS DE FINE, CANONICUS ECCLESIE SANCTI PETRI LEODIEN., NECNON DECANUS XPIANITATIS CONCILII SANCTI TRUDONIS, QUI OBIIT, ANNO DNI M. CCCC. LIX, MENSIS AUGUSTI DIE XIIII. ORATE PRO EO.

(1) La date du décès de Pierre vanden Hende paraît être ici erronée. Il peut se faire, que l'ancien monument, presque dé-

Enfin, par des documents, M. van Damme-Bernier a constaté, que les vanden Hende d'Eecloo s'allièrent aux premières familles, entre autres à celle des Kervyn, par Marie, femme de Pierre vanden Hende, décédés tous les deux de la peste en octobre 1583. Elle était fille de Liévin Kervyn le vieux et de Marie Claeys, fille de Josse et de Géraldine de Smet (1).

Nous nous bornerons à ces quelques détails supplémentaires touchant la biographie de ce prélat flamand, qui laissa au diocèse de Liége

---

truit, ait été mal copié, et qu'ainsi l'épitaphe porte, dans le manuscrit précité, 27 juin pour 27 juillet. Il est permis d'admettre cette dernière date, vu l'unanimité de ceux, qui ont puisé à d'autres sources. Quant à l'armoirie, ajoutons que les vanden Eynden et Eindius de Hollande et Zélande portent aussi des cannettes ou cruches dans leurs armoiries et que l'on peut en induire une affinité d'origine entre cette famille et celle d'Eecloo. M. van Damme-Bernier s'occupe d'un travail consciencieux sur ce sujet, et nous espérons bien, qu'il voudra le communiquer aux lecteurs de ces *Annales*.

(1) La famille Kervyn est très-ancienne et originaire également d'Eecloo, où Colard Kervyn vivait, en 1478, dans l'opulence. Son habitation, très-étendue, donnant du nord sur la grande rue de Bruges à Gand et de l'ouest à celle du Boelare, fut détruite par le grand incendie, qui dévasta presque toute la commune. On peut supposer qu'il avait hérité cette propriété de ses ayeux, et que par conséquent ceux-ci s'étaient établis depuis longtemps à Eecloo.

Jean Kervyn, official de l'évêque de Tournai, cité dans un acte public du 23 avril 1479, était probablement frère à Colard; celui-ci aurait eu pour fils Jacques, vivant à Eecloo en 1489, et on peut croire que ce dernier était le père de François Kervyn, époux de Vincentine Sanders, ainsi que de Pierre qui s'allia à Anne Pyl; tous les deux furent échevins d'Eecloo. Ce Pierre Kervyn eut pour enfants Georges, qui fut marié à Anne Parasis, Anne, Jean, Liévin et Jacques, chanoine et chantre de Ste-Walburge,

le souvenir de grands services rendus à la religion (1). En mourant, il n'oublia pas sa patrie et il fit de sa bibliothèque deux parts, l'une pour la maison de son ordre à Bruges, l'autre pour celle de Liége. Le lecteur pourra encore compléter ces renseignements, en consultant les deux articles de M. van Damme-Bernier insérés en feuilleton dans le journal *De Eecloonaer*, Nos 731 et 732, du 15 et du 22 février 1863; le No 735, du 15 mars suivant, du même journal, où M. Ed. Neelemans, son compatriote, auteur de l'*Histoire de la ville d'Eecloo*, répond aux articles précédents et confirme ses assertions; et le livre intitulé: *Tableau historique et chro-*

à Bruges. Ce furent ces deux derniers, Liévin et Jacques Kervyn, auxquels la tutelle fut confiée, en 1583, des enfants délaissés par Pierre vanden Hende et Marie Kervyn.

Ces renseignements authentiques, que je dois également à l'obligeance de M. van Damme-Bernier, complètent et rectifient la *Généalogie* de cette famille, parue récemment dans le complément du *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*.

(1) Il est à croire qu'Érard de la Marck a trouvé en lui de puissants secours pour faire tout le bien dont le diocèse lui est redevable. Placentius, dans son épître en vers adressée à Érard de la Marck, en tête de son *Catalogus antistitum Tungrorum*, fait l'éloge de ceux qui entouraient ce prélat, et particulièrement de Pierre vanden Hende, dans ces vers:

Aula est omnibus optimis referta,
Illustrata sophis virisque doctis,
Quales Græcia Romaque æmula optet.
Sunt qui Theosophiæ dedere nomen,
Quorum erga hæreticos probata vis est,
Quo discrimine serio triumphant.
Inter quos PETRUS ille principatum
Suffraganeus obtinet, suoque
Arcet munere naufragum Lutherum, etc.

nologique des suffragants de Liége, par M. S P. Ernst, curé d'Afden. Liége, chez Le Maire; 1806; page 157.

Nous engageons tous ceux, qui s'intéressent à la connaissance exacte des temps passés, à recourir aux publications du genre de celles du R. P. Keelhoff, où l'étalage d'une prétendue érudition ne vient pas prendre la place aux documents authentiques, mais où ceux-ci sont reproduits en grand nombre et avec exactitude. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en leur donnant d'abord la reproduction du sceau primitif du couvent des PP. Ermites de St-Augustin, à Bruges, et, pour terminer ces notes, le texte de deux documents intéressants et probablement inédits, dont la mise en lumière ici servira de complément à l'histoire des couvents de cet ordre à Bruges et à Gand.



Protestation contre les Augustins, de ce qu'ils ne se sont pas présentés devant le chapitre de l'église de N.-D. à Bruges, pour confirmer chaque troisième année par serment, si on l'exige, la convention de 1286 conclue entre ledit couvent et ledit chapitre. — Voyez le texte de cette convention: Histoire de l'ancien couvent des Ermites de S.-Augustin, à Bruges, *pp.* 342 *à* 347. — *Ceux-ci déclarent ne pas pouvoir prêter serment solennel sans l'autorisation du général de leur Ordre, mais promettent d'observer à l'avenir les clauses contenues dans la convention susdite.*

Anno a Nativitate Dn̄i M° CCCCLXXX, mensis julii die penultima.

Discretus vir magister Rogerus de Crudenare, in curia episcopali Tornacensi notarius ac venerabilium dn̄orum prepositi et capituli ecclesie collegiate Beate Marie procurator legitimus, de expresso mandato sibi per prefatos dn̄os prepositum et capitulum in mei notarii prescripti presentia facto, adiit conventum Augustinianum oppidi Brugensis, et ibidem in mei notarii et testium subscriptorum presentia apprehensis personaliter religiosis viris magistris Petro Meeble, priore, ac fratre Johanne Nepotis, procuratore ejusdem conventus, tanquam ejusdem conventus superioribus, et administrationem ac curam negociorum ejusdem habentibus, seriose exposuit qualiter, pristinis

et antiquis temporibus, opere et juramento pro tunc illustris comitis Flandrie ac Burgimagistrorum insignis et famosi oppidi Brugensis, per et inter tunc prepositum et capitulum prefate ecclesie Beate Marie, ac priorem et conventum Augustinianum dicti oppidi, occasione juris patronatus eorumdem dominorum prepositi et capituli, fuit mitigata et limitata certa concordia ab antea inter se inita et firmata, per pro tempore prepositum, capitulum et conventum perpetuis futurisque temporibus inviolabiliter observanda. Ad cujus firmitatem et pro contentorum in eadem observatione, inquantum conventum predictum concerneret, pro tempore prior et procurator ejusdem conventus, quolibet triennio, in loco capitulari prefate ecclesie Beate Marie Brugensis, comparere et ad observationem contentorum in eadem concordia se juramento astringere obligantur (1). Ut idem procurator ex tenore litterarum patentarum desuper confectarum asseruit diffusius constare, subjungens, quod licet ipsi prior et procurator de tenore concordie hujusmodi sufficienter avisati caritative moniti fuerint sepe, quatenus insequentem tenorem ejusdem in loco capitulari prefate ecclesie comparere, et ad ejus observationem juramento, ut tenentur, se astringere vellent, in hac tamen mora fuerunt et defectuosi; de quibus mora et defectu, prefati domini prepositus et capitulum fuerunt, ut asseruit, solemniter protestati. Quare, ne de premissis aliquam ignorantiam providere valeant prefati prior et procurator, et ulterior subterfugii occasio eis tollatur, prenominatus Rogerus de Crudenare, dicto

---

(1) Voyez *Histoire du couvent des Ermites de St.-Augustin, à Bruges*, p. 345, ligne 32.

nomine procuratorio, de mora et defectu prenarratis solemniter protestans, et de prosequendi conventum hujusmodi suis loco et tempore super eisdem, prenominatos priorem et procuratorem monuit, requisivit et summavit, primo, secundo, tercio priorem et procuratorem, quatenus venirent proxima feria quarta videlicet sequentis mensis augusti, compareant personaliter mane hora capitulari in loco capitulari ejusdem ecclesie, coram prenominatis dominis preposito et capitulo, solemnia prestituri juramenta, juxta tenorem concordie prenarrate, et ad ejus observationem juramento se astricturos, certificans eosdem, quod, nisi monitioni hujusmodi paruerint cum effectu, quod prenominati domini prepositus et capitulum intendant contra conventum hujusmodi procedere, prout de jure poterunt et debebunt. Qui quidem domini prior et procurator, premissis mature auditis et recensitis, dixerunt et seriose responderunt, quod credunt sibi non licere juramenta aliqua solemnia emittere nisi cum licentia generalis tocius ordinis, jungentes se inspecturos tenorem concordie prenarrate, et die prenarrata in loco capitulari dicte ecclesie comparituros, facturosque omne id, ad quod in vim hujusmodi concordie, seu alias, de jure obligarentur. Super quibus prenominatus Rogerus, dicto nomine, petiit instrumentum unum vel plura. Acta fuerunt hec in ambitu dicti conventus, presentibus ibidem honorabilibus viris domino Johanne de Blekere, presbytero, capellano dicte ecclesie Beate Marie Brugensis, et Johanne Bertin, clerico Cameracensis diocesis, testibus, et me Jo. de Marle, notario.

Actes capitulaires de N.-D., à Bruges.
Reg. ms. I, Fol° 1°.

Acte de concession de sépulture et de fondation d'une messe, qui devait se célébrer chaque dimanche et à perpétuité dans l'église du couvent des Augustins, à Gand, en faveur de Jacques van Roeselaere et sa famille; cette sépulture se trouvait dans la chapelle de St-Eloi, où était enterré Jean van Roeselaere, son frère. — 1439.

Wy broeder Daneel Leenknecht, prior vanden Augustinen in Gent, broeder Martin van Leye, leesmeestre, broeder Heinderic vander Cleye, onderprior, broeder Lievin Storm, jubelaris, uter name vanden ghemeene convente, kennen ende liden, dat wi gheconsenteert hebben ende consenteren Jacob van Roeselaere ende zine hoere een sepulture, ligghende in Sente Loys cappelle byden hautare, daer Jan syn broeder onder leeght, wiens ziele ende alle zielen God ghenadich zy, met eender messe tsondaech ten achten of cort daernaer, over de ziele van Jacop vorscreven vadre, eeuwelike duerende; ende bi also dat daer faute in viele, verbueren saude de prior dan zinde ende tconvente III groete vander besettichede; ende sepulture so zy, wy wel vernoucht ende ghepait mids deser condicien, dat ten oplichtinghen van den steene II s. gro. tconvent hebben sal, ende van eenen kinde XII gr.; ende boven desen so mach Jacob vorscreven stellen eenen steen in den muer vander cappellen also tinhauden vander messe huut gheeft in een wetti-

like coppie huut scepenebouke. In kennesse der waerhede, so hebben wy prior ende tghemeene convente vorscreven dese lettere beseghelt met onsen zeghele huuthanghende. Dit was ghedaen int jaer ons Heeren als men screef M. CCCC ende XXXIX, den xxvi dach in septembre (1).

F.-H. d'H.

---

(1) Cette charte appartient au dépôt des Archives de l'État, à Gand, et a été munie autrefois de deux sceaux, qui sont détruits.

CHATEAU

DE

WINENDALE. (1)

Il n'existe à notre connaissance aucun diplôme que nous puissions rappeler comme émanant de Winendale, et personne n'a droit d'en être surpris. En effet, si l'on excepte la romaine et l'impériale, les chancelleries étaient loin encore de l'exactitude à laquelle elles parvinrent plus tard. Les chartes des rois de France laissent elles-mêmes, pendant longtemps, beaucoup à désirer sous ce rapport. Comment exiger plus d'ordre et de précision du cabinet de nos comtes de Flandre, moins puis-

(1) Vr *Annal. de la Société d'Émulation*, 3e série, tome IV, p. 331.

sants et feudataires de ces monarques? Si d'ailleurs les grands officiers de la cour accompagnaient d'ordinaire nos princes, les différents dicastères, tels que la cour de justice, la chambre des comptes ou des reninges, n'avaient pas de résidence fixe, et le président Wielant nous les représente comme étant établis tantôt à Lille et tantôt à Gand ou à Bruges. De là l'incertitude qui nous reste sur les lieux qu'habitaient nos souverains et d'où partaient leurs diplômes. De là aussi la nécessité qu'on nous fait de nous borner pendant quelque temps à rapporter les principaux événements, dont fut témoin le noble manoir ou domaine de Winendale.

Nous disons " manoir ou domaine, " car il ne faut pas s'imaginer que Winendale, comme plus tard les châteaux ou maisons royales de St Germain-en-Laye ou de Versailles, n'avait pas de juridiction hors de ses dépendances immédiates. Il ressemblait plutôt au château du Vieux-Bourg à Gand, et comptait, depuis la banlieue de Thorhout un grand nombre de villages, et de beaux villages, tels que ceux de Cortemarck et autres qui reconnaissaient son ressort. On lui donna avec plus de justesse le titre de seigneurie.

Après le meurtre sacrilège du bienheureux Charles le Bon, le roi de France, Louis le Gros, s'empressa d'accourir à Bruges, pour mettre ordre, à ce qu'il disait, aux affaires de la Flandre, et conférer le comté le plus puissant de son royaume,

mais en réalité son choix était arrêté et il n'avait en vue que de le faire agréer par les Flamands. Il ne pouvait s'établir au Bourg de Bruges, ancienne résidence des comtes de Flandre, souillée par la présence des meurtriers et presque réduit en cendres par un long siége, mais le château de Winendale lui présentait un asyle aussi sûr qu'agréable; il y fixa son séjour et parut s'occuper de peser les droits des compétiteurs. Thierri d'Alsace et Arnoul le Danois, tous deux petits-fils de Robert le Frison, pouvaient prendre pour devise: " Dieu et mon droit, „ mais ils n'avaient pas de forces pour les faire valoir: on daigna les nommer à peine. Guillaume d'Ypres, ou de Loo, tenait quelques places fortes et se présentait encore comme petit-fils de Robert le Frison, mais sa naissance était illégitime: il fut éconduit avec plus de cérémonie, comme ayant plus de moyens de résistance. Le comte de Hainaut, qui se disait seul héritier de la branche aînée des descendants de Baudouin Bras de Fer, fut accueilli par le monarque avec de l'eau bénite de cour, selon quelques annalistes, mais d'après De Meyere, Louis lui dit sèchement: " Si vous en appelez à la proximité du sang, je suis moi-même à coup sûr le plus proche (1). „ Enfin, il proposa son candidat Guillaume Cliton ou le Normand, parent éloigné de nos comtes, mais beau-frère du roi et préten-

---

(1) *Annal. Flandr.* ad an. 1127.

dant au duché de Normandie; de là un allié sûr de Louis contre l'Angleterre. Mais, comme on sait, la vie licencieuse et le gouvernement de l'élu firent avorter cette combinaison, et dans la guerre civile qui suivit, le château de Winendale, naguères résidence royale, devint place de guerre, et après la mort du Normand, quelques seigneurs de son parti s'y établirent avec force; mais le comte Thierri d'Alsace, dont le caractère était généreux, leur accorda la capitulation la plus honorable. La vigilance qu'il eut d'abord à exercer sur ses vassaux de la Flandre française, moins attachés à sa cause que les Flamands, et ensuite les croisades auxquelles il eut une part si glorieuse, l'empêchèrent de s'établir à Winendale.

Soit comme *alter ego* du valeureux Thierri, soit comme marquis de Flandre lui-même, il ne parait pas que Philippe d'Alsace ait souvent joui des avantages que présentait le beau manoir de Winendale au prince législateur et à l'ami de la gaie science; il préférait d'ailleurs les résidences des villes et du bois de Nieppe: mais en plus d'une occasion il se souvint du château construit par Robert I^r^. Ainsi, après la victoire qu'il remporta près d'Arnstein en Zélande, dont la suite fut l'emprisonnement du comte de Hollande et d'un grand nombre de ses nobles, il se montra ennemi courtois et, en assignant pour prison à Florent III les bâtiments de la prévôté à Bruges, il fit garder les compagnons d'armes

du prince vaincu dans les châteaux de Winendale et autres manoirs voisins. Ainsi encore, après la victoire décisive qu'il remporta sur les pirates de Cherbourg, il donna à leur chef la même maison de Winendale pour lieu de détention. Résolu à punir rigoureusement leurs honteux exploits, il voulait honorer le haut lignage auquel appartenaient quelques-uns de ces écumeurs de mer.

Sa sœur et son héritière, Marguerite, devenue l'épouse de Baudouin le Courageux, comte de Hainaut, demeura ordinairement dans son pays d'adoption: elle se souvint pourtant de sa patrie et fut enterrée, d'après sa prière, dans l'église de S[t] Donatien à Bruges, où l'on vit longtemps son mausolée. Ne pourrait-on pas conjecturer de là que nos comtes n'avaient pas de caveau de famille à Winendale? Le fils et successeur de Marguerite, Baudouin de Constantinople, préférait le séjour de Courtrai, d'où il pouvait mieux surveiller les intrigues de la France et où il fonda le chapitre de N. D. Ce prince signait quelquefois ses diplômes en voyageant, sans examiner si le lieu où il s'arrêtait était une ville ou une *villa* princière, témoin celui qu'il accorda à l'abbaye de Ninove et qui est souscrit : *inter Castrum Alost et Erpe* (1).

---

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Ninove*, dans le *Corpus Chron. Fland.* tome II, pag. 306.

Faut-il croire avec M. Lansens que Jeanne de Constantinople se tint à Winendale pendant le triomphe momentané du faux Baudouin? La chose est possible sans doute, mais nos chroniqueurs nous la montrent à cette époque enfermée au château du Quesnoi.

Celui de nos princes qui affectionna le plus vivement le manoir, fut sans contreditle malheureux Gui de Dampierre, qui préférait à toute autre cette belle résidence, dont il agrandit le domaine. Il s'y tenait d'ordinaire avec sa nombreuse famille et son conseil. Les abbayes des Dunes, celles de S[t]-Bavon et de S[t]-Pierre à Gand, et surtout celle de Cambron, près d'Ath, nous montrent dans leurs cartulaires de nombreux diplômes, donnés par ce prince et datés de Winendale. Ce sont presque tous des donations de terres situées aux Quatre-Métiers, où le prince désirait perfectionner l'agriculture et augmenter le nombre des écoles chrétiennes; et l'expérience prouva la justesse de ces vues, car ces cantons peu fertiles furent nommés plus tard le grénier de la Flandre et les lieux où résidaient les moines, tels que Stoppeldyk, Hengsdyk, Hontenisse etc. sont ceux où se trouvent encore aujourd'hui les plus nombreux Catholiques.

Malheureusement le comte Gui n'était pas toujours aussi bien inspiré. Quoiqu'il eût ajouté à ses beaux domaines le comté de Namur par un second mariage avec l'héritière de ce pays

(1), ses finances laissant toujours à désirer, et, pour pourvoir à ce grave inconvénient, il ne craignit pas de s'aliéner les puissantes communes de Gand et de Bruges: tandis que son désir trop vif de procurer à ses nombreux enfants des établissements élevés et riches, l'entraînait à de nouvelles dépenses. Ainsi, quand les envoyés de Charles d'Anjou, roi titulaire de Naples et de Jérusalem, vinrent, en grand apparat, offrir la main de Mathilde de Courtenai, comtesse de Thiette et de Lorette, pour son fils Philippe, Gui accepta avec empressement, et ajouta mille livres parisis à prendre annuellement sur la Flandre. Le mariage donna lieu à des fêtes coûteuses.

Près de dix ans plus tard une semblable demande, mais d'une tout autre importance eut encore lieu à Winendale et devint la cause, comme on sait, de bien funestes événements. Édouard I, roi d'Angleterre, envoya au même château deux seigneurs anglais, pour négocier le mariage de la princesse Philippine de Flandre, fille du comte Gui, avec le prince de Galles: il n'y avait pas de parti plus honorable et les fêtes furent plus brillantes encore. Mais comment ne s'aper-

---

(1) Aussi bon mari que bon père, Gui avait donné à sa seconde femme, en 1270, « *le manoir de Winendale et ses appendances, et le vile de Torout et les appendances*, avec une rente viagère de mille livres de Flandre à prendre au tonlieu de Dam. » Mirœus, tom. III, pag. 127.

çut-on pas à Winendale que l'union d'une princesse, filleule du roi de France et enfant d'un de ses vassaux, avec un ennemi de la France, devait fournir à ce monarque un admirable prétexte pour dépouiller un père aussi imprudent de domaines qu'on convoitait depuis des siècles? Nous n'avons pas à en décrire ici les suites, car il n'est pas de Belge un peu instruit de nos jours qui n'ait lu et relu cette partie éminemment dramatique de notre histoire, que couronne la victoire décisive de Courtrai, ou des Epérons d'or (1). Nous remarquerons seulement, comme un fait plus directement en rapport avec cette monographie, que Philippe-le-Bel, en venant prendre possession de sa riche conquête, tint pendant plusieurs jours cour plenière à Winendale avec ces Flamands abâtardis qui se faisaient gloire du nom de *Léliaerts*. Il y dissipa des sommes considérables; et la jalousie aveugle qu'avaient inspiré à la reine la beauté et le luxe des dames de Bruges y acquit une nouvelle violence.

Après la glorieuse émancipation de son pays, le comte Gui vit tomber ses fers et put revenir à Winendale, pour faire consentir les chefs flamands à un traité de paix élaboré au Louvre

(1) Comment a-t-il pu se faire qu'un de nos biographes, d'ailleurs assez exact, ait pu écrire que Gui de Dampierre avait manqué à Philippe-le-Bel en épousant, sans le consentement du roi, la fille du roi d'Angleterre.

et tout à l'avantage de la France. Le pauvre vieillard s'y entremit en effet, mais plus sages qu'ils ne le furent plus tard, les Flamands ne furent pas dupes cette fois de la diplomatie. Tout en montrant beaucoup d'égards au malheureux vieillard qui en était porteur, ils rejetèrent les conditions dures et ignob'es qu'on leur présentait. Intègre et loyal, comme plus tard le roi Jean, le vieux comte retourna se constituer prisonnier à Compiègne, d'où la mort seule put le faire sortir.

Soit par suite de la préférence qu'il accordait à ses enfants du second lit, soit parce qu'il connaissait la prédilection de son fils Robert de Béthune pour la résidence du Zaalhof à Ypres, le comte Gui avait fait don à son fils Jean de Namur de la propriété du domaine de Winendale, qui lui avait fait retour par la mort de la comtesse Isabeau. Winendale cessa ainsi d'être une résidence de nos comtes et nous pourrions terminer ici cette notice. Il nous paraît toutefois qu'une biographie ne doit pas finir, parce que celui qui en est l'objet a changé de condition, mais qu'on doit la continuer jusqu'à sa mort, ainsi que l'a fait M. Thiers, qui n'abandonne pas Napoléon après sa deuxième déchéance, mais le suit jusqu'au tombeau de Ste-Hélène.

Le comte Jean était propriétaire du célèbre manoir, quand son frère Gui (1) remporta une

---

(1) Septième fils de Gui de Dampierre.

victoire signalée sur Guillaume, fils de Jean d'Avesnes, comte de Hollande. Parmi les prisonniers de marque qui tombèrent entre les mains du jeune prince, on distinguait Gui d'Avesnes, évêque d'Utrecht, parent et allié du comte de Hollande: on le fit conduire sous bonne escorte au château de Winendale (1), que le propriétaire n'habitait pas alors. Après la bataille de Ziriczee, où le jeune Gui combattit avec une bravoure sans égale, la flotte combinée des Hollandais et des Franco-Génois, mais où la trahison des Zélandais rendit tous ses efforts inutiles, le héros fut obligé de se rendre à Jean Pedrogue (2) et renfermé à Paris au châtelet: on l'échangea plus tard avec Gui d'Avesnes, et le prélat guerrier put regagner son diocèse d'Utrecht.

Cependant le Namurois ne jouissait pas en paix des agréments de Winendale: les Brugeois ne dissimulaient pas le mécontentement que leur causaient les faveurs dont l'avait accablé son père, mécontentement qui dégénera plus tard en hostilités ouvertes. Il conserva cependant Winendale jusqu'à son second mariage avec Marie

---

(1) Min. Gand., dans le *Corpus Chron. Flandre*, tom. i, pag. 405.

(2) *Là rest de domtance sourpris,*
En sa nef Gui de Namur pris,
Par un des soudoers Pédrogue.

G. Quiart, tom. ii, c. 10 et suiv.

d'Artois, qui reçut de lui cette belle propriété comme son douaire en 1309.

Nous voyons que sous Louis de Crécy et sous Louis de Male, le noble manoir appartenait de nouveau à ses anciens maîtres, qui toutefois s'y montrèrent rarement. Louis de Male préférait le sejour du château plus voisin de Bruges qui l'avait vu naître et dont il existe encore quelques restes. Tous deux étaient d'ailleurs trop engoués de la France, pour avoir en grande estime ce qu'avaient fait et aimé leurs ancêtres.

Winendale était donc négligé à l'avènement de la maison de Bourgogne et Jean-sans-Peur n'eut pas de regrets à s'en dessaisir pour en faire la dot de Marie, sa seconde fille, à son mariage avec le duc de Clèves. Il stipula toutefois qu'il pourrait en tout temps racheter le vieux domaine pour la somme de 60,000 écus d'or, somme considérable, quand on songe au prix de l'argent à cette époque et qui peut nous faire comprendre quelle était alors la valeur du célèbre immeuble.

Le rachat n'eut jamais lieu et le duc de Clèves prit possession de l'ancien château de nos comtes et y fit beaucoup d'embellissements, mais dans les troubles du XVIe siècle il était bien déchu. Il ne s'en présenta pas moins plusieurs princes qui s'en prétendaient héritiers à l'extinction de la maison de Clèves et ce ne fut qu'après sept années de contestations que Winendale et ses

dépendances furent adjugés au duc de Bavière et de Neubourg.

Ce prince y rétablit l'ancien ordre judiciaire avec un greffier héréditaire, et, comme il résidait dans ses états d'Allemagne, il nomma un intendant à Bruxelles pour gouverner le pays et un inspecteur à Winendale pour assurer ses revenus etc. Un prince de cette maison demanda à Louis XV une sauvegarde pour ses possessions de Flandre, que nous donnons à la suite de cette notice.

Cet état de choses dura jusqu'à la paix de Luneville, qui donna toute la Flandre à la République Française. Que pouvait-on attendre de ces nouveaux maîtres qui criaient encore peu de temps auparavant: “ Guerre aux châteaux „ et voulaient tout remettre à neuf jusqu'aux mois de l'année et aux jours de la semaine? Le beau domaine fut entièrement négligé et servit pendant quelques années d'auberge ou plutôt de taverne. En 1811, le gouvernement français, dont la ruine était si proche, en fit abattre trois parties sur quatre; dans celle qui restait debout un garde forestier devint le successeur des comtes de Flandre et des ducs de Bourgogne.

A son tour le roi Guillaume, qui d'abord avait réuni cette propriété aux domaines de l'état, la vendit en 1825; et ce ne fut que dix-huit ans plus tard qu'elle fut acquise par son possesseur actuel, M. Mathieu de Bruxelles. Celui-ci fit restaurer une partie du château dans le style de son

architecture primitive et défricha une grande partie des bois; l'antique manoir ainsi renouvelé devint sa maison de campagne, d'où il se plait à repandre les bienfaits de la charité chrétienne dans le pays d'alentour.

J.-J. De Smet, *Chan.*

Membre de la Commission Royale d'histoire, etc.

Lettres de sauvegarde, accordées par Louis XV au duc de Neubourg, pour sa seigneurie de Winendale. — 1658.

DE PAR LE ROY,

A tous gouverneurs et nos lieutenants généraux en nos provinces et armées, cappitaines et gouverneurs de nos villes et places, maréchaux et m^es de nos camps, colonels, chefs et officiers ayant commandement et auctorité sur nos gens de guerre tant de cheval que de pied, françois et estrangers, de quelque langue et nation qu'ils soyent, salut. Sçavoir faisons que nostre tres cher et bien amé cousin, le duc de Neubourg, nous aurait faict entendre qu'au prejudice de nostre sauvegarde, et de la neutralité qui a toujours esté entre nos subjects et les siens, les trouppes de nos armées et de garnison d'aucunes de nos places nouvellement conquises au pays de Flandres entreprennent sur les habitans de la seigneurie de Winendal qui luy appartient en propre, en y faisant des courses, et exigeant des contributions soubs pretexte que les terres de Winendal et ses dépendances sont enclavées dans celles d'Espagne, et nous trouvans conviez par le soin avec lequel nostre d^t cousin a ci-devant entretenu les conditions de la neutralité, à faire jouir tous ses subjects sans exception ny distinction d'aucun lieu, de la grace que nous leur avons faict en sa considération par la sauvegarde généralle que nous leur feismes expédier des l'année M. VI^c quarante quatre, confirmée en 1656, voullant aussy luy tesmoingner en touttes rencontres l'affection particuliere que nous avons pour toutes

les choses qui le concernent, et qu'il peut désirer de nous, mesmes en estendant nostre protection dont les habitants de Juillers jouissent, sur ceux de Winendal et ses dependances, nous vous mandons et ordonnons et tres expressement enjoingnons par la présente, signée de nostre main, de ne faire ny souffrir qu'il soit faict aucun acte d'hostilité dans la ville et estendue de Winendal, et ses dépendances, et dans les lieux à eux appartenans, et d'y enlever ou permettre qu'il y soit levé ou exigé aucunes contributions, pris ny enlevé aucuns bledz, fruicts, pailles, avoynes, bestiaux ny aultres choses quelconques, si ce n'est de leur consentement, et en cas que nos troupes feussent nécessitées de passer sur les d[t] terres de Winendal, ou sur leurs dépendances, nous vous enjoingnons de faire garder si bon ordre que nostre dict cousin ny aucun de ses subjects n'en reçoivent aucun dommage ny tort quelconque, et n'ayent aucune occasion de nous faire plaincte, à peine à tous chefs de nous en respondre et à tous soldats de la vie, à la charge d'observer par eux de bonne foy la mesme chose envers nos subjects, et ceux de nos alliez, et de n'entreprendre contre noz trouppes aucun acte d'hostilité, mandons expressement à nostre tres cher et bien amé cousin le *Viconte de Turenne,* Mar[al] de France, nostre lieutenant général commandant en chef nostre armée de Flandres, et à tous aultres commandant noz trouppes, et dans nos places en Flandres, de tenir soingneusement la main à l'observation de la présente, empeschant que tous les officiers et soldats qui sont soubs leurs charges ne fassent aucunes courses dans les dictes terres de Winendal et ses dependances, et ne commettent aucune contravention à la présente, par laquelle nous prenons et mettons tous les habitans de Winendal et de ses dependances en nostre protection et sauvegarde speciaIle. Et parce que l'on pourra en avoir besoin en divers endroicts, nous voullons qu'aux coppies dicelle deument collationnées foy

soit adjoustée comme à l'original, et permettons aux subjects de nostre dict cousin de la d[le] ville de Winendal et ses dependances de faire apposer noz armoiries, panonceaux et bastons royaux par tout où ilz verront bon estre à fin qu'aucun de nos d[ts] gens de guerre n'en prétende cause d'ignorance, car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le xxx[e] jour de septembre mil six cens cinquante huict.

LOUIS.

Par le roy

LE TELLIER.

+ Lieu du sceau.

LA MUSIQUE AUX PAYS-BAS

AVANT LE XIX[e] SIÈCLE.

DOCUMENTS INÉDITS ET ANNOTÉS (1).

Fiocco (Pierre-Antoine).

(*Suite.*)

La vogue d'*Atys*, à Paris, dura près d'un siècle. Il n'y a, dans la partition, aucune difficulté sérieuse, et, en vérité, il fallait bien peu d'imagination pour en composer une pareille. Tout y est essentiellement subordonné à la déclamation. Le chant est une sorte de psalmodie sans rhythme ni mesure et presque sans changement de ton, car nous ne saurions appeler modulations les quelques traits prétentieux qui, de temps en temps, viennent rompre la monotonie des voix doublées par les instruments.

Toutefois la fréquence des entrées, tant partielles que générales, nécessitait des études assidues et bien conduites, car ce n'était point dans un semblable ouvrage qu'il eût été permis de prendre ses ébats en rentrant dans les coulisses. Les airs et les chœurs avaient à peine la dimension d'un couplet de vaudeville, et étaient éparpillés, à doses à peu près égales, dans chaque acte. Les récits seuls et quelques fragments symphoniques y faisaient diversion.

Pour l'orchestre, Lulli, à ce qu'on rapporte, n'employait que des virtuoses d'une habilité reconnue, et il imposait d'ordinaire un examen préparatoire, où la symphonie des « songes funestes » d'*Atys* (2), jugée alors d'une grande

(1) V[r] *Annales*, tome V, pp. 1 et suiv.

(2) Cette symphonie se trouve à la page 192 de la partition imprimée, en 1689, à Paris, chez Christophe Ballard, format in-f°, de 318 pages.

difficulté d'exécution, était proposée comme morceau d'épreuve. Il en résulte que l'importance musicale et scénique de « l'opéra du roi » n'était pas mince, et que pour mettre sur pied un ouvrage pareil, la ville de Bruxelles devait disposer d'un personnel artistique nombreux et exercé.

Avant de dire un mot de l'institution musicale qui lui servit d'auxiliaire, donnons les principaux renseignements qui se rattachent à l'érection d'un théâtre public.

« Il fut question, après le bombardement, disent MM. Henne et Wauters, de percer une nouvelle rue depuis l'église de Saint-Jean jusqu'à la rue de la Madeleine, et d'élever sur ce terrain un théâtre pour l'opéra. Les instances des religieuses qui redoutaient ce voisinage profane, firent échouer ce projet (1). Enfin, en 1698, l'architecte Jean-Paul Bombarda acheta, au prix de 18,000 florins argent fort, ou 21,000 florins argent courant, le bâtiment de l'ancienne monnaie (2), et fut autorisé à y bâtir un *hôtel des spectacles,* dont il fournit les dessins; Servandoni en peignit les principales décorations. Après avoir dépensé plus de 100,000 écus à cette construction, Bombarda obtint, moyennant une reconnaissance annuelle de 50 florins, un octroi pour faire représenter les opéras, comédies, et donner des bals, pendant trente années, à partir du 20 janvier 1705, à l'exclusion de tout autre, avec réserve des droits de l'amman et non compris les comédies des bourgeois, danseurs de cordes et marionnettes. »

Ceux qui enfreignaient la défense, encouraient la confiscation des décors, costumes et instruments de musique dont ils s'étaient servis, plus une amende de 3000 florins. Bombarda avait à payer à l'État une redevance annuelle de 10 livres du prix de 40 gros, monnaie de Flandre, pour la-

---

(1) De Reiffenberg, *Nouvelles Archives*, t. i.

(2) L'acte de vente est du 10 juillet 1703. Il est conservé à la Trésorerie de la Chambre des Comptes, aux Archives générales du Royaume.

quelle on exigeait une caution. Toutes ces prescriptions sont énumerées *in-extenso* dans l'octroi inédit que nous laissons suivre ici :

Philippe par la grâce de Dieu, roy de Castille, de Léon, d'Arragon, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Reçeu avons l'humble supplication et requète de Jean-Paul Bombarda, Romain, contenante qu'il a fait bâtir un grand et magnifique théâtre à la place de la monnoye en nostre ville de Bruxelles, sur lequel il at jusques à present fait représenter l'opéra, avec un divertissement nouveau du bal, le tout à grands frais et pertes considérables, et, comme il est juste que si à l'advenir lesdits spectacles doivent apporter quelque avantage, il revienne plustost à l'auteur pour le récompenser de son entreprise, et, s'il est possible, de partie des frais dont il est en arrière, mais craignant qu'à la suitte du temps quelqu'autre pouroit obtenir, par surprise ou autrement, permission pour entreprendre pareils spectacles, ce que luy seroit grandement préjudiciable, il nous a supplié de luy accorder et permettre de faire représenter les opéras, commédies, donner le bal et autres spectacles publicqs, pendant le terme de trente ans, ensemble la permission de surroger une ou plusieurs personnes à sa place sans qu'aucun trouble ny empeschement luy puisse estre apporté, ou à ses surrogés par qui que ce soit, avec inhibition et défences à tous commédiens, acteurs d'opéra, entreprenneurs et toutes autres personnes de quelque qualité ou condition qu'elles soient, de représenter ou faire représenter aucun opéra de musique, meslé de danses ou autrement, comédies en vers ou en prose, danseurs de cordes, faire des ballets, bals ou tous autres spectacles publicqs, sous quelque prétexte que ce puisse estre, sans le gré ou consentement du suppliant ou de ses ayans cause, à peine de confiscation des habits, instrumens, décorations et de touttes autres choses servantes aux représentations, et de trois mille florins d'amende, à appliquer comme de coustume, tant à charge de ceux qui représenteront qu'à

charge de ceux qui feront représenter lesdits opéras, commé-dies, donner lesdits bals ou autres spectacles publicqs ; *scavoir faisons*, que nous, les choses susdittes considérées, inclinans favorablement à la demande et supplication dudit Jean-Paul Bombarda, Romain, avons par avis de nostre conseil et à la délibération de nostre très-cher et très-amé bon frère, cousin et oncle Maximilien-Emanuel, par la grâce de Dieu, ducq de la haute et basse Bavière et du haut Palatinat, comte palatin du Rhin, grand eschanson du St-Empire et électeur landtgrave de Leichtenbergh, vicaire-général de nos Pays-Bas, etc., oc-troyé, permis et accordé, comme nous octroyons, permettons et accordons par cette audit Jean-Paul Bombarda, Romain, de faire représenter les opéras, commédies, donner bals et autres spectacles publicqs, pour le terme de trente ans, à commencer de la date de cette, comme aussi de pouvoir surroger une ou plusieurs personnes à sa place, défendans bien sérieusement à tous commédiens, acteurs d'opéras, entrepreneurs et à toutes autres personnes de quelque qualité ou condition qu'elles puissent estre, de représenter aucun opéra de musique meslé de danses ou autrement, commédies en vers ou en prose, danseurs de cordes, faire des ballets, bals ou toutes autres spectacles publicqs, sous quel prétexte que ce puisse estre, sans le gré ou consentement dudit Jean-Paul Bombarda, Romain, ou de ses ayans cause, à peine de confiscation des habits, instrumens, décorations et de toutes autres choses servantes aux représentations, et de trois mille florins d'a-mende, à applicquer comme de coustume, tant à charge de ceux qui représenteront, que de ceux qui feront représenter lesdits opéras, commédies, donner lesdits bals ou autres spectacles publiqs, bien entendu toutesfois que ledit Bom-barda serat obligé de payer annuellement à notre proffit, pendant le tems de ce présent octroy, dix livres du prix de quarante gros monnoye de Flandre la livre, ès mains de nostre cher et bien amé Jacques-Jean-Baptiste Van Uffele, conseiller et receveur général de nos domaines et finances présent ou autres à venir, qui en repondra avec les autres

deniers de son entremise, auquel effect le dict Bombarda sera obligé de donner caution à l'appaisement de nostre dit receveur général, et avant de pouvoir jouyr de l'effect de ces présentes lettres d'octroy, ledit Bombarda sera tenu de les présenter à ceux de la chambre de nos comptes, pour y estre registrées et intérinées à la conservation de nos droits et hauteurs. Si donnons en mandement à nos très-chers et féaux ceux de nostre dit conseil, président et gens de nostre grand conseil, chancelier et gens de nostre conseil de Brabant et à tous autres nos justiciers, officiers et sujets, laissent ledit Jean-Paul Bombarda, Romain, ses surrogés, successeurs ou ayans cause, de cette présente grâce et octroy paisiblement jouir et user, sans contredit ou empêchement au contraire, et de luy donner toute ayde et assistence en estans requis, car ainsy nous plaît-il.

En témoing de ce, nous avons fait mettre nostre grand scel à ces présentes. Donné en nostre ville de Bruxelles, le vingtiesme jour du mois de janvier l'an de grâce mille sept-cent cincq, et de nos règnes le cincquièsme (1).

---

(1) Voyez la liasse n° 460 des *Actes*, *Lettres*, *Rapports*, etc., de la Chambre des Comptes, aux Archives du Royaume. La même année, Jean-Paul Bombarda engagea, au mont-de-piété de Bruxelles, pour la somme de 112,000 florins, deux superbes diamants, dont il acquitta les intérêts jusqu'en 1712. Bombarda était « trésorier de son Altesse Électorale de Bavière. » La pièce suivante, émanée de Gertrude-Marie Cloots, femme de Bombarda, est trop curieuse pour ne pas en enrichir les annales de l'Opéra Bruxellois:

AU ROY, EN SON CONSEIL D'ÉTAT COMMIS AU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE CE PAÏS.

« Remonstre très-humblement dame Gertrude-Marie Cloots, femme du sr Jean-Paul Bombarda, que, quoyqu'elle soit native d'Anvers et que son marit soit Romain, comme il est notoire et dont elle peut faire conster en vingt-quatre heures s'il est besoin que de suitte, il ne semble pas qu'elle soit comprise au placcart du .... d'août dernier, qui vient de se publier en cette ville, principalement veu que son marit ne porte et n'a jamais porté les armes, mais payé les dettes de S. A. E., dont il a le titre de trésorier; cependant elle craint méfaire en continuant de rester en cette ville sans conoissance ou

« La façade du théâtre bâti par Bombarda était décorée d'un joli fronton représentant la muse de la comédie, avec d'autres figures emblématiques; elle formait une masse assez imposante. Il s'y trouvait beaucoup d'appartements, et l'on y avait pratiqué de nombreux dégagements. La scène était fort grande; mais la salle, malgré ses cinq rangs de loges, ne pouvait contenir les nombreux amateurs qui se pressaient à ses portes (1). »

Les affaires politiques ont de nouveau le pas sur toutes autres choses, et les années 1701 et 1702 sont absolument nulles sous le rapport théâtral, du moins la seule source à la quelle il est permis de puiser, demeure muette à cet égard.

En 1703, vers le milieu de janvier, la « compaignie des comédiens » demande l'exemption de l'impôt de capitation qui pèse sur elle, donnant pour motif de sa requête « qu'elle est passagère, sans fixe résidence ou domicile, logeant dans des cabarets comme font les étrangers, estant venue en ville pour donner le divertissement à la noblesse et autres inhabitants. » Une annonce de paiement, jointe à la pièce, porte le nom du sieur Fonpré, leur directeur peut-être. Or, la « compagnie des comédiens » était à bout de ressources. Le récit des faits et gestes de la Mon-

---

sans sçavoir l'intention de V. Mté, qui sçait qu'une femme comme elle, ne se mellant que de son ménage et de ses enfants, est incapable de préjudicier à l'État, cause qu'elle s'addresse à V. Mté, la suppliant très-humblement d'estre servie de déclarer que, parmi faisant conster d'estre native d'Anvers et son mari Romain, elle n'est pas comprise au dit placcart. Quoy faisant, etc. »

Une note jointe à la requête, porte : « Ce que la suppliante requiert ne se peut accorder. Bruxelles, le 2me de septembre 1706. » Bienque la date du placard auquel la femme de Bombarda fait allusion, ne soit pas indiqué par elle, il est facile de voir qu'il s'agit du placard du 5 août 1706, rappelant, dans les délais y prescrits, ceux des sujets du roi qui sont au service de la France, du duc d'Anjou (Philippe V) et de leurs alliés, sous peine de confiscation de leurs biens.

(1) *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 202.

naie n'est-elle que l'histoire de ses déconfitures successives? Poursuivons.

1703, le 21 décembre. — Mercredi 19 de ce mois, Son Excellence se rendit au Grand Théâtre, où toute la noblesse parut très-magnifique (*sìc*), et, après la comédie, il y eut divertissement d'un ballet, dont la musique était du s[r] Brochet (Snoeck?), et la fête se termina par un magnifique bal.

On verra plus loin du compositeur Brochet, un portrait fort peu flatteur. L'année 1704 se passe en divertissements de comédies et de concerts.

1705, le 8 mai. — Le 4 de ce mois, on représenta au Grand Théâtre la pièce de comédie, entremêlée de musique et de balets, que S. A. S. avait fait préparer pour le jour du nom du Roi.

Le 11 juillet, jour de naissance de S. A. S.... Les ministres et les seigneurs et dames de la cour se trouvèrent à cette fonction (*Te Deum*), en habits de fête, et furent le soir au Grand Théâtre voir l'opéra d'*Acis et Galathée,* qui fut représenté par l'Académie Roïale de musique, à l'occasion de cette fête.

C'est par hasard, pour ainsi dire, que l'existence d'une Académie de musique s'offre sous la plume du rédacteur des *Relations véritables*. Il est à regretter qu'il n'en ait point fait une mention spéciale, car les Archives générales du Royaume n'en conservent aucune trace, ce qui tend à faire supposer que l'institution fut créée et soutenue sur les fonds particuliers du gouverneur-général des Pays-Bas.

Mattheson dit, d'après les journaux du temps, qu'à la mort du prince de Berghes, qui était protecteur de l'Académie musicale de Bruxelles, le prince de la Tour et Taxis prit l'établissement sous son égide (1).

---

(1) « Hergegen lese ich noch in bezagten Gazetten von a° 1720, n° 43, das aus Brüssel vom 23 May geschrieben wird :—Le prince de la Tour et Taxis a été fait protecteur de notre Académie de musique, à la place du feu prince de Berghues — » *Das Forschende Orchestre.* — Hambourg, 1721, p. 209.



Un opuscule, dont nous avons déjà publié un extrait, donne, à ce sujet, quelques renseignements précis, les seuls malheureusement qui soient parvenus jusqu'à nous. Les voici :

Son Altesse Électorale de Bavière, aïant formé le dessein de se délasser pendant l'hiver des fatigues de la guerre, et voulant rendre sa cour, déjà fort brillante d'elle-même, encore plus magnifique, proposa, sur la fin de 1704, l'établissement d'une Académie de musique, et y joignant une somme considérable pour engager plus aisément et aider en même tems celui qui se croiroit capable d'une telle entreprise, trouva à propos que celui que je nommerai le *Trop bon* en fût le chef, aïant non seulement la capacité d'établir ladite Académie, mais étant encore très-recommandable pour son mérite personnel dans l'art de la musique.

Le bruit de cet établissement s'étant bientôt répandu de tous côtés, les sujets s'offrirent d'autant plus volontiers, que son Altesse Électorale étant la cause première de cet établissement, ce fut un empressement général à vouloir contribuer aux plaisirs d'un si grand prince; on ne trouvait plus sur les routes de Paris, d'Hollande et du païs de Liége, que musiciens, musiciennes, danseurs, et enfin tout ce que l'on crut nécessaire pour rendre cette Académie au moins aussi parfaite en bons sujets que celle de Paris.

Le *Trop bon*, on l'a vu, plus haut, n'est autre que Pierre-Antoine Fiocco, qui eut la chance d'ajouter à tous les titres qu'il a légués à la postérité, celui d'avoir été le directeur-fondateur de l'Académie royale de musique de Bruxelles. Le même opuscule fait du musicien qu'il avait sous ses ordres, le nommé Brochet, le portrait suivant :

L'Arbitre pernicieux. Écolier du *Trop bon*, et l'un des flatteurs en titre. Il s'est trouvé dans plusieurs académies et a de la capacité, dont il est tellement persuadé que, par ses discours étudiés et dans le fond intéressés, il prétend avoir un

discernement infaillible; ce qu'il n'a jamais pu prouver en produisant le Capricieux et la Bacchante, dont nous parlerons ci-après. Cet homme, dis-je, s'est rendu tellement nécessaire, que le *Trop bon* a préféré de mauvais sujets à de médiocres, à sa persuasion, parce que ceux-ci n'étoient pas gens de bonne chère et de jeu. Sa manière de persuader est d'un fin connoisseur; ce qu'il ne fut jamais non plus que sa femme, qui cent fois s'est trouvée seule dans le parterre à applaudir une mauvaise actrice, pour en imposer contre la vérité. Cet homme n'a rien de distingué ni dans sa taille, ni dans sa mine. Ce qui fait le plus bel endroit de son histoire, c'est ... lorsqu'il parle de religion.

Il est temps de faire connaître l'auteur de la brochure et les circonstances qui l'amenèrent à l'écrire. C'est un Français nommé Jean-Jacques Quesnot de la Chênée, sur lequel les biographes ne donnent que de laconiques renseignements (1). Nous y suppléons à l'aide du fatras de pièces qui encombrent un autre opuscule de lui: *L'opéra à la Haye*. Il eut une vie orageuse et incidentée, et fut successivement emprisonné à Strasbourg, à Marseille, à Beaucaire, au Vignan, à Nîmes, et à Grenoble. « Ce sont là, dit-il, les plus beaux endroits de ma vie. » Et, dans un livre intitulé: l'*Innocence opprimée*, il déclare avoir été l'objet d'une

(1) Voici ce qu'en dit la *Nouvelle Biographie générale* de Didot, d'après la *France Protestante* de Haag frères :

« Quesnot (Jean-Jacques), littérateur français, vivait dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Il était fils d'un juge de Clarensac, près Nîmes. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia à Berlin, et y établit, avec le secours de l'électeur, une fabrique de galons; bientôt après il transporta son industrie en Danemark. Étant venu, en 1688, recueillir en Dauphiné la succession de son beau-père, il fut accusé d'embaucher les ouvriers pour les mener à l'étranger et détenu plusieurs mois dans les prisons de l'évêque de Grenoble. Il est auteur de quelques opuscules, devenus fort rares; le plus curieux est le *Parallèle de Philippe II et de Louis XIV* (Cologne, 1709, in-12.) »

odieuse persécution, ainsi que sa mère, ses deux sœurs établies à Amsterdam et dix-huit autres personnes de sa famille.

« Intendant des plaisirs du roi de Prusse », il parvint à s'installer à La Haye et à s'y faire nommer directeur de l'opéra. Les affaires prospérèrent pendant quelque temps, et, grâce à son activité, plusieurs ouvrages importants virent le feu de la rampe à de courts intervalles et dans des conditions fort respectables; ce qui lui avait valu le privilège de l'opéra, estimé, selon lui, à onze cents louis d'or. Par contrat du 31 mai 1701, il admit pour un tiers dans son entreprise florissante, un certain Louis Deseschaliers, directeur de la musique, et Marie Dudar, son épouse, ayant l'emploi de première danseuse. Ce fut le commencement de sa perte.

Obligé de faire de fréquents voyages, tant pour recruter ses sujets, que pour desservir le théâtre de Kiel, dont il avait également l'entreprise, il fut insensiblement sous-mené par son collègue, à qui il avait abandonné avec confiance la conduite de ses affaires. De là une série d'altercations, où, des deux parts, les imputations calomnieuses n'étaient point épargnées. Jean-Jacques Quesnot fut, entre autres, accusé d'être l'espion du maréchal de Boufflers. Louis Deseschaliers, qui était musicien, captiva facilement la confiance du magistrat de La Haye, et, contrairement à ce qui s'était vu jusqu'alors, car les sieurs Schott, Fransine et Bombarde (1), les précédents entrepreneurs, n'étaient guère plus initiés à l'art musical que Quesnot, il sut monopoliser à son profit aussi bien l'administration du théâtre que les fonctions de chef d'orchestre, en évinçant impitoyablement son associé.

Ce n'est pas tout. Ayant reçu du magistrat de La Haye

---

(1) Ces deux derniers sont nommés par Quesnot « des nobles Vénitiens. » Le Bombarde n'est donc pas notre Bombarda? Pour nous, il y a doute, et les souvenirs de Quesnot peuvent l'avoir trompé. Il aura voulu dire *Romain* au lieu de *Vénitien*.



la permission de faire représenter la comédie « avec tous les agréments de la danse et du chant pendant l'espace de douze années, » permission demandée par requête du 25 avril 1704, Quesnot s'était rendu en Angleterre et en Flandre, où il avait pu recruter une dizaine d'artistes, quand, à son retour, il apprit que Deseschaliers, muni seulement d'une permission de jouer l'opéra, avait joint insensiblement à son répertoire de petites pièces de comédie, et même était parvenu à embaucher une partie des sujets engagés par lui. Ce fut son coup de grâce, et Quesnot, exclu de la comédie comme il l'avait été de l'opéra, se vit obligé de chercher ailleurs des moyens d'existence.

Nous omettons une foule de détails oiseux entassés pêle-mêle dans l'opuscule: *L'opéra de La Haye,* où Quesnot se sert des termes les plus repoussants pour flageller ses ennemis, et où il a recours à la poésie, lorsque la prose est devenue insuffisante à rendre sa pensée. Dans le nombre de ces vers, il s'en rencontre de fort bien faits, coulants, faciles, quoique peu corrects. La meilleure pièce est celle qui termine la brochure. C'est une conversation entre Thémis et un brigand, à laquelle un malheureux fermier vient prendre part d'une façon fort piquante. Thémis figure le magistrat de La Haye, le brigand représente le sieur Deseschaliers, et le manant, on l'a déviné, n'est autre que l'auteur.

Si, à la suite de ses déconfitures successives, Quesnot ne vint point chercher fortune à Bruxelles, du moins il se vengea des artistes de l'opéra qui s'y trouvaient alors et dont la plupart probablement avaient fait défection dans ses entreprises en Hollande. C'est là, croyons-nous, l'origine du *Parnasse Belgique ou portraits caractérisez des principaux sujets qui l'ont composé depuis le premier janvier* 1705 *jusqu'au seize may* 1706. — A Cologne, chez les héritiers de Pierre le Sincère, 1706, in-18, de 48

pages (1). La première brochure dont il a été question porte en tête la date 1706, et, à la fin, l'indication du 12 novembre 1705. Or, Quesnot de la Chênée était alors sans la moindre direction d'opéra ou de comédie, et le *Parnasse belgique* commence au 1r janvier 1705. Malheureux à La Haye, dépité peut-être à Bruxelles, son cœur aura débordé de fiel et de rage, et le terrible pamphlet de Cologne aura vu le jour. Son nom se trouve à la page 183 de l'opuscule relatif à l'opéra de La Haye, et le style des deux élucubrations est le même. Le doute n'est donc guère permis, et Quesnot de la Chênée est bien l'auteur du violent *Parnasse belgique*. Il y débute de la façon suivante:

---

(1) L'existence de cette vraie curiosité bibliographique nous fut révélée par Forkel, qui renvoie, à ce sujet, aux *Critica musica* de Mattheson. Or, ce dernier n'en parle que très-sommairement, car voici à quoi se réduit son appréciation :

« Ich habe ein kleines Französisches *scriptum*, so zu Côln 1706 herausgekommen, genannt: *Parnasse Belgique*, *ou portraits caractérises des principaux sujets qui l'ont composé*, *depuis le* 1 *de janv.* 1705 *jusqu'au* 16 *may* 1706. Dieses Ding ist sehr lustig zu lesen, und beschreibt die *acteurs* und *actrices* der damahligen Brüsselschen Opera unter Anführung des Capelmeisters Fiocco, ungemein natürlich. Wenn man, bei ersehener Gelegenheit, auch von hiesigen Operisten dergleichen *Caractères* geben sollte, dürffte solches zwar etlichen misfallen; vielen Unpartheyischen aber angenehm seyn. Vors erste wollen wir es noch etwas ansehen, und nur hiemit andeuten, dass bereits ein gutes Model dazu verhanden ist... » T. II, p. 92.

Nous en étions donc réduit à cette maigre esquisse d'une brochure évidemment précieuse pour l'objet de nos investigations, quand notre excellent ami Félix Delhasse nous fit part, quelque temps après, d'une acquisition qui venait d'être faite à Paris par le savant bibliophile Vander Haeghen de Gand. D'après la description que l'honorable ami nous en traça, il n'y eut plus de doute pour nous; c'était bien là la relique tant convoitée. Aussi, grâce à un obligeant intermédiaire, M. Delhasse fut-il bientôt à même de nous convaincre pleinement de la réalité du fait, et même de nous confier, pour quelques mois, le rarissime opuscule, qui avait été porté, aux *Archives du Bibliophile* (Paris, A. Claudin), sous le n° 37,180, accompagné de ces mots: « Pamphlet violent contre des acteurs et actrices belges. » Or, on va le voir, tous les artistes incriminés appartiennent à la France.

Avis. — Le public ne me sçaura peut-être pas mauvais gré de lui présenter une petite description du Parnasse Belgique renouvellé en 1705. Le dessein que je me suis proposé est de le divertir simplement par les portraits au naturel de tous ceux qui y occupant les premières places, méritent bien quel'on ne laisse pas ensevelis dans l'obscurité les talents merveilleux dont l'art, joint à la nature, les a pourvus.

L'on ne trouvera pas ces figures étudiées de rhétorique par lesquelles un orateur cherche à s'aquérir une attention qui devient très-souvent fatigante; je lui présente des portraits et non pas une histoire. Je n'y emploierai pas les noms propres; mais sous ceux que je leur donnerai, on pourra aisément reconnoitre les sujets dont je prétens parler.

On sera peut-être surpris de voir ici des portraits que l'on ne connoitra point, pour n'y voir plus les originaux; je répondrai à cela que le public voulant des objets gratieux de toutes manières, on est quelquefois obligé d'en réformer pour y en remplacer d'autres qui valent quelquefois moins. Suivant l'ordre de leurs réceptions, je commencerai par les actrices qui ont ouvert le théâtre.

Cette déclaration n'est qu'hypocrite, et le but de l'écrivain n'a été évidemment que la diffamation. On juge dès-lors ce que valent les éloges que le talent de certains artistes arrache au pamphlétaire. Nous avons cru devoir les recueillir soigneusement, certains artistes qui en sont l'objet s'étant conquis plus tard une réputation de bon aloi, dont les livres spéciaux font mention. Le contingent que nous y apportons est mince sans doute, mais, vu la rareté de l'opuscule qui nous le fournit, il nous a semblé ne point mériter d'être laissé à l'écart, surtout par celui qui a pris à tâche de grouper, dans un but utile à l'histoire, les données qu'il a pu recueillir sur l'opéra à Bruxelles. Le nom véritable de chaque artiste a été joint à son sobriquet, d'après la *Clef du Parnasse belgique*, qui se trouve à la fin du libelle. Il permettra aux biographes de s'orienter dans le dédale d'épithètes

fantaisistes données aux artistes et résumant les passages dont la suppression a été marquée par des points poursuivants :

La Gothique (La Barbier). Ainsi nommée par son ancienneté aux théâtres, et par son chant; connue par les longs et pénibles voïages qu'elle a faits dans les païs les plus éloignés, sans en rapporter ni profit, ni soulagement. Elle est d'une médiocre taille, d'une apparence aussi noble que son nom. La voix assez nette, mais des plus fausses. Mauvaise actrice (1).

La Doucette (La Poirier). Est d'une taille ordinaire, assez bien faite, ni belle ni laide, qui ne manque pas de bonne volonté de s'avancer dans son art, mais qui, par son indolence naturelle, n'a pas l'air d'y parvenir jamais. Assez modeste dans ses entretiens, ne se piquant pas de dire de bons mots; recevant avec plaisir les avis que l'on lui donne; au reste disant assez juste...

L'Emportée (La Cocheval). Elle étoit petite. Autrefois belle, bien prise dans sa petite taille, une apparence et une manière de s'énoncer fort douce...

La Balafrée (La Guillet). Est d'une moïenne taille, ni belle ni laide... d'une humeur assez douce, entendant la raillerie sans pourtant se piquer de la repousser finement. Avouant facilement son peu d'expérience pour le théâtre, et par conséquent se rendant fort justice ; très-désagréable actrice...

La Brillante (La Châteaulion). Est grande, assez bien faite, tous les traits du visage fort aimables, chantant aussi bien qu'elle sait ménager à propos peu de voix, possédant le théâtre dans la perfection, beaucoup de bon sens...

La Lubrique (La Voilier). Est entre deux tailles, ni grande ni petite, grosse de sa personne, dont la beauté consiste en deux gros yeux bleus... bornée dans son geste en deux mouve-

(1) L'article *la* qui précède chaque nom mis entre parenthèse n'est que la désignation familière de Mme ou de Mlle.

ments, chantante en chèvre, possédant beaucoup de rolles, mais les exécutant sans art...

La Bacchante (La Cazal). Est d'une moïenne taille, bien faite par le défaut d'embonpoint, le regard toujours effaré, la tête petite et maigre... mauvaise actrice, aïant deux voix dont elle n'en peut faire une bonne...

L'Indolente (La Choiseau). Est de la taille ordinaire, assez bien faite, ni belle ni laide, aimant fort les ajustemens dont elle ne peut posséder leparfait usage; son génie est médiocre... très-froide actrice, son chant ne dément point sa phisionomie.

La Vieillotte (La Clément). Est plus petite que grande, les yeux vifs, le teint assez brillant, l'art y surpassant la nature ; bien faite naturellement, l'esprit fort enjoué, médiocre actrice, la voix fine et déliée, chantant un peu en vieille...

L'Impertinente (La Montfort). Est d'une moïenne taille, dont la phisionomie est le vrai miroir de ses actions... très-mauvaise actrice, chantant fort mal et assez souvent faux...

La Ridicule (La Honoré). Est d'une taille ordinaire, plus laide que belle, dont le regard fait douter si l'on est bien ou mal avec elle, d'un esprit piquant... Se croïant la meilleure de toutes les actrices, faisant rire le parterre dès qu'on la voit...

La Médisante (La Renaud). Est petite, mal faite, laide et tachettée de rousseur... Ambitieuse de tous les troisièmes rolles, et à peine capable d'en chanter aucun dans une gloire, chantante très-mal et faux...

La Gratieuse (La Guyart). Est grande et bien faite. Ce n'est pas une beauté, mais elle a la tête et la bouche belle, les yeux vifs, parlant et écrivant poliment. Juste dans ses conceptions, brillante dans les conversations... Chantant fort bien, bonne actrice, si elle y vouloit faire réflexion... propre dans ses habillements, sans magnificence; le plus grand de ses défauts est de faire du bien à beaucoup de gens de mauvaise foi et ingrats, sans s'en procurer à elle-même.

Le Présomptueux (Bonnel). Est d'une fort médiocre taille, sçavant dans son art, chantant bien, quand il y pense; dont

le génie est borné à rire à chaque période, croïant avoir dit un bon mot. Parlant toujours mystérieusement, et ne s'entendant pas le plus souvent. Trop propre en habits; voulant y égaler les personnes de rang, magnifique en cela seul. Bon acteur.

Le Capricieux (Arnaut). Est d'une bonne taille, l'air vieux et toujours inquiet. Chantant à l'antique, ignorant et voulant disputer de ce qu'il n'a jamais connu. Médiocre acteur. Il croit avoir la voix fort étendue, et le ton n'est jamais assez bas pour lui... Son génie est borné à parler de l'opéra de Lyon...

Le Circonspect outré (De Heuqueville). Est d'une taille ordinaire, la phisionomie assez avantageuse, possédant passablement son art, la voix belle et étendue. Acteur froid, bon dans les caractères, chantant dans le goût moderne, plaisant dans la conversation... Écrivant d'un stile bouffon.

Le Ridicule (Roussel). Est d'une belle taille, bien fait au théâtre, dont le nombre d'années a diminué le mérite. Gêné dans son geste, chantant à la mode de son temps, froid acteur. Peu sçavant dans son art, et aïant la voix fausse ...

Le Docile (Drot). Est d'une moïenne taille, assez bien fait, beau garçon, aisé dans ses manières, sa docilité le fera bon acteur, écoutant ses amis sur ses défauts. Possédant son art, aïant la voix belle, et chantant bien.

Le Pacifique (Choiseau). Est d'une taille ordinaire et remplie, ni beau ni laid, passablement sçavant dans son art, chantant médiocrement bien. La voix assez belle dans son espèce... Froid acteur par le peu d'expérience qu'il a du théâtre.

Le Scélérat (La Plaute). Est petit et rempli... mauvais acteur, détestable chanteur et fort ignorant...

Le Tempéré (Honoré). Est petit, d'une assez bonne phisionomie, sçavant dans son art, chantant bien tout, peu de voix, mais jolie, et la ménageant très bien, meilleur chanteur de cathédrale que de théâtre.. (1).

---

(1) Le personnel de l'opéra se termine ici. Celui du ballet va défiler.

L'Orgueilleuse (La Deschars). Est grande, bien faite, par une maigreur outrée, à laquelle l'art a sçeu donner la perfection, les yeux tendres; deux petites boules de cire qu'elle sçait tenir à propos dans chaque joue, lui empêchent d'avoir le visage fort étroit; parlant fort doucement crainte de les perdre, toujours composée dans ses mouvemens. L'admiration du Théâtre par une longue routine de pas répétés, dansant plutôt en danseuse de corde qu'en subligny...

La Fière bête (La Le Fèvre). Est petite, assez bien faite au théâtre, dansant finement, sa manière de rire augmente sa laideur...

La Masse informe (La Boulogne). Est petite, très-grossière, le visage couporosé, fort douce dans son parler... possédant son art...

La Sotte (La Clément). Est petite, laide, grosse et médiocrement bien faite, gratieuse dans sa danse....

L'Impudique (La Minette). Est d'une taille moïenne, assez bien faite, autrefois jolie, l'esprit fort enjoué dans la conversation... Elle est la troisième de ladite Académie que la curiosité des belles étoffes n'a rien épargné à les faire venir de Judée...

La Messaline (La Duplessis). Est d'une médiocre taille, laide, maigre et très-bien faite, peu sçavante dans son art...

La Fausse prude (La Paillard). Est assez grande, médiocrement bien faite, dansant par routine...

L'Ignorante (La Quincy). Est grande et jolie, passablement bien faite, le pié d'un porteur de chaise plutôt que d'une danseuse... (1).

La Stupide (La Choisy). Est petite, assez bien faite et jolie de sa personne, autant de mérite pour le chant que pour la danse. Inspirant plutôt la tristesse que la joie au théâtre par un air refrogné...

L'Effrontée (La Clément). Est d'une médiocre taille, le blanc

---

(1) La terminaison *at* a été ajoutée au nom de cette artiste par une plume du temps.

et le rouge lui donnent les deux tiers de ses charmes... chantant médiocrement bien et dansant très-mal...

Le Diseur de rien (Deschars). Est petit, mal fait, un peu déhanché, peu sçavant dans son art, n'y réussissant que par la capacité de ses sujets...

Le Fat (Carillon). Est d'une médiocre taille, assez bien fait au théâtre, d'un fort petit génie, il croit être fort habile parcequ'il a étudié peu de tems sous un habile maître ; borné dans la danse à un petit nombre de pas, qu'il exécute avec assez mauvaise grâce...

Le Flegmatique (Baouïno). Est grand et bien fait, réussissant dans son art, content de ce qu'il sait, sans présomption. Bon ami de tout le monde, d'une phisionomie fort douce...

Le Débauché (Dumay). Est de la taille ordinaire, assez rempli... possédant son art, l'exécutant assez bien suivant ses caprices . . .

Le Turbulent (Mercier). Est petit, laid, médiocre danseur. Il croit être le premier de son art.

Le Maître Jacques (Valentin). Est petit, la phisionomie inintelligente; parlant peu, crainte de dire des sottises, sage en cela; meilleur poëte pour les vaudevilles que pour le théâtre; fade railleur. De poëte devenu homme d'affaires, dont il s'aquite aussi bien que de la poësie. Prétendu compositeur de musique; aussi fin dans ses productions musicales que poëtiques. Son dernier métier fut celui d'inspecteur de ladite Académie, fonction dans laquelle il n'a pas mieux réussi que dans les précédentes, qui cependant lui devait être beaucoup plus lucrative...

L'auteur de ces perfides esquisses dit effrontément, en guise de post-face:

Les personnes qui trouveront ici leurs portraits se formaliseront peut-être de s'y trouver si bien dépeints: je n'ai pu faire autrement m'étant proposé de dire la vérité, comme je l'ai reconnue pour le peu de tems que je suis resté dans

Bruxelles. Je n'y ai mis que les acteurs les plus connus, j'en ai passé quelques-uns sous silence, n'aïant rien trouvé en eux de remarquable et par conséquent digne d'attention. L'envie de parfaire un pareil ouvrage d'une autre Académie me donnera le tems de laisser former les sujets dont je ne parle point ici. Si mon entreprise est agréable au public, malgré mes occupations plus sérieuses, je ne laisserai pas de continuer, la matière étant assez féconde d'elle-même.

Reprenons le fil de nos annotations chronologiques. Il y eut, le 12 octobre 1705, une représentation d'opéra, à l'occasion de la fête de saint Maximilien, et, le 19 décembre suivant, on joua, sous la direction de Pierre-Antoine Fiocco, l'opéra d'*Alceste*, comme le constatent, par continuation, les *Relations véritables* :

Samedi, 19 de ce mois [de décembre], on célébra avec beaucoup de magnificence le jour de la naissance du roi.... Le soir S. A. E. se rendit avec le sérénissime Électeur de Cologne au Grand Théâtre, où l'on représenta l'opéra en musique d'*Alceste*, sous la direction du s[r] Fiocco, qui réussit à la satisfaction de Leurs Altesses Électorales et de tout le monde.

Alceste ou *le Triomphe d'Alcide*, toujours de Lulli et de Quinault, remonte au 2 janvier 1674. *Alceste* fut redonné le 16 février 1706, à l'occasion du mardi gras, et, vers la fin de décembre, on vit reparaître également l'opéra de *Persée*, au sujet duquel la formule élogieuse d'usage se retrouve dans la gazette de l'endroit. Il y eut prohibition d'opéra et de comédie, vers la fin de 1706, sans doute pour cause de deuil public.

Sa Majesté en son conseil d'Estat commis au gouvernement général des Pays-Bas, interdit par cette aux entrepreneurs de l'opéra et commédie, d'en faire aucunes représentations jusqu'à autre ordre. Fait à Bruxelles, le 23 de novembre 1706. Par ordonnance de messeigneurs du conseil d'Estat

commis au gouvernement général des Pays-Bas, en l'absence de l'Audiencier. J.-B. Van Erp.

Deux représentations, sans indication de titre, défrayent l'année 1707. Aucune pour l'année 1708. *Amadis* est donné deux fois au mois d'octobre 1709. Le prince de Savoie, qui venait de faire son entrée à Bruxelles à la tête de son armée, le 13 dans l'après-midi, se trouve le soir à *Amadis*. Le 20 novembre 1710, le même prince, accompagné du duc de Marlborough, assiste à la représentation de l'opéra *les Quatre Saisons*. Presque tous les soirs, ils entendent un drame lyrique ou une comédie « au milieu d'un grandissime concours de noblesse. »

1711, le 2 janvier. — Hier, on fit au Grand Théâtre la première représentation de l'opéra en musique intitulé *Amadis de Grèce,* qui eut l'approbation de la noblesse et des autres spectateurs.

Voici un ouvrage qui s'écarte du répertoire habituel. *Amadis de Grèce* fut représenté à Paris le 26 mars 1699. Le poëme est de La Motte et la musique de Destouches. Les cinq actes qui le composent, roulent, comme on le présume bien, sur les amours d'Amadis de Grèce et de Niquée, fille du soudan de Thèbes. Au deuxième acte, Niquée paraît dans une gloire resplendissante d'or et de diamants. « Être dans la gloire de Niquée » se dit encore des personnes favorisées par la fortune et les honneurs.

Bien qu'il n'entre guère dans notre plan de suivre scrupuleusement les travaux des divers directeurs d'opéra qui sont venus tour à tour essayer de rendre florissante la scène de la Monnaie, nous croyons devoir donner place aux deux documents sans date qui vont suivre, relatifs à la gestion de Jean-Baptiste Grimberghs, riche bourgeois de Bruxelles, qui, après s'être ruiné à l'entreprise, passa,

vers 1712, en Angleterre (1). Voici la première pièce :

AU ROY,

Remontre très-humblement Jean-Baptiste Grimberghs, que feu Francisco d'Angelis, son associé, a obtenu de Vostre Majesté la permission [cy-jointe en copie], de faire représenter en cette ville l'opéra et tenir bals, à l'exclusion de tous autres, pour le terme de trois années, qui viennent à expirer au mois de juin prochain ; et, comme le suppliant ne pourra, à beaucoup près, se rembourser des fraix et dépenses qu'il a esté obligé de faire pendant ledit temps, et beaucoup moins s'engager dans d'autres fraix très-considérables pour préparer des opéras nouveaux à représenter pendant l'hyver et année prochaine, ne fût que Sa Majesté luy fît la grâce de luy accorder une autre permission pour un terme de six ans, à l'exclusion de tous autres, affin qu'il puisse disposer des représentations nouvelles et en quelque manière se désintéresser des frais qu'il a fait jusques à présent ; c'est pourquoy il se retire vers Vostre Majesté, la suppliant très-humblement que son bon plaisir soit d'accorder au suppliant laditte permission de six années, à l'exclusion de tous autres. Quoy faisant, etc.

Suscription : Au Roy, Jean-Baptiste Grimberghs.

Le deuxième document est de la teneur suivante :

AU ROY EN SON CONSEIL,

Sire, les comédiens françois remontrent avec un profond respect aux conseils suprêmes de V. M., qu'ils ont reçeu ordre de S. A. monseigneur le prince héréditaire de Hesse-

---

(1) *Spectacle de Bruxelles*, etc. p. 47. « Une nommée Mme Dujardin, y est-il dit encore, voulut tenir après lui, et ne fut pas plus heureuse ; elle termina son entreprise par faire banqueroute. » Ceci ne se rapporte-t-il point à l'année 1729 ?

Cassel, de partir dans la semaine courante pour Darmstadt, que leurs légitimes créanciers ne manqueront pas de les inquiéter, le procès n'estant pas finy, la retenue entre les mains de monsieur Grimberg estant plus que suffisante pour les payer; c'est pourquoy ils supplient Vostre Majesté d'avoir la bonté d'y vouloir faire attention et les mettre à l'abry de touttes poursuittes et procédures. C'est la grâce qu'ils attendent de Vostre Majesté, Sire, estant avec un profond respect les très-soumis et très-obéissants serviteurs,

LES COMÉDIENS FRANÇOIS.

Suscription: A Sa M^{té} le Roy en son conseil.

La parole est de nouveau aux *Relations véritables :*

1715, le 22 décembre. — Dimanche passé, l'Académie roïale de musique représenta pour la seconde fois l'opéra d'*Issé,* qui réussit à l'entière satisfaction de la noblesse et de tous les spectateurs, rien n'aïant été épargné pour la magnificence des habits et les décorations du théâtre.

Les auteurs d'*Amadis de Grèce* eurent donc la chance de voir exécuter, en la même année 1711, à Bruxelles, une autre de leurs productions, la pastorale héroïque d'*Issé,* dont la première représentation à Paris remonte au 17 décembre 1697. Le prologue est dans le jardin des Hespérides, rendu accessible par Hercule, allégorie de Louis XIV donnant l'abondance à ses peuples. — En la même année, deux opéras non dénommés furent joués au Grand Théâtre, et, l'année suivante, le prince Eugène de Savoie y renouvela sa visite. Le 1er janvier 1713, *Thésée* reparut orné d'un nouveau prologue, dont l'auteur est passé sous silence. Il émanait sans doute du maître de chapelle de la cour.

1714, le 2 octobre. — Hier, on célébra en cette ville avec grand éclat le jour de la naissance de Sa Majesté impériale et catholique, par une messe solemnelle dans notre

grande église, suivie du *Te Deum,* chanté par la musique, au son de la grosse cloche et au bruit d'une triple décharge de l'artillerie de nos remparts. Les cours supérieures et le corps de la ville y assistèrent en cérémonie, la noblesse parut en habits de fête et se trouva le soir au Grand Théâtre, à la représentation de l'opéra intitulé les *Fêtes de Thalie,* préparé pour cette fête.

Les Fêtes de Thalie, opéra-ballet dont le poëme est de La Font et la musique de Mouret, fut représenté pour la première fois le 14 août 1714, sous le titre de *Triomphe de Thalie.* C'est la première pièce où l'on ait introduit, du moins à l'opéra, des costumes français. On y vit des confidents en robe de ville et des soubrettes du ton de la comédie. Le public fut alarmé, dépaysé. Il accourut en foule, non sans censurer l'innovation. Là se bornent, pour l'année 1714, les travaux du Grand Théâtre que l'on peut mentionner ici.

En cette même année 1715, eut lieu l'exhibition d'un ouvrage qui, d'après le livret, portait pour titre: *Nouvelles fêtes vénitiennes et divertissemens comiques, représentés par l'Académie de Musique.* A Brusselle, 1715, in-12, de 53 pages (1). En voici l'aperçu :

Le Triomphe de la Folie, comédie. [Première entrée.]

« Personnages chantants : la Folie, Melle Hucqueville; Colombine, Melle Aubert; Arlequin philosophe, M. André; le docteur, M. L'abbé; un Espagnol, M. Demore; un François, M. Crété; un 2me Espagnol, M. Fieuvé; une Espagnolette, Melle Potier. — Personnages dançants : un Allemand, M. Bauwens; une Allemande, Melle Robert; Chinois : MM. Bax l'aîné, Bax cadet, Melles Beaufort, Cremers; le docteur, M. Fonsecq; Colombine, Melle Aubert; Pierrot, M. Van Wichel; femme de Pierrot, Melle Waubins; le fol, M. Pérès; la Folle, Melle Desclaux.

(1) Le libretto est conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

» Seconde entrée : *La Méprise*, divertissement, mis en musique pour l'opéra de Bruxelles, les paroles sont de M. Demore, la musique de M. André.

» Personnages chantants : Eléonore, amoureuse de Licidas, Melle Aubert ; Licidas, François habillé en Vénitien, amoureux d'Éléonore, Melle Demore ; Céphise, amoureux de Licidas, Melle Hucqueville ; Léandre jaloux, amant d'Éléonore, Melle Crété ; Clorine, confidente de Céphise, Melle André ; Éraste, Valet de Licidas, M. l'abbé. — Personnages dançants : paysan, M. Pigeon ; paysanne, Melle Dimanche ; bergers, MM. Bauwens, Bax ; bergères, Melles Robert, Beaufort ; paysans, MM. Van Wichel, Bax cadet, Pérès, Fonsecq, Melles Waubins, Cremers, Desclaux, Aubert.

« Troisième entrée : *le Bal*, les paroles sont de M. Dauchet, la musique de M. Campra. Cet acte est un des *Fêtes Vénitiennes*.

« Personnages chantants : Alamir, prince polonais, M. Crété ; Thémir, gentilhomme à la suite d'Alamir, déguisé en prince polonais, M. La Vigne ; Iphise, vénitienne, Melle Hucqueville ; un maître de musique, M. Demore ; un maître de dançe, M. Pigeon ; chœurs de Vénitiens et de Vénitiennes masqués. — Personnages dançants : Vénitienne, Melle Hucqueville ; Espagnols, MM. Bauwens, Bax ; Espagnolettes, Melles Beaufort, Robert ; Vénitiens, MM. Van Wichel, Bax, cadet ; Vénitiennes, Melles Waubins, Cremers ; Mores : MM. Pérès, Fonsecq ; Moresques, Melles Desclaux, Waubins.

« Quatrième entrée, le *Docteur Barbacola*, augmenté ; les paroles par M. Demore, la musique par M. André.

« Personnages chantants : Barbacola, amoureux de Calixte, M. l'Abbé ; Clitidas, François, M. Demore ; Calixte, Vénitienne, amante de Clitidas, Melle Lambert ; Valère, valet de Clitidas, M. La Vigne ; Lisandre, philosophe, ami de Barbacola, M. Crété ; un magicien ; une Vénitienne qui chante un air italien, Melle Aubert ; troupe d'écoliers de Barbacola ; troupe de magiciens et de sorcières ; troupe de génies sous diverses figures comiques. — Personnages dan-

çants : le fol, M. Pigeon ; la folle, Melle Dimanche ; Scaramouche, M. Bauwens ; Scaramouchette, Melle Beaufort ; vieux, M. Van Wichel ; vieille, Melle Robert ; Polichinelles, MM. Pérès, Fonsecq ; M^elles Waubins, Cremers ; Arlequin, M. Bax ; arlequine, Melle Aubert ; Mattassin, M. Bax, cadet ; Mattassine, Melle Desclaux. »

Au mois d'octobre 1715, l'avis suivant parut dans les *Relations véritables :*

Le 4 novembre prochain, l'on vendra publiquement à Brusselle, dans l'Opéra situé à place de la Monnoie, depuis les neuf heures du matin jusques à midi, et depuis deux heures après-midi jusqu'à cinq, et les jours suivants, tous les beaux et riches habits avec leurs appendances et dépendances, décorations et tout ce qui a servi pour ledit Opéra, même des habits très-beaux et magnifiques pour deux opéras qui n'ont jamais servi.

Il faut croire qu'une haute protection s'interposa, car, le 29 octobre, un autre avis signifia que « la vente des effets de l'Opéra de Brusselle, qui devait se faire le 4 du mois de novembre prochain, est différée jusqu'à un autre temps. » Précisément à la même date où la vente allait s'effectuer, eut lieu une représentation d'opéra, à l'occasion de la fête de saint Charles Borromée, et cette représentation fut renouvelée deux fois dans le courant du mois. A l'une d'elles assista le comte de Konigseg, ministre plénipotentiaire de S. M. Impériale et Catholique.

La pièce jouée n'était autre qu'*Omphale, tragédie représentée par l'Académie de musique, le 4 novembre, fête de Sa Majesté Impériale et Catholique.* — A Brusselle, MDCCXV, in-12, de 64 pages. *Omphale* a pour auteur des paroles, De la Motte, et pour auteur de la musique, Destouches. La représentation s'en fit pour la première fois avec succès à Paris, le 10 novembre 1701. A Bruxelles, les personnages du prologue étaient :

« Junon, Melle Lambert ; Grâces, M^elles Dimanche et Poi-

tiers ; chœur de Divinitez du ciel ; chœur de Divinitez de la Terre ; chœur de Jeux et de Plaisirs. Voici les acteurs de la tragédie-opéra : Alcide, M. Crété ; Omphale, reine de Lydie, Melle Pigeon ; Iphis, fils du roi d'Æcalie, M. Fiévet ; Manto, fille de Tirésie, sous le nom d'Argine, Melle de Heuqueville ; l'Ombre de Tirésie, M. Waninse ; confidentes d'Omphale, Céphise et Doris, M^elles^ Lambert et Poitiers ; grand-prêtre de Jupiter, M. Waninse ; chœurs et troupes de Lydiens et Lydiennes, prêtres et prêtresses, captifs, héros, magiciens, prêtres et prêtresses de l'amour.

« Acteurs et actrices chantant dans les chœurs du prologue et de la tragédie : M^elles^ Ré, Poitiers, Daugé, Lambert, N. N. ; MM. Rémy, Waninse, Delsar, Van Halen, Brichet, Maurice, De Heuqueville, Spiecot, De Hon, Desrombises, Suisse, Dela Hayes, N.

« Divertissement du prologue : Grâces : M^elles^ Dimanche, Ré, Desclaux, Hode, N. ; Jeux : MM. Bauwens, Van Wickel ; Plaisirs : MM. Pérès, Boterberg, Bax, Mayer.

« Divertissement de la tragédie : au 1er acte, Lydiens et Lydiennes : M^elles^ Dimanche, Ré, Desclaux, Hode ; MM. Pigeon, Pérès, Van Wickel, Bauwens, Bax ; aux 2me, 3me, 4me et 5me actes, les mêmes artistes, plus MM. Boterberg et Mayer. »

On verra ici en regard une reproduction photolithographique du livret d'*Omphale*, imprimé à Bruxelles. Une histoire plus ou moins complète de l'ancien opéra de cette ville ne sera possible qu'à l'aide de ces livrets. Celui-ci en est une preuve. Bien de représentations auxquelles le souverain n'assistait pas, ont été omises par l'annaliste local. Notre essai fera peut-être sortir de la poussière une foule de ces pièces condamnées à y rester enfouies pour longtemps. C'est, à notre connaissance, l'un des premiers livrets où il est fait mention d'une Académie de musique (1).

---

(1) De notre collection. Cet opuscule rarissime nous a été gracieusement offert par M. Poulet-Malassis.

OMPHALE,

TRAGEDIE.

REPRESENTE'E

PAR L'ACADEMIE

DE MUSIQUE

Le 4. Novembre, Fête de Sa Majesté Imperiale & Catholique.



A BRUSSELLE.

MDCCXV.

1719, le 8 novembre. — Vendredi, fête de s[t] Charles de Borromé, il y eut une représentation de l'opéra intitulé les *Soirées d'été*, qu'on avait préparé pour cette fête, laquelle finit par le bal au Grand Théâtre.

Les *Soirées d'été* ne sont renseignées que comme une simple comédie, paroles de Barbier, et elles furent représentées à Lyon le 4 octobre 1710. Il est possible que postérieurement la pièce ait été augmentée de musique et de chant.

Quoiqu'il en soit, on voit la comédie usurper la place de l'opéra, au Grand Théâtre, en 1719, et, en 1720, c'est encore la comédie et non l'opéra qui est prohibée par suite de l'état alarmant de l'impératrice-mère.

Le Grand Théâtre donna un concert, le 4 novembre, à l'occasion de la saint Charles. Ce fut une innovation, le palais et les demeures des seigneurs ayant été jadis exclusivement affectés à des divertissements semblables. La présence à Bruxelles du marquis et de la marquise de Prié explique cette innovation, qui, du reste, était l'objet d'une sorte d'engouement à la cour de France, et peut-être aux autres grandes cours de l'Europe.

La marquise de Prié joignait à toutes les grâces de sa personne les agréments d'un esprit vif et ingénieux. Passionnée pour la musique, musicienne elle-même et virtuose sur le clavecin, elle avait organisé, en 1722, à Paris, avec le financier Crozat, le concert italien des amateurs, en rivalité du concert français des *Mélophilites,* établi au commencement de la même année. Elle figure, parmi les premiers fondateurs de l'opéra italien à Paris, et, ayant conçu l'idée d'y amener la merveilleuse compagnie italienne qui manœuvrait à Londres sous la direction de Haendel, elle eut le crédit de la faire adopter par le régent duc d'Orléans. On lui doit en quelque sorte la création du concert spirituel à Paris. Fille de Berthelot de Pléneuf, riche traitant, cette dame virtuose s'était éprise

de la musique italienne pendant un long séjour à Turin où son époux était ambassadeur (1).

1721, le 21 octobre. — Samedi, jour de naissance de S. A. S. monseigneur le prince Eugène de Savoie, l'Académie roïale de musique représenta le soir, au Grand Théâtre, une pastorale héroïque à l'honneur de Sadite Altesse, et Son Excellence monseigneur le marquis de Prié s'y trouva avec plusieurs dames et seigneurs de la première distinction en habits de fête.

Le 21 novembre. — Avant-hier, fête de sainte Élisabeth, patrone titulaire de S. M. l'impératrice règnante... L'Académie roïale de musique représenta pour la première fois, au Grand Théâtre, avec beaucoup d'applaudissement, l'opéra de *Roland*, où Leurs Excellences le marquis et la marquise de Prié et toute la noblesse se trouvèrent.

Roland, de Quinault et de Lulli, date du 8 janvier 1685, où il fut donné à Versailles pour le roi. Le public de Paris ne le vit qu'un mois après.

Le 9 décembre. — On représenta, jeudi passé pour la première fois, au Grand Théâtre de cette ville, l'opéra de *Callirhoé*, qui réussit à l'entière satisfaction de la noblesse et des autres spectateurs.

Callirhoé, tragédie, paroles de Roy et musique de Destouches, vit le feu de la rampe le 27 décembre 1712. On tient la musette pour un fort joli morceau de musique. Louis XIV se passionna pour les mélodies de Destouches, mais il paraît que le public ne partageait point l'engouement du monarque.

1722, le 6 novembre.—Mercredi, fête de s[t] Charles Borromé,

(1) Castil-Blaze, *Théâtre italien*, p. 122 à 124. On saura peut-être un jour ce que la marquise de Prié aura fondé en ce genre à Bruxelles. Nous n'en avons pu recueillir jusqu'ici que de simples traces. Voy. plus haut au chapitre VI, et ci-contre aux années 1722 et 1723.



dîner chez le marquis de Prié, pendant lequel dîner il y eut un agréable concert de musique. Le soir tragédie, suivie d'une idylle composée et mise en musique par le s[r] Romagnési.

Antoine Romagnési est natif de Namur. Sa biographie se trouve dans tous les lexiques spéciaux.

1723, février. — S. A. R. le prince Emanuel, infant de Portugal, Leurs Excellences et toute la noblesse se rendirent dimanche au soir au Grand Théâtre, où on représenta une belle tragédie, laquelle fut suivie d'une belle idylle fort aplaudie, composée et mise en musique par le s[r] Romagnési, à l'honneur de Sadite Altesse Roïale, qui se trouva encore la nuit suivante au bal donné au même théâtre.

Un opéra non désigné fut représenté vers le fin de novembre, à l'occasion de la fête de sainte Élisabeth. Les concerts ont le pas sur les représentations. Le marquis et la marquise de Prié sont toujours à la tête des organisateurs.

Le 10 décembre. — On représenta, mardi passé, au Grand Théâtre de cette ville, l'opéra d'*Ajax*, qui réussit à la satisfaction de tout le monde, tant par la magnificence des habits, que par les ballets et la simphonie.

Ajax, opéra dont le poëme est de Menesson et la musique de Bertin, parut à la scène le 20 avril 1716.

1724, le 14 novembre. — On a représenté pour la première fois, dimanche passé, au Grand Théâtre de cette ville, l'opéra de *Roland*, qui réussit à la satisfaction d'un chacun.

L'assertion n'est pas complètement exacte, car on vient de voir *Roland* joué en novembre 1721. La même remarque s'applique à l'opéra d'*Alceste,* dont la mention va suivre.

1725, le 7 janvier. — Hier soir, on représenta pour la pre-

mière fois, au Grand Théâtre, l'opéra d'*Alceste*, qui réussit parfaitement bien.

Le 20 février. — Dimanche, Leurs Excellences [le comte et la comtesse de Daun] se trouvèrent à la dernière représentation de l'Opéra, où il y eut une affluence extraordinaire de monde.

Le théâtre va passer en d'autres mains. Les *Relations véritables* ne nous initient point aux faits intimes de l'administration. Force nous est de nouveau de recourir aux documents des Archives. MM. Henne et Wauters, en parlant de l'exploitation de Bombarda, disent, après avoir sans doute puisé aux mêmes sources : « Cette entreprise ne fructifia pas, et le théâtre fut vendu, par suite d'un arrêt du conseil de Brabant, à Jean-Baptiste Meeus ; celui-ci, à qui un octroi du 20 mars 1725 en avait accordé l'exploitation pour un terme de dix ans (1), ne fut pas plus heureux que Bombarda, et, sous ses successeurs, la banqueroute parut être inhérente à la direction du théâtre de Bruxelles, qui ne fut exploité pendant longtemps que par des troupes ambulantes ... »

Voici le texte littéral de l'octroi concédé à Jean-Baptiste Meeus :

Charles, par la grâce de Dieu, Empereur des Romains toujours auguste, Roy de Germanie, de Castille, de Léon, d'Arragon, des deux Sicilles, de Hiérusalem, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Reçu nous avons l'humble supplication et requeste de Jean-Baptiste Meeus, habitant de notre ville de Bruxelles, contenante que feu Jean-Paul Bombarda, après avoir construit le vaste et superbe bâtiment du Grand Théâtre en notre dite ville, à plus de cent mille écus de fraix et dépenses, affin d'y pouvoir établir à jamais un spectacle dominant pour le plaisir de notre cour

---

(1) Chambre des Comptes, aux Archives générales du Royaume, registre n° 149, f° 138.

et de toutte la noblesse, auroit esté gratifié d'un octroy pour faire représenter les opéras, comédies, donner bals et autres spectacles publicques pour le terme de trente ans, commencez le vintiesme de janvier mil sept cens et cinq, comme aussy de surroger une ou plusieurs personnes à la place, avec sérieuse deffense à tous comédiens, acteurs d'opéra, entrepreneurs et à tous autres personnes de quelque qualité ou condition qu'elles peuvent être, de représenter ou faire représenter aucun opéra de musique meslé des danses ou autrement, commédies en vers ou en prose, danseurs de corde, faire des ballets, bals ou tout autre spectacle publicque, sous quelque prétexte que se puisse être, sans le gré dudit Bombarda, à peine de confiscation des habits, instrumens, décorations et toutes autres choses servantes aux représentations, et de mille florins d'amende à apliquer comme de coutume, tant à charge de ceux qui auront fait représenter lesdits opéras, comédies, donner lesdits bals ou autres spectacles publicques, à charge d'une reconnoissance annuelle de dix florins par an payable au receveur général des droits et autres pour la grâce du susdit octroy; duquel ledit Bombarda et ses héritiers auroient joui jusques à ce que ledit grand théâtre avec ses autres biens et bâtimens ont été vendus en notre conseil ordonné en Brabant par notre decret, et que le remontrant y auroit achaté le susdit bâtiment nommé le Grand Théâtre; depuis ce tems le remontrant n'ayant discontinué d'appliquer tous les soins et de n'épargner aucune dépense tant aux réparations indispensables sans lesquelles cette vaste machine seroit déjà tombée en ruine, et pour corriger divers deffauts dangereux par des changemens des portes, sorties et escaliers neuves à la commodité et seureté parfaite de notre cour, de la noblesse et de tout le publicq, d'une manière qu'au cas de feu ou d'autre allarme, dont Dieu nous veuille garder, douze cens et plus des personnes se pourront à présent, à moins de trois minutes de tems, retirer aisément dudit théâtre sans presse ni embaras, au dessus des sommes immenses que le remontrant auroit dû depuis appliquer au rachat de tous les habits, musique, machines, mille autres ustensilles dudit théâtre qui s'étoient dis-

persés et qu'il auroit rassemblé avec des peines inexprimables, affin de le mettre en état qu'il se trouve à présent plus magnifique et parfait que jamais, et qu'il ne se trouveroit guère en cent lieues à la ronde plus accompli appartenir à un particulier; mais comme toutte sa dépense et son attachement pour le respect du plaisir de notre cour, de la noblesse et de tout le publicq, au lieu de luy procurer quelque honneur ou mérite, luy produisent plustôt depuis quelques années mille disgràces et chagrins, par les intrigues et artifices des comédiens passagers et autres gens de théâtre, qui annuellement viennent solliciter ledit privilége, la pluspart sans un sol d'argent, même chargés des dettes d'ailleurs, sans autre vue que de venir faire leurs bourses en un hiver et sans aller après bien souvent sans remerciment, et ce au dépend du remontrant en abandonnant son théâtre, tous les habits, musiques et autres utensilles nécessaires qu'ils y trouvent et qu'on leur donne à la main, dont ils se rendent les maitres et s'en servent comme s'ils étoient donnés au pillage, à la destruction irréparable dudit théâtre et de ses magazins qui ont coûté tant d'argent, des soins et des peines à rassembler, tellement qu'en cas de continuation de deux années à devoir ainsy abandonner le théâtre et ses dépendances à ces sortes d'avanturiers passagers, on pourra compter les riches habits réduits en chifons et le théâtre abimé à ne pouvoir remettre en longtemps; mais comme le remontrant souhaiteroit de récupérer une partie de ses fraix et dépenses qu'il a fait aux achats, réparations, établissemens et entretien journalier de cette vaste machine et superbe place qui fait l'admiration de tous les étrangers, il nous auroit très-humblement supplié, pour ranimer son zèle, de luy accorder et faire dépêcher nos lettres d'octroy pareilles à celles de feu Jean-Paul Bombarda, son prédécesseur, pour un nombre d'années que nous trouverions convenir, auquel cas le suppliant se chargera de donner la pluspart de l'année, principalement pendant tous les hivers, des opéras ou comédies plus superbes et magnifiques qu'ils s'en sont donnés depuis la construction dudit théâtre, lesquels augmenteront annuellement en magnificence des décorations, habits et machi-

nes, à la satisfaction et plaisir parfait de notre cour, la noblesse et étrangers, qu'il se flate d'attirer tous les hivers par l'éclat desdits divertissemens', audessus du soin qu'il aura de régler ainsi les spectacles subalternes au théâtre du Grecht et Coffy, que le publicq en sera content, pour qu'ils ne puissent préjudicier au spectacle dominant à garder sur le grand théâtre; Sçavoir faisons, que nous, les raisons susdites considérées, inclinans favorablement à la demande et supplication dudit Jean-Baptiste Meeus, avons, par avis de notre conseil d'État et ouïs les conseillers intendants provisionels de nos domaines et finances qui ont préallablement entendus nos amés et féaux les président et gens de nos comptes en Brabant, et nos chers et bien amés les Bourgmaître, Échevins et conseil de notre ville de Bruxelles, et à la délibération de notre très-cher et très-amé cousin Viric-Philippe-Laurent, comte de Daun, prince de Thiano, chevalier de notre ordre de la Toison d'or, notre conseiller d'État actuel intime, mareschal de nos armées, intendant général des arsenaux, colonel d'un régiment d'infanterie à notre service, colonel et gouverneur de notre ville et résidence impériale de Vienne, lieutenant-gouverneur et capitaine-général de nos Pays-Bas, octroyé permis et accordé, comme nous octroyons, permettons et accordons par cette audit Jean-Baptiste Meeus, de faire représenter les opéras, comédies et donner bals, à l'exclusion de tout autre, pour le terme de dix ans, à commencer de la date de cette, et ce sans préjudice du droit et prérogatives qui pourroient compéter à notre cher et bien amé l'Amman de notre ville de Bruxelles, et sans y comprendre les comédies des bourgeois, danseurs de corde et marionettes, deffendant bien sérieusement à tous comédiens, acteurs d'opéras, entrepreneurs et à toutes autres personnes, de quelque qualité ou condition qu'elles puissent être, de représenter ou faire représenter aucun opéra de musique meslé de danses ou autrement, comédies en vers ou en prose, faire des ballets, bals ou autres spectacles publiques, sous quelque prétexte que se puisse être, sans le gré ou consentement dudit Jean-Baptiste Meeus ou de ses ayans cause, à peine de confiscation des habits, instrumens, décora-

tions et touttes autres choses servantes aux représentations, et de trois mille florins d'amende à appliquer comme de coutume, tant à charge de ceux qui feront représenter lesdits opéras et comédies, donner lesdits bals ou autres spectacles publiques, bien entendu que ledit Jean-Baptiste Meeus sera obligé de payer annuellement à nôtre proffit, pendant le temps de ce présent octroy, cinquante livres du prix de quarante gros monnoye de Flandres la livre, ès mains de notre cher et bien amé le receveur général des domaines au quartier de Bruxelles, qui en répondra avec les autrers denies de son entremise, auquel effect ledit Jean-Baptiste Meeus sera obligé de donner caution à l'appaisement de notre receveur général, et avant de pouvoir jouir de l'effect de ces présentes lettres d'octroy, ledit Meeus sera tenu de les présenter auxdits de nos finances et de nos comptes en Brabant, pour y être vérifiées et registrées et intérinées à la conservation de nos droits et hauteurs; si donnons en mandement à nos très-chers et féaux ceux de notre conseil d'État, président et gens de notre grand conseil, chancellier et gens de notre conseil de Brabant et à tous autres justiciers, officiers et sujets, que de cette notre présente grâce et octroy ils laissent ledit Jean-Baptiste Meeus pleinement et paisiblement jouir et user sans contredit ou empêchement au contraire, et de luy donner toutte [protection] et assistence en étant requis, car ainsi nous plaît-il. En témoin de ce, nous avons fait mettre notre grand scel à ces présentes. Donné en notre ville de Bruxelles, le vingtiesme jour du mois de mars, l'an de grâce mil sept cens vingte-cincq, et de nos règnes de l'Empire romain le quatorzième, d'Espagne le vingt-deuxiesme et d'Hongrie et de Bohème aussi le quatorziesme. Étoit paraphé de Ma[vt]. Plus bas étoit: Par l'Empereur et Roy messieurs Thomas Fraula, conseiller directeur général, le vicomte de Vooght et Jean-Charles Suarts, conseillers-intendans provisionels des domaines et finances de Sa Majesté Impériale et catholique et autres présents. Signé loco de l'audiencier: M. de Commines; et étoient les lettres patentes d'octroy scellées du grand scel de Sa Majesté imprimé en cire rouge y pendant à double queue de parchemin; sur la

feuille suivante étoit écrit: les conseillers d'État, directeur général et les conseillers-intendans provisionels des domaines et finances de Sa Majesté Impériale et catholique, consentent et accordent, en tant qu'en eux est, que le contenu au blanc de cette soit furny et accomply tout ainsy et en la même forme et manière que Sa Majesté le veut et mande être fait par icelluy blanc. Fait à Bruxelles, sous les seings manuels dudit conseiller d'État directeur, général et les conseilliers-intendans, le dix-septiesme d'avril mil sept cens vingt-cincq. Étoient signés: le vicomte de Vooght, J.-C. Suarts et J.-A. Rubens. Plus bas étoit encor: ce jourdhuy vingt-huitième de may mille sept cent vingt-cincq, ont ces présentes lettres patentes d'octroy été vues et lues au bureau de la chambre des comptes de l'Empereur et Roy en Brabant, et illec selon leur forme et teneur intérinées et enregistrées au registre des chartres, octroys et autres affaires de Brabant commençeant avec l'an XVIIe douze. Marqué la lettre P.; quotté n° XIX, f°. 138 rectò et seq^u; et étoient signés.

Le *Bourgeois Gentilhomme*, orné de plusieurs entrées, voilà ce que nous avons à signaler pour l'année 1725. Il n'en est pas de même de l'année suivante, où neuf opéras différents défilent successivement devant la rampe du Grand Théâtre.

1726, le 8 mars. — Mardi passé, il y eut comédie italienne à la cour, à laquelle Son Altesse Sérénissime assista avec la principale noblesse.

Le 14 mai. — Dimanche, Son Altesse Sérénissime se rendit au Grand Théâtre, où elle vit la représentation de l'opéra de *Thétis et Pélée*, dont elle fut fort contente.

Thétis et Pélée, tragédie-opéra, remonte à 1689 et avait pour auteur des paroles, Fontenelle, et pour auteur de la musique, Colasse.

Le 13 août. — Dimanche, fête de s[t] Géry, Son Altesse se rendit au Grand Théâtre pour y voir l'opéra d'*Iphigénie*.

Iphigénie en Tauride, poëme de Duche, dont Desmarets mit en musique les quatre premiers actes, et qui ne fut achevé que huit ans après par Duchet et Campra, date du 6 mai 1704.

Le 3 septembre. — Dimanche, S.A.S alla voir la représentation de l'opéra de *Pirithoüs*.

Pirithoüs, paroles de La Serre et musique de Mouret, date du 26 janvier 1723. Le sujet en est tiré des *Métamorphoses* d'Ovide. La partition parut neuve et fut fort goûtée des connaisseurs.

Le 17 septembre. — Dimanche dernier, S. A. S. alla le soir en public voir l'opéra de *Médée et Jason,* qu'on représenta au Grand Théâtre et où se trouva toute la noblesse.

Médée et Jason, tragédie de La Roque, ou plutôt de l'abbé Pellegrin sous ce nom, et dont la musique est de Salomon (24 avril 1713), eut, à son apparition, un grand succès.

Le 4 octobre. — Mardi dernier, fête du souverain, S. A. S. alla au Grand Théâtre, où on représenta pour la première fois l'opéra du *Jugement de Pâris*.

Le *Jugement de Pâris*, pastorale héroïque en trois actes, (21 juin 1718), paroles de M[elle] Barbier ou de l'abbé Pellegrin, musique de Bertin.

Le 11 octobre. — Mercredi, S. A. S. alla voir la représentation de l'opéra de *Roland*.

Le 26 octobre. — Hier, S. A. S. se rendit au Grand Théâtre, où elle vit la représentation de l'opéra d'*Ajax*, qui réussit à la satisfaction d'un chacun.

Le 5 novembre. — Hier, fête de s[t] Charles Boromée... Le soir, S. A. alla au Grand Théâtre voir la représentation de l'*Europe gallante,* et elle y soupa.

L'*Europe galante*, opéra-ballet en quatre actes, dont chacun formait une pièce entière, musique de Campra, et l'un des meilleurs ouvrages, à ce que l'on prétend, qui eût paru depuis Lulli (24 octobre 1697). Les opéras de Campra marquèrent un progrès dans la musique française. Les chœurs, dit Castil-Blaze, seraient encore entendus aujourd'hui avec plaisir.

Le 12 novembre. — Dimanche, S. A. se rendit au Grand Théâtre, où elle vit la représentation de l'opéra d'*Armide*.

Le 22 novembre. — Mardi, fête de s[t] Élisabeth... Le soir, S. A. alla au Grand Théâtre voir la représentation de l'opéra de *Télégone*.

Le 26 novembre. — Son Altesse Séréuissime alla de nouveau, dimanche au soir, au Grand Théâtre, voir la représentation de l'opéra intitulé *Télégone,* qui réussit à l'entière satisfaction de Sadite Altesse et de tous les autres spectateurs.

Télégone, tragédie en cinq actes de l'abbé Pellegrin, musique de La Coste. Après la première représentation à Paris, qui eut lieu le 6 novembre 1725, la pièce ne reparut plus au théâtre.

1727, le 10 janvier. — Son Altesse alla, hier, au Grand Théâtre, où elle vit la représentation de l'opéra de *Philomèle*.

Le 28 janvier. — S. A. se rendit, dimanche au soir, au Grand Théâtre, où elle vit la représentation de l'opéra d'*Alceste*.

Le premier de ces ouvrages, *Philomèle,* tragédie-opéra de Roy, mise en musique par La Coste, et dont le sujet est emprunté aux *Métamorphoses* d'Ovide, date du 20 octo-

bre 1705; le deuxième, qui fut encore joué le 18 février, a été cité précédemment.

Le 7 février. — Son Altesse alla mercredi au Grand Théâtre voir la représentation du *Festin de Pierre,* dont elle parut fort contente.

S'agit-il ici de la tragédie de Molière ou de Thomas Corneille? Ou bien est-ce l'opéra-comique de Letellier, joué en 1713 avec beaucoup de succès à la foire de Saint-Germain, que le rédacteur des *Relations véritables* a en vue? Le 28 février, eut encore lieu la représentation d'un opéra non désigné.

Voici une période très-intéressante, au point de vue de l'influence qu'ont pu exercer sur le goût musical les artistes d'opéra en représentation temporaire à Bruxelles. Nous entendons parler des troupes italiennes qui, pendant trois ans consécutifs, vinrent enchanter la population bruxelloise. D'où arrivèrent-elles? Il est assez dificile de le dire.

La première avait pour directeur Antoine Peruzzi, chanteur et mari de la célèbre cantatrice Anna-Maria Peruzzi, venue de Prague. Peruzzi se trouvait en cette ville, en 1725, avec une troupe italienne dont sa femme était *prima donna,* et depuis, à ce qu'on rapporte, il entra avec cette troupe au service du comte de Sporck, qui entretint à ses frais ce spectacle jusqu'en 1735. Si cette date est exacte, la troupe n'aurait fait son voyage en Belgique, qu'à la faveur d'un congé obtenu de leur protecteur, ce qui est difficilement admissible (1).

D'après cette indication, il est permis seulement de supposer que c'est de Prague que partit la phalange. Elle aura traversé sans doute l'Allemagne, en donnant des représentations dans les principales villes, et avec l'in-

(1) Anna-Maria Peruzzi était native de Bologne, où elle se fit entendre encore en 1746.

tention de se rendre à Londres, où le goût de la musique italienne faisait fureur alors.

A en juger par l'intitulé des pièces italiennes qui ont été jouées au Théâtre de Bruxelles, il faut croire que le genre des bouffes du temps ne convenait guère beaucoup au public de cette scène. Au lieu de farces burlesques, comme celles que fournissent le répertoire des italiens de Paris, on n'y voit figurer généralement que des drames lyriques et des opéras empruntés au genre *serio*.

L'influence de Paris, à partir de la naissance de l'opéra chez nous, est notoire; mais elle ne s'est pas étendue jusqu'au renversement du caractère de la nation, plus porté aux pièces à grand spectacle et à grande musique, qu'aux facéties grotesques des arlequins de toute couleur et de toute condition. Le vrai comique a pu plaire à nos ancêtres; nous doutons que le comique trivial y ait jamais obtenu une vogue bien durable. Le répertoire des italiens était du reste très-varié, comme on pourra s'en convaincre. Une trentaine de pièces différentes ont été données.

1727, le 29 avril. — On représenta dimanche pour la première fois, au Grand Théâtre de cette ville, l'opéra de *Roland* en italien, sous la direction du sieur Peruzzi.

On conserve, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, le libretto de cette pièce, avec une traduction française en regard. En voici le titre : *Orlando furioso, dramma per musica, da rappresentarsi nel Gran Teatro di Bruselles, il maggio dell' anno 1727, consegrato a S. A. S. Maria Elisabetta Lucia, arciduchessa d'Austria, governatrice degli Paesi-Bassi Austriaci.* — In Brusselles, con privilegio cæsareo, in-4°, de 94 pages. Une dédicace d'Antoine Peruzzi, remplie de fades éloges, précède la donnée de l'opéra, qui ne se compose que de sept personnages, chœur à part : Roland, Angélique, Bradamante, Alcine, Roger, Médor, Astolfo. Les acteurs de ces divers rôles n'ont pas

été indiqués. Il est fort vraisemblable que M[me] Peruzzi était du nombre.

Roland ou plutôt *Orlando* fut redonné au mois de mai suivant, où eurent lieu deux autres représentations non désignées, ayant eu peut-être pour objet le même ouvrage. Son Altesse y assista avec toute sa cour; mais il n'est pas dit si le succès de la troupe fut grand, ni si les amateurs qui s'y rendirent furent nombreux. Le contraire est à supposer, car, le 16 mai, un décret de Marie-Élisabeth parut, portant la nomination de Jean Fariseau, membre du conseil de Brabant, pour règler, sous forme de procès, toutes les difficultés surgies avec le directeur ou avec le personnel de l'Opéra italien et toutes les prétentions qui pourraient se présenter à leur charge (1). Cette intervention auguste permit aux artistes italiens de continuer leur campagne et retint à Bruxelles une troupe lyrique que d'autres grandes villes eussent peut-être été fières de posséder.

Au mois de juin, eut lieu la représentation de l'*Amor Indovino*, par Cortona, « qui réussit parfaitement bien » dit le chroniqueur local. *Orlando* alterna, au mois de juillet, avec le même opéra; d'autres représentations, non désignées, se donnèrent jusqu'au 28 août, où fut joué la *Costanza combattuta in l'amore,* de Jean Porta, ouvrage qui reparut une dernière fois, au mois de septembre. En octobre, *Arsace* fut exhibé trois fois, et, le 4 novembre, ce fut le tour de *Faramonde :*

Le 11 novembre. — S. A. S. se rendit au Grand Théâtre, où l'on représentait le nouvel opéra italien de *Pharamond,* préparé pour le jour de saint Charles (Borromée), dont l'Empereur porte le nom, et l'opéra réussit à l'entière satisfaction des spectateurs (2).

---

(1) *Archives générales du Royaume*, conseil privé, carton n° 299.

(2) La date du 4 novembre pour la représentation de *Faramonde* nous est fournie par le libretto même de la pièce, qui nous a été gracieusement communiqué par M. Terry, de Liège. Le savant bibliophile possède

Puis un nouveau point d'arrêt surgit, à cause des mêmes difficultés indiquées plus haut. Le 25 novembre Marie-Élisabeth intervint de rechef, et nomma, cette fois, le conseiller Henri-Guillaume de Wynants, pour arranger tous les différends. Son décret, plus circonstancié que le précédent, mérite d'être reproduit :

Bruxelles, le 25 novembre 1727.

MARIE ÉLISABETH, ETC.

Ayant trouvé convenir, pour soutenir l'opéra italien en cette ville de Bruxelles, de nous réserver la connoissance de tous les débats et difficultés que le directeur ainsique ceux de la troupe pourroient avoir, tant entre eux qu'avec d'autres, et notre volonté ayant été et étant que tout fût et soit applani et terminé sommairement et sans forme de procès par devant un seul commissaire, nous avions à cet effet commis, nommé et autorisé par notre dépêche du 16

également ceux de l'*Amor indovino* et de la *Costanza*. Tous portent une dédicace de Peruzzi. Voici, du reste, les pièces de notre spécialité que renseigne le catalogue si intéressant de Soleinne, au tome IV, n° 4781 :

« *Pastorale, drammi per musica e intermezi comici representati in Brussela*, 2 vol. in-4°, v. br. Recueil factice, très-curieux ; chaque pièce italienne contient une traduction ou une analyse française en regard, savoir :

« *Amor indovino, pastorale per musica* (3. v) 1727. — *L'Arsace, dramma per musica* (3 v.) 1727. — *La Costanza combattuta in amore, dramma per musica* (3. v.) 1727. — *Orlando furioso* (3. v) 1727. — *Alba Cornelia* (3. v) 1728 — *Ernelinda* (3. v.) 1728. — *Ernelinde*, opéra traduit de l'italien (3. pr.) 1728. — *Farnace* (3. v.) 1729. — *Alexandro Severo* (3. v.) 1729. — *Lucio Papirio* (3. v.) 1728. — *Archelao* (3 v.) 1728. — *Faramonde* (3 v.) 1727. — *Griselda* (3. v) musique de Gioseppe-Maria Orlandini, 1728. — *Themistocle* (3. v.) 1729. — *Armida abandonnata* (3. v.) 1729.

« *Il malato immaginario, intermezzi comici musicali* (3 int. v.) 1728. — *Don Micco e Lesbina* (3 int. v.) 1728. — *Serpilla e Baiocco, o vero il marito giocatore et la moglie bacchettona* (3 int. v.) 1728. — *Vespetta e Pimpinone* (3 int. v.) 1728. — *La Trufaldina*, (3 int. v.) 1729. »

may dernier, le conseiller du conseil ordonné en Brabant, Jean Fariseau ; mais eu égard qu'à cause de ses autres occupations, il ne peut vaquer avec toute la diligence requise à la direction des affaires de ladite commission, nous déclarons d'avoir surrogé, commis, nommé et autorisé, comme nous surrogeons, commettons, nommons et autorisons par cette en sa place, le chevalier Henry-Guillaume de Wynants, conseiller du même conseil à l'effet susdit, en conséquence nous ordonnons, au nom de Sa Majesté Impériale et Catholique, notre très-cher Frère et Seigneur, que tous ceux qui ont ou pourront avoir quelques prétensions, débats ou difficultés avec ledit directeur, la trouppe de l'opéra ou quelqu'un d'eux, tant au sujet dudit opéra qu'autrement, ayent à faire leurs représentations et demandes par devant le susdit conseiller chevalier de Wynants, et à luy de terminer et décider le tout sommairement et sans forme de procès, et qu'il ait à donner spécialement tous ses soins, affin que les deniers qui entreront provenans de l'opéra, des loges que l'entrepreneur a louées en particulier, des tables du jeu, du bal, de ce que les comédiens payent audit entrepreneur, et généralement de tout ce qui a du rapport à l'opéra, soient réservés pour le payement régulier des musiciens et des autres employés audit opéra, et de veiller en outre que ceux qui ont fourni ou fourniront audit entrepreneur des étoffes et autres marchandises et effets nécessaires pour la représentation de l'opéra, soient aussi payés et satisfaits, car nous voulons que les dettes que l'entrepreneur a contractées et contractera par rapport à l'opéra, soient payées préférablement à celles qu'il peut avoir faites ou pourra faire en son particulier ; et si ledit conseiller, le chevalier de Wynants, rencontroit quelque inconvénient en quelque chose que ce soit, il aura à nous en faire son rapport, pour ensuite y être disposé selon nos intentions, et nous ordonnons, au nom que dessus, à tous et un chacun de de se conformer et règler selon ce ; fait, etc.

L'effet ne tarda point à s'en faire sentir, car l'opéra *Faramonde* put être redonné au commencement de 1728,

et quatre jours après une nouvelle pièce: *Alba Cornelia*, (de Conti?) eut un succès complet. Un paragraphe spécial des *Relations véritables* en fait foi. Pareil succès eut lieu en février, avril et mai, avec *Ernelinde*, « qui réussit à la satisfaction de tout le monde, tant par les voix que par les décorations. » En juin et juillet: *Archelaus*, avec succès. Qui croirait, après cela, que de nouvelles complications vinrent se mettre en travers de cette vogue? Le fait est que le conseiller Wynants fut encore chargé, par commission du 28 avril, de conjurer les menaces de procès infligées à l'exploitation. C'est apparemment ici que se place la supplique suivante du directeur Landi, implorant la grâce d'un arrangement à l'amiable de ses affaires:

Serenissima Altezza,

Giovacchino Landi, impressario dell'opera, umilissimo servo di V. A. S., con tutto il piu profondo rispetto gl'espone come vertono alcune differenze tra esso e Gabrielle Costantini, capo della truppa de' comici Italiani, circa l'accomplimento d'un contratto passato tra l'esponente e detto Costantini, capo della sudetta truppa. Per tanto umilissimamente supplica V. A. S. di commettere un giudice, munito d'autorità sufficiente por decidere sommariamente e senza forma di processo, le sudette differenze e tutte le altre che potessero insorgere circa l'impresa accordatele dalla clemenza di V. A. S., per la prosperità e conservazione della quale porgerà sempre il supplicante caldissimi voti al Altissimo.

Selon le *Spectacle de Bruxelles*, « le sieur Landy vint, en 1729, à Bruxelles avec un opéra italien aux dépens duquel ne pouvant suffire, il fut arrêté et conduit à la tour Emberg (1), où il resta longtemps. »

Cette date de l'arrivée de Landi est inexacte, car l'imprésa-

(1) De Treurenberg.

rio fut immiscé dans la direction de l'opéra italien à Bruxelles dès 1727. Ce que nous allons en dire le prouvera suffisamment.

1728, le 20 août. — M[r] Landi, entreprenneur des opéras au service de S. A. S., est retourné en cette ville depuis avant-hier. Il a ammené plusieurs sujets, tant pour le théâtre que pour l'orchestre, et entre autres les célèbres Pasi, qui est le plus habile de tous les musiciens d'Italie, la Rosa Ungarelli et Ristorini, pour les intermèdes, et Martinetto dal hautbois; et on prépare l'opéra de *Griselide*, pour célébrer, le 29 de ce mois, le jour de naissance de l'impératrice règnante.

Rosa Ungarelli ou Ongarelli et Antonia-Maria Ristorini sont favorablement mentionnées par les historiens; Laborde, entre autres, en parle, et on verra plus loin, à leur sujet, un extrait honorable de Castil-Blaze (1). Quant à Gioacchino Landi, il était destiné, d'après de véridiques témoignages, à l'état ecclésiastique. Un bénéfice lui fut promis par l'archiduchesse Marie, gouvernante des Pays-Bas. Provisoirement Landi reçut une pension de 250 florins, outre sa nomination de vice-maître de chapelle de la cour à Bruxelles. Obligé de quitter cette ville pour dettes, l'imprésario italien vit s'arranger ses affaires au gré de ses désirs.

---

(1) Rudhart dit, d'après Forkel et Quadrio, que, pendant l'été de 1722, on donna, au château de Dachau, puis à la résidence royale de Nimphenburg (Bavière), la pastorale de *Dafné*. Rosa Ungharelli, de Bologne, au service de la cour de Darmstadt, chanta la *Selvaggia;* Lucia Grimani, de Venise, *Galathée*; Antonia Mengoni, de Modènes, *Daphné*. Est-ce de la fameuse Cuzzoni qu'il s'agit dans ce passage des *Relations véritables* ou bien d'Anna Cosini, citée par Dlabacz: — « Paris; le 10, mademoiselle Cossoni, italienne, qui a été à l'opéra d'Angleterre, chanta seule à la messe du Roi un motet de composition italienne. Le 11, on chanta aussi, pendant la messe de Sa Majesté, le psaume: *Laudate Pueri Dominum*. Mademoiselle Cossini s'y distingua; beaucoup de seigneurs et dames s'y trouvèrent pour l'entendre; mais le Roi ne témoigne pas avoir du goût pour la musique italienne. »

Les gages de sous-directeur de la musique de la cour furent répartis entre les créanciers, et, en échange, le bénéfice promis lui fut concédé dans quelque ville d'Italie.

A peine le souverain avait-il ordonné l'intégrale extinction des dettes de Landi, portées à la somme de 3497 florins 12 sous, qu'une foule de nouveaux créanciers arriva de tous côtés, avec des prétentions qui élevaient à plus du double le chiffre du failli. Vraies ou fausses, ces créances furent repoussées, et le souverain déclara s'en tenir aux restitutions faites, laissant, entre autres, les nommées Marguerite et Catherine Stordeur, co-associées de Landi, s'en tirer comme elles le jugeraient convenable. Celles-ci avaient à charge de Joachim Landi la somme 3897 florins, provenant en grande partie des avances qui lui avaient été faites « tant pour les voyages des acteurs qu'il faisoit venir d'Italie, que pour leurs gages et autres différents fraix; » tout cela depuis que ledit Landi avait « obtenu de feue S. A. S. l'archiduchesse, vers l'an 1727, un octroi pour l'établissement d'un opéra italien. »

L'homme d'affaires de l'impresario Landi était un nommé Francesco-Xavério de Corradini. Par contrat passé entre Jean-Baptiste Meeus, propriétaire du Théâtre de la Monnaie, et le directeur de la troupe italienne, le 9 mars 1728, en présence de Jean-Sébastien Brillandi et Laurent de Noël, Corradini avait reçu pleine procuration de son maître. Le paragraphe suivant, extrait du préambule, offre seul quelque intérêt :

« Il [Jean-Baptiste Meeus] donne à louage audit s^r Landi, l'usage de son théâtre pour un terme à commencer le 28 du mois de mars de cette année, et à finir au grand carneval de l'année suivante 1729, sauf que ledit Meeus donnera audit entrepreneur, après ledit grand carnaval, un terme de quinze jours pour retirer du théâtre ce qui pourra lui appartenir et le remettre en état, pour y faire représenter, à ses fraix et risques, perte et proffit, des opéras italiens en musique et autres représentations de comédies, comme ledit entrepreneur

trouvera à propos, et donner des bals publicqs pendant ledit terme, et cela moïennant le prix et la somme de six cents pistoles.. (1). »

Les prétentions des dames Stordeur vont du 28 janvier au 1[er] mai 1728 (2). En 1737, Landi était à Vienne, et en 1739, il se trouvait à Milan. Ces particularités ont été résumées d'après le dossier de l'affaire conservé au conseil privé des Archives générales du royaume, où se trouve encore en copie la pièce suivante, que nous croyons devoir transcrire en entier :

Nous comte don Julio Visconti Borromeo Arese, comte della Pieve di Brebbia, et grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, conseiller d'État intime de S. M. I. et C., grand-maître et premier ministre de Son Altesse madame la Sérénissime Archiduchesse Marie-Élisabeth, gouvernante générale des Pays-Bas, certifions que Joachin Landi, aïant très-humblement représenté à Sadite A. S. que son intention étoit d'embrasser l'état ecclésiastique, mais que, pour recevoir les ordres sacrés de prêtre, il lui manquoit le titre ou la subsistance requise, cette auguste princesse lui a assigné à cet effet deux-cent cinquante florins d'Allemagne par an, païables par son conseiller et agent à Vienne, Jean-Charles Schouppe, hors du fond dont celui-ci a l'administration, et ce la vie durante dudit Landi, ne fût qu'il obtiendroit un autre bénéfice ou prébende équivalente, auquel seul cas cette assignation viendroit à cesser, le tout en conformité de l'acte pour ce expédié en date du 5 décembre 1732, signé Marie-Élisabeth, et cacheté de ses armes. En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat muni de nos armes. Fait à Bruxelles, le 5 octobre 1732.

Le comte Julio Visconti Borromeo Arese.

---

(1) Tout le matériel du théâtre, — décors, machines et jusqu'aux « tables à jouer au pharaon » — était compris dans ce bail.

(2) Il y est parlé de douze lustres en cristal pour le service du Grand Théâtre.

La requête suivante de Landi se rapporte au même fait :

ECCELLENTISSIMO SIGNORE.

Sarà ben noto all' E. V. qualmente la defonta Serenissima Archiduchessa governante de' Paesi Bassi, con suo clementissimo decreto de' 5 x^{bre} 1732, mi graziò di una pensione de fl. 250, imperiali annui a titolo di patrimonio per la mia sussistenza di sacerdote, la quale fino che la detta S. A S. visse, mi fù pagata dal sig^{re} consigliere de Schouppe, alloro suo tesoriere, il quale tiene l'originale di sud^{o} decreto, per verità di che accludo copia del certificato fattomi da S. E. il signore conte D. Giulio Visconti allora primo ministro di essa Serenissima. Jo col fondamento di detta pensione presi li sacri ordini, mà essendo accaduta la di Lei morte, più non hò potuto conseguire la medema, dicendo il detto signore consigliere de Schouppe, ch'egli non hà più ingerimento in simil affare : onde vedendomi privo di un tal mantenimento, e senza del quale mai avrei potuto passare al stato in cui mi trovo, vengo ad essere in procinto di restare sospeso, non avendo modo di potermi sostentare, essendo affato privo di beni di fortuna. Percio sapendo esser l'E. V. esecutore testamentario di essa Serenissima;

Suplico umilmente l'E. V. volersi degnare di ordinare mi vengano pagati li tre semestri che avanzo di detta pensione, ed anco che mi si debba continuare la medesima, mentre il sud^{to} decreto parla di non dovermisi levare sino che non abbia un beneficio ad essa equivalente; o quando l'asse ereditario della d^{a} Serenissima non fosse sufficiente a portare questo peso, voglia l'E. V. compiacersi di rappresentare a S. M. la Regina ed a S. A. R. il signore Gran Duca, perchè in equivalente di essa pensione vogliano clementissimamente degnarsi di provvedermi di qualche altro beneficio ecclesiastico nello stato della Toscana ove attualmente mi trovo, per poter io seguitare nella mia vita sacerdotale, e per togliere il sconcerto che ne può succedere, cioè di essere dall' esercizio sospeso. Cio che sperando, continuarò li miei sacrificii per l'anima della defonta Ser^{ma} Governante, e per le maggiori prosperità dell' E. V., a

cui per fine con profondo ossequio mi rassegno, di Vostra Eccellenza,

Umilissimo ed ossequissimo servitore,
GIOACHINO LANDI.

En 1728, au mois de janvier, *Faramonde* et *Alba Cornelia*, nouvel opéra (de Conti?), dont la réussite fut complète, et qui se donna encore, avec le même succès, le mois suivant. Avril vit éclore *Ernelinde* (de Sajon?), ouvrage que l'on goûta généralement « tant pour les voix que pour les décorations. » Repris le même mois, il reparut encore en mai. En juin et en juillet, ce fut le tour d'*Archelaus*, à qui la chronique locale ne décerne que des éloges. A la fête de l'impératrice Élisabeth-Christine, qui eut lieu au mois d'août, Son Altesse alla voir *Griselide*. « Jamais opéra, rapporte-t-on, n'eut plus d'applaudissement que celui-ci, à cause des belles voix et du nombre des instruments. »

Le 31 septembre on représenta, comme intermède à un opéra italien, *Don Micco e Lesbina*, parodie du *Joueur*. *Griselide* fut reprise au mois d'octobre, puis, en novembre, à l'occasion de la saint Charles, on exhiba, avec une grande magnificence, *Lucio Papirio* (d'Orlandino, de Pollarolo ou de Predieri?). On y vit « Quintus Fabius sur un char de triomphe traîné par quatre chevaux, précédé de toute la cavalerie et de l'infanterie de son armée. » Le peuple fut admis à ce spectacle, où les allusions n'ont point dû faire défaut. *Lucio Papirio* eut du succès et fut redonné à deux reprises, dans le courant d'octobre et au commencement de novembre. *Mérope*, entremêlé de la parodie *Bajocco e Serpilla*, vit le jour le 21 décembre (1). La musique de ce petit intermède est-elle de Romagnési?

---

(1) Voyez, au sujet de *Don Micco e Lesbina* et de *Bajocco e Serpilla*, l'introduction du *Théâtre de Favart*, p. XVII. Les livrets de ces pièces, portant le trophée de musique que l'on connaît, se trouvent également dans la collection de M. Terry. Celui de *Bajocco* dit clairement que la pièce n'est qu'un *intermesso* intercalé dans l'opéra

Ne quittons point l'année 1728, sans mentionner une sorte de cantate exécutée par la troupe italienne, le 14 avril, à une fête que donna, au palais d'Egmont, l'ambassadeur de Portugal, à l'occasion des fiançailles de Jean, prince de Brésil, avec Marie-Anne-Victoire, infante d'Espagne. Les paroles de cette pièce intime étaient de Gio-Sébastiano Brillandi, directeur de la troupe; la musique avait pour auteur Antonio Cortona, de Venise.

Dans la première partie, Neptune demande un gage de reconciliation entre les nations rivales. Le Tage et l'Èbre apportent chacun leur don, et invitent les Faunes et les Naïdes à joindre leurs vœux pacifiques aux leurs. Bacchus et l'Hymen sont invoqués.

Dans la deuxième partie, l'Hymen unit « Jean de Bragance » à « l'élite des Espagnes; » les lys et les violettes surgissent en foule sur les rivages du Tage et de l'Èbre. Le Destin annonce, sous forme de mystère, la possession de l'empire de l'univers. Mais déjà, la Renommée a tout divulgué, au son des trompettes. Le Thrace et le Maure tremblent. Le Tage et l'Èbre s'unissent dans une commune allégresse.

Cette froide allégorie, entièrement dans le goût du temps, n'offre que des solos, des duos et des chœurs, sans doute pour faciliter la coöpération des amateurs du grand monde. Reste à savoir si le libretto et la partition ont été expressément écrits pour la cérémonie. Dans le cas affirmatif, on pourrait supposer la venue à Bruxelles d'Antonio Cortona, dont d'autres ouvrages ont été joués par la troupe italienne, et qui pourrait avoir fait partie de la phalange lyrique, en qualité de chef d'orchestre.

Voici le titre exact du libretto : *Componimento per musica da cantarsi in Brusselle nel palazzo d'Egmont, gli* 14 *aprile* 1728, *per la festa che darà l'eccellentissimo signor*

Lucio Papirio. Le bibliophile liégeois possède encore l'intermède l'opéra de *Griselda*, à savoir : *Vespetta e Pimpinone*, muni de la même marque de provenance bruxelloise. Les auteurs présumés de *Mérope* sont, pour les paroles, A. Zeno, et pour la musique, P. Torri.

ambasciadore di Portogallo, in occasione degli sponsali di S. A. R. il principe del Brasile con l'infante di Spagna. — [Brusselle, Fricx?], in-4°, de 31 pages (1).

L'opéra de *Mérope* fut repris en 1729, comme le prouve le titre d'un libretto italien-français que possède la Bibliothèque royale de Bruxelles : *La Mérope, dramma per musica da rappresentarsi in Brusselle l'invernol del* 1729, *consecrato a S. A. S. Maria-Elisabetta-Lucia, arciduchessa d'Austria, governatrice de' Paesi-Bassi Austriaci.* — In Brusselle, con privilegio cesareo. La dédicace en est faite par Gio-Sébastiano Brillandi. L'argument français porte ces lignes à l'adresse du public bruxellois : « La représentation de cette action n'a pas certainement eu le même succès sur le théâtre de Brusselle qu'elle l'eut sur celui d'Athènes, où les spectateurs voïant Mérope sur le point de tuer son enfant, furent saisis d'un tel frémissement, qu'il fut impossible aux acteurs d'achever leur tragédie. Je ne sais pas si nos acteurs sont moins parfaits que ceux d'Athènes, ou si nos spectateurs sont plus insensibles que les Grecs. »

Les interprètes de *Mérope* étaient : Polifonte, — Giuseppe Galletti ; Mérope, — Anna Dotti ; Épitide, — Antonio Pasi ; Argia, — Girolama Valeschi Madonis ; Trasimede, — Giustina Héberard ; Anassandro, — Giuseppe Rossi ; Licisco, Andrea Galletti. Trois d'entr' eux : Anna Dotti, Giustina Héberard ou Éberard et Giuseppe Rossi figurent plus loin, dans *Témistocle*, avec le nom de la localité d'où ils sont originaires.

Mérope reparut deux fois en janvier 1729. A la fin de ce

---

(1) Ce scénario se trouve à la fin du volume des *Relations véritables* de 1728, lequel contient encore le libretto de l'oratorio : *Il Pentimento d'Acabbo,* dont il a été question plus haut. Il importe de dire, quant à ce dernier ouvrage, que la musique en a été faite par Carlo Arrigoni, « accademico filarmonico, » sur des paroles du P. Giovanni-Crisostomo Arrigoni. La pièce, privée de chœurs, ne roule que sur cinq personnages, qui sont : Accaba, roi d'Israël ; Isabelle, reine ; Abdia, gouverneur ; Élie, prophète, et Nabot. Le libretto est superbe ; il comporte 24 pages in-4°, et a vu le jour chez Fricx, à Bruxelles.

mois, on eut *Farnace* « dont la musique, qui est de la composition du s[r] Antonio Cortona [auteur de l'*Amor Indovino*], reçut un applaudissement général, ainsi que les intermèdes nommés *Trufaldina.* » L'opéra de *Farnace* défraya sans doute tout le mois de février. Toujours est-il, qu'après deux représentations, dont le titre n'est pas indiqué, il revint à la rampe le 24 dudit mois.

Une convention avait été signée, le 8 avril 1729, dans les termes qui suivent:

Nous soubsignés, certifions d'estre convenu de nous comme nous convenons par cette pour le louage du Grand Théâtre pour un nouveau terme à commencer à Pasques prochaines et à finir au grand carneval prochain 1730, au mesme prix de six cent pistoles pour ledit terme et à tous les autres mesmes termes, clauses et conditions, tant pour en faire les payements aux ordres du sieur Meeus, que autres compris dans ledit contrat notarial du terme fini au carnaval passé, les quelles nous acceptons dans toute leur étendue, promettant de tenir le présent acte comme fait par notaire, sous obligation de nos personnes et biens et de promesse ultérieure du s[r] Landi de fournir et livrer par forme de présent au s[r] Meeus, pendant ce mois d'avril, une pièce de bon vin de Bourgogne et une pièce de bon vin de Champagne, en recognoissance du renouvellement dudit contrat. En foy de quoy, avons signé double de cette, en présence des témoins.

Bruxelles, ce 8 avril 1729.

Des Granges, L. De Noël, Jean-Baptiste Meeus.

La troupe de Brillandi ne tarda pas à être appelée à Paris. « Des chanteurs italiens, dirigés par Lucio Papirio, dit Castil-Blaze (1), donnaient des représentations à Bruxelles en 1729, époque où le prince de Carignan avait la haute inspection de l'Académie royale de musique. Sur l'invita-

(1) *Théâtre Italien*, pp. 128 et 129. Castil-Blaze fait ici une erreur singulière. Il prend le titre d'un opéra, *Lucio Papirio*, pour un impresario.

tion de ce prince, ils arrivèrent à Paris, et débutèrent à l'opéra, le 7 juin 1729, par *Serpilla e Bajocco, ovvero il Marito giocatore e la Moglie bacchetona*. Le 17, ils représentèrent *Don Micco e Lesbina*, intermèdes en trois actes, à deux acteurs principaux. Cette nouveauté, favorablement accueillie, n'eut aucun résultat pour le progrès de l'art. Chacun de ces opéras bouffons parut quatre fois de suite. Ristorini (Antonio-Maria), Mlle Ungarelli (Rosa), du théâtre de Darmstadt, figuraient en première ligne dans l'une et l'autre pièce, dont les entr'actes et le dénouement étaient ornés de danses exécutées par Laval, Malter, Dumoulin, Mlles Sallé, de Camargo, Mariette. On joignit à *Serpilla* des chœurs italiens tirés des opéras de Campra, de Batistin; Dumas et Mlle Roze, acteurs français, y chantaient les solos. Des sonates, des concertos mêlés à ces divertissements firent briller Guignon, fameux violoniste de ce temps, et le dernier qui se soit paré du vain titre de *roi des violons*. L'exécution vive et précise des Italiens fut généralement admirée, dit le *Mercure de France* (1). » On peut se faire une idée, d'après cela, de ce que furent les représentations de Bruxelles.

Pendant ce temps, on donna au Grand Théâtre de cette ville des comédies et des tragédies, au nombre desquelles nous citerons le *Comte d'Essex* et *Héraclius*. On ne tarda pourtant point à reprendre les représentations italiennes. La même troupe revint-elle au mois d'août? Cela est fort douteux, puisque déjà, le 26 de ce mois, l'opéra de *Témistocle* s'annonçait comme devant être donné « par de nouveaux acteurs arrivez depuis peu d'Italie. » *Témistocle*, exhibé le 28 pour l'anniversaire de naissance de l'impératrice régnante, fut redonné huit fois du commencement de septembre au commencement d'octobre.

D'après le libretto de *Témistocle*, conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, le directeur de la troupe était

---

(1) De juin 1729.

encore Gio-Sébastiano Brillandi, signataire de la dédicace d'usage. Les interprètes de *Témistocle* étaient les suivants : Artaserse, — Luigi Antinori, de Boulogne; Palmide, — Anna Dotti, de la même ville; Témistocle, — Alessandro Véroni, de la même ville; Éracléa, — Giustina Éberard, de Venise; Cléarco, — Margherita Staggi, de Rome; Cambise, — Giuseppe Rossi, de Mantoue. Le libretto, dont la traduction française est en regard, a pour titre: *Témistocle, dramma per musica, da rappresentarsi nel gran teatro di Brusselle, il di* 28 *d'agosto* 1729, *per solennizar la nascita dell' imperatrice regnante, per comando di S. A. S. Maria-Elisabetta-Lucia, arciduchessa d'Austria, governatrice de' Paesi-Bassi Austriaci.* — In Brusselle, con privilegio cesareo. In-4°, de 72 pages. Il reparut encore en novembre, après les tragédies françaises d'*Électre,* de *Phèdre* et d'*Hyppolite. Alexandre Sévère* (de Lotti?) eut la vogue de *Témistocle*, et fut représenté quatre fois en novembre. *Armide* y succéda, à la fête de sainte Lucie, le 13 décembre, ainsi qu'à la fête de sainte Gudule, dimanche 8 janvier 1730, puis le dimanche le 15 janvier. Après une reprise d'*Alexandre Sévère*, le mois de février s'ouvrit par *Attale*, qui parut quatre fois, la dernière, en guise de clôture sans doute, le mardi le 21 février.

La tragédie, variée de temps en temps par la comédie, fait exclusivement les frais des représentations du reste de l'année 1730, à partir du 20 juillet. Elle domine en 1731, 1732, 1733, et jusqu'en octobre 1734. Après cet interrègne de l'opéra, des velléités de résurrection se font jour, car, le 10 du mois d'octobre susdit, une compagnie bourgoise y représente, vraisemblablement en flamand, l'opéra: *Lucius Papirius*, déjà interprété par les Italiens. Vers le milieu de novembre, la même association donne l'opéra de *Cadmus et Hermione*. Les deux représentations sont honorées de la présence de S. A.; puis, le Grand Théâtre retombe en pleine tragédie et comédie, de 1735 à 1739. Exceptionnellement, l'opéra se détache de cette foule de pièces, pour disparaître de nouveau.

Voici le programme de la pièce que la société de rhétorique flamande, le *Lis*, donna le 23 janvier 1736, au Théâtre de la Monnaie : *Griseldis, italiaens opera, verciert met alle syne uyt-wercksels, verscheyde balletten, en volle choore van musieck, nieuwe compositie op de italiaensche manier door Carolus-Josephus Van Helmont, organist van de hooft-kercke van den H.Michaël ende Gudula, in het nederduyts over-gestelt ende gerymt door Joannes-Franciscus Cammaert, sal verthoont worden door de Rym-Konst-voedende minnaers van de Lelie-Bloem, op-gedragen aen den hoogh-geboren heere hunnen hooft-man Louis-Ferdinand-Joseph de Claris, marquis van Laverne, etc., hoogh-baillu der stede ende landen van Dendermonde.* C'est une imitation de la pièce italienne de *Griselide,* mise en vers flamands par Jean-François Cammaert et enrichie de nouveaux chœurs par Charles-Joseph Van Helmont. Un ouvrage de plus à ajouter à la liste des productions de ce compositeur. En outre, on voit qu'avant d'obtenir le poste de maître de chapelle, il a dû passer par celui d'organiste (1).

En 1740, on peut lire cette annonce, ou plutôt cette réclame :

Les spectacles sont ouverts en cette ville depuis le 1[r] de ce mois [de septembre]. Le s[r] Ribou de Ricar, entrepreneur de la comédie et en même temps de l'opéra, donna hier l'opéra des *Fêtes de Thalie*, où il se trouva une assemblée nombreuse.

En 1746, le maréchal de Saxe vint, comme on sait, guerroyer en Belgique. Une troupe d'opéra-comique l'accompagnait partout et servait ses desseins politiques en même temps que ses opérations militaires. « C'était au spectacle, dit Marmontel, dans ses *Mémoires,* qu'il donnait l'ordre des batailles, et, ces jours-là, entre des pièces,

---

(1) Voy. les renseignements qui ont été donnés sur Charles-Joseph Van Helmont, au t. 1[er] de cet ouvrage.



MARQUE THÉATRALE

DU

MARÉCHAL DE SAXE

À

BRUXELLES

1748.

la principale actrice annonçait ainsi : Messieurs, demain relâche au Théâtre, à cause de la bataille que donnera monsieur le Maréchal. » Là-dessus un couplet de circonstance venait porter au comble l'enthousiasme de l'armée, et l'impromptu qui fut chanté la veille de la bataille de Rocour, eut surtout l'effet d'une amorce communiquée aux poudres.

La troupe lyrique du maréchal de Saxe passait l'hiver à Bruxelles, et, à la conclusion de la paix, c'est-à-dire en 1748, elle s'y fixa définitivement avec la cour de l'illustre conquérant. Parmi les pièces qu'elle donna sous la direction de Favart, et avec le concours de Melle de Chantilly, dite Mme Favart, il convient de mentionner spécialement celle qui a pour titre : *Cythère assiégée, opéra-comique en un acte, représenté pour la première fois le 7 juillet 1748, par les comédiens de S. A. S. monseigneur le comte de Saxe, maréchal général des camps et armées du Roy, et commandant général des Pays-Bas.* — Militat omnis amans, et habet sua castra Cupido. — Le prix est de trois livres avec tous les airs gravés. — M. D. CC. XLVIII, in 8°, de 48 pages, plus 30 pages pour la musique.

Ce que ce libretto offre d'intéressant, c'est qu'il porte la vignette théâtrale du maréchal de Saxe, vignette dessinée par Boucher et gravée par Chedel, et que nous avons fait reproduire en regard. De plus, l'opuscule est extrêmement rare, et on n'en connaît que deux exemplaires : celui que découvrit M. Poulet-Malassis (1), et celui que

(1) M. Poulet-Malassis, l'auteur anonyme de la curieuse et charmante brochure : *Manuscrit trouvé à la Bastille concernant les lettres de cachet lancées contre Melle de Chantilly et M. Favart par le Maréchal de Saxe.* — Bruxelles, 1868, de xi et 63 pages in-12, avec fac-similé de la vignette susdite. La publication n'ayant été tirée qu'à 70 exemplaires pour être distribués à des amis, nous n'avons point hésité à reproduire ici cette même marque, dont le cuivre nous a été obligeamment communiqué par M. Poulet-Malassis, comme l'un des plus gracieux souvenirs qui nous soient restés de l'ancien opéra bruxellois.

cite le catalogue de Soleinne. Au verso du titre, on voit les noms des acteurs, ainsi désignés: Brontés, chef des Scites, le sieur Parent; Olgar, prince Scite, le sieur Durancy; Barbarin, aide-de-camp d'Olgar, le sieur Dreuillon; nymphes: Daphné, Melle Durancy; Cloé, Melle Beauménard; Carite, Melle Chantilli; Mirto, Melle Jacmont; Doris, Melle Danetaire.

Puis, vient une note ainsi conçue : « Cette pièce fut d'abord faite en prose et couplets par Mr Favart, en société avec Mr Fagan, et représentée à Paris, à l'ouverture de la foire st Laurent, 1748, et depuis entièrement refondue et mise tout en chants par Mr Favart, pour la troupe des comédiens de Bruxelles. » D'après Léris (1), *Cythère assiégée* fut donnée en ce dernier état à la foire de saint-Laurent, en 1754. Elle figure aussi sous sa dernière forme dans le *Théâtre de Favart* (2). Enfin, on connaît un exemplaire de 1753, avec les armes du duc de Lorraine. Les deux autres pièces, munies de la marque du maréchal de Saxe, sont: les *Nymphes de Diane* et *Acajou*, opéras-comiques de Favart, représentés en 1748 (3).

Par une suite de circonstances qu'il est inutile de rappeler ici (4), le vent de la fortune changea pour Favart,

---

(1) *Dictionnaire portatif des Théâtres.* Paris, 1763, in-8°, p. 132.

(2) Où se trouvent les portraits de Favart et de Melle de Chantilly.

(3) Ces trois curiorités bibliographiques sont décrites ainsi, sous la rubrique: *Théâtres de Société,* dans le catalogue de Soleinne, t. III, p. 3519:

« Théâtre du maréchal de Saxe à Bruxelles, en 1748, 2 vol. in-8°, pap. de Holl., vign. d'apr. Cochin, et mus., mar. r. et vert fil. et dent., tr. d. Armes du comte de Saxe. — *Cithère assiégée*, op. com. (par Favart et Fagnan.) S. n., 1748. — *Les nymphes de Diane*, op. com., du sr Favart. S n., 1748. — *Acajou*, op. com. 3. en vaud., par le même. S. n., 1748. » L'exemplaire de *Cythère assiégée*, exhumé par M. Poulet-Malassis, fait actuellement partie de notre collection. Nous possédons encore un livret, sans date ni vignette de *Ragonde*, op. com. en 3 actes, représenté pour la première fois à Bruxelles, par la troupe du maréchal de Saxe, le 10 mars 1748. C'est sans doute une réimpression.

(4) Tous les mémoires et écrits spéciaux du temps en parlent longuement.

et la protection du maréchal de Saxe lui fut impitoyablement retirée. « Le loyer du Grand Théâtre de Bruxelles, que le maréchal avoit fait occuper par sa troupe, lisons-nous dans la notice qui précède les *Mémoires* de Favart, avoit été fixé par lui-même à la somme de 150 ducats par an. Favart avoit exactement acquitté cette somme, tant que dura l'occupation du Brabant par l'armée française; mais à l'époque de la remise des pays conquis aux troupes et aux magistrats de la reine (?) Marie-Thérèse, les demoiselles Myesses [Meeus], propriétaires de la salle, sans avoir fait signifier aucune demande à M. Favart, obtinrent de leurs tribunaux un décret de prise de corps contre lui, et une saisie des effets de son magasin pour une somme équivalente à 26,000 francs, à laquelle il leur avoit plu de fixer les loyers de leur théâtre. M. Favart n'a que le temps de fuir, et, moins sensible à la perte de tous ses effets qu'aux intérêts de ses acteurs, laissa à son régisseur l'ordre écrit de les payer tous jusqu'au dernier sou.

« Ruiné par ce coup imprévu, il vint à Paris invoquer les témoignages et la portection du maréchal contre l'injustice qu'il éprouvoit; et bientôt, muni d'un certificat de ce général, d'une consultation d'avocats, et d'un sauf-conduit de M. de Séchelles, intendant de l'armée française dans les Pays Bas, il retourna pour essayer de recouvrer son magasin. Après des démarches inutiles, il se vit forcé de renoncer à ses effets, et obtint, pour toute consolation, la vaine assurance de la protection de M. de Séchelles contre le dessein que les propriétaires pourroient former de le poursuivre à Paris; il revint donc en France, après avoir achevé de se dépouiller pour acquitter toutes les dettes de la direction. »

Les demoiselles Meeus eurent même le crédit d'obtenir la permission de faire exécuter en France le décret de prise de corps rendu à Bruxelles contre l'infortuné Favart. La suite de l'aventure ne nous concerne guère, et nous

avons hâte d'arriver à l'époque d'évacuation des troupes françaises. De grandes fêtes eurent lieu à la réception de Charles de Lorraine à Bruxelles. Voici, entre autres, ce que mentionne la *Gazette de Bruxelles*, au n° 5 du mardi 29 avril 1749 :

Dimanche (27 avril), S. A. R. assista à la grande messe chantée en actions de grâces de son heureux retour, à l'église de Coudenberg, célébrée pontificalement par M. l'abbé Nicolas Cloquet; après laquelle S. A. R. assista à un conseil de cabinet. Le soir, elle se rendit au théâtre où on représentoit le *Retour de la paix*. Le concours de monde y étoit si grand, qu'on ne pouvoit plus y trouver place. Les poissonniers ont fait, le même soir, tirer un très-beau feu d'artifice, dans la place de la poissonnerie, où on avoit construit une piramide transparente, aussi ingénieuse qu'artistement inventée, avec des chronogrammes et des inscriptions.

Le divertissement rappelé ici a pour titre exact : *Le Retour de la paix dans les Pays-Bas. Ballet héroïque, dédié à Son Altesse Royale, Monseigneur le duc Charles-Alexandre de Lorraine, généralissime des armées de leurs Majestés Impériales, et gouverneur capitaine général des Pays-Bas, etc., mis en musique par le s*[r] *Le Clair, directeur de la Comédie de Bruxelles, représenté pour la première fois sur le Grand Théâtre de la dite ville le* 2 [1] *avril* 1749, *en présence de Sa dite Altesse Royale. Les paroles sont du sieur Bruseau de la Roche :*

HeUreUse paIX qUI VoUs raMeIne,
AUgUste CharLes De LorraIne (1).

La dédicace porte les vers suivants qui nous dispensent

(1) A Bruxelles, chez J.-J. Boucherie, imprimeur-libraire, rue de l'Empereur, in-4° de 16 pp. Une deuxième pièce de ce genre, le *Retour désiré*, fut exhibée, à l'occasion de l'inauguration du prince de Lorraine. L'analyse des paroles et de la musique se trouve au t. I[r] de ces recherches, sous la rubrique, *Charles-Joseph Van Helmont.*

de reproduire ceux de la pièce même, qui ne sont qu'un tissu de lieux communs, à peine voilés par l'allégorie de la Meuse et de l'Escaut ainsique des bergers qui s'ébattent à leurs abords :

A Son Altesse Royale Monseigneur,

Pour ce nouveau ballet, Apollon et les muses,
Prirent soin d'animer mes timides esprits;
Mais la crainte aujourd'hui par qui je suis surpris,
Me fait en vous l'offrant, présenter mes excuses,
Puisqu'il se pouroit bien que, malgré mes efforts,
Je n'eusse pu former que de foibles accords.
Ainsi, daignez, grand prince, en bonté sans égale,
L'accepter tel qu'il est, dans le nouveau début
D'un comique troupeau qui n'a point d'autre but,
Que celui d'amuser Votre Altesse Royale,
De qui, depuis longtems, j'attendois le retour,
Pour le lui consacrer en le mettant au jour.

Je suis avec un très-profond respect, monseigneur,
De votre Altesse royale,
Le très-humble, très-obéissant et très-soumis serviteur,
Le Clair, directeur de la comédie.

Les exécutants sont ainsi désignés: La Paix, Melle Roland; l'Escaut, M. de Villeneuve; le Meuse, Melle Bocard Le Clair; une bergère chantante, Melle Villeneuve; un berger chantant, M. Le Moyne; un berger dansant, M. Le Clair le jeune; une bergère dansante, Melle Bocard Le Clair la jeune; chœur des Arts chantants et dansants; chœur de bergers et bergères chantants et dansants.

A l'égard de l'auteur de la musique, il y a lieu de croire qu'il n'est autre que Jean-Marie Leclair, surnommé l'aîné, et violoniste célèbre, dont le père, Antoine Leclair, fut musicien de Louis XIV. Également attaché à la musique du roi, depuis 1731, et en même temps artiste de l'orchestre de l'opéra, il abandonna ces deux positions pour se vouer à l'enseignement et à la composition de morceaux

pour son instrument, qu'il faisait graver par sa femme, et dont la vente lui procura d'assez jolis bénéfices. Il est auteur de *Glaucus et Scylla*, opéra représenté le 4 octobre 1747.

Comme depuis cette époque jusqu'à la mort de l'artiste, arrivée en 1764, il existe une lacune dans la biographie de Jean-Marie Leclair, nous croyons pouvoir en imputer la cause à sa présence à Bruxelles, où il aura été mandé, selon toute apparence, pour recueillir la succession de Favart, en qualité de directeur de l'opéra. Faute de documents explicites, nous en sommes réduits à faire cette conjoncture, peut-être un peu hasardée. Ajoutons que Leclair dirigea, en 1750, le Théâtre de Gand, en compagnie de Langlois.

L'intéret se réveille, au commencement du mois d'août 1749, par l'arrivée d'une troupe italienne destinée pour Londres. La *Gazette de Bruxelles* l'annonce en ces termes :

Le 5 août. — Le sieur Grosa, entreprenneur de l'opéra comique italien donnera aujourdhui la première représentation, où le sieur Lasky jouera le rôle de bouffon. Cette troupe est aussi parfaite que nombreuse, tant pour les voix que pour les instruments, dont l'orchestre est des plus accomplis. Le sieur Grosa ne donnera des représentations que pendant deux mois de suite, étant obligé de retourner pour le mois de novembre à Londres, où il fait les délices du Théâtre, et où il y eut un concours extraordinaire de monde.

Le 8. — S. A. R. se rendit au Grand Théâtre où elle vit la première représentation de l'opéra-comique italien. Il y eut un grand concours de monde, et les acteurs s'attirèrent l'approbation de tous les spectateurs par la beauté des airs nouveaux.

Deux représentations « de l'opéra-comique italien » non désignées, ont lieu au commencement et vers le milieu du mois de septembre. L'affluence y fut grande. Quelques jours après :

Le 23 septembre. — S. A. R. se rendit le soir au théâtre, où elle vit la représentation d'*Oratio*, opéra-comique italien, dont les airs sont aussi charmants que la pièce est divertissante. Il y eut un concours extraordinaire de monde.

Les Italiens cloturèrent dans la première quinzaine d'octobre, et, à cette soirée comme aux précédentes, la foule se pressa pour les entendre. Le Théâtre de la Monnaie et celui du Coffy ne vécurent plus, l'année suivante, que de comédies empruntées pour la plupart au répertoire français. Après, la première scène lyrique de Bruxelles eut encore de brillantes périodes à parcourir; mais tout cela appartient à une époque trop rapprochée de nous et conséquemment trop connue, pourque nous nous en occupions en détail (1). Nous préférons clore ici nos recherches, en nous contentant d'avoir mis en lumière un passé assez glorieux pour ne point rester enfoui dans l'oubli.

Nous ne pouvons pourtant résister au désir de donner, par exception, quelques renseignements inédits sur un artiste qui, par son talent, son activité et son énergie, sut porter le Théâtre de la Monnaie à un haut degré de prospérité, et former, dans la carrière musicale, des élèves qui ont fait honneur au pays. Nous avons nommé Ignace Vitzthumb, et non Witzthumb, comme l'écrit par erreur M. Fétis (2). De la Place, un littérateur fort estimé,

---

(1) Nous avons recueilli sur les faits théâtraux de Bruxelles, pendant la deuxième partie du XVIIIe siècle de nombreux document imprimés et manuscrits dont nous nous déciderons peut-être un jour à faire usage. Libretti, brochures, programmes, statistiques, discours, procès, almanachs, gazettes, etc., toutes ces sources d'informations combinées avec les renseignements fournis par les Archives, formeront un ensemble de matériaux destinés à retracer cette époque de l'histoire du Théâtre de Bruxelles.

(2) M. Fétis a souvent recours aux signatures des artistes pour fixer l'orthographe de leur nom. S'il s'était donné la peine de consulter celle de l'artiste en question, il ne lui aurait pas assigné un préfixe inusité. En outre, M. Fétis s'est servi fort maladroitement des renseigements

dit de Vitzthumb, dans une lettre adressée à Favart le 20 février 1776, que « ses talents distingués sont aussi connus qu'ils sont dignes de l'être (1) », et Dancourt, acteur et auteur, écrit de Vienne au même Favart, relativement à Vitzthumb, sous la date du 5 juillet 1763: « Si, dans la capitale (Paris), vous ne trouvez point de musicien qui veuille se charger de cette besogne (la mise en musique de certaines pièces de Dancourt destinées dabord au chevalier Gluck), le maître de chapelle de Monseigneur le prince Charles à Bruxelles pourroit bien la faire. Il se nomme M. Wikstum (Vitzthumb). On en dit un bien infini dans ce pays; il a paru désirer que je lui envoyasse quelques-unes de mes productions, et si mes pièces sont lues, reçues, corrigées de votre main, et approuvées à la police, je vous prierois, sauf meilleur avis, de lui en envoyer copie étant plus à portée (2). »

A cette époque, Vitzthumb ne remplissait point encore l'emploi que Dancourt lui assigne. Peut-être était-il alors maître de musique d'un prince que Dancourt confond probablement avec le duc de Lorraine. Ce fut seulement le 27 décembre 1786 qu'il succéda, comme directeur de la chapelle musicale de Bruxelles, à H.-J. Croes, décédé le 16 août 1786, et qui avait rempli ces fonctions sans interruption depuis le 13 août 1755. Chef d'orchestre de la Monnaie, il avait donné des preuves suffisantes de ses capacités musicales, pour se dispenser d'en faire l'étalage dans une requête. Aussi, la demande qu'il adressa en haut lieu pour l'obtention de l'importante maîtrise, fut-elle simple et concise :.

---

fournis sur Vitzthumb par Gaussoin, dans la *Belgique musicale*, par Popeliers, dans les *Sociétés de Rhétorique belges*, et par M. Delhasse, dans le *Guide musical*.

(1) *Mémoires de Favart*, t. III, p. 68.

(2) *Id.*, t. III, p. 279. Dancourt a fait jouer, postérieurement à 1763, deux comédies à ariettes, dont le musicien n'est point cité.

A Leurs Altesses Royales. Ignace Vitzthumb croïant avoir les qualités requises pour occuper la place de maître de musique de la chapelle royale, vacante par la mort du s[r] Croes, supplie très-humblement Vos Altesses Royales de daigner lui conférer ladite place, et d'agréer qu'il continue à desservir celle qu'il occupe aux spectacles de cette ville. — Bruxelles, le 22 août 1786.

Pourtant, les concurrents ne manquaient pas. C'étaient, entre autres: 1° Jean-Joseph Pauwels, de Bruxelles, attaché à la chapelle royale et père de l'auteur de *Léontine et Fonrose,* Jean-Engelbert Pauwels, élève de Vitzthumb; 2° Nicolas Mestrino, de Milan, d'abord premier violon du prince règnant d'Esterhasy, ensuite attaché, en la même qualité, au service du comte Ladislas d'Erdödy (1); 3° Philippe-Jean Doudelet, depuis vingt-huit ans musicien de la cour, dont dix comme enfant de chœur et dix-huit comme violoncelle (2); 4° Paul Wechtler, première taille de la chapelle royale; 5° Eugène Godecharle, de Bruxelles, musicien de la même chapelle, depuis environ dix ans, maître de musique de l'église de Saint-Géry, et qui eut l'occasion, dit-il dans sa requête, de faire connaître son talent pour la composition de la musique d'église. « Il ose, poursuit-il, invocquer sur ce point le suffrage du publique *(sic)*; ces œuvres diverses en musique gravé *(sic)* à Paris et en cette ville (3), sont aussi un témoignage que le suppliant ose invocquer avec franchise..; » 6° Adrien-Joseph Van Helmont, de Bruxelles, âgé de 39 ans, compositeur de musique, depuis dix ans maître de musique de l'église collégiale et paroissiale des saints Michel et Gudule, attaché par patentes du 29 novembre 1777, comme taille chantante, à la chapelle royale de la cour, où on a

(1) Il dit, dans sa requête, avoir l'âge de 38 ans.

(2) Voir ci après.

(3) Ces œuvres existent-elles encore? Où est-il permis de les examiner? La dispersion de nos vieilles partitions est un fait des plus déplorables et ne sera pas facilement réparée.

exécuté, depuis plusieurs années, une messe de la composition du remontrant (1).

Voici l'acte de nomination de Vitzthumb, tel qu'il se trouve en minute aux Archives générales du Royaume à Bruxelles :

Leurs Altesses Roïales, pour le bon rapport qui leur a été fait de Ignace Vitzthumb et de sa capacité et expérience, l'ont pour et au nom de Sa Majesté, par avis du conseil des domaines et finances de Sadite Majesté, dénommé, comme elles le dénomment par cette, aux fonctions de directeur de la musique de la chapelle roïale, lui attribuant à cet égard huit florins douze sols six deniers par grande messe, quatre florins six sols trois deniers par salut, et les services extraordinaires de vigiles ou autres quelconques sans rétribution particulière; deux cent cinquante florins par an pour la personne qui copie les musiques, qui les distribue et qui fait les messages aux chapelles, concerts, fêtes et bals; cent cinquante florins par an pour l'instruction des enfans de chœur, qu'il devra procurer toujours bons pour chanter les dessus ou la haute contre; et au surplus aux prérogatives, franchises, profits et émolumens accoutumés; à condition qu'il sera obligé de composer lui-même ou du moins de procurer les pièces de musique qui peuvent manquer pour le service de la chapelle roïale; qu'il sera formé par lui, à l'intervention d'une personne à dénommer, une liste exacte de toutes les musiques existentes, de quelle liste un double sera conservé à la chapelle roïale et l'autre double remis aux Archives du gouvernement (2); que lorsqu'il aura composé ou procuré quelque nouvelle pièce,

(1) Il est dit, dans un certificat délivré par le secrétaire du chapitre de Sainte-Gudule, que, dès sa plus tendre jeunesse, Adrien-Joseph Van Helmont avait fréquenté le jubé, et que le chapitre, lors de le renonciation de son père aux fonctions de maître de musique de ladite église, renonciation qui eut lieu le 5 décembre 1777, s'empressa de lui conférer les mêmes fonctions.

(2) Cette précaution n'a point empêché les pertes que nous déplorons plus haut.

elle sera de suite ajoutée à la susdite liste qui reposera à la chapelle, et qu'à l'expiration de l'année, on complètera, d'après ce double reposant à la chapelle, celui qui sera déposé dans les Archives du gouvernement; à condition en outre que toutes les musiques à composer par lui pour la chapelle roïale et les copies ou les originaux qu'il procurera d'ailleurs, appartiendront en propriété à la même chapelle; finalement, à condition qu'il devra toujours se trouver exactement à tous les services, sauf les seuls cas d'absence légitime, de maladie ou de permission obtenue de la cour, auxquels cas seulement et en aucun autre il pourra substituer quelqu'un à sa place, lequel devra néanmoins toujours en informer le cérémoniaire, et bien entendu du reste que l'on ne s'engage point à continuer à Ignace Vitzthumb en tout ou en partie les traitement et émolumens de directeur de musique, LL. AA. RR. se réservant expressément de faire cesser ces fonctions, traitement et émolumens toutes et quantes fois elles jugeront à propos d'en ordonner la suppression ou la modification, ledit Ignace Vitzthumb ne pouvant ni dans l'un ni dans l'autre cas prétendre d'en être indemnisé en aucune manière; ordonnant Leurs Altesses Roïales à tous ceux qu'il appartiendra d'assenter le même Ignace Vitzthumb sur les livres de ladite chapelle roïale, en vertu de cette, et de le reconnoître en sa dite qualité de directeur de la musique de la même chapelle.

Fait à Bruxelles, le vingt-sept décembre 1786.

Six ans après, à savoir le 14 mars 1791, Vitzthumb ayant été inopinément suspendu de son emploi, et se trouvant par là dénué de toute ressource, adressa, le 23 avril suivant, la déclaration ci-contre au conseiller des finances, De Limpens:

Ignace de Vitzthumb prend la respectueuse liberté d'exposer et de soumettre à la connaissance de monsieur le conseiller de Limpens, chargé des affaires concernant la chapelle royale, qu'aïant été suspendu de la place de maître de musique de ladite chapelle le 14 mars 1791, et le terme de cette

suspension étant indéterminé, sans fortune ni d'autre ressource de subsistance que ses faibles talens, il se trouve forcé par la nécessité et malgré lui de chercher du pain chés l'étranger. En conséquence il se transporte à Amsterdam, en qualité de maître de musique et régisseur de l'opéra du théâtre du collége dramatique et lyrique, pour y exercer sa profession jusques au tems qu'il plaîra au gouvernement de disposer autrement en faveur de l'exposant. — Bruxelles, le 23 avril 1791.

La suspension fut bientôt suivie d'une révocation. A quoi faut-il imputer cette disgrâce? Le décret de nomination du remplaçant de Vitzthumb (1), renferme quelques lignes qui nous donnent la clef de l'énigme :

Le conseil croit devoir regarder la place de directeur de musique de la chapelle de la cour comme absolument vacante, tant pour la publicité reconnue de la mauvaise conduite de Vitzthumb père, que par le parti qu'il a pris de s'engager à la direction d'un orchestre de comédie en Hollande.

(1) Philippe-Jean Dodelet, nommé maître de la chapelle royale le 30 juillet 1791, avec une retenue provisionnelle sur son traitement de 280 florins, au profit du musicien Étienne-Joseph Loeillet, sa vie durant. Joseph Loeillet était attaché à la dite chapelle, en qualité d'organiste et de premier violon depuis 1737; donc il avait 54 années de service. Il avait sollicité la place de maître de musique de la chapelle, « étant, dit-il dans sa requête, compositeur, jouant du violoncelle, et touchant des orgues et du clavecin. »

Quant à Philippe Dodelet, sa supplique porte que, depuis plus de 24 ans, il a toujours rempli avec zèle ses devoirs de musicien de la chapelle royale de la cour, et que même, pendant l'insurrection, sa conduite n'a jamais été équivoque; il ajoute que, par dépêche du comité des domaines et finances du 15 mars dernier, il a été nommé directeur provisionnel de la musique de la chapelle royale, lors de la suspension de Vitzthumb; il supplie leurs altesses roïales de le confirmer dans cette direction, espérant d'avoir les talents requis pour l'exercer avec succès, étant depuis plusieurs années directeur des concerts nobles et bourgeois et de différentes musiques d'églises, ayant même dirigé plusieurs fois l'orchestre du spectacle de Bruxelles pendant les absences du directeur.

S'agit-il ici de mauvaises mœurs ou de patriotisme suspect? Il y a lieu de pencher pour la deuxième supposition, le terme de « conduite » étant encore employé pour caractériser l'attachement des musiciens Dodelet et Loeillet à la maison d'Autriche :

Le conseil ayant pris des renseignements sur leur conduite pendant les troubles, est-il encore dit dans le document précité, il résulte de la note du conseiller commis aux causes fiscales, que, pendant la révolution, il a vu fréquemment le musicien Dodelet, qu'il l'a trouvé attaché à son souverain, qu'il s'élevoit contre ce qui se faisoit pendant les troubles, qu'il n'a jamais porté d'uniforme ni autre marque distinctive quelconque, à l'exception de la cocarde que tout le monde avoit été obligé de prendre, et qu'en un mot toute sa conduite l'a rendu infiniment recommandable. Quant au musicien Loeillet, le substitut Cuylen expose dans son avis, que, pendant les troubles, il a demeuré ici, qu'il s'est toujours bien comporté et ne s'est mêlé de rien.

Vitzthumb a été directeur du Théâtre de Gand, avec Meeus, Debatty et Lambert, pendant la saison 1780—1781 (1). Outre une foule d'ariettes composées pour des almanachs et des recueils périodiques, outre des réductions en trios et en quintettes des principaux opéras en vogue, réductions gravées chez Van Ypen à Bruxelles (2), le maître a écrit divers opéras, dont deux sont consignés, comme suit, dans le catalogue de Soleinne : « *Cé-*

---

(1) *Revue historique, chronologique, etc., du Théâtre de Gand,* p. 19.

(2) Une de ces ariettes, qui paraît avoir eu de la vogue, est citée dans le *Catalogue de musique de Van Ypen à Bruxelles* (1776). Quant aux recueils de motifs d'opéra arrangés pour deux violons et basse continue, le premier volume, daté de 1774, contenait trente-six morceaux. Nous possédons le quinzième. Voir, à ce sujet, nos recherches sur les journaux et les recueils périodiques de musique en Belgique. Un *Premier recueil de* XII *airs pour deux clarinettes, deux cors et basson*, de Vitzthumb, se trouve mentionné dans le susdit catalogue.

phalide, ou les autres Mariages samnites, opéra-comique en trois parties (par le prince de Ligne), musique de Mr Witzthumb et Cifoletti. — (Bruxelles), J.-L. Boubers, 1777. — *La Foire de village*, comédie-parodie en deux parties, avec la musique des vaudevilles, qui est de M. Witzthumb. — (Bruxelles), veuve Pion, 1786, fig. (1). » Les partitions sont restées en manuscrit.

Un très-beau portrait en buste de Vitzthumb a été gravé à Bruxelles, par Antoine Cardon. Il forme un médaillon, autour duquel on lit : I. VITZTHUMB, DIRECTEUR DE L'ORCHESTRE DE BRUXELLES. Les traits du musicien, dit M. Delhasse, respirent à la fois la finesse, la bonhomie et une certaine fermeté de caractère (2). Au-dessous, se trouvent les attributs de la musique : une lyre surmontée d'un soleil, un hautbois qu'enlace une couronne de laurier, des partitions reliées, un écritoire avec des feuilles de musique déployées. Plus bas, sur une tablette, se détachent ces vers :

Le calme des vertus et le feu du génie
Sont unis dans ces traits par le burin tracés;
Ses talents et son nom seront par Polymnie
Au temple de mémoire avec honneur placés.

Pareil éloge en dit plus qu'une grosse notice. Dans le coin droit de l'encadrement inférieur, apparaît la signature du graveur : « A. Cardon delint et sculpt; » suivie de son adresse : « Se vend à Bruxelles chez le graveur, rue du Persil, près de la place S. Michel. » Le portrait étant rare, nous l'avons fait photolithographier ci-contre.

(Pour être continué.)

EDMOND VANDERSTRAETEN.

---

(1) Tome II, n° 2898.
(2) *Le Guide musical*, n° 33 du 11 octobre 1855



Se vend à Bruxelles chez le graveur, rue du Persil, pres de la Place S. Michel.

Photolithographie procedés Asser et Toovey

DE QUELQUES

TOMBEAUX DE LA FLANDRE

ET SPÉCIALEMENT

D'UN TOMBEAU AVEC PEINTURES MURALES,

DÉCOUVERT DANS L'ÉGLISE DE SAINT-ANDRÉ-LEZ-BRUGES, AU MOIS DE SEPTEMBRE 1870.

La trouvaille d'un tombeau avec décors à fresques, faite récemment dans l'église de S[t]-André lez-Bruges, a eu quelque retentissement dans la presse.

Qu'on ne s'étonne pas de voir le mouvement artistique se développer de nos jours d'une manière bien extraordinaire, surtout quand le public est appelé à contempler, dans beaucoup de nos villes, les riches peintures murales, qui, grâces au patronage du Gouvernement, se propagent comme par enchantement.

Nos pères ornaient leurs églises et leurs monuments civils de fresques et plus tard de peintures à l'encaustique; ils ornaient leurs tombeaux de peintures décoratives, représentant des sujets religieux, des armoiries; quelquefois même des portraits des personnages qui y gisaient.

La Société d'émulation s'est occupée dans ses Annales de semblables tombeaux, et c'est pour compléter ce qui en a été dit dans ce recueil, que nous voulons parler de celui de S[t]-André.

Obligés que nous sommes de traiter d'autres tombeaux, les uns plus anciens et les autres plus modernes que celui qui nous occupe, nous faisons une digression préalable, propre à pouvoir comparer les tombeaux d'époques différentes.

Ce n'est que vers le septième siècle que s'introduisit la coutume universelle d'ensevelir les chrétiens dans les églises (1). L'empereur Constantin, il est vrai, choisit, avec l'assentiment de l'Église, sa sépulture dans le vestibule de la basilique des SS. Apôtres à Constantinople (2). Les empereurs Théodore et Honorius suivirent cet exemple (3) et insensiblement d'autres personnages obtinrent cette faveur.

Les ruines des églises et des monastères démolis

---

(1) Pellicia, *De eccl. polit.* ii, p. 315.
(2) Euseb. *Vita Constantini*, lib. 4, p. 60.
(3) S. Chrysost. *in Epist. 2 ad Cor.*, homilia 26.

au commencement de ce siècle ont fourni des spécimens de tombeaux de différents âges. Dans l'enclos de l'ancien St-Bavon, à Gand, on conserve des tombeaux en forme d'auges, taillés dans la pierre; à St-Bertin près de St-Omer, on a trouvé quantité de tombeaux de forme et de matière différentes (1).

Dans la Rome chrétienne, les parois et les voûtes des cryptes et de plusieurs *cubicula* sont revêtues de stuc et ornées de peintures. Un tombeau servait souvent à la sépulture de plusieurs défunts, et une réunion de tombeaux, telle qu'on en a trouvés à St-Sauveur à Bruges (2), se nommait chez les Romains *Polyandrium*.

On le voit, nos ancêtres imitaient les anciens dans leurs sépultures.

A l'auge a succédé dans nos églises le caveau destiné soit à toute une famille, dont chaque membre avait son *loculus,* ou une sépulture à tombes superposées; ces dernières étaient très profondes et séparées dans leur profondeur par de petites voûtes, soit à un, soit à deux personnages, par exemple le mari et sa femme.

Les dalles tumulaires en cuivre émaillé, en

---

(1) Voir les *Mém. des antiq. de la Morinie,* — planches, — et le *Messager des sciences de Gand*, année 1845.

(2) *Annales de la société d'Émulation de Bruges,* p. 129, tome IV, 1re série.

marbre ou en pierre dure, recouvraient l'entrée de ces tombeaux.

La Flandre, pays plat sans carrières, s'est servi d'abord de pierres de schiste, appelées *veldsteen,* ensuite, vers le commencement du XIIIe siècle, de briques, cuites au feu dans des fours. Les sépultures trouvées dans nos églises sont, à peu d'exceptions près, construites avec cette sorte de briques. Lors du repavage de St-Sauveur à Bruges, en 1841, les tombes découvertes étaient toutes construites de cette matière. Le tombeau de l'église de Saint-André l'est également.

En commençant la reconstruction partielle de cette dernière, à la suite de l'incendie, causée par la foudre le 11 août 1869, ce tombeau fut découvert fortuitement : un des piliers de l'ancienne église, destiné à être enlevé, ayant brisé dans sa chute une voûte en maçonnerie, amena sa découverte : il se trouve devant le banc de communion de l'église, un peu vers le sud et à une profondeur d'un mètre et demi environ sous le dallage ; sa longueur est de 2,12 sur 0,67 de large et 0,85 centimètres de haut : jusqu'à cette hauteur, les murs sont ornés de peintures à la détrempe, dont quelques parties sont assez bien conservées ; du côté de la tête, c'est-à-dire vers l'occident, est représenté le Christ en croix ayant à ses côtés la Ste Vierge et St Jean ; vers l'orient se trouve la Ste Vierge assise, ayant l'enfant Jésus debout sur le genou gauche ; de chaque

CÔTÉ VERS L'ORIENT.

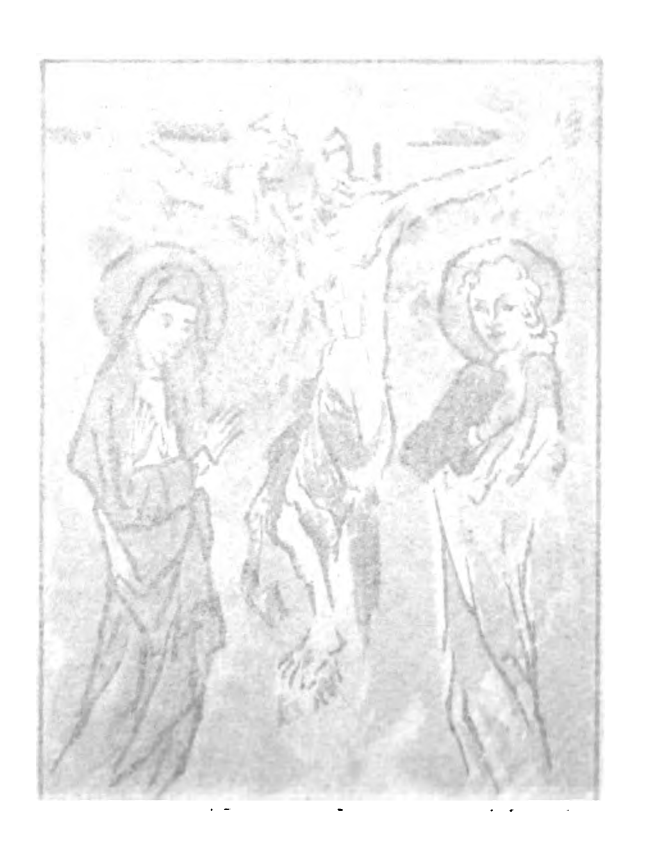


CÔTÉ VERS L'OCCIDENT.

0.67







CÔTÉ VERS LE SUD.



FRESQUES D'UN TOMBEAU TROUVÉ EN L'EGLISE DE ST ANDRÉ-LEZ-BRUGES

1870.

côté un chandelier à trois pieds muni d'un cierge allumé (Voyez la planche jointe à cet article). Les côtés sud et nord offrent, au milieu d'un diaprage de quintefeuilles rouges, un ange aîlé encensant vers la tête du tombeau, et, de chaque côté, une croix brune trèflée portant des rayons dans les angles. Sur la paroi méridionale on remarque deux écussons: vers l'orient un écu d'azur à la croix d'argent, armoiries qui étaient portées par l'ancienne famille Camphin et probablement encore par d'autres familles flamandes; vers l'occident, un écu de gueules à trois épées d'argent mises en bande, qui appartient à l'antique famille des van der Straten.

Au moment de l'ouverture du tombeau on trouva les restes de trois personnages, dans lesquels on a cru reconnaître deux hommes et une femme. Il serait assez difficile de préciser à quels personnages appartient ce tombeau: toutefois il est probable qu'il a renfermé les restes de Roger de Straten, échevin du Franc de Bruges, en 1317 et mort en 1335, ainsi que ceux de sa femme Marie et de son fils Roger qui, en 1337, fit donation à l'abbé de St-André des terres dont il avait hérité dans la seigneurie de Straten (1).

---

(1) Voyez: *Notice historique, chronologique, généalogique et biographique de la maison de Straten, d'après des documents et des titres officiels, par Ch. Poplimont.* Paris, 1867, pp. 26—27.

Le style des peintures, comme on peut s'en convaincre par l'inspection de la planche ci-jointe, se rapporte à la première moitié du XIVe siècle. Nous avons donc là un des échantillons rares et précieux de la peinture murale telle qu'elle était exécutée en Flandre avant l'école des van Eyck et Memlinc.

C'est à l'obligeance de Mr Dobbelaere, artiste peintre-verrier à Bruges, que nous devons la reproduction réduite des fresques de ce tombeau, dont les calques originaux ont été exécutés par lui pour le Musée de la Société archéologique de Bruges, où ils sont exposés à la vue du public.

Ce tombeau du XIVe siècle n'est pas l'unique specimen connu de ce genre. Déjà, en 1778, lorsque, pour maçonner les fondations de la nouvelle chaire de vérité à Saint-Sauveur à Bruges, on creusa le sol, on découvrit à une profondeur de six pieds, deux caveaux superposés. Le plus bas était couvert de peintures à fresques représentant le Sauveur en croix, la sainte Vierge et saint Jean avec des diaprages à fleur de lis (1).

On découvrit, en 1845, sur l'emplacement de la maîtresse-nef de l'ancienne collégiale d'Harlebeke

---

(1) Le procès-verbal de la découverte dit qu'on ne put découvrir à quel personnage cette sépulture appartenait.

un tombeau, ressemblant beaucoup à celui de S[t]-André. A la tête, une fresque dont le dessin diffère peu de celui de S[t]-André, sur les côtés les apôtres SS. Pierre et Paul avec leurs attributs ordinaires, la clef et le glaive. Il a été prouvé que c'était la sépulture d'Ide van Steenhuyze, fille au seigneur de Sweveghem, femme de Jean 'S Grans et décédée le 9 août 1361 (1).

Des restaurations faites à l'église de Commines, en 1752, mirent à jour deux caveaux juxta posés et remontant à la première moitié du xv[me] siècle. Le procès-verbal de cette trouvaille est inscrit au livre des résolutions de la ville de Commines; en le copiant littéralement, nous mettons le lecteur à même d'apprécier le recit de témoins oculaires :

« Les sieurs De Clerq, bailli, et Becuwe, bourgmestre, avec le sieur Momont, vicaire et plusieurs ouvriers maçons, sont entrés dans les caveaux après en avoir foncé les voûtes. On y a trouvé deux caveaux attenant l'un à l'autre et séparés d'une muraille d'une brique, maçonnée de tous côtés, pavés et voûtés, lesquels deux caveaux étaient encore dans leur entier, tous deux de la longueur de huit pieds et demi, sur la largeur de deux et demi et sur la hauteur du pavement à la

---

(1) Voir *Annales de la société d'Émulation,* année 1845, tome III, 2e série, p. 1 et suiv., où se trouvent les dessins de ce tombeau.

voûte de six pieds. Dans le caveau qui se trouve au milieu du chœur, il y a les armoiries de la maison de la Clyte, peintes sur les parois dudit caveau, en lettres qu'on appelle de saint Pierre, contenant *en flamand* par traduction de mot à mot: „ Cij gist enterré Jean de la Clyte, chevalier, seigneur de Comines, qui trepassa le 13me jour de maij 1443. „ Ledit sieur bailli a fait rapport aussi d'être entré dans le caveau joignant qui se trouve à la gauche en entrant au chœur, du côté de la chapelle de la Vierge, où il a été observé une pareille inscription autour des parois, contenant par traduction du flamand en français de mot à autre: „ Cij gist Jeanne de Ghistelle, laquelle trépassa en l'an de notre Seigneur 1431, le 9me jour d'octobre. „ Sur lesdits parois étaient peintes les armoiries de la maison de Ghistelles, contenant un chevron herminé, lesquelles étaient accollées avec les armes de la Clyte. A la tête dudit caveau étaient représentées deux figures à genoux, représentant homme et femme et l'image de Dieu crucifié au milieu. Au pied dudit caveau étaient aussi peintes deux figures à genoux et l'image de la sainte Vierge au milieu. Lesquelles inscriptions, armoiries et peintures étaient encore dans leur entier. Après cette inscription, les entrées des caveaux furent rebouchées par les ouvriers maçons. De tout quoi lesdits sieurs De Clerq, bailli, Becuwe, bourgmestre, ont requis qu'il soit tenu et enregistré le présent acte en témoignage et mémoire de la vérité et aussi pour

la conservation des droits, autorités et prérogatives de Son A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, en qualité de seigneur de Comines. Étant signés: De Clerq, Becuwe, D. Ghesquiére, De Reu, Ignace Le Saffre, Ignace Becqart. „

Les peintures de Commines rappellent celles d'Harlebeke et de St-André.

Les peintures à fresques ne furent pas le seul décor employé pour l'ornementation des tombeaux. La découverte faite dans l'église St-Sauveur à Bruges, en 1841, nous met sous les yeux des gravures sur bois, coloriées et fixées sur les parois d'un tombeau au moyen d'un enduit, identifié avec le papier.

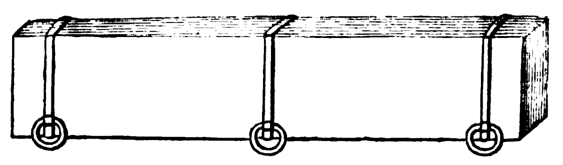
Ce procédé était il moins frayeux? Il s'exécutait sans qu'on eut recours à un artiste et coûtait moins.

Dès le XVI siècle on vit les tombeaux élevés se multiplier en Flandre. Les villes en possédaient beaucoup, les seigneurs des villages en firent élever à leur tour et les grands caveaux funéraires prenaient des dimensions plus spacieuses. La peinture intérieure des caveaux disparut et le luxe se mit à l'extérieur des tombeaux comme pour faire oublier ce qu'ils contenaient. *Sepulcra dealbata.*

L'intérieur du caveau de Marie de Bourgogne placé au milieu du chœur de l'église Notre-Dame à Bruges ne portait sur ses parois aucune inscrip-

tion, aucun signe de religion. Le dessin pris sur les lieux, lors de l'ouverture du caveau, en 1803, représente le cercueil en plomb, placé sur trois barreaux de fer; il est cerclé au milieu et aux deux extrémités de bandes du même métal terminées de part et d'autre par trois anneaux ou anses. Les murs étaient badigeonnés.

CH. VERSCHELDE.



CERCUEIL DE MARIE DE BOURGOGNE,
d'après un dessin appartenant à Mr le Chanoine VAN DE PUTTE.

COMPTE RENDU des travaux de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, conformément à l'article IX de son Règlement.

ANNÉE 1870.

Nous commencerons ce court exposé de nos travaux en annonçant aux Membres de la Société l'envoi prochain d'un *Recueil de chartes du Prieuré de St-Bertin, à Poperinghe,* qui sera certes l'un des plus intéressants que nous ayons publiés, et qui satisfera, nous l'espérons, l'appétit toujours croissant des gourmets de la science. Ce nouveau recueil, dont la plus ancienne pièce remonte au 25 juillet 745, et dont la dernière est du 19 mai 1632, viendra ainsi enrichir notre *Monasticon flandrense.*

Pour qu'on ne nous fasse point un grief d'attacher trop d'importance à ce *Monasticon,* nous rappellerons le passage suivant, inséré dans l'introduction d'une de nos précédentes chro-

niques: « L'histoire de l'Église n'est pas plus à dédaigner que l'histoire civile, la première est celle de la civilisation, des progrès de l'art et de l'amélioration des institutions humaines, tandis que sa compagne n'est rien moins que le narré des vicissitudes humaines, de l'érection, des révolutions et de la chute des empires. L'une et l'autre sont si intimement liées, que leurs destinées communes dureront autant que le monde.

« La Société d'Émulation a assumé la tâche de publier non seulement ce qui a rapport à l'histoire politique et civile, mais surtout les documents qui concernent l'histoire ecclésiastique de la province. Elle a déjà publié dans sa première série plusieurs chroniques des monastères de la Flandre, et pour peu que les publications continuent, nous aurons bientôt un *Monasticon Flandrense*, plus complet que tout ce qu'a publié Sanderus dans sa *Flandria illustrata* » (1).

Ce n'est pas à dire que l'*histoire de l'Église* ait exclusivement nos préférences, car dès-à-présent nous pouvons annoncer qu'une *Histoire civile* est en voie de publication.

L'éditeur du *Recueil des chartes du Prieuré de S[t]-Bertin, à Poperinghe*, M. Félix-Henri d'Hoop, conservateur des archives de l'État, à Gand, y a mis ce zèle et ces soins qui peuvent seuls

---

(1) *Cronicon Vormeseelense*, publié en 1847, p. III.

mener à bonne fin un travail aussi aride. C'est lui encore qui a bien voulu se charger de la confection des *Tables des dix-sept volumes formant les deux premières séries* de nos *Annales*. Ces tables, dont l'utilité n'échappera à personne et qui sont marquées au coin d'une scrupuleuse perfection, sortiront de presse dans les premiers mois de l'année 1871.

Maintenant quels sont les différents articles formant le contingent des Annales de la Société pour l'année 1870?

En parcourant les livraisons qui viennent de paraître, nous y voyons successivement prendre place la musique, la littérature, la peinture, la géographie et l'histoire.

Comme on le voit, il y a là du disparate pour ceux qui ne savent pas que toutes les sciences se touchent et que, pour en posséder une seule, il faut tout connaître dans une certaine mesure.

M. Edmond van der Straeten, cet infatigable musicologue, dont les efforts tendent avec succès vers une réforme radicale de l'*Histoire de la Musique aux Pays-Bas*, offre aux lecteurs de nos Annales une suite nombreuse de renseignements précieux tant sur les artistes que sur leurs compositions. Pour en rendre la lecture intéressante, il a varié son sujet en donnant tous les détails qui s'y rattachent.

Les *Documents concernant les maîtres de chant et organistes de St-Donatien et de St-Sauveur, à Bruges* — 1365 à 1796, — servent de corollaire

aux précedents travaux et jettent spécialement un nouveau jour sur la Biographie musicale.

De la musique passons à la littérature. Il s'agit d'une grammaire : sans la grammaire, on le sait, la littérature ne saurait exister. Dans quelques lignes judicieuses, M. le chanoine VAN DE PUTTE fait connaître une *Grammaire latine, éditée en* 1529 *par Paschase de Zouter*, recteur des études latines, à Ypres, grammaire qui supplanta ses aînées.

La découverte d'un *tombeau avec peintures murales dans l'église de St André-lez-Bruges, au mois de septembre* 1870, a donné occasion à M. CHARLES VERSCHELDE d'écrire une courte dissertation sur *Quelques tombeaux de la Flandre;* une cromolithographie présente fidèlement les peintures à la détrempe qui ornent les parois du tombeau de St-André. Cette cromolithographie a été exécutée d'après le calque de M. HENRI DOBBELAERE, artiste peintre-verrier, à Bruges, à qui le superbe vitrail, récemment placé dans la cathédrale de cette ville, assure une marche rapide vers un brillant avenir.

Voilà pour la peinture. Reste la géographie et l'histoire.

Le savant auteur de *La Ménapie pendant la domination des Romains* (1) a enrichi les pages de nos Annales par un article rempli d'éru-

(1) Voir *Annales*, 3e série, t. IV, p. 277.

dition, intitulé: *Les limites et les subdivisions de l'ancien diocèse de Tournai.* Ces limites, si importantes au point de vue de la géographie ecclésiastique de la Flandre, n'avaient point encore été déterminées avec précision. L'auteur fonde en particulier ses assertions sur le pouillé du diocèse de Tournai, dressé vers 1330, et qu'il donne en entier. Nous y voyons aussi comment le diocèse d'Utrecht fut enclavé dans celui de Tournai. Espérons que M^r^ CH. PIOT complètera ces études, car nous sommes tentés de demander beaucoup à ceux qui sont riches de science.

Parmi les travaux historiques, remarquons d'abord le deuxième paragraphe (1) des *Analectes concernant la ville de Courtrai,* édités par M. le Chanoine VAN DE PUTTE. Ce paragraphe touche à l'histoire militaire et renferme de curieux détails sur les anciennes fortifications de cette ville; un plan détaillé nous les montre telles qu'elles existaient aux XVIe et XVIIe siècles. L'occupation française de 1744—1748, y est décrite d'après un ms. contemporain. L'article se termine par un sujet plein d'une triste actualité : l'inventaire complet des pièces d'artillerie de la ville de Courtrai au 21 janvier 1541 (n. s.). En comparant cette artillerie avec celle d'aujourd'hui, l'on peut se faire une idée du progrès désolant qu'a fait depuis l'art de s'entre-détruire.

---

(1) Voir § I, 3e série, t. III, p. 305.

Abordant un terrain plus pacifique, signalons ici les *Notes supplémentaires à l'histoire des Couvents des Ermites de St-Augustin, à Gand et à Bruges,* notamment sur Pierre Vanden Hende, religieux Augustin, évêque suffragant de Liége. Ces notes dues à la bienveillance de l'un de nos membres-effectifs, M. Van Damme-Bernier, ont été rédigées par M. F.-H. d'Hoop.

Un académicien de renom, M. le Chanoine J.-J. De Smet, a continué son travail sur *Winendale,* la plus célèbre des résidences des comtes de Flandre. Dire que nous attendons vivement la suite de ces recherches, qui charment par l'attrait de la nouveauté, c'est en faire le meilleur éloge.

Ayant à déplorer la perte de Mr Angillis, membre effectif de la Société, nous nous sommes réservé la fin du présent compte rendu pour parler de lui et de la part efficace qu'il apporta à nos Annales.

Deux listes d'abbesses de l'*Abbaye de Ravensberg,* avaient été publiées par M. De Coussemaker, président du comité flamand de France, l'une d'après la *Flandria illustrata,* l'autre d'après la *Gallia Christiana.* Mr Angillis en donne une troisième, qui parait plus correcte et qu'il a rencontrée dans les *Varia Curiosa.*

Au point de vue de l'histoire littéraire du xviie siècle, la *Biographie de Charles De Visch, prieur des Dunes,* est un monument précieux, c'est un

catalogue détaillé des écrits de cet historiographe que M. ANGILLIS a dressé avant de mourir.

Collaborateur actif et laborieux, M. ANGILLIS est décédé à Rumbeke, son lieu natal, le 30 novembre 1870, à peine âgé de 40 ans et 7 mois. Voici le discours prononcé sur sa tombe par M. le Chanoine ANDRIES, notre honorable président :

MESSIEURS,

ANGILLIS n'est plus ! son âme s'est envolée dans le sein de l'Éternel, et sa dépouille mortelle vient de recevoir les honneurs suprêmes du chrétien. Son souvenir seul reste parmi nous.

Avant donc que la poussière terrestre couvre entièrement sa tombe, la Société d'émulation de Bruges tient à rendre, par l'organe de son Président, un dernier hommage au défunt.

Ange-Auguste-Eugène Angillis, né le 8 mai 1830, avait suivi son père dans la carrière du notariat. Comme lui, il aimait les lettres et surtout la littérature de son pays. Doué d'une nature éminemment flamande, un penchant irrésistible l'entraîna vers le culte de sa langue maternelle. Toutefois, l'amour de celle-ci ne lui fit point oublier les études historiques.

Son père, ancien membre des États-généraux des Pays-Bas, et de la chambre des représentants de Belgique, avait voué ses sympathies à nos modestes travaux, il fut membre honoraire de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. Son fils fit plus.

Nommé membre effectif le 7 juin 1864, notre nouveau collègue puisa dans les archives de la ville de Roulers, dont le dépôt était confié à sa garde, une suite d'articles, qui vinrent enrichir les pages de nos Annales.

Nous avons de lui outre une *Notice sur l'abbaye de Ravensberg* et la *Biographie de Charles de Visch*, la *Collection des Keuren* ou *statuts de Roulers*, ainsi que plusieurs documents épars, qu'il groupa sous le modeste titre d'*Analectes pour servir à l'histoire de Roulers*. Cette histoire, Messieurs, était un des rêves de sa vie, rêve qui devait s'évanouir devant une santé trop fortement ébranlée.

Là ne se bornaient point les travaux de notre cher collègue, non, il se préparait par des œuvres plus importantes à éclaircir des points encore obscurs de l'histoire nationale. Hélas! la mort a brisé ces belles espérances; mais si elle vint trop tôt, au grand regret du monde des lettres, Angillis l'a vue s'approcher avec cette fermeté qu'une foi sincère donne à ceux qui la pratiquent. C'est là qu'il a trouvé sa force, pour lutter contre la maladie. — Oui, jusqu'à la dernière heure, tout en se consacrant à Dieu, il a épuisé ses forces, pour payer sa dette à la science qui ne comptait plus sur lui. Et lorsque la plume s'est échappée de sa main, il léguait à son fils aîné le soin et les moyens de continuer plus tard des travaux qui lui étaient si chers.

Maintenant qu'Angillis est allé, nous l'espérons, recevoir dans le ciel la récompense promise par le divin Maître à ceux qui ont fait un sage emploi de leurs talents, il ne nous reste, Messieurs, qu'à nous incliner devant les décrets impénétrables de la Providence, avec l'espérance de le revoir un jour.

Au nom du Comité-Directeur,

Le Bibliothécaire,

D^r^ VAN DE CASTEELE.

Bruges, 26 décembre 1870.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME V DE LA TROISIÈME SÉRIE,

VINGT-DEUXIÈME DE LA COLLECTION.



